



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh)

1^{er} – 5 avril 2017

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	5
Ouverture de la 136^{ème} Assemblée	
• Discours de Mme S.S. Chaudhury, Présidente du Parlement du Bangladesh	6
• Discours de M. M. Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de l'ONU ...	6
• Discours de M. S. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire	7
• Discours de M. Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire	8
• Discours de Mme S. Hasina, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh	8
Organisation des travaux de l'Assemblée	
• Election du Président et des Vice-Présidents de la 136 ^{ème} Assemblée et ouverture du débat général	10
• Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	24
• Ordre du jour définitif	27
Débat général sur le thème <i>Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être</i>	
• Allocutions liminaires de Mme M. Mensah-Williams, Présidente du Forum des femmes parlementaires, et de M. S. Al Remeithi, Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	10
• Intervention spéciale de M. K. Satyarthi, Prix Nobel de la paix et Président honoraire de "Marche mondiale contre le travail des enfants"	11
• Débat de haut niveau au débat général	12
• Reprise du débat général	31
Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen</i>	28
Adoption de la résolution sur le point d'urgence	50

	<u>Page(s)</u>
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
• Adoption de l'ordre du jour	62
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)	62
• Elections au Bureau de la Commission permanente	62
• Information par la Présidente de la Commission	62
• <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs	63
b) Débat	64
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	75
d) Désignation d'un rapporteur à la 136 ^{ème} Assemblée	77
• Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	77
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	77
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	77
• Divers	78
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
• Adoption de l'ordre du jour	79
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)	79
• Elections au Bureau de la Commission permanente	79
• <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs	80
b) Débat	81
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	84
d) Désignation d'un rapporteur à la 136 ^{ème} Assemblée	84
• Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	85
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	85
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	85
• Divers	85
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
• Adoption de l'ordre du jour	86
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)	86
• Elections au Bureau de la Commission permanente	86
• Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission permanente : <i>Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie</i>	86
• Débat sur le thème <i>Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents</i>	98

	<u>Page(s)</u>
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
• Adoption de l'ordre du jour	106
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)	106
• Elections au Bureau de la Commission permanente	106
• Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en préparation de la session 2017 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU	107
• Réunion-débat sur le thème principal du Forum politique de haut niveau de l'ONU 2017 : <i>Eradiquer la pauvreté et favoriser la prospérité dans un monde en pleine évolution</i>	113
Forum des jeunes parlementaires	
• Adoption de l'ordre du jour	123
• Rapports des pays sur la participation des jeunes	123
• Contribution aux travaux de la 136 ^{ème} Assemblée :	
a) <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i> (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)	126
b) <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i> (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)	127
c) <i>Corriger les inégalités : assurer à tous dignité et bien-être</i> (thème du débat général)	128
• Election des membres du Conseil du Forum	129
• Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2017)	130
• Préparatifs de la 137 ^{ème} Assemblée (octobre 2017)	130
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
• Débat général	132
• Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	133
• Commission du développement durable, du financement et du commerce	134
• Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	134
• Commission permanente des Affaires des Nations Unies	134
• Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission du développement durable, du financement et du commerce à la 138 ^{ème} Assemblée, et désignation des rapporteurs	135
• Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	136
Clôture de l'Assemblée	137
Annexes	
I. Communiqué de Dhaka sur le thème <i>Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être</i> (Point 3)	139
II. <i>Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats</i> (Point 4) Texte de la résolution	142
III. <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i> (Point 5) Texte de la résolution	145
IV-A – IV-B. Rapports des Commissions permanentes	149,152

	<u>Page(s)</u>
V. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	155
VI-A – VI-C Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	158-160
VII. <i>Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen</i> (Point 9) Texte de la résolution	161
VIII. Déclaration du Comité exécutif sur la situation au Venezuela	164
IX. Déclaration présidentielle suite à la récente attaque contre le Parlement du Paraguay	165
X. Déclaration du Comité exécutif en soutien à un règlement politique en Syrie	166
XI. Liste des participants	167

Introduction

La 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 1^{er} au 5 avril 2017 au *Bangabandhu International Conference Center (BICC), à Dhaka (Bangladesh)*.

Des délégations des 126 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Comores, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (république islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Palestine, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Les six Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement latino-américain (PARLATINO).

Les Parlements de Brunéi Darussalam, des îles Salomon et de Vanuatu ont participé en qualité d'observateurs en vue d'une affiliation future.

Les observateurs comprenaient des représentants: i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU Femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ii) Fonds monétaire international (FMI); iii) Ligue des Etats arabes; iv) Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (PAM), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI); v) Internationale Libérale (IL), Internationale socialiste; vi) Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1206 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 608 étaient parlementaires. Parmi eux, 42 étaient Présidents de parlement, 35 Vice-Présidents et 192 étaient des femmes (31,6 %).

Ouverture de la 136^{ème} Assemblée

SEANCE DU SAMEDI 1^{er} AVRIL 2017

La cérémonie inaugurale se déroule sur l'esplanade du Parlement du Bangladesh le samedi 1^{er} avril 2016 à 19 h 30, en présence de la Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, Mme Sheikh Hasina.

Exécution de l'hymne national et lecture d'extraits des saintes Ecritures. Projection d'un court-métrage sur la vie du premier Premier Ministre du Bangladesh.

Mme S.S. CHAUDHURY, Présidente du Parlement du Bangladesh, dit quel honneur c'est pour elle d'accueillir les délégués à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP. Le Parlement du Bangladesh, qui participe activement aux efforts de l'UIP pour promouvoir les valeurs démocratiques, est fier d'en être l'hôte. Elle remercie tous ceux qui ont aidé à organiser cet événement, notamment la Première Ministre, les fonctionnaires du Parlement et les services de police du Bangladesh. Elle espère que la ville de Dhaka, avec son énergie débordante, saura séduire les participants.

La naissance du Bangladesh comme pays souverain remonte à 1971. Il est né du sacrifice des combattants de la liberté conduit par le Père fondateur, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman. En moins de 50 ans, le Bangladesh est devenu un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, à la population jeune et innovante. Il est le premier producteur mondial de vêtements de confection et un acteur de poids dans nombre d'autres branches économiques, notamment l'industrie pharmaceutique et les chantiers navals. Avec un PIB qui augmente régulièrement de 7 pour cent environ, il a réalisé des progrès sensibles dans divers domaines tels que l'éradication de la pauvreté, l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la gestion des catastrophes et le renforcement de l'économie rurale. Les indicateurs du développement social et humain montrent que le Bangladesh, qui a été reconnu comme leader dans de nombreux secteurs du développement, est sur la bonne voie pour devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021.

Après avoir souligné l'importance de la démocratie parlementaire et de la primauté du droit, elle dit que la Constitution du Bangladesh consacre l'engagement de bâtir une société équitable, sans exclus, débarrassée de la pauvreté et de l'exploitation et d'instaurer la justice économique, sociale et politique pour tous. La 10^{ème} législature du Bangladesh, sous la direction de la Première Ministre, Sheikh Hasina, travaille à la réalisation des Objectifs de développement durable et s'emploie à introduire d'autres changements de fond dans la vie de la population.

La rapidité avec laquelle progresse la mondialisation crée des problèmes graves qui dépassent les frontières nationales et qu'il ne faut pas ignorer. Toutes les nations subiront les conséquences du dérèglement climatique. Les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux persistent. Il conviendrait de se réjouir de la diversité des origines et des opinions et de se garder de chercher à régler les problèmes chacun pour soi. Les parlementaires doivent tenir compte de ce que les structures économiques changent et comprendre que ce changement peut entraîner une interdépendance plus étroite, ouvrir de nouveaux débouchés porteurs de développement humain et permettre de réduire l'exclusion sociale. Les jeunes doivent être associés au processus démocratique. A une époque d'instabilité croissante, de conflit et d'incertitude dans le monde, les parlements peuvent être un signe d'espoir. L'UIP est un lieu de rencontre sans pareil pour les parlementaires, où ils peuvent se concerter sur les moyens à employer pour faire adopter leur vision commune et assurer le bien-être de tous les peuples. La démocratie doit tenir ses promesses.

M. M. JENČA, *Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies*, donne lecture du message suivant du Secrétaire général de l'ONU :

"J'ai le grand plaisir de saluer l'Union interparlementaire et tous ceux qui sont venus des quatre coins du monde pour assister à cette assemblée importante et attendue. Je remercie le peuple et le Gouvernement du Bangladesh d'avoir accepté d'en être les hôtes.

J'attache une grande importance à l'existence de liens étroits entre les Nations Unies et l'UIP. Après tout, j'ai été l'un des vôtres – parlementaire au Portugal. Je me suis donc rendu compte par moi-même du rôle essentiel que vous jouez en tant que représentants du peuple, en tant

que porte-étendard de la démocratie, en tant que législateurs qui transformez les aspirations en actes et, à titre individuel, en tant que traits d'union essentiels entre les affaires locales et les affaires mondiales. Cette expérience gratifiante vécue au début de ma carrière au service du public me rend particulièrement enthousiaste quand je pense à ce que nous pouvons accomplir ensemble dans le monde et dans nos divers domaines d'action.

En prenant mes fonctions de Secrétaire général, j'ai plaidé pour un déploiement d'activités diplomatiques pour la paix – et pour une priorité nouvelle accordée à la prévention des conflits et des crises. Au travers du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous nous employons à améliorer les conditions de vie partout dans le monde et incitons à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques – voulant non seulement dissiper cette grave menace mais aussi saisir les chances immenses qu'offrent pour l'avenir de faibles émissions de carbone et des sources d'énergie propres. Nous poursuivons aussi une série de grandes réformes – celles de l'architecture de paix et de sécurité et celle du système de développement de l'ONU – pour mieux servir les peuples du monde.

L'une des clés du progrès tient à la réduction des inégalités dans le monde. C'est pourquoi je me félicite que vous ayez choisi de vous attaquer à ce grave problème et en ayez fait le thème de votre Assemblée. Les inégalités engendrent l'exclusion, des difficultés de toutes sortes et, avec elles, le désespoir, et sont ainsi à l'origine de cycles d'insécurité et de violence ou les perpétuent. Dans un monde divisé où règne l'incertitude économique, je compte sur vous pour soutenir les investissements qui miseront sur la solidarité et la cohésion sociale. Bâtissons ensemble un monde plus pacifique, plus charitable et plus solidaire."

M. S. CHOWDHURY, Président de l'Union interparlementaire, dit que c'est un privilège et un honneur d'accueillir les participants dans sa ville natale, Dhaka, et qu'il éprouve un sentiment d'humilité à la pensée que les Membres de l'UIP ont choisi de tenir leur Assemblée au Bangladesh. C'est l'événement international le plus important jamais organisé dans son pays. Le nombre des parlementaires présents est impressionnant et les débats vont porter sur les problèmes les plus urgents qui se posent à la communauté parlementaire mondiale.

Il remercie toutes les personnes présentes de s'être déplacées jusqu'à Dhaka et d'avoir ainsi choisi l'espoir, et non la peur. Il les remercie aussi de croire que l'unité et la solidarité sont le meilleur antidote lorsque certains ne cherchent qu'à semer la division. Il remercie aussi le Parlement et le Gouvernement du Bangladesh, en particulier la Première Ministre, Sheikh Hasina, de l'excellente organisation de l'Assemblée et de leur généreuse hospitalité.

Chacune des Assemblées de l'UIP se tient dans un pays différent. Il y a un avantage à cela : c'est chaque fois l'occasion de mieux comprendre le peuple et la culture du pays qui reçoit, ainsi que les succès qu'il a remportés. Les délégués rentrent chez eux, instruits de bonnes pratiques qui leur étaient naguère inconnues. Le Bangladesh a été laissé pour compte dans le passé. On se souvient du mot d'Henry Kissinger qui l'avait qualifié de "cas désespéré". Les résultats qu'il a obtenus dans nombre de domaines, notamment en ce qui concerne l'autonomisation des femmes, la résilience de sa population face aux effets du dérèglement climatique, la gestion des risques de catastrophe, le commerce international et la sécurité énergétique, sont maintenant de notoriété publique. Le Bangladesh a vu aussi augmenter le nombre des utilisateurs de téléphonie mobile, d'Internet et des services bancaires par téléphonie mobile ; des millions de Bangladais ont été arrachés à la misère et leur espérance de vie prolongée ; plus de 90 pour cent des enfants ont été vaccinés, les taux de mortalité infantile et maternelle ont été réduits et la parité entre filles et garçons instaurée. Enfin, le pays a atteint un taux de scolarisation de 100 pour cent dans le primaire et a conquis son autonomie alimentaire. La réalisation de l'Objectif 16 de développement durable (ODD), qui met l'accent sur les institutions, la bonne gouvernance et la primauté du droit, va aider le Bangladesh à consolider ces progrès, à les rendre durables et à aller plus loin encore.

Le Parlement du Bangladesh a récemment adopté à l'unanimité une résolution proclamant le 25 mars *Journée du souvenir du génocide*. Les génocides résultent d'une montée incontrôlée de la haine, de la xénophobie, de la discrimination et du racisme. Il appelle toutes les personnes présentes à tirer les leçons de l'histoire et à veiller à ce que le monde ne soit plus jamais témoin d'un génocide.

En 2015, l'UIP et les parlements nationaux ont été étroitement associés aux grandes décisions internationales telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'UIP et ses Membres ont donné suite à ces décisions par des séminaires et des réunions un peu partout dans le monde. La mise en œuvre des ODD exige une coopération étroite

des trois pouvoirs. Elle appelle une "complémentarité des pouvoirs", qui devrait exister parallèlement au principe capital de la séparation des pouvoirs. Les relations entre l'UIP et l'ONU, quant à elles, ont été renforcées par la conclusion d'un nouvel accord de coopération entre elles.

Il y a de nombreux avantages à vivre dans un monde hyperconnecté dans lequel les économies nationales sont de plus en plus imbriquées les unes dans les autres. Cependant, cette interdépendance a aussi créé des inégalités qu'il faut réduire si l'on veut éviter que des visions alternatives et souvent extrêmes ne gagnent du terrain. Aujourd'hui, 1 pour cent de la population mondiale possède 99 pour cent de la richesse mondiale. Pendant l'Assemblée, les Membres devront débattre franchement de solutions de rechange viables au modèle actuel de distribution des richesses. Le thème du débat général *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être* pourra les y aider. Les avantages de cadres démocratiques tels que la diplomatie parlementaire et la bonne gouvernance pourraient être mis à profit dans la recherche de solutions.

L'UIP se doit de prendre position lorsque les efforts visant à garantir la paix sont mis en échec. Elle a sévèrement condamné l'implantation par Israël de nouvelles colonies dans les territoires palestiniens occupés. Elle a réitéré son attachement à une solution à deux Etats au conflit israélo-palestinien, à la paix dans la péninsule coréenne, à la cessation du conflit en Syrie, au règlement de la crise au Yémen et à la fin de la persécution pour les Rohingyas musulmans au Myanmar. L'UIP est également préoccupée par les informations en provenance de la République bolivarienne du Venezuela selon lesquelles le judiciaire exerce les pouvoirs du législatif. L'Organisation suit la situation de très près.

L'UIP a le plaisir d'accueillir deux nouveaux Membres : la République centrafricaine et Tuvalu, ce qui porte le total de ses Membres à 173 parlements nationaux, un record pour l'Organisation. Cela signifie que plus de 46 000 parlementaires et près de 7 milliards de personnes ont un lien avec l'UIP. Par ailleurs, l'Assemblée de Dhaka compte plusieurs délégations d'observateurs : celles du Brunéi Darussalam, des Iles Marshall, des Iles Salomon et de Vanuatu. L'UIP aspire à l'universalité et, en tant qu'organisation mondiale, ne peut prétendre à moins.

Passant à la parité des sexes, il fait remarquer que les trois invités d'honneur à la cérémonie inaugurale – la Première Ministre du Bangladesh, la Chef de l'Opposition et la Présidente du Parlement bangladais – sont des femmes. Au Bangladesh, la parité se manifeste aux mêmes niveaux de qualité au gouvernement qu'au niveau local.

Les délégués découvriront deux initiatives novatrices pendant la présente Assemblée : une nouvelle application mobile permettant de diffuser les débats de l'Assemblée, appelée *IPU TV* ; et l'engagement pris de compenser tout le carbone émis du fait de l'Assemblée. Etant donné la gravité des conséquences du dérèglement climatique pour le Bangladesh, il est important de veiller à ce que l'Assemblée ait aussi peu d'impact que possible sur l'environnement.

Le Président invite toutes les personnes présentes à se sentir chez elles au Bangladesh et à y revenir souvent, et leur souhaite de fructueuses délibérations.

M. M. CHUNGONG, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, remercie chaleureusement le parlement hôte de son aimable hospitalité. L'émancipation des femmes, en particulier leur autonomisation économique et financière et la lutte contre les inégalités sont les principaux thèmes de l'Assemblée. Les inégalités, qui privent les êtres humains de leur dignité, ne sont pas seulement présentes dans le domaine social et économique, mais aussi en politique. Il sait gré au Bangladesh, où les femmes tiennent d'une main ferme les rênes du pouvoir politique, de défendre avec une telle exemplarité la cause de l'égalité des sexes. Il attend avec impatience de suivre les débats de fond à l'Assemblée sur les moyens par lesquels la communauté parlementaire mondiale peut unir ses efforts pour réduire les inégalités de toutes sortes, obtenir dans ce domaine des résultats précis et concrets et contribuer au bien-être de tous.

Mme S. HASINA, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, dit que son pays n'a jamais accueilli une aussi vaste assemblée, qu'il est profondément honoré de recevoir la 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et attache un grand prix aux liens qui l'attachent à l'UIP.

Le Bangladesh est fier de sa tradition démocratique et voit dans la démocratie un moyen d'assurer la prospérité et la sécurité de son peuple. Pourtant, le chemin qui a mené à l'instauration de la démocratie n'a pas été de tout repos. Le Père fondateur du Bangladesh, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, s'est battu toute sa vie pour la réalisation des droits du peuple et a été en butte à une répression et à une persécution inhumaines. Bien que le parti qu'il dirigeait ait gagné les élections en 1970 dans ce qui était alors le Pakistan, il n'y a pas eu de passation de pouvoir. Les dirigeants pakistanais ont préféré lancer le 25 mars 1971 l'opération "Searchlight", l'un des génocides les plus cruels de l'histoire, contre les Bengalis. Bangabandhu a proclamé

l'indépendance du Bangladesh le 26 mars 1971. La junte pakistanaise a été vaincue le 16 décembre 1971 au prix de la vie de quelque trois millions de Bengalis et de l'honneur de quelque 200 000 femmes.

Le Père fondateur et la plupart des membres de sa famille ont été assassinés le 15 août 1975. Sheikh Shina et sa sœur cadette ont survécu parce qu'elles étaient à l'étranger. Un pouvoir despotique s'est installé dans le pays et, après six ans d'exil, elle est rentrée au pays et a créé un mouvement pour le rétablissement de la démocratie qui a vite pris de la vigueur. Elle est devenue parlementaire en 1986, et a subi de grandes persécutions ; elle a connu notamment l'assignation à résidence, la prison et au moins 19 tentatives d'assassinat. Des milliers de membres de son parti, la Ligue Awami du Bangladesh, ont sacrifié leur vie pour le droit à l'alimentation, le droit de vote et la lutte pour la démocratie.

Passant à la situation actuelle du Bangladesh, elle dit que les institutions démocratiques, qui comprennent le parlement national et les autorités locales, ont été renforcées. Le dynamisme et l'indépendance des médias, ainsi que l'adoption d'une loi et la mise en place d'une commission de l'information, ont fait du droit à l'information une réalité. Sur le plan socio-économique aussi, des progrès considérables ont été accomplis : le taux de pauvreté a été ramené de 31,5 pour cent en 2010 à 22,4 pour cent en 2016 ; le revenu par habitant s'élève à 1466 dollars des Etats-Unis et l'espérance de vie moyenne a augmenté pour atteindre 72 ans. Il est admis que le Bangladesh fait déjà partie de la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire ; le but est d'en faire un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 et un pays développé avant 2041. Son pays s'appuie sur les succès remportés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) et a incorporé les thèmes des ODD dans son septième plan quinquennal.

Malgré les progrès tangibles réalisés dans la lutte contre la faim dans le monde, quelque 800 millions de personnes souffrent encore de malnutrition, dont beaucoup d'enfants des pays en développement qui, de ce fait, sont rachitiques et n'ont en outre accès ni aux soins de santé ni à l'éducation. La sympathie, l'aide et la compassion peuvent faire reculer sensiblement la faim dans le monde. Elle exhorte les pays à travailler ensemble pour combattre le terrorisme et l'activisme, qui sont devenus des phénomènes mondiaux et, après avoir rappelé que le Bangladesh est l'un des pays qui souffrent le plus des effets dévastateurs du dérèglement climatique, plaide pour que les engagements pris en diverses circonstances sur les changements climatiques soient honorés sans tarder.

Elle exprime l'espoir que, sur l'éradication de la pauvreté, la paix dans le monde et le bien-être de l'humanité, les débats de l'Assemblée aboutiront à des recommandations utiles que les participants s'emploieront à faire appliquer dans leurs pays. Elle déclare officiellement ouverte la 136^{ème} Assemblée de l'UIP.

La Première Ministre, Sheikh Hasina, déclare ouverte la 136^{ème} Assemblée de l'UIP. Pour marquer l'occasion, elle lance une nouvelle application mobile, IPU TV, et met en circulation une série de timbres postaux commémoratifs.

Les discours sont suivis d'un spectacle son et lumière sur l'histoire du Bangladesh et d'un dîner officiel accompagné de musique traditionnelle bangladaise.

Séance du dimanche 2 avril

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 35 sous l'autorité de M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Le PRESIDENT déclare la 136^{ème} Assemblée ouverte.

Point 1 de l'ordre du jour

Election du Président et des Vice-Présidents de la 136^{ème} Assemblée

Sur recommandation du Conseil directeur, Mme S.S. Chaudhury, Présidente du Parlement du Bangladesh est élue Présidente de l'Assemblée par acclamation.

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh) prend la conduite de la séance.

La PRESIDENTE se dit honorée d'assurer la présidence de l'Assemblée et se réjouit du débat animé qui s'annonce sur le thème du redressement des inégalités. Celles-ci continuent en effet de croître entre les pays et en leur sein malgré le recul de la pauvreté dû à la croissance économique et à la réussite des mesures ciblées mises en œuvre dans ce domaine. Les populations pauvres, vulnérables et marginalisées ne bénéficient pas automatiquement des fruits de la croissance économique, d'où une hausse de la pauvreté relative. Pour obtenir un développement plus inclusif, il faudrait surtout créer un plus grand nombre d'emplois au bas de l'échelle des salaires et privilégier un itinéraire de croissance orienté sur l'activité manufacturière, qui requiert une main-d'œuvre importante, tout en prenant des mesures de réduction de la pauvreté ciblant les plus défavorisés. Il convient par ailleurs d'évaluer la croissance économique en tenant compte des inégalités de revenus et des mesures qui accentuent les écarts entre riches et pauvres et entre populations urbaines et rurales. L'inégalité des chances est aussi un facteur crucial à prendre en compte car elle diminue les perspectives et tend à accroître encore les inégalités.

Par souci de cohésion sociale, pour un développement inclusif et des progrès en matière de démocratie et de conditions socio-économiques, il est donc indispensable de s'attaquer aux inégalités en prenant des mesures volontaristes pour remédier à l'inégalité d'accès aux prestations et aux services. Il faut adopter une approche pluridimensionnelle visant à mettre en œuvre des principes qui permettront une répartition appropriée des bénéfices et de la charge de l'effort, notamment par le biais de politiques génératrices de changement, ancrées dans la justice sociale. Pour lutter contre les inégalités, d'autres éléments sont à prendre en compte tels que l'imposition, l'épargne, les droits de propriété, les structures du marché et le système de production. Les parlementaires doivent faire usage de leur pouvoir pour infléchir la trajectoire et faire en sorte que les défavorisés soient inclus dans le processus de développement, avec l'égalité et des droits égaux pour tous en ligne de mire.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être* (A/136/3-Inf.1)

La PRESIDENTE invite la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP à prendre la parole pour commenter le thème du point de vue des femmes et des jeunes.

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie), *Présidente du Bureau des femmes parlementaires*, insiste dans ses propos liminaires sur la place centrale des Objectifs de développement durables (ODD) dans la mission qu'ont les parlementaires de corriger les inégalités et d'assurer à tous dignité et bien-être. Compte tenu de l'interdépendance de toutes les formes d'inégalité, pour accélérer ce processus, il est nécessaire de placer l'égalité des sexes au centre de toutes les entreprises. La première priorité doit être de s'assurer que la législation nationale établit le principe d'égalité des sexes et s'attaque systématiquement à toutes les formes de violence sexiste. Ensuite, seconde priorité, les parlements doivent eux-mêmes mettre en œuvre

l'égalité des sexes, qui est un facteur essentiel de légitimité, d'efficacité et d'efficience du processus de décision politique, et appliquer le *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* de l'UIP. La troisième priorité porte sur la réalisation de l'autonomisation économique de toutes les femmes qui aura des effets positifs sur la scolarisation des enfants, la nutrition et la santé dans les familles, et pourrait rapporter plusieurs milliers de milliards de dollars à l'économie mondiale.

L'oratrice se réjouit du projet de résolution sur l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement qui sera soumis à l'Assemblée. Elle rappelle qu'à travail égal les femmes doivent percevoir un salaire égal et que la valeur du travail non rémunéré qu'elles fournissent doit également être prise en compte. Il est impératif de répondre aux besoins de toutes les femmes, quel que soit le groupe de population auquel elles appartiennent et quelle que soit leur situation, pour assurer à tous dignité et bien-être. Elle ajoute que, dans cette optique, les parlements doivent mener la lutte contre les discriminations sexistes et veiller à faire triompher l'égalité.

M. S. ALREMEITHI (Emirats arabes unis), *Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, déclare dans ses remarques liminaires que les jeunes sont souvent désespérés ou se sentent marginalisés en raison de discriminations et d'inégalités et que cette situation peut les conduire à l'extrémisme et à la violence. Il faut donc que les parlementaires travaillent à l'élaboration d'un cadre d'action exhaustif pour lutter contre les inégalités, avec comme axes prioritaires l'éducation obligatoire, l'égalité devant l'emploi et la participation à tous les niveaux de décision. Si les jeunes parlementaires sont déterminés à mettre un terme à la manipulation des jeunes à des fins politiques, le dynamisme, la créativité des jeunes ainsi que les interconnexions entre jeunes du monde entier sont des atouts qui peuvent être très utiles à la politique. Pourtant, les jeunes restent peu représentés dans les institutions de gouvernance alors qu'ils constituent une forte proportion de la population mondiale. La lutte contre les discriminations fait partie intégrante de l'action de l'UIP qui a un rôle pionnier en matière de représentativité et de participation des jeunes. En outre, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion exceptionnelle de corriger les déséquilibres et de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte.

Les parlementaires sont bien placés pour élaborer des normes juridiques visant à supprimer toute discrimination à l'égard des groupes vulnérables. L'orateur souligne qu'une meilleure distribution des richesses offrira un avenir meilleur à tous et que l'instauration de partenariats permettra de construire une économie centrée sur l'humain. Il faut donc associer le secteur privé au processus de décision dans l'idée de mettre l'économie au service des citoyens tout en changeant les modèles de comportement non respectueux de l'environnement et en poursuivant activement la lutte contre la corruption de manière à restaurer la confiance dans les institutions. De leur côté, les parlementaires doivent contribuer à un suivi systématique des progrès accomplis par les gouvernements dans la mise en œuvre des plans de développement, afin de renforcer la transparence, l'accès à l'information et les droits de l'homme.

La PRESIDENTE accueille chaleureusement l'orateur principal, M. Kailash Satyarthi, Président honoraire de la Marche mondiale contre le travail des enfants et co-fondateur de la Campagne mondiale pour l'éducation et lauréat du Prix Nobel.

Dans son allocution, M. K. SATYARTHI, exprime son accord avec l'idée que les crises, les menaces et l'insécurité ambiantes seraient considérablement réduites si les femmes avaient davantage d'autonomie et étaient traitées de la même façon que les hommes, et que le monde serait plus joyeux et dynamique si la parole des jeunes était écoutée et prise en compte. En leur qualité de représentants des citoyens, les parlementaires sont dépositaires de la conscience morale et de la confiance de millions de personnes ; ils ont la lourde responsabilité de guider le monde sur le chemin de la droiture et de l'égalité. Il est temps d'éveiller les consciences, à l'échelle mondiale, aux brutales conséquences de l'inégalité : des milliers d'enfants meurent chaque jour des conséquences de la faim et de la malnutrition tandis que dans le même temps la fortune des plus riches s'accroît de plusieurs millions. Les huit personnes les plus riches du monde possèdent ensemble une fortune équivalente à ce que détient la moitié la plus pauvre de l'humanité, signe d'un écart qui n'a fait qu'augmenter au fil des années. Les millions d'enfants qui ne reçoivent pas d'éducation, qui triment pour que d'autres accroissent leurs richesses, qui sont achetés ou vendus comme des esclaves, ne sont pas des statistiques désincarnées ; ce sont des individus dont la détresse devrait heurter la conscience de l'humanité par son caractère intolérable et totalement inacceptable.

L'idée d'une inégalité inéluctable imposée par le destin est une vision féodale qui n'a plus cours depuis longtemps ; elle a laissé place à des rêves et des aspirations nés du développement de la démocratie et nourris par la révolution numérique. Les progrès réalisés depuis la Deuxième Guerre mondiale en matière de pauvreté, de travail des enfants, de mortalité infantile et de scolarisation des enfants doivent beaucoup à l'action de parlementaires visionnaires qui ont légiféré en pensant à l'avenir des générations à venir. La tâche n'est toutefois pas achevée. L'écart entre petits et gros salaires continue à croître, de même que le nombre des travailleurs qui perçoivent un revenu inférieur au seuil de pauvreté et sont incapables de subvenir aux besoins de leurs enfants. Les succès remportés en Inde par le Parlement des enfants, notamment dans des domaines comme tels que l'échec scolaire, le mariage d'enfants et la mise à disposition de toilettes pour les filles sont autant d'exemples dont les parlements du monde doivent s'inspirer pour relever le défi, mettre un terme au travail et à l'exploitation des enfants et garantir l'éducation pour tous. C'est par un leadership fort et des actions audacieuses – et non en se contentant d'expédier les affaires courantes – que les parlementaires pourront protéger les citoyens, la planète, la paix et la prospérité, notamment en mettant fin à l'inégalité qui constitue une violence économique et menace la paix, la sécurité et l'harmonie sociale. Les parlementaires doivent donc assumer cette responsabilité collective et régler ces problèmes, notamment en donnant la priorité aux ODD qui traitent de ces questions et en veillant à ce que des crédits budgétaires suffisants soient alloués à l'amélioration de la vie des enfants.

L'orateur explique qu'avec d'autres lauréats du Prix Nobel et de nombreux dirigeants du monde, il a lancé une campagne ambitieuse pour la jeunesse intitulée "100 millions pour 100 millions". L'idée de cette campagne est de mettre l'énergie et l'idéalisme de 100 millions de jeunes au service de 100 millions d'enfants laissés pour compte. En travaillant ainsi à prévenir la frustration qui pourrait conduire ces enfants à l'intolérance, à la violence et à la radicalisation, l'idée est de créer une culture nouvelle de compassion mondiale et, par voie de conséquence, un monde meilleur et plus sûr. Notant que des révolutions s'accomplissent par petits pas, l'orateur exhorte les parlementaires à s'unir pour promouvoir cette cause, notamment en prenant part, le 20 septembre 2017 à l'initiative intitulée *Journée de retour à l'école des parlementaires* à laquelle ils peuvent s'inscrire sur la page <http://100million.org/parliamentarians>.

La PRESIDENTE remercie M. Satyarthi pour cette intervention très stimulante et invite les délégués à s'exprimer sur le thème du débat.

Débat de haut niveau au débat général

M. P. MATIBINI (Zambie) ouvre le débat. Il indique que les progrès enregistrés en matière de lutte contre la pauvreté sont restés insuffisants, en particulier en Afrique, où la plupart des pays les moins développés n'ont pas réussi à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), y compris les objectifs de réduction de la pauvreté. Les statistiques mettent en lumière des niveaux inacceptables d'extrême pauvreté dans ces pays, où le problème est encore aggravé, malgré l'essor économique, par le fait que les jeunes constituent une large proportion de la population. En outre, l'absence de prise en compte des inégalités dans les OMD a malencontreusement encouragé une focalisation sur les populations les plus faciles à atteindre au détriment des plus démunis, ce qui a contribué à accroître l'écart entre les riches et les pauvres. Il ajoute que l'accélération de la croissance n'ayant eu d'effet notable ni sur la création d'emplois, ni sur la sécurité alimentaire, ni sur l'amélioration des services de santé ni sur l'assainissement, les inégalités se sont encore accrues. Il faut donc s'attaquer d'urgence aux conséquences sociales de cette situation, sachant que si rien n'est fait celles-ci vont perdurer en raison de la nature des stratégies de survie utilisées par les pauvres pour éviter la catastrophe, à savoir sacrifier les actifs du ménage ou retirer les enfants de l'école.

Au vu de ces défis, l'orateur indique que l'expérience zambienne de mise en œuvre des OMD a dégagé quatre grands enseignements politiques en matière de réduction des inégalités. Premièrement, les modèles de croissance économique ne favorisent pas tous l'égalité des chances. Deuxièmement, il convient de replacer les ODD dans une stratégie de développement économique plus globale et plus large. Troisièmement, les capacités de mobilisation des ressources intérieures doivent être renforcées avec sur le long terme l'objectif de réduire la dépendance à l'aide. Enfin, les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion des problèmes associés à l'inégalité : il leur incombe en effet d'élaborer des lois bien conçues et d'assurer une supervision adéquate de l'action de l'Exécutif en matière d'allocation des budgets et d'utilisation effective des ressources.

M. E. MIYEGOMBO (Mongolie) dit que, en lien avec l'ODD 10 sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, la Mongolie s'est fixé le noble objectif d'édifier une société humaine, civile et démocratique en promouvant les droits de l'homme et les libertés fondamentales consacrées par sa Constitution. Le pays est désormais partie à de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et a intégré à sa législation nombre des droits et libertés qui y sont formulés. D'autres lois ont été promulguées pour mettre un terme à la pauvreté, créer des opportunités d'emploi et réduire le chômage dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les ODD. Le pays s'est d'ailleurs fixé l'objectif ambitieux d'accroître sa lutte contre la pauvreté pour parvenir à son éradication en 2030 et, dans ce but, a mis en place des avantages fiscaux et des exemptions de droits de douane pour les petites et moyennes entreprises (PME). Ces mesures devraient contribuer à une réduction notable des écarts de revenus et favoriser l'ascension sociale.

L'itinéraire du pays vers le développement durable est conçu de manière à ce que nul ne soit laissé pour compte, en particulier parmi les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. La volonté de corriger les inégalités sociales et d'édifier une société juste et civile, respectueuse de tous ses membres a d'ailleurs été clairement exprimée par la récente promulgation de lois sur la violence domestique, les congés de maternité et l'aide aux personnes âgées. Assurer aux femmes l'exercice de leur droit à participer à la vie politique reste une priorité tandis qu'une attention particulière doit aussi être accordée aux droits des hommes qui subissent une inégalité sociale due à la limitation des opportunités d'emploi pour les nomades qui n'ont pas pu bénéficier d'un cursus scolaire complet. Les parlementaires doivent s'employer activement à vérifier que des ressources budgétaires suffisantes sont allouées à la mise en œuvre des ODD et à la promotion de la participation des pays en développement au processus international de prise des décisions économiques et financières. Des engagements collectifs doivent également être mis en œuvre dans le cadre des efforts de réduction des inégalités d'un pays à l'autre.

M. SYE KYUN CHUNG (République de Corée) souligne que, pour briser le cycle vicieux de la faiblesse de la croissance et de l'aggravation des inégalités, il convient de mettre l'accent sur la qualité de la croissance plutôt que sur sa quantité. Il est donc juste que les ODD visent une correction des inégalités sociales en préalable à la croissance économique. De son côté, son pays s'est donc engagé dans des actions multilatérales qui visent un développement durable en cherchant à résoudre les déséquilibres du marché du travail et en s'attaquant aux écarts de rémunération par la réduction de l'emploi temporaire et l'augmentation du salaire minimum. Il œuvre à la protection des groupes vulnérables par une amélioration des allocations chômage et des aides aux chômeurs. Il favorise aussi les investissements de recherche et développement dans les PME qui créent des emplois, en prenant des mesures pour accroître leur compétitivité et en mettant en œuvre toute une série de mesures pour promouvoir l'égalité des sexes.

Son pays travaille en outre à corriger les inégalités entre pays en augmentant son aide publique au développement et en participant activement aux programmes d'aide internationaux. Il a notamment participé au renforcement des capacités parlementaires en accueillant, en partenariat avec l'UIP, la Conférence mondiale sur l'e-Parlement en 2014. Il a aussi apporté une aide humanitaire au peuple de la République populaire démocratique de Corée et œuvré à une coopération économique avec le Gouvernement de ce pays, même si les efforts déployés dans ces deux domaines ont, dans l'intervalle, été restreints par la liste croissante des sanctions prises à l'encontre de cet Etat. La République de Corée reste néanmoins prête à apporter toute l'assistance requise pour améliorer la qualité de vie des habitants et entretient un dialogue avec les parlements des Etats qui sont parties aux Pourparlers à six, dans le but d'atténuer les tensions. Elle aimerait aussi avoir l'occasion de débattre à l'UIP des questions relatives à la Péninsule coréenne et dans ce contexte aspire à bénéficier d'un soutien et d'une coopération actifs de la part des membres de l'Organisation.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda), qui souligne que l'humanité n'a pas tenu les engagements pris au titre de divers instruments internationaux, s'interroge sur le nombre des pays qui ont effectivement intégré les dispositions de ces instruments dans leur droit national, élaboré les plans d'action correspondants et fixé les budgets nécessaires pour leur mise en œuvre et leur évaluation. Elle précise qu'il s'agit d'une question pertinente au vu des événements de ce XXI^{ème} siècle : augmentation des inégalités et des discriminations, exclusion socio-économique et politique, accroissement constant des écarts entre riches et pauvres, concentration de la richesse mondiale dans les mains de quelques-uns, exploitation des travailleurs mal rémunérés et manque de programmes de protection sociale. Rien qu'en Afrique, la fortune combinée de quelques individus du haut de l'échelle forme un contraste frappant avec les millions de personnes qui vivent

encore dans une pauvreté extrême, en particulier en milieu rural et ce, en dépit de la croissance économique.

Afin de réduire ces inégalités et d'assurer la dignité et le bien-être de tous, les parlementaires doivent prendre des mesures pour mieux répartir les équipements et les services sur l'ensemble du territoire, développer les infrastructures, mener des audits d'équité et assurer aux petits acteurs économiques un accès aux ressources financières. Les gouvernements doivent non seulement veiller à ce que tous les groupes de population aient des opportunités mais aussi s'attaquer aux problèmes de la gouvernance économique mondiale et du libéralisme excessif, en tenant particulièrement compte des pays moins développés. Il faut aussi s'attaquer aux facteurs d'inégalité, notamment en obligeant les grands groupes à assumer la responsabilité de toutes les dégradations environnementales qu'ils causent et en surveillant l'exploitation qu'ils font des ressources naturelles et son impact sur les populations autochtones. Le facteur d'inégalité le plus odieux est sans doute la corruption qui a notamment pour effet d'accroître le coût des infrastructures et de conduire à l'attribution des emplois et des opportunités à des non-locaux au détriment des nationaux. Les parlements doivent donc être vigilants et prendre les mesures préventives nécessaires pour empêcher ce qui équivaut à une exportation manifeste des opportunités.

M. D. O'DONOVAN (Irlande) dit que son pays œuvre à la réduction des inégalités par le biais d'Irish Aid, son agence de développement à l'étranger dont l'action se concentre sur l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. En Afrique, l'agence irlandaise mène notamment des opérations de développement d'activités de subsistance en milieu rural en tenant compte en particulier de l'expérience, des besoins et des droits des agricultrices et en favorisant l'accès des femmes à des ressources cruciales comme la terre. Dans ses pays partenaires, elle a accru son soutien à la protection sociale qui est un instrument de réduction de la pauvreté. Un autre projet en cours vise à améliorer la qualité de l'éducation en Afrique subsaharienne, en particulier pour les filles, au niveau du second degré, au vu du rôle central de l'éducation dans la promotion de l'égalité sociale et de la croissance économique. Irish Aid a aussi contribué à promouvoir les droits à l'éducation de tous les enfants par des programmes de partenariat avec la société civile, des pays impliqués dans des relations bilatérales et des organisations multilatérales. L'égalité des sexes étant une condition essentielle du développement et de la réduction des inégalités, l'agence participe aussi à l'élaboration de programmes de prise en compte du genre et de stratégies en phase avec l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Fière de promouvoir le Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP, l'Irlande a elle-même accompli des progrès notables et amélioré son système politique dans le sens d'un parlement plus représentatif, reflet d'une société plus équitable.

L'orateur souligne l'importance de l'impôt qui est un outil de promotion de l'égalité, de la croissance économique et du développement durable puisqu'il rapporte des fonds qui peuvent être investis dans le développement, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des services publics dans l'intérêt de tous sur le long terme. S'agissant du renforcement des systèmes judiciaires nationaux, des parlements et des institutions de supervision, il précise que l'agence Irish Aid apporte un financement annuel à l'appui d'activités en ce sens dans de nombreux pays d'Afrique. L'agence intervient aussi en matière de coopération interparlementaire et l'orateur explique qu'il a lui-même participé pendant trois ans à un projet pilote visant à renforcer la supervision parlementaire des opérations et politiques de développement de deux pays africains.

M. A. ABD EL AAL (Egypte) déclare que l'autonomisation des femmes et la participation des jeunes à la vie politique et aux prises de décision sont des conditions sine qua non de l'instauration de l'égalité, laquelle requiert également un resserrement des disparités et l'élimination des injustices sociales. L'égalité implique également que les pays en développement puissent se faire entendre, soient bien représentés et reçoivent toute la considération qui leur est due dans le processus international de prise de décision, notamment en ce qui concerne les questions économiques et financières. Cela renforcera en effet l'efficacité des institutions, leur crédibilité, leur responsabilité et leur légitimité. Toutes ces exigences sont en lien direct avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont le but est de réduire les disparités dans les pays et d'un pays à l'autre.

En poursuivant cet objectif d'égalité, les parlementaires doivent partager leurs expériences pertinentes. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les inégalités et doivent œuvrer à l'instauration de la justice sociale pour tous, sans discrimination d'aucune sorte, légiférer pour protéger les droits des minorités ethniques et des autres groupes minoritaires, et garantir le respect des spécificités sociales et culturelles de ces groupes. L'Egypte considère que l'égalité est le

fondement de la démocratie et a, de ce fait, pris des mesures conformes à sa Constitution pour garantir l'exercice des mêmes droits à tous les citoyens et éliminer toute forme de discrimination. Les femmes ont ainsi obtenu un nombre de sièges sans précédent au parlement où la représentation des jeunes a également augmenté. De même, la stratégie de développement durable du pays, intitulée Vision 2030, a été conçue pour édifier une société juste garantissant les mêmes droits et les mêmes opportunités à tous ses ressortissants pour atteindre un niveau d'inclusivité optimal. De fait, stabilité et progrès ne sont possibles que si toute la société s'engage dans tous les domaines de la vie nationale. Les parlementaires, qui symbolisent la démocratie, doivent consacrer tous leurs efforts à la réalisation du noble objectif de l'égalité pour tous.

La séance est levée à 13 h 30.

Séance du dimanche 2 avril

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40, sous la conduite de Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 à l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*

Reprise du débat

M. V. MATEU (Andorre) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met en avant le lien qui existe entre la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement d'une manière globale et qui permettra de prendre pleinement conscience des inégalités. Avec l'adoption des Objectifs de développement durable, les Nations Unies ont lancé un appel à tous les gouvernements et parlements pour que les mesures nécessaires soient prises en vue de la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. La présence d'inégalités se traduit notamment par l'inégalité des chances. S'il est vrai que nous sommes tous différents et que la diversité est l'une des plus grandes richesses de notre monde, la dignité doit être assurée pour chacun d'entre nous et le bien-être doit être reconnu comme un droit universel. L'éducation est l'un des meilleurs moyens de réaliser l'égalité ; elle est essentielle pour doter les citoyens de connaissances et d'un esprit critique. Les responsables politiques ont le devoir de veiller à ce que chaque citoyen ait accès à une éducation publique de qualité. Réaliser l'égalité, c'est aussi garantir un accès égal aux institutions et aux services, sans aucune discrimination.

Le Parlement d'Andorre prépare actuellement un livre blanc sur le thème de l'égalité, avec pour objectif de mettre en lumière les situations où des inégalités persistent et de proposer des lignes directrices pour les corriger. Au cours de la préparation de cet ouvrage – dont la publication est prévue pour le mois de juin 2017 –, le thème traité s'est élargi pour toucher également celui de la violence, qui ne pourra être totalement éliminée qu'en abolissant toute forme de discrimination. Une loi sur l'égalité a été élaborée et un observatoire a été mis en place pour recueillir des données sur les groupes vulnérables de la société. La discrimination ne pourra être abolie qu'au moyen d'un travail de sensibilisation, de formation, d'éducation et de communication. Les inégalités entre les pays doivent être éliminées par l'intermédiaire de la coopération internationale, en vue d'optimiser le commerce et de mettre un terme aux abus de marché et à la corruption. Les Etats doivent conjuguer leurs efforts, avec courage et dans un esprit d'ouverture, en vue de relever les défis humanitaires et environnementaux majeurs auxquels ils sont confrontés, et d'ériger un monde meilleur pour les générations futures.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie) relève que la Jordanie est au cœur d'une zone de tension, entourée de pays en crise. L'égalité a été ébranlée dans la région en raison de l'injustice dont est victime le peuple palestinien. Aussi, il ne sera pas possible d'atteindre le bien-être et la prospérité sans résoudre la situation en Palestine. La flamme du terrorisme est attisée par l'occupation israélienne sans trêve du territoire palestinien et de Jérusalem. Il faudra démotiver Israël si l'on veut démotiver les extrémistes. La communauté internationale applique une politique de deux poids deux mesures dans ses rapports avec Israël. Lors du récent Sommet de la Ligue arabe, les dirigeants arabes ont été unanimes sur le caractère alarmant de la cause palestinienne. Les négociations sur le statut définitif de la Palestine peuvent amener la seule conclusion positive que l'on peut espérer, à savoir la garantie de la pleine souveraineté et de la dignité pour le peuple palestinien, vivant dans son propre Etat avec Jérusalem-Est pour capitale, et la fin des violations par Israël des lieux saints musulmans et chrétiens, qui sont de longue date sous tutelle hachémite. Il faut protéger Jérusalem et empêcher toute tentative d'établir un nouveau statu quo, qui saperait les efforts déployés pour encourager la stabilité dans la région.

Les problèmes que connaissent les pays du Moyen-Orient sont étroitement liés. Aussi, la recherche d'une solution doit se faire sous un angle scientifique. La réussite des efforts de paix, après la résolution de la situation en Palestine par une solution à deux Etats, contribuera pour beaucoup à l'élimination du terrorisme et mettra un terme au chaos. Par ailleurs, la crise en République arabe syrienne exige que des efforts concertés soient déployés à l'échelle internationale. Une solution politique est indispensable, l'approche militaire s'étant révélée inefficace. Cette crise est étroitement liée à celle que connaît l'Iraq. La communauté internationale

doit soutenir les efforts consentis par ce pays pour mettre fin à l'endoctrinement sectaire, et doit assurer à tous justice, dignité et égalité. On ne peut parler de dignité tant que l'égalité et la justice ne sont pas pleinement réalisées.

Mme S. MAHAJAN (Inde) dit que la présence continue d'inégalités au sein d'une société peut menacer le bien-être de larges pans de la population. La notion de dignité humaine est essentielle pour le progrès de la société. En Inde, l'individu, la société et l'univers sont considérés comme un ensemble organique : l'individu évolue au profit de la société, qui à son tour évolue au profit de l'univers. La dignité ne peut être simplement atteinte par des moyens constitutionnels ; elle doit faire partie du système de valeurs de base de la société. En Inde, d'importantes mesures ont été mises en œuvre aux niveaux social, économique, politique et juridique afin de parvenir à une société équitable. Le pays a adopté une loi pour autonomiser les femmes en politique en introduisant un quota de 33 pour cent de femmes au sein du gouvernement local, et un projet de loi prévoyant également un quota pour la représentation des femmes au parlement national est à l'étude. En outre, une loi a été promulguée pour mettre un terme à la discrimination envers les groupes vulnérables de la population et pour promouvoir leur participation effective et utile à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

L'Inde a accompli d'importants progrès pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comblera les dernières lacunes en vue d'assurer un développement équitable. La démocratie est essentielle à cet égard, car elle permet à chacun de s'exprimer et embrasse les intérêts de tous. De nombreuses inégalités sont liées à l'échelle mondiale et ne peuvent donc être corrigées qu'au moyen d'efforts soutenus déployés par l'ensemble de la communauté internationale. L'intervenante mentionne par exemple les défis environnementaux, qu'il faudra relever de front. La paix n'est pas simplement l'absence de guerre ; elle équivaut avant tout à la dignité et au bien-être pour tous, grâce auxquels chaque individu et chaque groupe de la société se sent respecté, valorisé et uni avec son entourage. Les parlementaires du monde entier doivent s'engager à conjuguer leurs efforts pour garantir un développement équitable et protéger la dignité et le bien-être de tous.

M. P.H. KATJAVIVI (Namibie) dit que les inégalités qui défient de nombreux pays sont un héritage du passé. Même si la Namibie a connu le colonialisme et l'apartheid, le peuple namibien n'acceptera pas purement et simplement le déficit dont il a hérité. Le pays met tout en œuvre pour venir à bout des inégalités. Le Plan de prospérité Harambee a été adopté en 2016 – des mesures concrètes en faveur du développement social et économique y sont définies –, et un Ministère du bien-être social et de l'élimination de la pauvreté a été mis en place. Le Parlement namibien travaille sans relâche avec le Gouvernement pour élaborer des politiques et des lois en vue de stimuler la transformation économique qui permettra de mettre un terme à la pauvreté et au sous-développement. En 2017, 47 pour cent du budget national a été alloué à des dépenses publiques consacrées à des programmes en faveur du bien-être social et de l'élimination de la pauvreté, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé.

Si l'on veut garantir le développement économique et améliorer ainsi les conditions de vie des gens, il faut veiller à privilégier des investissements justes et éthiques et à encourager tant les investissements étrangers que la création d'entreprises locales. Il faut mettre en valeur les ressources naturelles disponibles au niveau local et s'attacher à protéger les industries naissantes. Il convient également de faire appel aux marchés publics afin de promouvoir l'autonomisation économique des secteurs marginalisés de la société, et de fournir des prestations en respectant les échéances fixées afin de satisfaire les besoins et les aspirations des gens. La démocratie repose sur la volonté des peuples qui, s'ils sont habilités à prendre des décisions qui influencent leur vie, s'identifieront avec ces initiatives et les défendront. Aussi, il importe de trouver de nouveaux moyens d'encourager les communautés, le secteur privé et la société civile à nouer le dialogue avec les parlements. Dans leur rôle de leaders et de meneurs d'opinion, les parlementaires doivent s'engager ouvertement à soutenir les actions visant à corriger les inégalités et à rétablir le droit de tous les peuples de vivre dans la dignité et le bien-être.

Mme A. AL-QUBAISI (Emirats arabes unis) fait remarquer que la 136^{ème} Assemblée de l'UIP a lieu dans une conjoncture mondiale difficile : des milliers de civils sont exposés à des menaces de conflits, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne, et les Etats-Unis prescrivent des mesures protectionnistes. Le terrorisme fait rage partout dans le monde, les conflits s'intensifient au Moyen-Orient et des millions de personnes ont été contraintes d'abandonner leurs foyers et leurs familles. Les Emirats arabes unis ont fait partie des premiers pays à accueillir des réfugiés en grand nombre, et a apporté un soutien financier à des camps de réfugiés au Liban et en Jordanie. Par

ailleurs, son pays engage de grands moyens financiers pour aider la population du Yémen à recouvrer son indépendance, et fournit ainsi non seulement une contribution financière, mais aussi du personnel militaire pour combattre la milice, conformément au droit international et pour le compte de la communauté internationale.

Daech constitue une menace sérieuse dans la région. Si l'on veut vaincre cette menace, il faut cesser d'associer le terrorisme à une religion en particulier. La déformation de l'Islam est inacceptable. L'Islam est une religion de tolérance. Les conflits politiques doivent être réglés sur la base des principes fondamentaux du droit international. Aucune discrimination fondée sur l'appartenance religieuse ne doit être tolérée. Le droit international doit être respecté. Les parlementaires ont le devoir important de s'élever contre ceux qui cherchent à violer les principes du droit international et à déstabiliser le Moyen-Orient, notamment en armant des milices en Iraq et au Bahreïn. Les Emirats arabes unis veulent rétablir leur souveraineté sur les trois îles du golfe Persique dont la République islamique d'Iran et d'Israël sont inadmissibles. Une solution durable doit être trouvée pour mettre fin aux conflits au Moyen-Orient. L'intervenante appelle tous les parlements à entériner la Déclaration d'Abou Dhabi – qui a été adoptée par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en décembre 2016 –, et à œuvrer ensemble pour un futur meilleur au profit de tous.

Mme O. GHARTI (Népal) dit que les inégalités de traitement demeurent la plus grande menace tant pour le développement durable que pour la paix et la sécurité mondiales. Dans de nombreux pays en développement, de larges pans de la société restent en retrait en matière de participation économique, sociale et politique. Afin de corriger cette inégalité, ces groupes marginalisés doivent pouvoir jouir de l'égalité des chances. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont le devoir d'édicter des lois et d'établir des budgets en faveur de l'égalité, mais aussi de contrôler la mise en œuvre des programmes et des politiques par les gouvernements. Justice sociale, dignité et protection doivent être accordées à toute personne en situation précaire, et ce afin de préserver la dignité humaine et le bien-être pour tous. Les bénéfices du développement et de la croissance doivent être partagés équitablement entre tous les membres de la société.

Le Gouvernement du Népal met tout en œuvre pour harmoniser ses politiques et ses programmes avec les Objectifs de développement durable en vue de lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et créer des opportunités pour tous. La présence d'inégalités sociales et économiques peut déboucher sur une instabilité politique. C'est pourquoi le Népal veille à garantir la justice sociale, notamment aux femmes, aux peuples autochtones, aux communautés marginalisées et aux couches sociales les plus défavorisées. La 136^{ème} Assemblée de l'UIP sera une excellente occasion de procéder à un échange d'idées constructif et d'adopter des résolutions pragmatiques pour corriger les inégalités dans toutes les sociétés et nations.

M. P. Matibini (Zambie), Vice-Président de l'Assemblée, préside la séance.

M. U. AHLIN (Suède) déclare que la pauvreté et les inégalités ne sont pas invincibles, et que seule une volonté politique pourra y remédier. Les parlementaires doivent se demander s'ils sont assez forts et déterminés pour venir réellement à bout de la pauvreté. Si tel n'est pas le cas, il y aura beaucoup de paroles, mais pas de résultats. De grands progrès en vue de l'élimination de la pauvreté ont déjà été accomplis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les Objectifs de développement durable prennent le relais. La mondialisation et le libre-échange ont arraché des millions de personnes à la misère et constituent de puissants outils pour créer un monde prospère. Néanmoins, si la croissance n'est pas inclusive, une petite minorité de personnes devient extrêmement riche tandis que la majorité est laissée pour compte. Il n'y a pas de solution miracle ou de méthode passe-partout. Chaque pays doit œuvrer à sa manière en faveur des ODD, sur la base de sa situation spécifique.

Les parlementaires doivent soutenir les personnes pauvres et marginalisées, en leur donnant les moyens d'améliorer leur vie et celle de leurs enfants. Le respect des droits fondamentaux de l'homme est primordial. La société est aussi solide que son maillon le plus faible. Le développement économique, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme sont intimement liés. Une société égalitaire remplit ses obligations à l'égard de chaque citoyen. Le Gouvernement suédois a lancé son initiative "Accord mondial" (*Global Deal*), visant à promouvoir, par le dialogue social et sur la base de la ratification des grandes conventions de l'Organisation internationale du Travail, une croissance inclusive, le partage des richesses, des emplois décents et des relations industrielles plus fortes. La Suède lutte pour la réalisation des Objectifs de

développement durable, et ce malgré son statut de nation privilégiée, prospère, démocratique, réalisant dans une large mesure l'égalité des sexes et épargnée par les guerres et les catastrophes naturelles. Si la Suède est si bien lotie, c'est en grande partie grâce à l'étroite collaboration qu'elle entretient avec ses pays voisins. Des pays prospères ont des voisins prospères, ce succès s'appuyant sur l'engagement mutuel, le soutien, la coopération et le commerce.

M. P. NYABENDA (Burundi) dit que le conflit au Burundi a pris fin à la suite des négociations ayant débouché sur la conclusion de l'Accord d'Arusha, qui était motivé par la nécessité de corriger les inégalités sociales, économiques et politiques omniprésentes dans le pays à cette époque. Les dispositions de cet accord ont été prises en considération dans la Constitution du Burundi, qui prévoit un quota pour la représentation des femmes en politique. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en vue de promouvoir la santé et le bien-être des femmes, notamment la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes, tout au long de leur grossesse et lors de l'accouchement. Par ailleurs, un forum de femmes parlementaires a été créé à l'Assemblée nationale, afin de donner une voix aux femmes. Des programmes de microcrédit pour les femmes ont également été mis en place. De nombreuses mesures ont été prises pour les enfants aussi, notamment la gratuité de l'éducation de base, la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans, ainsi que la mise en place d'un parlement d'enfants, composé d'enfants élus par des enfants du même âge. Le Burundi donne également une voix aux jeunes par l'intermédiaire d'un forum de jeunes. Enfin, une banque a également été créée pour la nouvelle génération.

Même si le peuple burundais a été lourdement éprouvé au cours de son histoire, il est toujours resté ouvert au dialogue, ce qui l'a aidé à progresser. En dépit de quelques difficultés en 2015, il existe au Burundi une volonté politique d'entretenir le dialogue, et ce par l'intermédiaire d'une initiative de la Communauté d'Afrique de l'Est menée par Benjamin William Mkapa, un ancien Président de la Tanzanie. La mission dont a été investi le Secrétaire général de l'UIP – qui consiste à organiser une réunion consacrée à la question du Burundi – risque d'échouer, car l'UIP ne peut pas prendre le rôle et remplacer la Communauté d'Afrique de l'Est à cet égard.

Mme E. MADZONGWE (Zimbabwe) estime qu'il est essentiel de venir à bout des inégalités si l'on veut assurer un développement et une stabilité politiques. Pour que la démocratie puisse fonctionner de manière efficace, il faut que les règles soient les mêmes pour tous. Les parlements ont un rôle prépondérant à jouer à cet égard, puisqu'ils doivent veiller à ce que les gouvernements adoptent des politiques inclusives sur le plan économique – visant en particulier l'autonomisation et l'intégration économiques des groupes sociaux marginalisés – et à ce qu'ils donnent la possibilité à tous les citoyens de faire entendre leurs préoccupations de manière objective. L'avenir appartient aux leaders proactifs et responsables, plutôt qu'aux capitalistes avarés.

Le Gouvernement du Zimbabwe a pris de multiples mesures pour corriger les inégalités dans le pays. Celles-ci résultent pour la plupart de la discrimination raciale et du développement inégal dont a été victime le Zimbabwe lors de son histoire marquée par la colonisation. Le Gouvernement a mis en place un programme socialiste conforme aux principes de l'Etat providence et garantissant une éducation et des soins de santé gratuits pour tous. L'éducation y est considérée comme un moyen de corriger les inégalités et d'autonomiser le peuple. Le taux d'alphabétisation du Zimbabwe est l'un des plus élevés en Afrique. Les titulaires d'un diplôme universitaire y sont nombreux, et le pays compte un nombre croissant de personnes aptes à l'emploi.

Des réformes foncières ont été menées, grâce auxquelles près de 300 000 familles noires marginalisées et sans terre ont pu être réinstallées. Des réformes économiques ont été engagées dans le secteur des industries minière et manufacturière, et des mesures ont été prises en vue de modifier la distribution de la propriété de la richesse nationale entre la population indigène et les entreprises et investisseurs étrangers. Les entreprises actives dans l'extraction du diamant et du platine ont l'obligation d'investir dans le développement des communautés des régions dans lesquelles elles extraient leur matière. En outre, la promulgation d'un certain nombre de lois a permis de remédier à des inégalités et à la discrimination à l'encontre des femmes, qui se sont vu accorder des droits de succession. Le principe d'égalité a été inscrit dans la Constitution. Toutes ces initiatives ont permis de corriger des inégalités socio-économiques historiquement enracinées au Zimbabwe, et, même si certaines difficultés persistent, toutes les dispositions sont prises pour édifier une nation imprégnée d'égalité, de liberté et de justice pour tous.

M. A.K. PIMENTEL III (Philippines) dit que la pauvreté, l'inégalité et l'instabilité sont des problèmes intergénérationnels aux Philippines, qui mettent en péril la viabilité économique, enravent le progrès et compromettent la sécurité de l'ensemble de la population. Même si le pays a connu une forte croissance dans de nombreux domaines, un important écart entre les riches et les pauvres persiste. La majorité de la population ne bénéficie pas des progrès accomplis. Aux Philippines, les régions les plus riches sont la capitale et ses alentours, tandis que les plus pauvres se trouvent dans les zones plus isolées du pays. Lors de la dernière élection présidentielle, le peuple a voté pour un candidat originaire de la partie la plus reculée des Philippines, l'île de Mindanao. Ce candidat incarne le changement qu'ils souhaitent voir se produire. Le nouveau Gouvernement compte remédier à l'instabilité et aux inégalités en opérant un changement structurel, c'est-à-dire par l'adoption d'un système de gouvernement fédéral qui prévoit une plus grande participation des régions au processus décisionnel, l'accélération du développement économique au niveau régional, la paix sur l'île de Mindanao, et la sauvegarde de la culture, des langues, des pratiques et des croyances des différents groupes ethnolinguistiques.

L'adoption d'un système de gouvernement fédéral ne se fera pas du jour au lendemain. La Constitution devra être révisée à cet effet. Dans l'intervalle, on s'attache à résoudre les problèmes qui entretiennent les inégalités, et ce en modifiant les politiques. L'éducation est un important facteur égalitaire. Ainsi, les étudiants méritants bénéficient désormais d'une formation gratuite dans les universités et les collèges publics. Par ailleurs, la création de petites et de micro-entreprises est encouragée par des mesures visant à réduire les formalités administratives. Des dispositions seront également prises pour corriger les failles de la législation du travail, et un système d'impôt progressif sur le revenu est mis en place, ce dont bénéficieront tous les citoyens. Ces changements ne se feront pas en un tour de main, mais la suppression des inégalités est la priorité. Il convient de trouver des solutions innovantes pour remédier aux problèmes intergénérationnels.

M. O. TINNI (Niger) relève que l'engagement pris par la communauté internationale au titre de l'Objectif de développement durable 10 – à savoir la réduction des inégalités – est essentiel pour améliorer le bien-être de l'ensemble de la société. Les mesures prises par les Etats au niveau national doivent être transposées également dans les relations et le commerce au niveau international. Les inégalités néées de relations économiques déséquilibrées ne peuvent être vaincues par de simples déclarations de principes. La mise en place d'un nouveau système économique s'impose, lequel doit s'inscrire dans l'optique de la pérennité des ressources naturelles. Au niveau national, les dirigeants doivent continuer à défendre le bien-être de leurs populations. Des choix judicieux doivent être faits pour promouvoir le développement durable.

Le Gouvernement du Niger a mobilisé des ressources pour s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et pour assurer un niveau de vie décent à tous ses citoyens. Un programme de relance économique a été adopté, en vue d'améliorer la production agricole, de renforcer les indicateurs sociaux de base et de développer l'infrastructure. Des travaux sont en cours pour la construction d'un barrage qui permettra au Niger de subvenir à ses propres besoins en termes de production alimentaire et énergétique. Des réformes ont également été adoptées dans les domaines de la santé et de l'éducation, et le secteur de l'agriculture a été restructuré. Des écoles vont être construites partout dans le pays, et la scolarité va devenir obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans. Des mesures ont été prises en matière d'égalité des sexes, notamment l'adoption de lois instituant des quotas pour la représentation des femmes dans les institutions publiques et dans le cadre du service civil. Des ressources financières sont allouées aux secteurs sociaux, en particulier à ceux qui défendent les droits des femmes et des enfants. Les entités territoriales sont encouragées à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la population. Les parlementaires du monde entier doivent veiller ensemble à la protection des droits de l'homme et à la garantie d'un niveau de vie décent pour tous.

M. Y. RETA (Ethiopie) dit que l'élimination de la pauvreté est au centre de la politique de développement du Gouvernement éthiopien. Parfaitement aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le programme national de développement aidera l'Ethiopie à accéder au rang des pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025 en maintenant la croissance économique rapide, globale et inclusive qu'a connue le pays, qui est ainsi devenu l'une des économies les plus dynamiques du monde. Cette croissance a amélioré le bien-être des Ethiopiens, créé des millions d'emplois et renforcé la compétitivité du pays. Des programmes de développement ont été mis en œuvre dans les régions rurales, où les services sociaux de base ont bénéficié d'investissements contribuant directement à la réduction de la pauvreté. Dans les pays en développement, les femmes sont confrontées à de multiples difficultés. Aussi, le programme

national de développement prévoit des mesures visant à autonomiser les femmes, et notamment à assurer leur participation active aux processus politiques, sociaux et économiques. En outre, une stratégie de développement inclusive et favorable aux pauvres est mise en œuvre en vue de créer des emplois pour les personnes en situation précaire – en particulier les femmes et les jeunes –, une mesure considérée comme prioritaire dans le cadre de la politique de développement.

La négation de la diversité de l'Ethiopie par ses dirigeants militaires a engendré l'apparition de nombreuses inégalités dans le pays. Celui-ci s'est efforcé de remédier à cette situation en adoptant une nouvelle Constitution qui garantit une protection égale et effective à tous les citoyens, sans aucune discrimination ; elle prévoit également que la chambre haute du Parlement peut décider d'allouer des subventions fédérales à une certaine région, et ce en vue de niveler les capacités fiscales des différentes régions du pays en leur permettant d'offrir un niveau de services publics équivalent. L'intervenant se réjouit de cette 136^{ème} Assemblée de l'UIP, qui sera l'occasion de se pencher sur des questions essentielles pour tous les Parlements membres de l'Organisation. Sa délégation est prête à poursuivre cet échange d'expériences et à œuvrer en faveur de l'égalité pour tous.

M. K. JAYASURIYA (Sri Lanka) dit que les parlementaires ont le devoir d'agir résolument en faveur de la réduction des inégalités, et ce en autonomisant l'ensemble de la société, sans discrimination. Le monde se trouve face à de multiples défis, dont les causes sont variées : crises économiques, alimentaires et énergétiques, épidémies, crimes, conflits armés, terrorisme et déplacements de masse. Les femmes, les enfants, les personnes âgées ainsi que d'autres groupes vulnérables de la société sont laissés pour compte. La persécution, la corruption, l'impunité et l'affaiblissement de l'état de droit sont autant de menaces pour le bien-être de la société. Il est essentiel de venir à bout des inégalités si l'on veut réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des plus pauvres. Les gouvernements doivent garantir l'égalité des chances pour tous par l'intermédiaire de la politique, de la législation et de la promotion de la paix. Les conflits ethniques et religieux qui sévissent dans le monde creusent les inégalités. Le règlement des conflits est donc une priorité.

Même s'il a été plongé dans un long conflit armé, le Sri Lanka a préservé ses valeurs démocratiques et a réussi à maintenir en place les politiques publiques de bien-être social, notamment la gratuité de l'éducation et des soins de santé pour tous. Depuis les élections présidentielles de 2015, une nouvelle ère démocratique s'est ouverte. La Constitution a été modifiée pour faire une place à une nouvelle conception du développement durable, de la paix et de la réconciliation. Le pays est venu à bout du terrorisme et a donc beaucoup à apprendre aux autres Etats à cet égard. Le Sri Lanka est en pleine croissance économique et les conditions de vie de sa population s'améliorent, mais il reste encore beaucoup à faire. Des projets d'infrastructure à grande échelle – en faveur de l'énergie, des autoroutes, des chemins de fer, des ports et de l'aviation – sont mis en œuvre en tant que priorité en matière de développement. Néanmoins, des inégalités persistent d'une province à l'autre, et ce malgré les efforts déployés à ce niveau. Une stratégie nouvelle et innovante devra être adoptée pour faire progresser leur développement. Le Sri Lanka a besoin du soutien de la communauté internationale pour faire prévaloir la paix et la réconciliation et pour créer un environnement dans lequel chacun pourra vivre dans la dignité.

M. R. MSOWOYA (Malawi) déclare que tous les individus sont égaux entre eux et doivent donc jouir du même respect. Personne ne mérite d'être soumis à l'exploitation, à la manipulation ou à l'esclavage. Et pourtant, des millions de personnes continuent de vivre dans la misère, en mauvaise santé et dans l'insécurité, autant de situations engendrées par l'homme et donc facilement évitables. Des inégalités ont été créées, entretenues et tolérées, au détriment de la paix et du bien-être pour tous. La paix doit pouvoir s'appuyer sur le respect de la dignité, des droits et des capacités de chaque personne. En tant que représentants de la société, les parlementaires doivent se mettre d'accord sur la manière d'assurer à tous une vie dans la dignité.

Des guerres font rage dans certains pays et au sein de leurs institutions, pouvant créer le chaos et porter atteinte à la dignité et aux droits des personnes. Si l'on veut garantir que chacun puisse vivre dans la dignité et jouir des mêmes droits, les leaders – et les parlementaires en font partie – doivent veiller à ce que des services soient fournis, tels qu'une éducation de qualité et des soins de santé abordables et efficaces, et à ce que les droits de l'homme soient respectés, sans aucune discrimination. Les parlementaires sont stratégiquement bien placés pour faire prévaloir le respect pour tous et pour créer un environnement favorable à cet égard par le biais de leurs trois fonctions traditionnelles, à savoir leurs fonctions législative, de contrôle et d'élaboration des budgets.

Le Malawi a été le théâtre de graves violations des droits de l'homme, telles que les attaques à l'encontre des personnes atteintes d'albinisme. Les lois en vigueur n'étaient pas adéquates pour empêcher que de tels traitements cruels soient infligés. Par conséquent, le Parlement a édicté des lois prévoyant des peines plus lourdes pour les auteurs de ces actes, dont le nombre a été ainsi considérablement réduit. Par ailleurs, en 2016, la production de maïs du Malawi a souffert de la sécheresse, ce qui a entraîné des pénuries alimentaires et l'apparition de maladies. Le Parlement avait alloué des fonds à l'achat de maïs de sources extérieures, mais ces fonds sont tombés aux mains de personnes corrompues. Le Parlement a demandé l'ouverture d'une enquête, qui a révélé un cas de corruption.

M. A.H. DA COSTA (Timor-Leste) dit que le monde appartient à chacun, mais que des inégalités persistent et constituent le défi majeur auquel la société est confrontée. Tout est basé sur la concurrence. De larges pans de la population sont exploités, comme s'ils étaient "jetables", ce qui nuit à leur sentiment d'appartenance et de bien-être. Les personnes exclues sont traitées comme si elles étaient le rebut de la société. Même s'il est communément admis que la croissance économique basée sur le libre marché peut renforcer l'équité et l'inclusion sociale, aucun fait n'a jamais prouvé cette conception, qui a en réalité simplement servi les intérêts des quelques magnats de l'économie. La société a toujours plus de difficultés à s'intéresser à autrui, et chacun esquivé ses responsabilités à l'égard de l'autre. La récente crise économique et financière mondiale a mis au jour les déséquilibres au sein de la société.

De par son indifférence face aux inégalités, la société est devenue insensible à ce phénomène, et ceci constitue le plus grand défi qu'il faudra relever dans le cadre de la lutte contre les inégalités. Celles-ci sont acceptées. Aussi, la pleine réalisation de l'Objectif de développement durable 10 est primordiale, mais elle ne sera possible que si les mentalités changent. Les droits fondamentaux, tels que consacrés par le droit international et les textes fondamentaux des Nations Unies, doivent être respectés en tout temps et partout dans le monde. La Déclaration universelle des droits de l'homme considère que la reconnaissance de la dignité et des droits égaux constitue le fondement de la justice et de la paix. Les parlements doivent veiller à ce que les principes essentiels inscrits dans cette Déclaration soient respectés en toutes circonstances. Il est temps de raviver l'adhésion à ces principes.

M. M.F AHAM ALSULAMI (Parlement arabe) dit que le Parlement arabe a placé le développement durable sur la liste de ses priorités. Des obstacles considérables entravent la réalisation des Objectifs de développement durable dans les pays arabes, à savoir l'occupation israélienne de territoires arabes et les violations du droit international commises par Israël à l'encontre du peuple palestinien. Le terrorisme et les menaces aux niveaux national et international mettent en péril le développement durable et la sécurité internationale. La communauté parlementaire mondiale doit aider les pays arabes à surmonter ces difficultés, notamment en encourageant l'Etat d'Israël à se retirer des territoires arabes occupés en vertu des résolutions adoptées par la communauté internationale. Un Etat palestinien souverain et indépendant doit être créé, avec Jérusalem pour capitale. La souveraineté des pays arabes doit être respectée et les ingérences dans leurs affaires internes doivent cesser. Il faut également arrêter de former des milices sur des territoires arabes et soutenir les pays musulmans dans leur lutte contre le terrorisme. L'intervenant mentionne l'initiative de l'Arabie saoudite concernant la formation d'une coalition militaire contre le terrorisme, qui est un excellent exemple de coopération à cet égard. Il invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre cette coalition.

La situation des jeunes doit être traitée en priorité pour atteindre les Objectifs de développement durable. L'autonomisation des femmes, notamment leur participation au processus décisionnel, est également primordiale. Aussi, le Parlement arabe a adopté des déclarations sur les jeunes et sur l'élimination de la pauvreté chez les femmes. La migration est également un phénomène important qui doit être géré de manière adéquate. Le Parlement arabe est fermement décidé à construire un avenir durable pour tous, aux niveaux économique, social et environnemental.

M. J. DA GRAÇA DIOGO (Sao Tomé-et-Principe) déclare que nous poursuivons tous un objectif commun, à savoir le bien-être. Des inégalités continuent d'exister dans le monde en raison d'injustices économiques, sociales et politiques, et peuvent engendrer des situations de mécontentement et de tension. Des inégalités se présentent en matière d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la justice et à l'emploi, et sont à l'origine de hauts niveaux de pauvreté. Les pays en développement sont souvent ralentis par un manque d'investissement en faveur de l'inclusion sociale, ce qui engendre l'apparition d'autres types d'inégalités, comme la discrimination fondée notamment sur la race ou sur le sexe.

La communauté parlementaire mondiale doit profiter de l'importante occasion offerte par l'UIP d'échanger des expériences et des points de vue et de parvenir à un consensus sur la manière de procéder pour corriger les inégalités dans les régions les plus pauvres du monde. L'élimination de la pauvreté constitue certes un défi de taille, mais les parlements doivent trouver des solutions en passant par l'encadrement, la réglementation et le contrôle de la mise en œuvre de réformes, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité et de la justice. Des politiques régionales doivent être élaborées et menées à bien en matière de développement durable, en mettant l'accent sur les investissements dans les infrastructures et sur l'aménagement d'un environnement propice à l'investissement privé dans les régions les plus pauvres. La création d'emplois décents peut sortir les gens de la pauvreté, une éducation de qualité étant essentielle à cet égard.

M. D.F. KIDEGA (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est) dit que les inégalités restent une entrave majeure au développement mondial, et ce malgré l'émergence de nouvelles grandes économies qui ont contribué à améliorer les niveaux de vie et à éliminer les écarts économiques. La Communauté d'Afrique de l'Est est fondée sur un traité qui reconnaît l'égalité des chances. Néanmoins, un rapport publié en 2016 révèle que l'augmentation du PIB n'a pas profité à toutes les populations de la région ; au contraire, les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles. Le boom économique n'a pas engendré autant d'emplois que prévu, et les taux de pauvreté et de malnutrition restent élevés.

Les inégalités sont causées par de nombreux facteurs, notamment les écarts de revenu, les stéréotypes de genre, la sous-représentation des communautés marginalisées, le déséquilibre des pouvoirs économiques, le fait que les politiques de développement ne parviennent pas à améliorer la vie des plus pauvres, des questions politiques telles que la tenue d'élections contestées et l'insécurité, et une culture de corruption et d'impunité. De plus, un accès limité à l'éducation, l'absence de logements et un sentiment d'insécurité poussent les jeunes à se radicaliser et à rejoindre les réseaux terroristes.

Les parlementaires doivent créer les meilleures conditions possibles en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en s'intéressant davantage aux programmes de relance économique qui s'attaquent aux défis sociaux et en soutenant les chaînes de valeurs locales afin de réduire les écarts de pauvreté. Ils doivent promouvoir des lois visant à protéger les sociétés et à vaincre les inégalités. L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est a pris des mesures à cet égard. En outre, les parlements doivent veiller à ce que les budgets nationaux prévoient des ressources adéquates pour corriger les inégalités croissantes, et ils doivent demander des comptes aux gouvernements. L'intégration de la dimension de genre dans la législation est essentielle, et les commissions parlementaires doivent contrôler l'appropriation des Objectifs de développement durable par les pays et faire régulièrement rapport aux parlements. Chaque parlement doit veiller à ce que chaque gouvernement réaffirme sa détermination à corriger les inégalités et reçoive les ressources nécessaires à cet effet.

M. F. ZON (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption - GOPAC) dit que dans sa Déclaration de Yogyakarta, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) a réaffirmé sa vision d'un monde équitable où tous les citoyens peuvent vivre dans l'égalité des chances et de la prospérité. La corruption et la répartition inégale du pouvoir et des richesses forment un cercle vicieux. La corruption peut fortement entraver les efforts déployés par les pays en développement pour répartir les richesses par l'intermédiaire des impôts et d'autres mesures de réduction de la pauvreté. De ce fait, les citoyens sont exclus du processus décisionnel, privés de leurs droits fondamentaux et désavantagés au niveau économique. Des personnes puissantes et corrompues s'accrochent à leurs ressources pour pouvoir maintenir leurs somptueux modes de vie, tandis que la majorité de la population doit se partager une petite partie de la richesse nationale. Près de mille milliards de dollars E.-U. ont été amassés au travers de la corruption, principalement par des personnes occupant des positions de pouvoir. Or, cet argent aurait pu être utilisé pour soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable. Tandis que les économies les plus pauvres de la planète étouffent, quelques personnes corrompues dissimulent leurs actifs et pratiquent le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Toutes ces fraudes sont rendues possibles par le manque de transparence qui caractérise le système financier mondial.

Le Sommet anticorruption de 2016 a permis de fixer des objectifs et de définir des domaines d'action, notamment la mise en place de registres sur les bénéficiaires de sociétés dans certains pays. Un régime de transparence doit prévaloir si l'on veut éliminer la corruption et les inégalités.

La corruption engendre des inégalités et des disparités. Aussi, les parlements doivent user de leur autorité pour mobiliser des ressources en vue de créer prospérité et bien-être pour tous. Mesurant l'importance des fonctions législative et de contrôle des parlementaires, la GOPAC et le PNUD ont publié un guide sur le rôle des parlementaires dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Cet ouvrage s'arrête sur le problème de la corruption, qui, s'il était résolu, pourrait à lui seul mettre un terme aux inégalités qui compromettent la réalisation des ODD ; il présente également des exemples de bonnes pratiques et d'enseignements issus de parlements du monde entier.

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), Présidente de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP, reprend la conduite de la séance.

M. D. BOÉRI (Monaco) dit que l'inégalité est souvent envisagée d'un point de vue économique uniquement. Mais les inégalités se présentent sous de nombreuses formes. Des politiques peuvent être adoptées en vue de garantir l'égalité des chances, qui, à son tour, serait source de dignité et de respect mutuel sans discrimination, et entraînerait la création d'emplois et la répartition des richesses. Celle-ci ne peut avoir lieu que si l'accumulation de richesses est manifeste. Des questions morales se posent autour du degré de contrôle que l'on peut exercer sur l'accumulation de richesses. De plus, des facteurs démographiques influent également sur la distribution des richesses. En effet, si la population croît plus rapidement que l'économie, il devient d'autant plus impératif de répartir les richesses.

Monaco est unique à bien des égards : la Principauté compte 39 000 habitants, dont 9 000 Monégasques et 132 nationalités différentes vivant sur un territoire d'une superficie de deux kilomètres carrés. Aussi, tout est fait pour que chacun vive dans la dignité, notamment grâce à un système de sécurité sociale parmi les plus généreux du monde. Monaco jouit d'un système de logement social moderne, d'un excellent système éducatif et de nombreuses opportunités de travail. Chaque personne a la possibilité de subvenir à ses propres besoins et de s'épanouir. En outre, la Principauté fait preuve de solidarité internationale, puisqu'elle finance notamment des projets à long terme dans le cadre de l'aide publique au développement, et ce en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable. Ces projets sont axés sur les soins de santé, l'accès à l'éducation et des programmes d'alphabétisation. L'élimination des inégalités permettra à chacun de ne plus avoir à lutter en permanence pour sa survie, de vivre dans la dignité et d'accéder au bien-être.

M. A. LARIJANI (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, dit que la représentante des Emirats arabes unis a formulé des allégations fausses et infondées contre la République islamique d'Iran. Il est absurde qu'une représentante d'un pays qui envoie des avions de combat pour bombarder des civils innocents au Yémen, accuse la République islamique d'Iran de s'ingérer dans les affaires internes d'autres pays. La politique menée par les Emirats arabes unis au sujet des crises sévissant à l'heure actuelle au Moyen-Orient a démontré l'irresponsabilité et l'immaturation du régime. La République islamique d'Iran s'est toujours attachée à entretenir des relations amicales avec ses voisins, ce pourquoi l'intervenant réitère l'appel au dialogue émis par sa délégation afin de lever tout malentendu et de revenir à des rapports cordiaux.

Point 2 à l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

(A/136/2-Inf.1.rev.2 et A/136/2-P.1 à P.3 et P.4.rev.1 à P.7)

Le PRESIDENT attire l'attention sur les quatre demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, tels que présentés dans le document A/136/2-Inf.1.rev.2. Il précise que la délégation de l'Argentine a depuis lors retiré sa demande, qui abordait les inquiétudes à propos des récents événements en République bolivarienne du Venezuela. Il reste donc trois demandes, à savoir : *Durcissement des politiques migratoires à travers le monde : risques de violations des droits de l'homme*, soumise par la délégation du Mexique ; *La légalisation des colonies par la loi de régularisation israélienne : une violation du droit international*, soumise par la délégation de la Palestine au nom du Groupe arabe ; et, *Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen*, qui est une proposition fusionnée soumise par les délégations de la Belgique, du Kenya et du Royaume-Uni.

Le SECRETAIRE GENERAL précise que, à la suite de délibérations entre les délégations concernées, trois propositions ont été fusionnées en une seule demande dans la mesure où elles portaient sur le même sujet. Les trois demandes qui restent et qui seront donc examinées par le Conseil ont toutes été jugées recevables au regard du Règlement de l'Assemblée. Elles feront l'objet d'un vote par appel nominal.

Le PRESIDENT invite les auteurs à présenter leurs demandes respectives en vue du vote par appel nominal.

Mme M. GUERRA (Mexique) expose les éléments qui ont motivé la proposition soumise par sa délégation, tels qu'ils sont présentés dans le mémoire explicatif annexé au document A/136/2-P.1. Elle souligne le nombre toujours croissant de migrants internationaux qui quittent leur pays pour de multiples raisons, ainsi que la nature discriminatoire de certaines mesures plus strictes qui ont été adoptées pour lutter contre l'immigration irrégulière. Elle mentionne à cet égard l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, dont le projet de construction d'un mur physique à la frontière sud du pays nuira à l'environnement et aura des impacts sociaux des deux côtés de la frontière. Les Etats doivent s'attacher à traiter les causes profondes des flux migratoires plutôt qu'à mettre en œuvre des politiques de division et discriminatoires qui sont contraires aux droits de l'homme et qui doivent être dénoncées. Elle demande à tous les parlementaires de s'opposer à de telles démarches.

M. A. ALAHMAD (Palestine) présente la proposition soumise par sa délégation au nom du Groupe arabe, et se réfère à cet effet aux informations communiquées dans le mémoire explicatif annexé au document A/136/2-P.4.rev.1. Il relève que la nouvelle loi israélienne autorisant l'expropriation de terres dont les Palestiniens sont les propriétaires légitimes, viole le droit international ainsi que les principes établis et consacrés par l'UIP. En outre, cette loi sape les efforts déployés pour résoudre le conflit israélo-palestinien, notamment au moyen de la solution à deux Etats privilégiée par la communauté internationale. Les parlementaires ont le devoir démocratique de dénoncer de telles actions unilatérales et qui constituent une intrusion d'un Etat sur le territoire d'un autre Etat. L'orateur rappelle que l'UIP a émis une déclaration condamnant l'adoption de cette loi par Israël, et dit se réjouir du soutien qui sera accordé à la proposition de sa délégation.

M. D.E. ETHURO (Kenya) présente la proposition fusionnée soumise par sa délégation et celles de la Belgique et du Royaume-Uni, telle qu'elle est exposée dans le document A/136/2-P.6. Il dit que le droit fondamental à une alimentation adéquate ainsi que le droit d'être à l'abri de la faim sont largement reconnus dans de nombreux instruments internationaux et régionaux. De plus, ces droits sous-tendent les Objectifs de développement durable 1, 2 et 3, qui visent respectivement la fin de la pauvreté, la faim "zéro", et la bonne santé et le bien-être. Ils sont toutefois menacés dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen, où des situations de sécheresse et de famine sans précédent risquent d'engendrer la plus grave crise humanitaire depuis le milieu des années 40. Aussi, la communauté mondiale, y compris les Membres de l'UIP, doivent prendre les mesures définies dans le projet de résolution – qui est annexé au document A/136/2-P.6 –, afin de venir à bout de ce fléau qui frappe des millions de personnes et les expose à un risque de mort.

Le SECRETAIRE GENERAL explique la procédure à suivre pour la tenue du vote par appel nominal.

Un vote par appel nominal est organisé.

Avec 256 voix pour, 347 voix contre et 515 abstentions, la demande présentée par la délégation du Mexique n'obtient pas en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés. Elle est donc rejetée.

Avec 459 voix pour, 193 voix contre et 466 abstentions, la demande présentée par la délégation de la Palestine au nom du Groupe arabe obtient en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.

Avec 932 voix pour, 136 voix contre et 50 abstentions, la demande fusionnée présentée par les délégations de la Belgique, du Kenya et du Royaume-Uni obtient également en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.

Ayant obtenu en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés ainsi que le plus grand nombre de voix pour, la demande fusionnée présentée par les délégations de la Belgique, du Kenya et du Royaume-Uni est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sous le point 9.

Le SECRETAIRE GENERAL demande à ce que des candidatures soient rapidement soumises au comité de rédaction, qui sera chargé de finaliser un projet de résolution sur le point d'urgence retenu.

La séance est levée à 19 h 25.

Ordre du jour définitif

-
1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 136^{ème} Assemblée
 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 3. Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*
 4. Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
 5. Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
 6. Rapports des Commissions permanentes
 7. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
 8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
 9. Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen
-

Séance du lundi 3 avril

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de M. A.H. da Costa (Timor-Leste), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence :

Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen

(A/136/2-P.6)

Le PRESIDENT annonce avoir reçu des candidatures pour le comité de rédaction qui sera chargé de finaliser le projet de résolution sur le point d'urgence présenté par les délégations de la Belgique, du Kenya et du Royaume-Uni (voir annexe du document A/136/2-P.6). Toute autre candidature devra être soumise au Secrétariat dans les plus brefs délais.

M. P. MAHOUX (Belgique), s'exprimant au nom des trois co-auteurs de la résolution, dit que la demande conjointe des délégations kényane et britannique et de sa propre délégation trouve sa raison d'être dans la famine qui s'est déclarée en mars 2017 dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen et risque de créer la crise humanitaire la plus grave depuis que l'ONU existe. Il est grand temps de prendre de toute urgence des mesures contre les causes de la famine : la sécheresse et les changements climatiques, le manque de coopération et l'insuffisance de l'aide au développement ainsi que les conflits. Les parties aux conflits doivent respecter les principes du droit international, s'abstenir de porter atteinte aux droits de l'homme et mettre en place des couloirs sécurisés pour garantir l'acheminement des secours humanitaires aux populations touchées.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda) insiste sur le fait qu'il faut trouver des solutions durables pour éviter la répétition de famines dévastatrices, dont la cause réside en partie dans les changements climatiques. Des programmes de plantation d'arbres financés par des fonds publics sont un moyen de lutter contre les effets de ces changements; il convient aussi de favoriser la sécurité alimentaire en augmentant la productivité agricole, en améliorant les intrants agricoles, en optimisant le stockage des denrées alimentaires après récolte et en investissant dans la création de valeur ajoutée ainsi que dans la régénération et la bonification des terres. Par ailleurs, il faut que l'aide alimentaire et les secours puissent être acheminés jusqu'à ceux qui sont dans le besoin. A cette fin, l'intervenante demande aux gouvernements africains d'honorer l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre de la Déclaration d'Abuja d'allouer l'équivalent de 15 pour cent de leur budget national au secteur agricole. Les gouvernements doivent aussi s'attacher à assurer la stabilité et la paix nécessaires au développement des activités agricoles tandis que les parlementaires doivent s'acquitter des obligations qu'ils ont envers leurs électeurs, en veillant à une planification et à une budgétisation efficaces au service de ces objectifs.

M. B. KELECEVIC (Comité international de la Croix-Rouge - CICR) dit qu'il faut redoubler d'efforts pour éviter que la crise humanitaire qui frappe le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen ne prenne encore plus d'ampleur, condamnant toujours plus d'enfants à une malnutrition aiguë. Le CICR a lancé un appel urgent afin d'obtenir les millions de dollars nécessaires pour apporter une aide essentielle à la survie des populations touchées, qui étaient déjà tributaires de son assistance et de celle d'autres organisations pour leur survie, afin d'éviter que la crise ne s'aggrave encore. Les causes profondes de la famine sont le fait de l'homme et, souvent, elles sont la conséquence de conflits irréductibles. Il faut donc aborder la question des méthodes de guerre et veiller à ce que les parties aux conflits respectent les normes du droit international.

Mme D. SEN (Inde) dit que le dicton indien selon lequel l'humanité doit être traitée comme une seule et même famille trouve toute sa pertinence à l'heure où il faut prendre des mesures volontaristes pour atténuer les souffrances des victimes de la famine en Afrique et au Yémen. Dans ce contexte, elle cite des exemples de mesures efficaces de lutte contre la famine qui ont été prises dans son pays, où le droit fondamental à la nourriture est consacré dans la Constitution depuis l'époque coloniale. Appliquant le principe selon lequel il vaut mieux prévenir que guérir, ces

mesures s'appuyaient sur un système bien rodé de distribution de denrées alimentaires essentielles à faible coût, sur le microfinancement et le rééchelonnement des dettes à l'intention des agriculteurs marginalisés des zones touchées par la sécheresse ; et sur une révolution verte visant à accroître les rendements. Son gouvernement a souvent fourni une aide alimentaire et autres secours en réponse aux appels lancés par des organisations internationales, notamment par les trois institutions des Nations Unies basées à Rome qui s'occupent d'agriculture et qui lui paraissaient donc les mieux placées pour acheminer l'aide.

Mme M. LARJOK WOUL (Soudan du Sud) dit que près de la moitié de la population de son pays souffre de la famine, qui a été déclarée dans les régions où les précipitations se font toujours attendre. Il faut de toute urgence venir en aide aux millions de ses compatriotes qui ont besoin de nourriture et aux milliers de ceux qui sont sur le point de mourir de faim; elle exhorte donc la communauté internationale et les organisations non gouvernementales actives dans la région à leur apporter l'aide dont ils ont besoin pour empêcher que les femmes, les enfants et d'autres victimes ne meurent chaque jour faute de nourriture.

M. N. OAKESHOTT (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés - HCR) dit que les conflits qui s'éternisent et la sécheresse aggravent l'insécurité alimentaire et la famine qui frappent des millions de personnes en Afrique et au Yémen. En Somalie, ils sont des milliers à fuir l'insécurité et la sécheresse, ce qui exige que l'on prenne d'urgence des mesures concrètes et que l'on libère les fonds nécessaires pour éviter l'hécatombe causée en 2011 par la dernière grande famine, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans. La situation est tout aussi grave au Yémen, où des millions de personnes ont besoin d'une assistance vitale ; le HCR a déjà dépêché dans le pays de nombreuses missions de secours à haut risque pour venir en aide aux milliers de déplacés. Le HCR collabore aussi avec l'Organisation internationale pour les migrations afin de porter secours aux nombreux réfugiés et demandeurs d'asile somaliens qui sont dans une situation désespérée. L'intervenant se félicite de la tenue prochaine, à Genève, de la Conférence des donateurs de haut niveau qui vise à mobiliser les fonds qu'appelle l'aggravation de la crise au Yémen. Il faut toutefois trouver des solutions politiques à long terme pour s'attaquer à des questions d'une telle complexité.

M. M. JERE (Zambie) dit que les conflits peuvent entraîner des famines lorsque les fonds publics sont utilisés à des fins militaires. Les changements climatiques qui ont affecté le rendement agricole et, partant, la production vivrière, ainsi que l'insuffisance des fonds consacrés à la lutte contre la pauvreté peuvent également provoquer la famine. Les pays où la démocratie est bien établie ne connaissent pas la famine car ils sont mieux équipés pour remédier aux problèmes qui en sont la cause. Il est donc crucial de promouvoir la démocratie et de fournir les fonds nécessaires pour l'achat immédiat de denrées permettant de pallier les retards dans l'acheminement des secours alimentaires. L'autonomisation et l'éducation des femmes contribuent largement à prévenir les grossesses non désirées ; or, avoir moins d'enfants c'est avoir moins de bouches à nourrir et, par conséquent, cela contribue à réduire la pauvreté.

Mme C. GUITTET (France) dit que prévenir la famine exige une forte volonté politique, le respect du droit humanitaire, l'accès à l'aide alimentaire pour tous et des mécanismes de bonne gouvernance à l'appui de la paix, car il ne faut pas oublier que conflits et famine sont étroitement liés. Toutefois, les interventions d'urgence ne suffisent pas. Il faut élaborer une stratégie mondiale à long terme pour promouvoir l'agriculture durable, qui est essentielle pour lutter contre la famine et la pauvreté puisqu'elle permet de renforcer la sécurité alimentaire et d'assurer l'accès de tous à la nourriture. L'agriculture durable est aussi un moyen de créer des emplois qui viendraient remplacer ceux que l'agriculture intensive a fait disparaître, aggravant ainsi l'exode rural. La combinaison de mesures d'urgence et de mesures à long terme permettra d'éliminer la famine et d'assurer le plein exercice du droit à la sécurité alimentaire.

M. M. TEIXEIRA (République bolivarienne du Venezuela) dit que ses compatriotes ont eux-mêmes des problèmes économiques et autres, mais qu'ils sont au courant de la famine dévastatrice qui sévit en Afrique et ailleurs. Ils expriment toute leur solidarité aux populations touchées. Notre planète appartenant à tous ses habitants, de tels problèmes et leurs solutions doivent être l'affaire de chacun si nous voulons créer un monde meilleur.

Mme I. ALWAZIR (Palestine) exprime aussi sa solidarité avec les peuples d'Afrique qui vivent l'expérience tragique et déchirante de la famine. Malgré l'accaparement des terres et les colonies de peuplement auquel il doit faire face, le peuple palestinien ne pouvait manquer l'occasion de manifester sa solidarité aux victimes de la famine. L'intervenante espère que la paix et la sécurité alimentaire prévaudront bientôt partout dans le monde.

M. A.-F.I. AL-MANSOUR (Soudan) dit que le Soudan du Sud est sévèrement touché par la faim et la famine et que des dizaines de milliers de Soudanais arrivent chaque jour par vagues dans son pays, qui les accueille et les traite en frères et en voisins. Toutefois, la tâche est immense et le Gouvernement n'est pas en mesure de fournir, à lui seul, le soutien et les installations nécessaires pour subvenir aux besoins de ceux qui vivent dans ses camps. Il exhorte la communauté internationale à s'attaquer aux causes profondes de la famine qui ne cesse de s'aggraver, en agissant de manière décisive pour mettre fin au conflit au Soudan du Sud, voire dans toute la Corne de l'Afrique.

Mme D. MONI NAWAZ (Bangladesh), citant le mahatma Gandhi, dit qu'il y a dans le monde assez de tout pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité. Alors que certains pays sont touchés par la famine, d'autres gaspillent sans compter ; il est temps que tous se comportent de manière responsable envers la seule planète que nous ayons. Le Bangladesh travaille sans relâche pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire en améliorant l'agriculture et la distribution des denrées alimentaires, qui sont essentielles pour régler les problèmes des victimes de la famine en Afrique, auxquelles il témoigne toute sa solidarité.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie) dit que la fortune détenue par une poignée de nantis suffirait à changer la vie de milliards de déshérités dans le monde. Tant que les riches continueront de s'enrichir et que la richesse restera concentrée entre les mains de quelques-uns, on ne pourra venir à bout de la pauvreté en se contentant d'assurer l'accès aux ressources et la croissance économique. Il faut plutôt créer des économies durables et redistribuer la richesse, ce qui exige une volonté politique. D'une part, le Nord doit arrêter de s'enrichir sur le dos du Sud et, d'autre part, les investissements doivent aller à la santé et à l'éducation pour changer véritablement la vie des gens.

M. N. EVANS (Royaume-Uni), en tant que co-auteur, se dit heureux des suggestions utiles qui ont été formulées à l'occasion du débat. La situation au Yémen et dans certaines parties d'Afrique est une véritable urgence et, dans les pays voisins, la famine menace des millions d'autres personnes. Comme l'a dit Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies, sans une action internationale collective et coordonnée pour contenir la crise, les gens vont tout simplement mourir de faim; il faut donc consacrer rapidement d'importantes ressources aux secours et ménager un accès sécurisé à ceux qui acheminent l'aide. Au Soudan du Sud, la famine est exacerbée par d'autres facteurs, notamment les conflits, les migrations forcées, la mauvaise gouvernance et l'insuffisance de la coopération internationale. Les progrès qui ont été accomplis avec peine au fil des décennies sur le plan du développement risquent d'être réduits à néant. Les parlementaires sont bien placés pour venir en aide aux plus démunis, à ceux qui souffrent et à ceux qui ont faim, pour qu'ils puissent échapper à un sort dont ils ne sont pas responsables mais qui leur a été imposé par le XXI^{ème} siècle. C'est pourquoi, il exhorte les parlementaires à redoubler d'efforts et à collaborer pour instaurer la paix dans les régions touchées et créer les conditions d'une action s'inscrivant dans la durée pour faire face à la crise sans quoi, la faute en retombera sur les gouvernements. Les parlementaires doivent donc tout faire pour que cette action s'accélère, y compris en rehaussant le niveau du débat et en cherchant à déterminer si l'aide publique au développement fournie ou reçue par leur pays est utilisée à bon escient ou si elle est détournée à d'autres fins. Pour une charité bien ordonnée, des mesures s'imposent en faveur de ceux qui sont nés au mauvais endroit et au mauvais moment afin d'empêcher qu'ils ne meurent de soif ou de faim. Il s'agit là d'une obligation morale et les parlementaires doivent se montrer résolus pour ne pas porter la responsabilité de toutes ces victimes.

Le PRESIDENT remercie tous ceux qui ont participé à ce riche débat porteur d'un message fort : la lutte contre la famine ne doit pas cesser.

Mme S.S. Chaudhury, Présidente de l'Assemblée conduit les délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être****Reprise du débat général*

Le PRESIDENT prie l'oratrice invitée, Mme G. Verburg, Coordonnatrice du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN), de s'adresser à l'Assemblée.

Mme G. VERBURG, *oratrice invitée*, dit que les parlements sont des parties prenantes du Mouvement SUN et souligne que seules des initiatives lancées par les pays eux-mêmes et dirigées par eux, auxquelles participent tous les secteurs de la société, pourront venir à bout de la faim et la malnutrition. Offrir à un enfant une alimentation saine pendant les 1 000 premiers jours de sa vie est le plus beau cadeau que l'on puisse lui faire, car on jette ainsi les bases de son développement physique et mental grâce auquel il pourra réaliser tout son potentiel. Le bien-être, la dignité et l'égalité commencent donc par une bonne alimentation dès la naissance. La mise en œuvre des ODD à laquelle les parlements doivent participer activement, favorisera la réalisation de cet objectif et contribuera à faire de la planète un endroit où il fait bon vivre. Il est indispensable d'investir dans la nutrition – question transversale du Programme 2030 – pour soutenir les efforts de paix, d'atténuation de la pauvreté et de prévention de la famine.

Elle demande aux parlementaires d'exercer leur fonction de contrôle en donnant la priorité à la lutte contre la malnutrition ; de s'assurer que les activités liées à la nutrition reçoivent les financements nécessaires et de joindre leurs efforts à ceux des ministères compétents, notamment les ministères responsables de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, de la condition féminine et de la protection sociale. D'autres parties prenantes – depuis les professeurs et les mères jusqu'aux agriculteurs et aux producteurs vivriers – doivent aussi participer à la défense d'un accès égal et universel à l'éducation et veiller à préserver la dignité, l'égalité et la prospérité pour tous, en ne laissant personne au bord du chemin. Pour leur part, les pays aux prises avec des problèmes tels que la dénutrition, la suralimentation, l'obésité et les maladies chroniques doivent collaborer avec ceux qui luttent contre la malnutrition et la faim pour atteindre l'objectif commun d'une meilleure alimentation. L'action parlementaire en matière de malnutrition doit reposer sur des données ventilées provenant de sources officielles et des évaluations chiffrées des besoins de financement. Elle doit être régulièrement adaptée pour atteindre l'objectif d'un avenir florissant et prospère pour tous, fondé sur la dignité et l'égalité. En donnant la priorité à la nutrition, les parlementaires contribueraient grandement à la réalisation de cet objectif au bénéfice des générations futures.

Le PRESIDENT remercie Mme Verburg pour son excellent exposé et invite les intervenants à reprendre le débat général.

M. D.E. ETHURO (Kenya) dit que les inégalités menacent la réalisation des objectifs de développement, compliquent la tâche consistant à mettre en place et à maintenir un gouvernement responsable et perpétuent la fragilité des institutions, ce qui peut éventuellement conduire à l'anarchie et à l'agitation sociale. D'après les indicateurs politiques et socio-économiques, le Kenya se classe parmi les pays du monde où les inégalités sont les plus marquées. Pour les combattre, sa nouvelle constitution consacre les grands principes suivants : dignité humaine, équité, justice sociale, ouverture, égalité, droits de l'homme, non-discrimination et protection des personnes marginalisées. La constitution traite aussi des droits de l'homme et de la décentralisation, à la fois des ressources et des pouvoirs administratifs, en tant que piliers essentiels de l'équité. Elle contient également une charte des droits ; prévoit la mise en place d'un fonds de péréquation; introduit la répartition des revenus pour réduire les disparités économiques et envisage des actions positives pour veiller à ce que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées soient représentés au parlement. A cette fin, des institutions nationales ont été créées pour promouvoir l'égalité. Grâce à sa politique de développement, le Kenya espère devenir d'ici 2030, un pays à revenu intermédiaire prospère. Pour sa part, le parlement a mis en place un environnement législatif porteur à l'appui du nouveau paradigme en matière de développement.

En effet, le défi du Millénaire est de corriger les inégalités et de s'assurer que personne ne reste à la traîne. Pour ce faire, les parlements doivent suivre de près les budgets nationaux, tant du point de vue de l'inégalité que dans la perspective du genre, et tenir les gouvernements responsables de l'impact de leurs politiques sur des groupes tels que les femmes, les communautés marginalisées, les personnes handicapées et les plus démunis. En outre, les

parlementaires doivent participer au processus d'élaboration des rapports nationaux que prévoient les accords visant à corriger les inégalités auxquels ils sont parties, ce qui leur permettrait de suivre les progrès accomplis et de combler les lacunes éventuelles.

M. S. KINGA (Bhoutan) dit qu'il faut d'abord corriger les inégalités là où elles sont le plus visibles et le plus fortement ressenties, c'est-à-dire dans les communautés marginalisées. Au Bhoutan, petit pays montagneux et enclavé dont la population dépend principalement de l'agriculture de subsistance, la pauvreté se fait plus cruellement sentir dans les zones rurales. Les mesures visant à réduire les inégalités ont d'abord été appliquées dans les villages, où les paysans sans terres, les nécessiteux et les pauvres ont reçu des titres de propriété pour qu'ils puissent s'assurer une existence décente et pour combler les disparités qui existent entre les nantis et les laissés-pour-compte dans une économie en croissance. L'exclusion financière dont sont victimes ces groupes marginalisés devrait également prendre fin grâce à des programmes de crédit rural visant à financer les exploitations agricoles, les entreprises artisanales et les petites entreprises.

La plupart des objectifs de développement durable ont été intégrés dans les programmes de développement près de deux ans avant leur adoption au niveau mondial. Une série d'interventions successives a déjà permis au Bhoutan de réduire de moitié le taux de pauvreté, en seulement cinq ans, alors le servage et la peine capitale ont été abolis bien avant l'introduction de la démocratie parlementaire pour assurer à chacun dignité et bien-être.

Les traditions socio-culturelles et les instruments juridiques du pays ont toujours permis aux femmes d'avoir un statut égal à celui des hommes; néanmoins, le Bhoutan a signé et ratifié divers accords régionaux et internationaux visant à promouvoir l'élimination de la discrimination liée au genre et à l'origine ethnique ainsi qu'à protéger les droits des enfants et des personnes handicapées. Son parlement a aussi adopté des lois essentielles sur la violence familiale et la protection des enfants. Au lieu d'attendre que les effets en cascade des mesures économiques corrigent les inégalités, le Bhoutan se concentre sur des interventions directes au niveau de la communauté et des ménages. Dans la société juste et harmonieuse à laquelle il aspire, les inégalités ne devraient être ni visibles, ni vécues, même aux marges de la société.

M. G. MOHABA MESSU (Guinée équatoriale) dit que l'inégalité a toujours existé mais qu'elle est devenue un problème social, économique et politique sur lequel se greffe la discrimination fondée sur divers motifs, qui se fait sentir dans tous les domaines de la vie. Il faut prendre à titre prioritaire des mesures visant à créer une société égalitaire et à construire un nouvel ordre social, politique et économique reposant sur une distribution équitable des richesses et sur l'égalité des chances pour parvenir au bien-être. C'est une question de justice sociale dans laquelle l'ONU voit un principe fondamental de la coexistence pacifique et prospère dans les pays et entre les pays, affirmant que la poursuite de la justice sociale pour tous est au cœur de la mission mondiale de promotion du développement et de la dignité humaine assumée par l'ONU dans le monde.

Une société juste est indispensable pour promouvoir le développement, l'égalité et la dignité, et il faut adopter un modèle de bien-être propre à garantir des droits sociaux et les moyens requis permettant aux individus de se construire une vie autonome sur une base égalitaire. Dans une société juste et unie, les droits fondamentaux sont l'éducation, la santé et une existence décente. Dans cet esprit, la Constitution de la Guinée équatoriale consacre des valeurs et des principes tels que la justice et l'égalité ; le respect de la personne, de sa vie, de son intégrité et de sa dignité physique et morale ; la protection des travailleurs et la promotion du développement culturel, économique et social. Elle garantit aussi aux femmes l'égalité des droits et des chances. En ce qui concerne les groupes les plus vulnérables, ils bénéficient de services essentiels, comme le logement, l'électricité et l'eau, l'objectif étant de favoriser leur indépendance et leur développement personnel. En outre, le programme de développement socio-économique du pays vise à promouvoir l'avènement d'une société plus juste.

M. M. TIMBINE (Mali) dit que les efforts visant à bâtir une économie moderne solide, dont la finalité est de réduire le chômage et d'assurer une répartition équitable des richesses créées, s'inscrivent dans le cadre d'une révolution technologique en marche qui transforme tout à la fois les modes de production et de consommation. Dans un monde en proie à l'instabilité, marqué par de douloureux bouleversements politiques, ce nouveau scénario offre des perspectives mais présente aussi des risques. D'autres défis, qui grèvent lourdement l'avenir, sont liés aux changements climatiques, aux inégalités croissantes, aux pressions migratoires et aux grandes pandémies. Néanmoins, des processus décisionnels efficaces visant à réaliser les ODD dans la dignité, la prospérité, la justice et le partenariat devraient conduire à un avenir meilleur. Lutter

contre les causes et les conséquences de l'inégalité, de l'injustice et de la discrimination est la seule manière de parvenir à une véritable égalité, qui appelle un changement de comportement et de style de vie pour que personne ne se sente pauvre ou victime de discrimination.

Le Mali met en œuvre, depuis longtemps, des politiques visant à lutter contre l'exclusion sociale, à soutenir les groupes vulnérables et à encourager les femmes à se présenter aux élections. Les partis politiques sont tenus par la loi de respecter un quota de candidatures féminines (un tiers), de sorte que les femmes ont remporté plus du quart des sièges aux dernières élections locales. Deux commissions parlementaires sont chargées de veiller à la protection des droits des plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, dans des domaines tels que la santé, le développement social et le travail. Le Mali se tient prêt à soutenir toutes les initiatives visant à combattre les injustices dont sont victimes les plus faibles.

M. H. ZWAK (Afghanistan) dit que les souffrances et les problèmes d'un seul membre de la communauté mondiale sont l'affaire de tous. C'est en passant des paroles aux actes, à une action mondiale en faveur de l'égalité et de la dignité qu'il sera possible d'améliorer la vie des gens. Or, en Afghanistan, une guerre qui s'éternise, des ingérences extérieures et les menaces terroristes ont détruit le cours de la vie normale et créé des difficultés et des obstacles de taille sur la route vers une société juste dans laquelle le bien-être et des droits égaux sont garantis. Des efforts communs et une coopération étroite sont indispensables pour corriger les inégalités entre les pays et pour lutter contre les disparités socio-économiques actuelles, qui sont parfois liées à la position géographique. Par conséquent, les parlementaires doivent s'engager dans le long et difficile processus qui vise à réduire les énormes différences de niveau de vie observées dans le monde, notamment en faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils s'attaquent à l'extrême pauvreté, à la faim et à la précarité.

Il convient de prêter une attention accrue aux besoins des personnes handicapées dans les pays les plus pauvres qui souffrent de la faim et dans ceux qui ont été détruits par les conflits et les guerres qui sont menées par procuration sur leur territoire, comme c'est le cas de l'Afghanistan. Il exhorte les Membres de l'UIP à aider son pays à sortir de l'impasse, pour que les Afghans ne soient plus sacrifiés à des causes qui ne sont pas les leurs. En outre, l'intervenant demande aux autorités de l'Etat islamique d'Iran de cesser de soutenir les Taliban ; à celles du Pakistan, d'arrêter de tuer des enfants afghans et à celles de la Fédération de Russie, de ne plus accepter de négocier avec les Taliban qui déciment la nation afghane.

M. T. FUKUI (Japon) dit que les inégalités croissantes dans le monde sont un facteur déterminant de l'instabilité politique et pourraient même mettre en péril la survie de l'humanité. Il incombe aux parlementaires de tenir compte des préoccupations des citoyens face aux inégalités et de faire en sorte que les plus démunis et les laissés-pour-compte puissent faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques afin que personne ne reste au bord du chemin. Pour corriger les inégalités, tous les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes plus âgées et les personnes handicapées, doivent participer à la prise de décision. L'expérience japonaise à la suite du tremblement de terre de 2011 a montré, par exemple, à quel point il importait de faire participer les femmes à toutes les décisions relatives à la prévention des effets des catastrophes, aux secours et au processus de relèvement et de reconstruction, lorsqu'il est apparu que les abris d'évacuation n'étaient pas équipés d'installations séparées pour les femmes, comme des toilettes et des vestiaires. Les parlementaires doivent s'engager résolument à œuvrer en faveur d'une société égalitaire et, partant, plus heureuse.

M. G. DAUDZE (Lettonie), faisant d'abord référence à l'égalité des sexes, dit que, plutôt que d'instaurer un système de quotas pour promouvoir la représentation des femmes dans les institutions publiques, son pays a choisi de créer un environnement favorable aux femmes pour qu'elles puissent faire leurs propres choix. Les résultats positifs de ce choix se traduisent de manière évidente dans les chiffres relatifs à leur participation active à la vie politique, laquelle s'accroît dans le sillage de la part qu'elles prennent aux activités non-gouvernementales et aux activités économiques. La politique nationale en matière de protection sociale tient compte de l'objectif d'égalité des sexes, et les questions relatives au genre sont régulièrement abordées lors des débats parlementaires. De plus, la Lettonie s'emploie activement à traiter ces questions dans le cadre de forums régionaux et internationaux.

Pour ce qui a trait à la participation des jeunes, la Lettonie est fière de ce que plus du quart de ses parlementaires ont 45 ans ou moins, ce qui veut dire que la jeune génération est prête à assumer la responsabilité qui lui incombe pour ce qui est d'améliorer les conditions de vie de la population. Les jeunes ont également eu l'occasion d'exprimer et de défendre leurs idées grâce au

Parlement de la jeunesse, dont les membres sont élus. En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, le cadre législatif garantit leur protection sociale et un projet de loi sur les entreprises sociales visant à leur offrir des perspectives d'emploi devrait être adopté prochainement. Les personnes à faible revenu, autre groupe vulnérable, ont vu leur dignité et leur bien-être renforcés grâce à des réformes fiscales et à d'autres mesures visant à réduire les écarts de revenu. Ces mesures devraient également mettre un frein à l'économie souterraine, en donnant des garanties de protection sociale à ceux qui en ont besoin. En bref, l'inclusion sociale est cruciale pour corriger les inégalités et assurer à tous dignité et bien-être.

M. K.I. GAYA (Nigéria) dit que les inégalités dans le monde ne cessent de se creuser, portant atteinte aux droits de l'homme et au bien-être et provoquant des tensions sociales, des conflits et même des guerres. Les droits fondamentaux des citoyens à la protection contre l'exploitation et la marginalisation, ainsi que la garantie de l'égalité des chances grâce à l'élimination de la discrimination, notamment en ce qui concerne l'éducation, les soins de santé et la participation à la vie politique, font partie de l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. A cet effet, les gouvernements se doivent de préserver l'intérêt public en veillant à améliorer sans cesse les processus de suivi.

La lutte contre les inégalités demeure une question capitale au Nigéria, la plus grande démocratie du continent africain. Son système parlementaire est l'exemple parfait d'un creuset où se fondent les préoccupations et les intérêts des nombreux groupes ethniques du pays en vue d'élaborer un programme de développement national coordonné. Les membres du parlement bicaméral sont les représentants légitimes des électeurs, qui comptent sur eux pour répondre aux besoins qu'ils ont exprimés. Ce système est donc parvenu à relever le défi de l'inégalité en pratiquant le principe de l'unité dans la diversité avec un succès remarquable. Les parlementaires se sont engagés à promouvoir l'égalité de tous les citoyens et à assurer la dignité de chacun, en élaborant des propositions de loi sur le handicap, les droits de l'enfant, l'égalité des sexes et l'égalité des chances, qui sont tous en passe d'être adoptés. Des commissions parlementaires jouant le rôle d'ombudsman ont également obtenu de nombreux succès dans les enquêtes qu'ils ont menées à titre gratuit sur des plaintes dirigées contre des agents de l'Etat. Le Parlement s'est également engagé à combattre, dans ses propres rangs, les inégalités fondées sur le genre, comme en témoigne le nombre croissant de députées et de présidentes du parlement.

M. D. OPREA (Roumanie) dit que la législation et les politiques publiques de son pays visent à bâtir une société équilibrée et fondée sur l'inclusion, au service d'une croissance économique intelligente et durable, propice à l'élargissement de la classe moyenne. Dans le cadre des efforts déployés en faveur du développement durable, le respect des droits de l'enfant est une priorité, tout comme le principe de l'accès égal à des conditions de vie décentes, aux soins de santé et à un enseignement de qualité. En effet, les enfants et les adolescents sont la ressource la plus précieuse et la plus stratégique de la nation, mais les politiques qui garantissent une protection sociale et des revenus suffisants aux personnes âgées sont tout aussi importantes, car il est bon de témoigner aux aînés une reconnaissance bien méritée pour la contribution qu'ils ont apportée à la société grâce au travail de toute une vie. En tant que membres précieux de la communauté, les personnes en situation de handicap bénéficient d'un traitement égal propre à préserver leur dignité.

Puissants moteurs de changement, les parlements sont en grande partie responsables de veiller à ce que les inégalités fassent partie intégrante des efforts menés pour réaliser les ODD. Pour sa part, le Parlement roumain est convaincu que le succès en matière de développement durable dépendra de l'adéquation des objectifs aux attentes et aux besoins du public. De plus, il est crucial que les décisions relatives à la mise en œuvre des ODD se traduisent par une amélioration de la qualité de vie et du bien-être collectif et individuel. Pour conclure, l'intervenant indique qu'on ne pourra diminuer l'incidence du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion sociale que par une politique socio-économique cohérente et réaliste, propice à un marché du travail plus flexible et plus performant.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) évoque l'exemple du Bangladesh où des progrès importants ont été accomplis ces dernières décennies, la pauvreté extrême ayant presque diminué de moitié grâce à la priorité accordée à la hausse des salaires et à une protection sociale fondée sur des filets de sécurité liés aux transferts de fonds et non plus à la seule aide alimentaire. La richesse mondiale s'est considérablement accrue, mais on ne peut pas dire que la création de richesse va toujours de pair avec une répartition équitable. L'inégalité croissante ne se manifeste pas seulement comme un écart entre le Nord riche et le Sud pauvre, mais également au sein même des sociétés. Le véritable problème réside dans l'inégalité des chances. Il faut une politique

inclusive et mobilisatrice qui se concentre sur la création d'opportunités permettant aux talents individuels de s'exprimer en insistant sur le traitement égal des groupes vulnérables, notamment des femmes et des personnes handicapées, et sur leur pleine participation à la vie de société.

Il est inacceptable que, dans certaines sociétés et cultures, l'égalité demeure un objectif hors d'atteinte. Un meilleur accès à l'éducation et des mesures permettant de concilier emploi et responsabilités familiales contribueraient à promouvoir l'autonomisation des femmes. Il ne faut pas non plus oublier les groupes vulnérables. Ainsi, en Belgique, l'inscription d'enfants handicapés dans des écoles ordinaires a été une expérience positive. Il faut aussi s'attaquer aux inégalités à l'extérieur des frontières grâce à la coopération internationale. L'esprit d'entreprise, l'éducation et l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative sont d'autres éléments indispensables pour rompre le cercle vicieux de la discrimination et de la pauvreté.

M. A. KARLSBOECK (Autriche) dit qu'un pour cent de la population mondiale possède plus de la moitié des richesses de la planète et que les perspectives de s'enrichir par le travail sont proches de zéro. En effet, le rendement du capital dans les pays développés est bien plus élevé que le taux de croissance économique, ce qui revient à dire que l'argent est le seul moyen qui permet de gagner de l'argent et que les inégalités dans la répartition des ressources continuent de se creuser. De plus, dans la plupart des pays, la charge fiscale sur le travail est très élevée alors que l'impôt sur le patrimoine et sur les plus hauts salaires est relativement faible. Selon les tendances mondiales en matière d'inégalité, la proportion des revenus supérieurs augmente dans pratiquement chaque pays, contrairement aux biens de propriété publique, qui déclinent. La dette publique dans les pays riches limite la capacité de mettre en œuvre des politiques appropriées et la hausse des prix de la propriété privée a eu des répercussions sur les inégalités de revenu et de richesse. Les sommes transférées dans les paradis fiscaux par les nantis qui fraudent le fisc ne se retrouvent pas comme elles le devraient dans le portefeuille public. En bref, les sociétés se désintègrent à cause des inégalités de revenu.

Le principal défi en matière d'inégalité est d'assurer une répartition juste - plutôt qu'égal - des richesses et de veiller à ce que personne ne vive dans la misère. Les gouvernements doivent intervenir pour diminuer les inégalités croissantes et combattre la polarisation politique en introduisant un système fiscal équitable et en mettant en place une protection sociale de base. Ils doivent aussi respecter les principes de transparence et d'intégrité ; être supervisés par des parlements forts et des organismes d'audits indépendants et offrir un accès égal et gratuit à l'éducation. Les parlements doivent s'employer à relever les défis qui se posent et coopérer pour instaurer un modèle de développement juste et durable, qui assure à tous une vie décente et préserve la planète pour les générations futures.

M. I.R. AL-KUWARI (Qatar) dit que son Parlement est résolu à participer à tous les efforts interparlementaires et internationaux pour promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité, ainsi que pour éliminer les causes des conflits. A cette fin, il a organisé de nombreuses conférences internationales et régionales et est devenu un modèle à suivre en matière de droits de l'homme, symbole de la civilisation. Ses efforts pour créer un environnement propice à la participation des femmes à la vie politique a porté ses fruits, puisque les femmes occupent à présent des fonctions ministérielles, judiciaires et administratives, ainsi que d'élues municipales. L'instauration de ponts et de dialogues entre les cultures est la voie à suivre pour une coexistence pacifique entre les peuples car elle permet de supprimer les barrières et de cultiver la tolérance et le respect des autres. Quant au développement durable, il vise à répondre aux besoins socio-économiques, institutionnels et environnementaux actuels tout en préservant la biodiversité et les écosystèmes afin de ne pas compromettre la capacité d'existence des générations futures.

L'escalade de la violence et des tensions dans le monde a créé des situations complexes, qui ont de graves répercussions sur les peuples innocents et épris de paix. Dans ce contexte, il souligne la tragédie du peuple palestinien et les souffrances qu'il subit de longue date aux mains d'un occupant qui bafoue le droit international et fait fi de tout principe moral. Les parlementaires doivent adopter une position ferme et appeler la communauté internationale à exercer des pressions sur Israël pour qu'il se conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU et participe aux initiatives prônant une paix juste au Moyen-Orient, la restauration des droits légitimes du peuple palestinien et l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Mme E. SCOLARO (Organisation mondiale de la Santé - OMS) dit que les inégalités liées à la santé, dans les pays et d'un pays à l'autre, ont des conséquences sur le bien-être et la vie, en particulier des femmes et des filles qui, en tant que groupe vulnérable, en payent souvent le prix le plus élevé. En effet, les femmes et les filles sont trop souvent victimes de discrimination et

d'atteintes à leurs droits, sans compter les autres obstacles structurels qu'elles rencontrent dans de nombreux domaines et qui déterminent leur situation personnelle. De plus, la conjugaison de plusieurs facteurs peut avoir des conséquences graves, comme c'est le cas des filles pauvres, non instruites et vivant dans des zones rurales. Si aucune mesure n'est prise en leur faveur, leur situation continuera de s'aggraver, ce qui aura pour conséquence de réduire le potentiel du pays.

Les inégalités profondes qui causent la mort et la maladie, notamment lors des grossesses et des accouchements, pourraient être corrigées grâce à des mesures éprouvées de promotion et de protection de la santé sexuelle et procréative ainsi que des droits de toutes les femmes et les filles. Mais on observe une forte résistance, comme en témoigne l'absence de financement, la stigmatisation des utilisatrices de ces services et de ceux qui les fournissent ; la tolérance généralisée de la violence sexiste ; l'accès restreint à des informations exactes et à la contraception et l'imposition de barrières juridiques. L'égalité dans le domaine de la santé requiert avant tout un engagement politique. Le rôle de facilitateurs que peuvent jouer les parlementaires dans des domaines tels que la législation, le contrôle, la budgétisation, la responsabilisation et le plaidoyer, peut être essentiel pour promouvoir la santé et le bien-être, notamment par l'élaboration de politiques et de lois adoptées sur la base de données d'expérience avérées. A cette fin, les experts de la santé et les décideurs doivent entretenir un dialogue ouvert, transparent et interactif pour combler l'écart entre la disponibilité de ces données et leur utilisation dans l'élaboration des politiques. L'OMS continuera de coopérer pour faire respecter le droit à la santé pour tous et veiller à ce que personne ne soit laissé au bord du chemin.

M. A.I. AL-MANSOUR (Soudan) dit que les parlements doivent lutter contre toutes les formes de discrimination en s'attaquant à ses causes et garantir à tous le droit à la dignité et au bien-être. La coopération internationale est essentielle pour honorer les engagements pris en matière d'égalité et de non-discrimination, et ce, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui doivent être protégés au niveau national par les mécanismes constitutionnels et juridiques existants. La Constitution soudanaise, dont l'objectif est d'édifier une nation multiculturelle et multi-ethnique, consacre et protège les droits et libertés, notamment ceux énoncés dans les conventions internationales relatives aux droits de l'homme que le Soudan a ratifiées. Elle met également l'accent sur la nécessité de promouvoir la justice sociale, l'éducation et la santé, ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes. Au Soudan, les femmes ont en effet les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes et jouent un rôle important dans la vie publique, occupant un tiers des sièges du parlement ainsi que des postes de responsabilité tant au Parlement que dans l'Exécutif et le système judiciaire.

Le Soudan a pris une part active aux efforts régionaux visant à régler pacifiquement le conflit qui sévit au Soudan du Sud, où la crise alimentaire aiguë est très préoccupante. Les dirigeants soudanais ont toujours été d'ardents défenseurs de la paix par le dialogue, ce qui leur a permis de conclure un Accord de paix global fondé sur les principes de la liberté et de la démocratie, de l'état de droit, de la justice, de l'égalité ainsi que de la promotion et la protection des droits de l'homme et de la dignité. Pour sa part, le Parlement soudanais a appuyé le travail des institutions nationales et des organisations de la société civile dans le domaine des droits de l'homme, qui sont par ailleurs protégés par les tribunaux. Il s'est également engagé à harmoniser la législation nationale avec les instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Soudan.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) remercie tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont exprimé leur soutien et adressé leurs condoléances à son pays à la suite du récent attentat terroriste perpétré contre le Parlement britannique, qui a fait de nombreux morts et blessés et symbolise une atteinte à la démocratie. Tous sont unis dans le désir de vaincre ce fléau qui mine, de bien des façons, la qualité de vie.

Pour réaliser l'égalité, il faut venir à bout de la misère à laquelle beaucoup d'autres seront condamnés si on ne s'attaque pas résolument à ses causes profondes, à savoir la guerre et les conflits. L'intervenant évoque l'exemple de la République arabe syrienne, pays à l'économie naguère prospère, que la guerre a soudainement fait basculer dans le chaos, provoquant des exodes, avec les terribles conséquences que l'on sait. Pour prévenir la guerre et les conflits, il faut prendre une série de mesures dans des domaines aussi divers que la gouvernance, l'accès aux denrées, à l'eau et aux médicaments, les changements climatiques, l'éducation pour tous, la corruption, le chômage et les droits des femmes, des jeunes et des minorités. Il faut par ailleurs que les sociétés multinationales soient tenues de s'acquitter des impôts dans les pays où elles réalisent leurs bénéfices et que les pays développés payent à leur juste valeur les matières premières et autres ressources provenant des pays en développement.

M. B. TARASYUK (Ukraine) dit que le plein respect du principe fondamental de l'Union interparlementaire d'œuvrer en vue de la paix et de la coopération, conformément aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, délivrerait l'humanité de fléaux tels que la guerre, l'occupation, l'annexion et les violations des droits de l'homme. Malheureusement, le fait que certains ne se conforment pas à ce principe entraîne des violations du droit international et crée des foyers de tensions dans certaines parties du monde. L'Ukraine, par exemple, a vécu quatre années d'agression et d'occupation par un Etat dont le Parlement est Membre de l'UIP. Les agissements de ce pays sont établis et il est facile de se procurer les données qui les prouvent, tout comme les statistiques montrant l'énorme tribut économique et humain versé par l'Ukraine. La communauté internationale a d'ailleurs adopté maintes résolutions exprimant sa solidarité avec l'Ukraine et condamnant fermement l'agression russe contre son pays.

Par conséquent, la décision de tenir la 137^{ème} Assemblée dans un pays qui viole les principes de l'UIP et la Charte des Nations Unies n'a ni fondement ni logique. Convaincu que l'agression ne doit pas être récompensée, le Parlement ukrainien a décidé de ne pas participer à cette Assemblée et exhorte les autres délégations qui respectent les mêmes principes à suivre son exemple. Il y a fort à parier en effet que la machine de propagande russe exploitera les débats à l'avantage du pays hôte. L'invitation lancée pour que l'Assemblée d'octobre 2017 se tienne en Russie est un stratagème cynique visant à associer l'UIP aux célébrations du 100^{ème} anniversaire de la révolution bolchevique, qui a fait souffrir des millions de personnes. L'intervenant appelle l'UIP à exiger que la Fédération de Russie donne suite aux deux résolutions adoptées en 2014 et en 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation en République autonome de Crimée.

M. V. Mateu (Andorre), Vice-Président de l'Assemblée, conduit le débat.

Mme THI PHONG TONG (Viet Nam) dit que son pays applique des politiques volontaristes pour édifier une nation forte, dont la population prospère évolue dans une société démocratique, juste et moderne. La plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement ayant été réalisés avant l'échéance, le Viet Nam élabore à présent un plan d'action national relatif aux ODD, qui vise, entre autres choses, à promouvoir la protection sociale et à offrir à tous des chances et des avantages égaux. L'Assemblée nationale continue de légiférer, de réviser et modifier les lois conformément à la Constitution et de suivre la mise en œuvre des programmes de développement socio-économique. Cependant, le Viet Nam doit encore relever de nombreux défis et compte sur une assistance internationale soutenue pour l'aider à renforcer la qualité de la gouvernance et à réaliser ses objectifs de développement.

Corriger les inégalités et assurer dignité et bien-être à tous est une mission importante, qui exige des efforts concertés à long terme. Il faut promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies et procéder à des réformes pour faire en sorte que les pays en développement aient leur mot à dire dans les activités des institutions financières et économiques mondiales. Il faut également établir un réseau régional sur les questions de sécurité non traditionnelles. Tous les pays doivent s'efforcer d'améliorer leurs institutions, leurs politiques et leur gouvernance et les pays développés doivent continuer d'aider les pays en développement par le partage des connaissances et le transfert de technologies à l'appui d'un développement durable et inclusif. De plus, tous les pays doivent mettre au point des instruments permettant de mesurer les inégalités pour pouvoir établir un ordre de priorité dans les initiatives à prendre et tous les parlements doivent renforcer les mesures législatives et de contrôle à l'appui de la réalisation de l'ODD 10. Il faut promouvoir les mécanismes de coopération entre l'UIP et l'ONU, ainsi qu'entre les membres de l'UIP et les organisations internationales, afin de faciliter les échanges de données d'expérience relatives à la lutte contre les inégalités. Enfin, il faut améliorer les activités de communication pour sensibiliser le public aux droits et responsabilités liés à la réalisation de l'égalité sociale.

M. YANG SEM (Cambodge) dit que l'ère d'indépendance, de paix, d'unité, de souveraineté, de démocratie, d'état de droit et d'intégrité territoriale qui s'est ouverte après le renversement du régime de Pol Pot a permis à son pays de faire les premiers pas dans la lutte contre les inégalités qui affligent son peuple. A cette fin, de nombreuses mesures ont été prises dans le cadre d'une stratégie nationale de protection sociale visant à améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire des plus démunis et des plus vulnérables. Le Parlement continue de jouer un rôle important s'agissant de corriger les inégalités en élaborant les lois et les cadres réglementaires appropriés et en informant l'Exécutif des besoins de la population. Il a également légiféré en collaboration avec des organes législatifs régionaux et internationaux en vue de fixer des objectifs communs sur diverses questions, dont l'égalité et les droits de l'homme. La Constitution

cambodgienne reconnaît et respecte les droits de l'homme consacrés dans la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans tous les traités relatifs aux droits de l'homme. Le Cambodge est partie à plusieurs de ces traités et est résolu à en ratifier d'autres prochainement.

Les parlementaires doivent saisir l'occasion importante qu'il leur est donnée d'adopter une vision à long terme et de travailler ensemble au nom de leur gouvernement. Ils doivent aussi se mettre au travail pour favoriser une croissance soutenue grâce au renforcement de la démocratie, au développement durable et à la paix. Tout en s'employant à tisser des liens plus étroits avec les autres parlementaires, ils doivent promouvoir des relations bilatérales et multilatérales. En travaillant la main dans la main et en mobilisant leurs efforts pour le bien de l'humanité, les parlementaires pourraient offrir à la planète une paix durable, la démocratie, le développement et le bien-être.

M. C. LOHR (Suisse) souligne l'importance du respect des droits des personnes handicapées, dont les droits sont tous trop souvent négligés. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui vise à promouvoir le respect de la dignité inhérente des personnes en situation de handicap, a été largement ratifiée. Cependant, ses dispositions resteront lettre morte tant qu'elles n'auront pas été traduites en mesures politiques concrètes pour répondre aux besoins des personnes dans cette situation et les aider à mener une vie indépendante en leur donnant l'accès à la formation et à l'emploi. Les personnes handicapées souhaitent être traitées comme des égales, dans le respect de leur différence et de leur individualité, ce qui appelle à une approche plus humaine centrée sur leurs forces plutôt que sur leurs faiblesses. Il incombe aux parlementaires de s'acquitter de leur obligation d'améliorer la vie des personnes handicapées et d'utiliser le pouvoir de leur conviction pour sensibiliser le public aux droits qui sont les leurs.

M. F. RABBI (Bangladesh) dit que les inégalités croissantes portent atteinte aux droits de l'homme et à l'égalité des chances, ont un impact direct sur le bien-être et font le lit de l'instabilité socio-économique et politique. C'est pourquoi le Bangladesh s'emploie à corriger les inégalités et à instaurer un monde meilleur pour les générations futures grâce à des plans d'action visant la réalisation des cibles fixées dans le cadre des ODD, en partenariat avec les parties prenantes. Un comité interministériel a été créé pour élaborer une approche commune de mise en œuvre et de suivi des ODD, tandis que les efforts de la société civile sont coordonnés par une plate-forme citoyenne. Les réalisations annuelles seront aussi mesurées par des agents spécialement formés.

Des progrès considérables ont été accomplis sur le plan de l'accès à l'éducation et l'amélioration des taux de scolarisation, en particulier des femmes et des filles. S'il est vrai que le taux d'alphabétisation a sensiblement augmenté, des mesures plus énergiques sont nécessaires pour atteindre l'objectif de scolarisation universelle. De nombreux programmes de protection sociale ont été mis en place pour verser des prestations aux groupes défavorisés, à côté de mesures visant à promouvoir l'inclusion des femmes, des personnes handicapées et des minorités ethniques dans la vie politique et socio-économique. Les transferts de fonds jouent un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté, tant directement qu'indirectement, tandis que les technologies de l'information et de la communication contribuent à transformer l'économie rurale.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour réaliser les ODD, le Parlement du Bangladesh s'acquiesce de ses fonctions législative, représentative et de contrôle, et est heureux de pouvoir bénéficier de l'expérience et des succès remportés par d'autres s'agissant de la lutte contre les inégalités. Il s'emploie aussi à échanger des vues sur le sujet avec les collectivités locales grâce à des outils tels que le e-dialogue, la e-délibération et la e-consultation. Les parlementaires doivent quant à eux définir des cibles spécifiques relatives aux ODD et en traiter avec les ministères compétents.

Mme M. VARGAS BÁRCENA (Mexique) dit que sa présence à l'Assemblée témoigne du rôle que jouent les femmes dans son pays, qui a ratifié plusieurs conventions sur les droits des femmes et en a incorporé les dispositions dans la législation nationale. Les femmes participent à la vie publique au même titre que les hommes, mais la discrimination à l'égard des femmes et des filles persiste, tout comme les atteintes à leurs droits. Il s'agit notamment des inégalités en matière salariale et d'accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi qu'en ce qui concerne l'exercice du droit de vote et la participation à la prise de décisions. Beaucoup de femmes sont également victimes de la traite et de sévices.

Vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il est plus que temps que les choses changent. Les parlementaires doivent s'employer à informer le public sur les droits des femmes et des filles, et à le sensibiliser à l'égalité des sexes et à l'égalité des chances, notamment en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Ils doivent aussi s'assurer que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin pour édifier une société égalitaire, dans laquelle les femmes et les filles peuvent exercer librement leurs droits, prendre leurs propres décisions et tirer pleinement parti des possibilités qui leur sont offertes. En prenant de telles mesures, les parlements contribueraient à modeler un avenir d'égalité auquel chacun devrait aspirer.

M. J. MOKHTAR (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, dit qu'il est ridicule de prétendre que son pays soutient les Taliban, d'autant qu'il est une des principales cibles de leurs activités. Son pays avait pourtant mis en garde contre les conséquences dévastatrices d'une résurgence des Taliban et a versé un lourd tribut, tant financier que moral, pour la crise en Afghanistan. Ainsi, il accueille des millions de réfugiés afghans depuis plus de trente ans. Les allégations non fondées qui ont été dirigées contre son pays ne tiennent aucun compte des faits et n'aident nullement à résoudre les problèmes auxquels font face l'Afghanistan et son peuple. La République islamique d'Iran a joué un rôle clé lors de la mise en œuvre du nouveau processus politique en Afghanistan. De plus, elle apporte au pays une aide au développement et à la reconstruction. S'il avait un conseil fraternel à donner à ses homologues, l'intervenant les prierait de s'abstenir de toute remarque infondée et préjudiciable et de ne pas se laisser influencer par ceux qui veulent compromettre les bonnes relations.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du lundi 3 avril

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de M. M.O. Abdou, Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*

Reprise du débat

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) dit que, malgré les progrès accomplis dans de nombreux pays, les inégalités en matière de revenu, d'éducation et de débouchés continuent de menacer la paix sociale. *Occupy Wall Street*, *Idle No More* et *Black Lives Matter* sont trois exemples de mouvements qui montrent à quel point il importe d'insister sur l'égalité et l'intégration sociale. Une approche globale visant à réduire les inégalités dans les pays et entre les pays s'impose. Par ailleurs, l'inégalité et le bien-être sont loin d'être des notions purement économiques et il est essentiel de traiter certains facteurs sous-jacents, comme l'éducation et la santé. Le Canada a récemment renforcé son système d'allocation pour enfants afin d'aider les familles à pourvoir à leur éducation et a augmenté l'aide financière destinée aux étudiants d'université. Une série de programmes de formation à l'emploi ont été mis en place à l'intention des personnes sous-employées ou sans emploi. Les parlementaires doivent être à l'écoute des préoccupations de tous leurs électeurs, y compris les femmes et les jeunes, répondre à leurs questions et leur venir en aide. Le Canada a pris certaines mesures pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes, notamment le projet de loi instituant une Semaine de l'égalité des sexes, qui impose aux sociétés cotées en bourse de rendre public le nombre de femmes siégeant au conseil d'administration ou occupant des postes élevés, et la création du Conseil canado-américain pour l'avancement des entrepreneurs et chefs d'entreprise. En 2017, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, des jeunes femmes des quatre coins du pays ont été invitées à la Chambre des communes pour parler de leurs préoccupations. Ce type d'interaction intergénérationnelle est porteur de créativité et débouche sur une vision plus inclusive de la société. Le Canada s'est également engagé sur la voie de la réconciliation avec ses communautés autochtones, résolu à mettre en œuvre, sans aucune réserve, la Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones. Le respect des droits de l'homme est essentiel dans le cadre d'un processus de développement inclusif et durable et, par conséquent, les obligations en la matière devraient être intégrées dans les efforts de développement nationaux et internationaux afin d'éviter la marginalisation, l'exclusion et l'arbitraire dans la prise de décision.

M. G.G. SORIAL (Italie) fait observer que les difficultés économiques que connaissent de nombreux pays et les moyens qu'ils utilisent pour y faire face limitent souvent les investissements productifs et les politiques vouées au bien-être collectif. De ce fait, l'écart entre les revenus se creuse et les personnes sans emploi, ne pouvant subvenir à leurs besoins ni à ceux de leur famille, vont parfois jusqu'à commettre des actes de désespoir. Des mesures économiques, par exemple l'instauration d'un revenu minimum, permettraient de venir en aide à ceux qui en ont besoin et de relancer la consommation, ce qui aurait des conséquences directes sur les petites et moyennes entreprises. Selon des études sur l'évolution technologique, certaines catégories d'emploi, même dans des secteurs tels que la restauration rapide et la fourniture de biens et de services, pourraient disparaître dans les années à venir à cause d'une automatisation accrue, avec les répercussions que l'on imagine sur les revenus faibles ou moyens. L'Etat doit donc s'attacher à venir en aide aux plus démunis et à remédier aux disparités économiques. La plupart des conflits actuels trouvent leur origine dans des dissensions anciennes, qui ont créé une spirale d'hostilité et de violence. Les jeunes parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour faire évoluer les mentalités et assurer la prospérité et la sécurité des peuples.

Mme J.d'A. GAKUBA (Rwanda), rappelant que son pays mise sur la réduction des inégalités et la promotion de la dignité pour tous depuis la fin du génocide de 1994, dit que les femmes et les jeunes s'impliquent dans la planification des programmes publics, qu'ils ressentent ainsi comme

leurs. De plus, le législateur a veillé à ce que l'ensemble des lois soit sensible au genre, garantissant des droits de propriété égaux aux conjoints mariés, des droits de succession égaux aux hommes et aux femmes, un accès égal la propriété foncière et le droit à un salaire égal. Des politiques ont été élaborées pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, notamment les enfants, les adolescents, les femmes, les survivants du génocide, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Des mesures ont également été prises pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes au crédit à des taux abordables. En conséquence, le niveau de vie s'est sensiblement amélioré, la mortalité infantile a fortement diminué et l'objectif de l'accès universel à l'école primaire est presque atteint. Il incombe aux parlementaires de trouver des solutions aux défis que doivent relever les citoyens et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.

M. R. EL ABDI (Maroc) fait observer que, dans la situation économique et politique actuelle, les valeurs morales et éthiques, comme la solidarité, sont souvent négligées en faveur d'alliances intéressées et de circonstance. L'aggravation du racisme, de la xénophobie et de l'insécurité menace la société et, sans sécurité, c'est la vie humaine qui est en péril. Les jeunes, les femmes et les pauvres sont les premières victimes de l'insécurité et du ralentissement économique qui a frappé la planète. Le terrorisme, qui résulte de la dégradation des conditions économiques, est un problème de taille, en particulier dans la région arabe. Cependant, certains pays comme le Maroc ont su préserver leur modèle de développement et l'équilibre social en introduisant des réformes visant à corriger les inégalités sociales, surtout entre hommes et femmes, et à moderniser les institutions de l'Etat. Des efforts ont également été déployés pour réduire les inégalités entre les différentes régions du pays. Les parlementaires ont joué un rôle important dans l'adoption de ces réformes et politiques qui s'adressent aux groupes marginalisés. Sur le plan de la stabilité régionale, les parlements se doivent d'agir pour venir à bout des conflits et de la famine et combattre la traite des êtres humains et le terrorisme. La solidarité internationale est cruciale et, en tant que réunion internationale des parlementaires, l'Assemblée ne doit pas oublier qu'elle a la responsabilité morale de répondre aux besoins de millions de personnes dont les conditions de vie sont insoutenables.

M. CHANGZHI CHEN (Chine) dit que, si l'on veut parvenir à un développement commun et partagé, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être pleinement mis en œuvre. Il faut donner la priorité aux questions liées aux moyens de subsistance, comme la pauvreté, la justice sociale et l'égalité des sexes. En outre, il faut créer un nouveau type de partenariat mondial en faveur du développement, qui reposerait principalement sur la coopération avec l'ONU et sur laquelle viendraient se greffer la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud. Les pays développés doivent s'acquitter de leurs obligations en matière d'aide au développement et les organisations internationales doivent donner la priorité au développement dans leurs programmes mondiaux. Il faut améliorer la gouvernance économique mondiale pour instaurer un système impartial, égal, raisonnable et ordonné, condition préalable à une économie mondiale équilibrée, saine et stable. Un tel système doit inclure un cadre de gouvernance ouvert et transparent, qui régirait les échanges et les investissements et garantirait que tous les pays bénéficient également de la mondialisation. Les parlements doivent pleinement participer aux efforts de développement en améliorant la législation en matière de développement durable, en éliminant les obstacles juridiques qui créent des inégalités et en mettant en place des mécanismes de contrôle. L'UIP doit créer des plateformes pour que les Parlements membres puissent aisément échanger informations et leçons apprises. La Chine s'efforce d'intégrer le développement durable dans ses stratégies nationales de développement à moyen et à long terme et a organisé, en collaboration avec l'UIP, des ateliers régionaux de renforcement des capacités sur les Objectifs de développement durable à l'intention des parlementaires. Elle soutient également l'industrialisation des pays en développement et la mise en place de systèmes financiers inclusifs.

M. A. LOPEZ CLAROS (Banque mondiale), *orateur principal*, soulignant les progrès réalisés en matière d'espérance de vie, de taux mortalité et de pauvreté, dit que l'action menée pour corriger les inégalités n'a pas connu le même succès. La Banque mondiale a établi un certain nombre d'indicateurs qui mesurent l'inégalité à l'intérieur des pays et entre les pays. Les inégalités entre les pays ne cessent d'augmenter. Par exemple, le PIB combiné des Pays-Bas et de la Suisse, dont la population totale atteint 25 millions d'habitants, est sensiblement plus élevé que celui de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. En outre, l'application du coefficient de Gini révèle que les inégalités au sein des pays sont aussi à la hausse. Dans de nombreux pays en développement, la croissance suit un rythme plus rapide que dans les pays industrialisés mais, au taux actuel de convergence, il faudrait 200 ans pour que les pays en développement rattrapent leur

retard. Une série de mesures s'impose pour réduire les inégalités. Premièrement, les sommes consacrées aux subventions à l'énergie devraient être redistribuées et allouées à l'éducation, à la santé publique et aux infrastructures. A l'échelle mondiale, six pour cent du produit national brut sert à soutenir la consommation de gaz, de charbon et de carbone, ce qui est une mauvaise politique publique puisque 20 pour cent des personnes les plus riches de la population bénéficient de 60 pour cent des subventions. Les recherches ont montré que, en éliminant les subventions, on réduirait les émissions de gaz à effet de serre. Deuxièmement, il importe de créer un environnement commercial plus favorable aux entreprises et d'améliorer la réglementation du secteur privé, même s'il importe d'éviter la surréglementation. Troisièmement, l'autonomisation des femmes est essentielle. A cette fin, les lois discriminatoires à l'égard des femmes doivent être abrogées. Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance de la solidarité.

M. V. MACEDO (Portugal) dit que les inégalités sociales ont un impact direct sur le bien-être humain et sont un terreau favorable pour l'instabilité politique, sociale et économique. Il importe de s'appuyer sur les progrès accomplis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'inégalité est une question planétaire, qui exige par conséquent des actions concertées au niveau mondial. Selon la vision qui sous-tend les ODD, la pauvreté est un problème pluridimensionnel et l'action doit se concentrer sur trois axes principaux : élimination de la pauvreté, réduction des disparités socio-économiques et lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, pour lesquels des actions transversales sont nécessaires. La réalisation de l'Objectif 10 est indispensable pour que tous les autres objectifs puissent être atteints. Il faut également associer les bénéficiaires à la conception des politiques qui les concernent, notamment les secteurs les plus vulnérables de la société. Dans les pays développés, en particulier, la technologie a modifié les relations d'emploi et les systèmes éducatifs n'évoluent pas assez vite pour s'adapter aux changements. L'éducation aura toujours un rôle fondamental à jouer pour ce qui est de réduire les inégalités puisqu'elle est un facteur important de la mobilité sociale, de l'accès à l'emploi et de la croissance économique. La fiscalité est aussi un élément important s'agissant de remédier aux disparités ; les systèmes fiscaux moins progressifs ne font qu'aggraver les inégalités. Dans biens des pays, pour des motifs politiques, les taxes indirectes gagnent du terrain, afin de créer l'illusion que le fardeau du contribuable est diminué. Le Portugal accorde des prestations sociales aux couches les plus pauvres de la société afin de favoriser la mobilité sociale. Cependant, un tel instrument doit être utilisé avec prudence afin d'éviter tout abus.

Mme D. PASCAL ALLENDE (Chili) souligne que le développement durable est une tâche essentielle devant être menée à bien. C'est pourquoi le Chili soutient fermement les Objectifs de développement durable, dont la réalisation exige une approche unifiée dans laquelle les pays développés ne doivent pas se cantonner à un rôle de collaboration. L'égalité sociale, la croissance économique et la protection de l'environnement sont des éléments clés des ODD. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur du développement durable, le Chili a mis en place un groupe ministériel sur les ODD. Les facteurs économiques, sociaux et environnementaux sont étroitement liés, en particulier lorsqu'il s'agit de remédier aux disparités résultant des migrations. Bien que la pauvreté ait été réduite au niveau mondial, les disparités se sont aggravées s'agissant de l'accès aux marchandises et aux services dans les pays en développement. De plus, il importe d'examiner l'impact du réchauffement planétaire et d'autres facteurs environnementaux, ainsi que de l'inégalité des sexes, notamment en ce qui concerne les énormes écarts salariaux constatés dans certains pays. Il est essentiel de disposer de données transparentes et fiables de manière à ce que les parlements et les citoyens affectés puissent jouer un rôle direct dans la mise en œuvre des politiques nécessaires. Les parlementaires ont la responsabilité de représenter les citoyens et de faire entendre leurs voix ; ils se doivent aussi de sensibiliser les électeurs aux obstacles qui risquent de compliquer la réalisation des ODD. Les parlements devraient donc encourager fermement la participation des citoyens aux efforts entrepris. Ils devraient renforcer leur rôle de contrôle s'agissant des engagements internationaux et faire en sorte que des informations transparentes soient accessibles à leurs électeurs. A cette fin, le Chili a rejoint le Partenariat pour un gouvernement ouvert et mis en place un portail gouvernemental ouvert afin de resserrer les liens entre la société civile et les institutions publiques.

M. F. ZON (Indonésie) se dit préoccupé par le fait que la croissance économique enregistrée dans son pays n'a bénéficié qu'aux riches, situation que l'on retrouve aussi au niveau mondial. Des millions de personnes sont incapables d'assurer la subsistance de leur famille ; pour beaucoup, faire de bonnes études demeure un rêve hors de portée, tandis que les plus nantis de la planète

vivent dans un luxe inouï. Éliminer les inégalités signifie donner à chacun un accès égal aux services, notamment en matière d'éducation et de soins de santé. L'Indonésie alloue 20 pour cent de son budget à l'éducation et cinq pour cent aux soins de santé et a mis en place un système universel de sécurité sociale. Cependant, un tel système est coûteux et doit être financé par des réformes budgétaires. La création d'emplois ne suffit pas pour combler l'écart entre les riches et les pauvres. Elle doit s'accompagner d'une politique d'équité salariale. C'est pourquoi les pays devraient réglementer les salaires minimums et promouvoir l'esprit d'entreprise. Une attention doit aussi être accordée à la question des droits fonciers et l'Indonésie étudie les moyens de redistribuer la terre aux couches les plus pauvres de la société. La stabilité mondiale restera hors d'atteinte si les inégalités subsistent ; si les guerres et les conflits continuent, c'est parce que la puissance collective de la communauté internationale en matière de maintien de la paix demeure concentrée entre les mains de quelques-uns. C'est pourquoi l'inclusion politique et une communauté internationale plus démocratique ainsi qu'une meilleure représentation dans les institutions multilatérales sont indispensables.

M. J. MASSIMA (Gabon), soulignant que les inégalités mondiales comptent parmi les principaux obstacles au développement durable et à l'élimination de la pauvreté, dit que son pays a entrepris une série de réformes sociales visant à remédier aux disparités et à venir en aide aux couches de la population les plus pauvres et les plus désavantagées. Il cite, au nombre de ces initiatives, un fonds d'assurance-maladie destiné à donner accès aux soins de santé et aux médicaments aux citoyens les plus pauvres, ainsi qu'à leur apporter une aide financière pour qu'ils scolarisent leurs enfants. Des lois ont été adoptées sur la protection des veuves et des orphelins et des programmes ont été mis en œuvre pour encourager la création de coopératives agricoles afin de stimuler la création d'emplois ruraux et de soutenir l'émancipation économique des femmes et des jeunes. Sur le plan de l'égalité des sexes, un système de quotas a été introduit pour les élections et les postes de responsabilité dans la fonction publique ; des initiatives ont été lancées pour associer davantage de femmes et de jeunes à la prise de décisions et à la création d'entreprises. Il importe que la communauté internationale redouble d'efforts pour combattre les inégalités et renforcer les succès remportés jusqu'ici.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande), soulignant l'importance de l'égalité pour le progrès des droits de l'homme et de la dignité pour tous, dit que son pays joue un rôle actif pour faciliter la coopération internationale et instaurer des partenariats propres à favoriser la réalisation des ODD. La Thaïlande a mis en place un Comité national du développement durable et son approche du développement se fonde sur la philosophie d'une économie de suffisance, qui vient compléter et renforcer les principes fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a à cœur de partager son expérience en la matière avec tous ceux qui seraient intéressés. Afin de parvenir à une plus grande égalité, l'Assemblée législative nationale thaïlandaise a adopté des lois dans un certain nombre de domaines, comme l'égalité des sexes, l'aide aux sans-abri, les taxes successorales, la protection des travailleurs et la traite des êtres humains.

M. A. ALAHMAD (Palestine) dit que les habitants de son pays vivent sous occupation, qu'ils sont opprimés et arrêtés, tandis que leurs maisons et leurs terres sont détruites. Les agissements d'un autre pays continuent à saper les efforts de paix, et ce au mépris des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la résolution 2334, qui demande l'application de toutes les résolutions sur le sujet et le retrait des territoires palestiniens occupés en 1967. Israël, qui continue à occuper le territoire palestinien, a adopté des lois racistes, comme une loi relative à l'appel à la prière, qui est discriminatoire, contraire à la liberté de religion et encourage la ségrégation raciale. Les parlementaires doivent s'acquitter de leur responsabilité s'agissant de l'occupation de la Palestine et s'employer à faire triompher la tolérance, la sécurité et l'égalité entre tous les peuples. Ils doivent tenir leurs gouvernements pour comptables de la mise en œuvre des résolutions adoptées par les organisations internationales sur la question. Il est temps que cesse l'ingérence dans les affaires nationales d'États souverains surtout lorsqu'elle va à l'encontre de la volonté du peuple. Pour réaliser le développement durable, il faut venir à bout de la pratique du deux poids deux mesures, éliminer les politiques d'oppression et mettre fin à l'accaparement des ressources. La construction de murs, par exemple, ne peut mener qu'à l'oppression, l'injustice et le conflit.

Mme B. ALCALÁ RUIZ (Parlement latino-américain) dit que des efforts conjoints sont nécessaires pour réaliser les ODD ; le rôle des parlements à cet égard est déterminant. Il est essentiel de renforcer la primauté du droit pour bâtir des sociétés inclusives, égalitaires et responsables. La consolidation de la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont

aussi indispensables. L'Amérique latine est une des régions du monde où les inégalités sont les plus marquées ; des progrès ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire. Les parlementaires doivent déterminer quelle est la nature de leurs responsabilités et s'engager à agir ; toutes les questions, notamment l'égalité des sexes, la pauvreté et le changement climatique, pourraient être traitées par les parlements grâce à l'adoption de lois appropriées, à l'allocation de ressources budgétaires suffisantes et au suivi de la mise en œuvre de politiques publiques. Des actions coordonnées sont nécessaires pour relever les défis qui se posent. Le Parlement latino-américain a constitué cinq groupes qui analyseront la situation dans les pays membres en ce qui concerne les ODD et élaboreront des lois types à leur usage. L'engagement politique et éthique est essentiel à la réalisation des Objectifs, tout comme le dialogue et la participation, qui sont des instruments clés pour réaliser la démocratie.

Mme H. FOGSTAD (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) fait observer que les inégalités touchent en particulier les pauvres, les filles et les femmes peu instruites des zones rurales, qui font face à la discrimination, aux atteintes aux droits de l'homme et à d'autres obstacles structurels liés à des questions d'ordre culturel, économique, environnemental, social et législatif, autant de problèmes qu'il faut s'attacher à régler. Des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, mais les femmes, les enfants et les adolescents constituent un important capital humain inexploité et il faut investir davantage dans les questions qui les touchent. A cette fin, il importe de mettre en œuvre la Stratégie mondiale 2016-2030 pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent et d'investir davantage dans le bien-être de ces groupes de population. Il faut adopter une nouvelle approche pour assurer l'intégration sectorielle et intersectorielle, en mettant l'accent sur la qualité des services et l'équité et élaborer des politiques de santé et d'intervention qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. En ce qui a trait à ces politiques, une analyse détaillée des obstacles liés à la santé de la femme, comme l'origine ethnique, la classe, la situation géographique et l'orientation sexuelle, serait cruciale. Par ailleurs, les Etats doivent inscrire la lutte contre les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines et la violence sexiste au premier rang de leurs priorités. Elle salue les efforts que l'UIP déploie depuis longtemps pour améliorer la santé des femmes et des adolescents et appelle à une action continue. Il importe que les parlements jouent un rôle clé sur ce plan en exerçant les fonctions qui sont les leurs en matière de législation, de contrôle, de budget et s'agissant de demander des comptes à l'Exécutif. Son organisation est prête à apporter toute l'aide nécessaire.

M. J. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) reconnaît que l'approche du Danemark dans son ensemble n'est peut-être pas efficace dans toutes les parties du monde, mais souligne que les citoyens de son pays sont connus pour être parmi les plus heureux du monde. Les principaux facteurs qui contribuent au bonheur sont les soins, la liberté, la générosité, l'honnêteté, la santé, le revenu, la confiance et la bonne gouvernance ; de plus, selon les études, le lien entre corruption et inégalité est clairement établi. S'agissant du système national de protection sociale, la création de jardins d'enfants dits naturels, qui permettent aux enfants de passer une partie de leurs journées à jouer dehors à la campagne, quelle que soit la température, est une initiative réussie qui contribue au bonheur et au bien-être. De plus, lorsqu'on prodigue des soins aux personnes âgées, il importe de leur demander ce dont elles ont besoin plutôt que de leur imposer ce que le gouvernement pense qu'elles doivent recevoir. Il existe au Danemark un programme de coupons destinés aux personnes âgées, qu'elles peuvent utiliser pour se procurer des services supplémentaires, par exemple pour des achats ou pour aller au cinéma, leur laissant ainsi la possibilité de faire leurs propres choix, l'objectif étant que chacun demeure maître de sa vie le plus longtemps possible, ce qui améliore le bien-être des intéressés. Toutefois, il convient de noter que la dignité et le bien-être peuvent prendre différentes formes et que les défis ne sont pas les mêmes dans tous les pays.

M. K.P. MOLATHLEGI (Botswana) dit que les parlements sont les mieux placés pour susciter les changements nécessaires et corriger les inégalités, par exemple en identifiant et en modifiant les lois qui contribuent à perpétuer l'inégalité. Au Botswana, les inégalités croissantes de revenu font apparaître de nombreux problèmes sociaux, économiques et politiques. Par conséquent, un certain nombre de stratégies et de politiques ont été élaborées pour atténuer la pauvreté, prendre en charge les orphelins, développer l'agriculture, soutenir la jeunesse et accompagner les personnes handicapées. L'éducation est un important instrument d'autonomisation et les inégalités liées au genre dans le secteur de l'éducation ont été sensiblement réduites au Botswana. Les politiques et les lois ont évolué de manière à faciliter l'accès des femmes à des postes de responsabilité ainsi qu'aux moyens de production et à leur

contrôle. Il reste que la propriété, en particulier des biens agricoles comme le bétail et les terres arables, est toujours l'apanage des hommes, en raison des normes et pratiques culturelles liées à l'héritage. Il faut également encourager la participation des femmes à la politique. L'intervenant encourage les Parlements membres à renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile afin de corriger les inégalités et souligne l'importance de concevoir un mécanisme qui détecte les inégalités et les corrige.

M. P. MARTIN-LALANDE (France), se disant préoccupé par les inégalités qui affectent une grande partie de la population mondiale malgré les progrès économiques, sociaux et scientifiques, souligne que, dans la lutte contre les inégalités, il importe d'être ambitieux. L'éducation est une étape clé et la scolarisation, en particulier celle des filles, doit être une priorité pour tous les Etats. Le changement climatique ainsi que l'accès à l'eau, à la nourriture, à l'énergie et à l'internet sont d'autres questions d'importance capitale. L'intervenant appelle les parlementaires des 60 Etats qui doivent encore ratifier l'Accord de Paris à demander à leurs gouvernements respectifs de le faire. Par ailleurs, il faut élaborer des politiques et créer des lois pour corriger les inégalités existantes à l'aide de mesures ou d'interventions compensatoires et donner à tous les citoyens des chances égales pour leur permettre de satisfaire à leurs besoins essentiels. La fiscalité est le premier instrument que les Etats pourraient utiliser pour corriger les inégalités ; à cet égard, il importe de créer un système fiscal efficace, ce qui est impossible tant qu'il existera des paradis fiscaux. Le système de protection sociale français s'est avéré un moyen efficace de lutter contre les inégalités ; les parlementaires doivent jouer un rôle de premier plan pour mettre en place des systèmes de ce genre. La solidarité internationale est également essentielle et l'intervenant attire l'attention sur la taxe de solidarité sur les billets d'avion introduite par la France et reprise par un certain nombre de pays, les fonds récoltés étant remis à UNITAID. La représentation des pays en développement au niveau international est également cruciale, c'est pourquoi la France appuie la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU. Enfin, l'importance de l'égalité des sexes n'est plus à démontrer, de même que le rôle des parlementaires dans la réalisation de cet objectif.

M. N. PREA (Seychelles) souligne l'importance de mettre en valeur tout le potentiel des femmes au travail pour réaliser les ODD et pour réduire les inégalités dans les pays et entre les pays. Aux Seychelles, les femmes occupent un grand nombre de postes politiques de haut niveau, et le Gouvernement et l'Assemblée nationale se sont engagés à respecter les principes d'équité, d'égalité des chances et de justice sociale pour s'attaquer aux inégalités et éliminer la pauvreté. Les deux principaux partis politiques sont fortement représentés à l'Assemblée nationale et travaillent ensemble pour résoudre ces problèmes.

M. M.E. KILIC (Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de coopération islamique - UPCI), se disant préoccupé par la montée de l'incitation à la haine dans le monde, souligne l'importance du dialogue entre les cultures et les religions pour réaliser la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme et la coexistence. Il incombe à tous les pays de s'abstenir de recourir à la force ou à la menace de la force à l'égard d'autres Etats indépendants. Pour lutter contre le terrorisme, une plus grande coopération régionale et internationale, sous forme d'accords et de conventions, est indispensable ; il est également nécessaire de prendre des mesures s'inscrivant dans la durée, comme le fait d'ériger en infraction pénale la collecte directe ou indirecte de fonds destinés à financer le terrorisme. L'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de coopération islamique a adopté une charte sur le terrorisme, qui appelle ses parlementaires membres à mettre en œuvre les résolutions comprises dans cet instrument. Le terrorisme met non seulement à mal le tissu social des pays touchés, mais est aussi une des causes premières des migrations, des déplacements de populations, de la traite des êtres humains et de la propagation des maladies. Certains Etats ont réagi au cas par cas et au gré des circonstances, ce qui a pu conduire à des violations des droits de l'homme. L'intervenant se demande s'il ne faudrait pas envisager l'élaboration d'une nouvelle convention sur les réfugiés, au vu des flux massifs de populations auxquels assiste actuellement la planète. Il faut souligner que de nombreux pays en développement ont accueilli des réfugiés avec générosité.

Mme M. BOROTO (Afrique du Sud) explique que, pour s'attaquer aux inégalités profondes qui sont des séquelles de l'apartheid, le Gouvernement sud-africain a lancé des programmes de scolarisation pour tous et a mis en place des prestations sociales afin de favoriser la répartition des ressources et de lutter ainsi contre la pauvreté. Dans la même veine, l'Afrique du Sud s'appête à instituer un salaire minimum. Afin de combattre la pauvreté et les inégalités, la collaboration de tous est nécessaire. Le pays s'est doté d'un plan de développement national, convaincu que la

démocratie ne saurait exister tant que les masses vivent dans la misère sans perspective d'une vie meilleure. A cet égard, il est essentiel d'éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes, notamment quand elle se manifeste dans le contexte des droits de propriété et du contrôle de l'économie. Quant aux personnes handicapées, elles doivent avoir les mêmes droits que les autres citoyens, notamment en matière d'éducation, de soins de santé, de logement, de sécurité alimentaire et de vie familiale. Il importe aussi de favoriser l'autonomisation des femmes dans les zones rurales, en leur donnant accès aux moyens de production, de prévenir la discrimination à l'égard des femmes et des filles en combattant des pratiques telles que le mariage d'enfants, et de promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

M. S. ELO (Finlande) dit que, même s'il n'est pas possible que les citoyens occupent tous des postes privilégiés, il importe d'offrir à chacun des chances égales de réaliser pleinement son potentiel. A cette fin, combler autant que possible les lacunes en matière de protection sociale, par exemple en assurant des soins de santé de qualité et l'éducation pour tous, est une étape cruciale. Il faut un Etat providence qui s'adapte aux hauts et aux bas de l'économie. Même si ce type de système est onéreux, il convient de noter que les pays pourraient l'introduire à un certain niveau et, par la suite, l'améliorer dès qu'ils en ont les moyens. Réduire les inégalités n'est pas tant une question de richesse que de répartition des ressources. L'égalité des sexes est une priorité, et le principe d'égalité doit être intégré dans l'instruction et l'éducation des enfants, dès leur plus jeune âge. L'éducation des femmes et des filles a des effets positifs non négligeables sur la santé et l'éducation des familles mais aussi de la communauté dans son ensemble. Attirant l'attention sur le système d'impôt progressif de son pays, qui applique des taux d'imposition plus élevés sur les revenus plus élevés, l'intervenant fait observer que les Norvégiens semblent trouver juste de donner quelque chose en retour à la communauté et sont prêts à investir de manière substantielle dans la cohésion sociale en redistribuant les revenus. La lutte contre la corruption est un autre élément clé qui permet de réduire les inégalités; à cet égard, les parlements ont un rôle de leader à jouer en élaborant des lois et en contrôlant leur mise en œuvre, en instaurant un système efficace de redistribution des revenus, en favorisant des initiatives qui visent à promouvoir les intérêts des différents groupes de la société et en veillant à la liberté et à l'indépendance des médias de même qu'à la vitalité de la société civile.

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), Présidente de l'Assemblée, assume la conduite du débat.

M. S. CHIEB (Algérie) dit que la lutte contre la pauvreté est très importante pour l'action visant à corriger les inégalités. A cet égard, l'Algérie a connu un certain succès en mettant en œuvre des programmes publics ambitieux dans des secteurs tels que le logement, la justice sociale et en améliorant la qualité des soins de santé et des infrastructures sanitaires. Dans ce sens, l'accès égal aux soins de santé est particulièrement important ; l'Algérie a élaboré de nouveaux plans nationaux sur le cancer et les maladies non transmissibles. L'éducation est une autre priorité ; la scolarisation dans le pays est maintenant gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, le matériel scolaire est distribué gratuitement à de nombreux enfants. De plus, une importante portion du budget national est consacrée à la mise en œuvre d'un plan quinquennal de développement national qui témoigne de l'engagement de l'Algérie à répondre aux besoins de ses citoyens et à renforcer la confiance. Par ailleurs, l'égalité des sexes, l'impartialité du pouvoir judiciaire et d'autres principes fondamentaux sont consacrés dans la nouvelle Constitution du pays. En ce qui concerne l'engagement sur le plan international, l'Algérie a réduit la dette d'un certain nombre de pays africains. La crise financière mondiale a entraîné une réduction de l'aide au développement, privant ainsi des pays en développement de fonds dont ils ont désespérément besoin. Il est temps de revivifier l'infrastructure internationale en mettant en place un système multilatéral novateur caractérisé par de nouvelles relations et en trouvant des moyens inédits de faire progresser la démocratie. Il faut miser davantage sur les activités de consolidation de la paix, car les conflits armés et la violence menacent dangereusement la réalisation du développement durable. La bonne gouvernance est également essentielle.

Mme C. ROTH (Allemagne), soulignant l'interdépendance foncière de la planète, met en garde contre l'isolationnisme et la tentation de brandir des menaces réelles, comme le terrorisme et la violence, pour justifier l'exclusion et la division. Le nombre des instruments internationaux montre que tous les pays ont des objectifs communs s'agissant de résoudre des questions telles que les déplacements de populations, la torture, le génocide, la guerre, la criminalité, la destruction de biens culturels, les changements climatiques et l'injustice. Où qu'elles se produisent dans le

monde, les crises ont des répercussions dans tous les pays. L'heure est venue de jeter des ponts et non de construire des murs. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une approche utile et inédite qui devrait permettre de modifier en profondeur les structures politiques, les modes de consommation et de production et la conduite des affaires publiques. Il n'est plus nécessaire de diviser le monde en groupes, par exemple les pays industrialisés et les pays en développement ; le développement durable est l'affaire de tous et tous les pays ont un rôle à jouer. Tous les Etats, y compris l'Allemagne, ont été d'une manière ou d'une autre des pays en développement et ils doivent prendre les mesures voulues pour s'attaquer à des problèmes mondiaux tels que la pauvreté et la faim, notamment en instaurant un système commercial international plus juste et en mettant un terme aux ventes d'armes. Le vrai développement durable commence par chez soi.

M. J.I. ECHÁNIZ (Espagne), soulignant le rôle important que jouent les forums tels que l'Assemblée, explique que l'essor économique en Espagne contribue à la création de richesses et d'emplois et favorise le bien-être de la population. L'emploi digne et stable est la clé de l'amélioration des conditions de vie, du bien-être et de la mobilité sociale. Le fait de travailler contribue à améliorer le bien-être psychologique, économique et social du travailleur, la situation de sa famille, celle de son pays et, grâce à la coopération internationale, celle des autres pays. En réponse à la crise financière de 2007 et pour faire face à la pauvreté et aux inégalités croissantes qu'elle a entraînées, l'Espagne a mis en œuvre de nouvelles politiques économiques et sociales, qui ont été couronnées de succès. Cependant, la crise a soulevé des questions importantes qui ont trait à l'inégalité, à l'exclusion sociale, à la répartition des richesses et aux limites des mécanismes existants qui visent à y parvenir. Dans le cadre de ses efforts en vue de réaliser les ODD, l'Espagne a élaboré un plan d'inclusion sociale visant à réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion; à renforcer l'emploi et l'employabilité et à intégrer dans la société les plus pauvres et les plus vulnérables. A ce jour, les progrès au niveau mondial ont été inégaux et disparates ; il importe de se tenir prêt à relever les nouveaux défis et à faire face aux menaces et à répondre rapidement aux besoins des peuples. Le monde est de plus en plus interdépendant, mais les pays ne respectent pas toujours leurs engagements et les réponses qu'ils apportent aux problèmes mondiaux ne sont pas toujours opportunes. Par ailleurs, les nouvelles technologies ont souvent pour effet d'accentuer les écarts entre les pays. Même si le monde essaye de résoudre des problèmes tels que la pauvreté, il faut faire plus et accroître la coopération. L'humanité se trouve à un point important de son histoire et il est essentiel que chacun se montre à la hauteur, devienne plus conscient des défis à relever et fasse tout pour les surmonter.

M. C. ÇAKIR (Turquie) dit que son pays s'attaque aux disparités existant à l'échelle mondiale dans une perspective humanitaire, en faisant des dons substantiels aux organismes de secours humanitaire et en maintenant une politique de la porte ouverte à l'égard des réfugiés. La Turquie fait ce qu'elle peut pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, mais, le plus souvent, elle s'est retrouvée bien seule, la contribution du reste de la communauté internationale ayant jusqu'ici laissé à désirer. La coopération au développement régionale et internationale revêt une importance cruciale ; la Société du Croissant-Rouge turque déploie d'ailleurs des efforts importants pour faire face à la sécheresse et à la famine qui sévissent actuellement en Somalie. Le développement durable est essentiel si l'on veut parvenir à un ordre mondial plus équitable. Une croissance économique inclusive, grâce à la participation active des femmes à la vie économique et politique, revêt une importance particulière. Les menaces mondiales que sont le terrorisme, les migrations irrégulières et la pauvreté, associées à la tendance préoccupante qui consiste à rejeter certains groupes sur la base de la race, de la couleur de peau, de la religion, de l'ascendance ou de l'origine, sans compter le recours à la propagande raciste en politique ne va pas sans poser de grandes difficultés. Les discours anti-migrants, l'incitation à la haine et l'intolérance ne servent qu'à aggraver l'exclusion sociale des migrants et à empêcher leur intégration, contribuant ainsi à la montée de l'extrémisme violent. C'est pourquoi, des politiques efficaces visant à corriger les inégalités et des efforts conjugués menés aux niveaux national et international sont essentiels.

Répondant aux préoccupations soulevées lors de la première réunion du Conseil directeur, l'intervenant a ajouté que les référendums sont des instruments clé de la démocratie. Le Parlement turc a adopté à l'unanimité un train de réformes relatives au système électoral et ces réformes seront l'objet d'une consultation du peuple turc. Concernant le coup d'Etat de juillet 2016, la Turquie prend les mesures nécessaires, dans une totale transparence, pour protéger sa démocratie, l'état droit, ainsi que les droits et libertés de ses citoyens.

M. M.R. MAJIDI (Assemblée parlementaire asiatique) fait observer que, sans les efforts de l'UIP et d'autres organisations parlementaires, le monde serait plus vulnérable. Cependant, la guerre, les conflits et le terrorisme continuent de déchirer nombre de pays. La paix et la sécurité sont des conditions indispensables pour que la démocratie et le développement durable puissent exister et il faudrait faire davantage pour condamner le terrorisme, trouver des solutions pacifiques et améliorer le bien-être des populations grâce à une action contre la faim, la pauvreté et l'inégalité. A cet égard, la collaboration est essentielle. Les parlements ont l'autorité voulue pour assurer la justice sociale et promouvoir l'égalité.

M. N. OAKESHOTT (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés - HCR) dit que l'ampleur du phénomène migratoire à l'échelle de la planète est sans précédent et que le nombre de déplacés est appelé à encore augmenter en 2017 si les circonstances qui sont à l'origine des déplacements persistent. Un tel état de fait pose de sérieux défis s'agissant de corriger les inégalités et d'assurer la dignité et le bien-être de chacun. L'apatridie est un autre facteur d'inégalité, car les apatrides ne bénéficient pas de la protection d'une nationalité et sont souvent marginalisés et exclus. En 2014, le HCR a lancé une campagne pour mettre fin à l'apatridie en dix ans. L'engagement pris, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de ne laisser personne au bord de la route constitue une excellente base pour l'inclusion des réfugiés, des déplacés et des apatrides dans la planification du développement économique et d'autres mesures liées aux ODD. Le Programme 2030 devrait contribuer à corriger les inégalités causées par les déplacements et permettre de s'attaquer à leurs causes premières. De plus, la Déclaration de New York issue du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants a réaffirmé l'obligation, qu'ont les Etats, de respecter les droits des réfugiés et des migrants, tout en reconnaissant le fardeau que ces déplacements massifs représentent pour les ressources nationales, particulièrement dans les pays en développement. La Déclaration contient également des engagements inédits en matière de solidarité internationale, de partage des responsabilités et des charges et un appel à un changement de paradigme s'agissant de la réponse à apporter aux mouvements massifs de réfugiés. Ce changement nécessitera l'engagement d'une large coalition de parties prenantes en vue de répondre aux besoins immédiats et à long terme des réfugiés et des communautés d'accueil. Il convient de noter que les institutions financières internationales mettent au point de nouveaux instruments financiers permettant d'intervenir dans les situations de ce type. Des approches nouvelles et novatrices sont essentielles pour corriger les inégalités dont sont victimes les déplacés et les apatrides.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) dit que, il y a quelques jours, le parlement de son pays a été pratiquement privé de son pouvoir, qui a été remis entre les mains de la Cour suprême, ce qui a placé les parlementaires dans une situation difficile. Doivent-ils ne tenir aucun compte de la décision de justice et poursuivre leur travail ou faut-il qu'ils acceptent cette décision, qui n'est rien de moins qu'un coup d'Etat ? En dernière analyse, il a été décidé de s'en tenir à ce que dit la Constitution et de respecter la volonté du peuple. L'autorité législative des parlements doit être respectée. Si les pouvoirs du parlement sont supprimés par les tribunaux, alors il n'y a pas de démocratie. Au Venezuela, certains parlementaires ont été emprisonnés à la suite d'ordonnances de l'Exécutif et d'autres, y compris des femmes, ont été agressés par la police pendant des manifestations. L'intervenante exprime sa préoccupation face à la crise que traverse son pays et demande le soutien d'autres pays.

M. R. ALNUSF (Koweït) dit qu'il importe de s'attaquer aux causes des inégalités et aux crises éthiques qui les sous-tendent, notamment le fait que la justice ne s'applique pas à tous de la même façon. La situation en Palestine est particulièrement préoccupante du fait des contradictions observées entre les paroles et les actes des parlements d'autres pays. Il est préoccupant que, des Parlements membres qui agissent de manière contraire aux Statuts de l'UIP, ne soient pas suspendus. L'UIP devrait pouvoir prendre des sanctions contre les Parlements membres qui, systématiquement et délibérément, se livrent à des actes allant à l'encontre du droit international et des droits de l'homme.

M. P. HIGIRO (Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs) fait observer que la croissance économique et les progrès technologiques ont permis à une partie de la population mondiale de se développer, mais que les bénéfices n'en sont pas également partagés. L'extrême pauvreté et les conflits qui s'éternisent continuent d'affliger de nombreux pays et sont liés aux carences de la gouvernance économique et politique. Or, les inégalités contribuent à aggraver les conflits et à alimenter l'extrémisme violent. La région des

Grands Lacs est aux prises avec de nombreux problèmes, notamment la pauvreté, les conflits, la marginalisation et la stagnation économique. Les parlements ont un rôle crucial à jouer s'agissant de corriger les inégalités, grâce à l'application de politiques et de programmes appropriés. Le Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs collabore avec des Parlements membres pour mettre au point des politiques portant sur la pauvreté, le système de soins universels, la réforme agraire, l'éducation, la corruption, la réconciliation nationale ainsi que la participation des femmes à la vie politique et économique.

M. M. TOMASSONI (Saint-Marin) dit que toutes les parties prenantes doivent être associées aux efforts déployés pour corriger les inégalités ; les parlements, en particulier, ont un rôle clé à jouer. L'action législative, par exemple, est importante pour veiller à ce que les droits des citoyens soient protégés et respectés. Les problèmes environnementaux et l'apparition de conflits entre nantis et exclus de la société sont des questions auxquelles il faut s'attaquer d'urgence. Les parlements doivent jouer un rôle de guide à cet égard et il est essentiel qu'ils s'attachent à accroître l'investissement économique, à favoriser la coordination internationale, à promouvoir la solidarité et à redéfinir les conditions commerciales et financières. Un modèle de développement transparent est nécessaire pour combattre la corruption et encourager la cohésion sociale, ainsi que pour favoriser la coexistence multiculturelle et interreligieuse. Enfin, il importe de travailler avec les groupes marginalisés pour apporter une solution aux difficultés qui sont leur lot. L'accent est souvent mis sur les femmes et les jeunes, mais il faudrait aussi que d'autres groupes, comme les pauvres et les personnes handicapées, puissent faire entendre leur voix. Tous les parlements doivent redécouvrir la valeur de la dignité humaine.

Mme M. BARTOS (Hongrie) insiste sur le fait que tous les enfants, où qu'ils naissent, ont la même importance. La réalisation des ODD devrait se concentrer sur les situations qui peuvent être changées ; bien des problèmes trouvent leur origine dans une pensée fourvoyée, des jugements de valeur faussés, l'irresponsabilité et le manque d'intégrité. Sans intégrité, il n'y a pas de démocratie et sans intégrité et savoir, il ne saurait y avoir de développement durable. L'intervenante appelle l'attention sur les programmes mis en œuvre dans son pays pour assurer trois repas par jour à 80 pour cent des enfants qui fréquentent l'école maternelle et venir en aide aux sans-abri ; elle souligne la nécessité d'entreprendre des actions conjointes et diversifiées pour répondre à des crises et à des besoins différents. Les autorités et les communautés locales peuvent jouer un rôle crucial s'agissant d'apporter une assistance immédiate à ceux qui en ont besoin. Quant à l'éducation, elle est capitale pour corriger les inégalités et favoriser le développement durable ; en Hongrie, l'amélioration de l'éducation a eu un impact sur les taux de mortalité infantile, entre autres choses. Forts de ce constat, les décideurs se sont davantage intéressés aux moyens de lutter contre l'abandon scolaire, particulièrement chez les enfants roms. La Hongrie met aussi en œuvre un programme social destiné à apprendre aux plus démunis, particulièrement dans les zones rurales, à assurer leur propre subsistance ; cela permet de faciliter leur intégration dans l'économie et s'inscrit dans le cadre de l'éducation continue.

La séance est levée à 18 h 35.

Séance du mardi 4 avril (Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), Présidente de l'Assemblée.

Autres questions

M. S. CHOWDHURY, *Président de l'UIP*, déclare que l'UIP et ses Parlements membres ont été consternés par les attaques terroristes perpétrées à Saint-Pétersbourg. C'est lors de la 134^{ème} Assemblée de Lusaka que la nouvelle des attentats de Bruxelles a été connue. Un an plus tard, la question de la sécurité reste prioritaire au niveau international. L'intervenant souhaite remercier toutes les personnes présentes de s'être rendues au Bangladesh, d'avoir fait le choix de l'espoir face à la peur et d'avoir envoyé un message de solidarité en participant à l'Assemblée de Dhaka. D'après les dernières informations, les attaques terroristes de Saint-Pétersbourg ont tué au moins 10 personnes et en ont blessé une trentaine. L'UIP condamne fermement les actes terroristes, partout dans le monde. La communauté parlementaire internationale doit rester forte et unie pour montrer sa solidarité envers les victimes du terrorisme. Le terrorisme est inacceptable dans la société. C'est une menace pour la démocratie et, à ce titre, il doit être rejeté. Au nom des Parlements membres de l'UIP, l'intervenant condamne ces attaques et exprime ses profondes condoléances aux familles des victimes. Il demande à la communauté parlementaire internationale d'analyser et d'éliminer les causes profondes du terrorisme.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attaques terroristes de Saint-Pétersbourg.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie) tient à exprimer les sincères remerciements de sa délégation pour cette minute de deuil et de souvenir. Comme sa délégation, il est atterré par les événements qui se sont déroulés à Saint-Pétersbourg. Le Président de la Fédération de Russie a demandé aux services de sécurité de l'Etat de se mobiliser pour désigner les responsables et prendre les mesures qui s'imposent afin que de tels actes ne se reproduisent pas. Le geste de solidarité de l'UIP est très apprécié. L'UIP et ses Parlements membres seront les bienvenus à Saint-Pétersbourg lors de la 137^{ème} Assemblée en octobre 2017.

Point 9 de l'ordre du jour

Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen (A/136/9-DR)

La PRESIDENTE de l'Assemblée attire l'attention sur le projet de résolution relatif au point d'urgence (A/136/9-DR).

M. D. PKOSING LOSIAKU (Kenya), *rapporteur du comité de rédaction*, constate que la séance plénière a permis d'exprimer publiquement certaines préoccupations et de souligner la nécessité d'une action urgente pour secourir les personnes touchées par la famine et le manque de sécurité alimentaire, dans de nombreuses régions d'Afrique et au Yémen. La résolution présentée devant l'Assemblée résulte d'une proposition soumise conjointement par les délégations de Belgique, du Kenya et du Royaume-Uni. Le comité de rédaction comprenait des membres des délégations de la France, de l'Iran (République islamique d'), d'Iraq, du Kenya, de la Malaisie, du Mexique, du Nigéria et du Royaume-Uni. Le projet de résolution reflète une véritable inquiétude de la communauté parlementaire internationale eu égard aux problèmes croissants de famine et de sécurité alimentaire dans certaines parties d'Afrique et au Yémen. Ce projet exhorte la communauté internationale à agir afin que plus de 20 millions de personnes soient sauvées de la famine et de la mort.

La PRESIDENTE considère que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Mme D. SEN (Inde) explique que les alinéas 5 et 6 du préambule concernent le rapport, récemment publié, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU. Les délégations ont besoin de plus de temps pour étudier ce rapport étant donné ses implications financières et administratives. Le paragraphe 6 du dispositif a une portée trop large et le paragraphe 11 viole le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. La délégation de l'intervenante souhaite donc faire part de ses réserves concernant ces quatre paragraphes.

Le SECRETAIRE GENERAL ajoute qu'il a pris bonne note de ces réserves.

La PRESIDENTE annonce que la résolution a été adoptée par consensus.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*

Reprise du débat

Mme M.Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) reconnaît que l'ordre politique et économique mondial reste injuste, précaire et qu'il exclut les intérêts légitimes des pays du Sud. La pauvreté ne peut pas être éradiquée sans changer les modèles irrationnels qui maintiennent les pays pauvres dans la dette tout en protégeant les riches. La répartition déséquilibrée des richesses entraîne de graves inégalités : 43 pour cent de la richesse mondiale se trouve entre les mains de un pour cent de la population mondiale, alors que des millions de gens vivent dans l'extrême pauvreté et souffrent d'une sous-alimentation chronique. Pour atteindre les Objectifs de développement durable, il faut s'attaquer aux causes profondes du sous-développement.

Le plein respect de la dignité de tous est le principe fondateur de la Constitution cubaine. Les Cubains ont opté pour une société socialiste, prospère et durable. De grands pas ont été accomplis en matière d'éducation, de participation à la vie sociétale, de participation à la vie politique, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances pour les femmes. Malgré les embargos économique et commercial imposés par le Gouvernement américain, le Gouvernement cubain a conservé son modèle de développement et obtenu des résultats positifs. Les conditions de vie de milliards de personnes pourraient être bien meilleures si les pays développés respectaient leurs engagements en matière d'aide publique au développement, au lieu de dépenser des sommes énormes à renforcer leurs capacités militaires.

En 1979, Fidel Castro a déclaré que les échanges commerciaux basés sur les inégalités et les politiques de protectionnisme menaient le peuple cubain à la pauvreté et devaient cesser. Les dettes des pays les moins développés ne peuvent pas être honorées et doivent être annulées. L'endettement pèse lourdement sur les pays en développement. Le fossé économique existant entre les pays développés et ceux en développement s'agrandit et doit être comblé. Bien que ces mots aient été prononcés il y a presque 40 ans, la situation n'a pas changé.

M. F.M. AMORUSO (Assemblée parlementaire de la Méditerranée) constate que, en dépit des progrès réalisés par la communauté internationale en matière de réduction de la pauvreté, des inégalités et des disparités persistent. Ainsi, les huit personnes les plus riches au monde détiennent autant de richesses que 48 pour cent de la population mondiale. Un accroissement du chômage des jeunes est prévu au plan mondial. Globalement, les inégalités résultent d'une combinaison de divers facteurs. La réponse à ce problème ne doit donc pas se limiter à de simples mesures de redistribution mais doit reposer sur la création de postes de travail décent, un accès abordable à des services de qualité et des investissements dans l'éducation. La croissance économique seule ne suffira pas à éradiquer la pauvreté et des volets économiques et sociaux doivent également être intégrés aux modèles de développement. C'est à toute la communauté internationale qu'il incombe de faire des choix de développement.

Outre la récente crise économique et financière mondiale, il faut faire face à une crise morale, des valeurs, de la justice et de la culture. La solidarité est en perte. Réfugiés et migrants, souvent victimes de passeurs sans scrupules, sont abandonnés à la mort. L'égalité d'accès à un avenir dans la dignité et le bien-être implique que l'on garantisse les droits de l'homme et les libertés fondamentales. C'est sur ces principes que l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée met régulièrement en œuvre des initiatives en faveur de l'éducation, de l'intégration et de la promotion des droits universels, afin de garantir, pour tous, un avenir de dignité et de bien-être. L'égalité sociale et la dignité humaine dépendent également de la sécurité. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée s'emploie avec la plus grande énergie à promouvoir un développement durable et équilibré pour le bien de toute l'humanité.

M. S. SAYALAT (République démocratique populaire lao) déclare que la Constitution de son pays a été amendée afin de mettre en place un système de gouvernance accompagnant la croissance de l'économie. La Constitution énonce clairement l'égalité de tous les Laotiens devant la loi et en matière de droits politiques, économiques, sociaux et culturels. La participation des femmes à la vie publique est encouragée et des quotas ont été fixés pour la représentation politique des femmes aux niveaux local et national. Le 8^{ème} plan socio-économique national est en place pour la période 2016-2020 ; ce plan prévoit une sortie du pays, d'ici 2020, de la liste des pays les moins avancés et une réduction de la pauvreté conformément à l'Objectif 10 de développement durable. Les conditions de vie des Laotiens s'améliorent progressivement et la croissance économique est régulière ces dernières années. L'Assemblée nationale s'efforce de légiférer conformément au droit international et de trouver des solutions permettant de réduire les écarts au sein de la société et de promouvoir l'égalité des sexes. Un plan de développement durable a été adopté pour soutenir l'investissement dans l'éducation, la santé publique et les infrastructures en milieu rural, et accroître les capacités en ressources humaines, dans le but d'améliorer les conditions de vie et le bien-être de tous les habitants et de sortir de la liste des pays les moins avancés.

M. H.B. HAMOUDI (Iraq) déclare que, après d'énormes sacrifices et avec le soutien des nations alliées, le peuple d'Iraq a remporté une grande victoire sur Daech. La terreur ne connaît ni frontières, ni nationalités, ni religions, ni valeurs humaines. Si l'on veut éliminer la pauvreté, les inégalités et encourager le développement durable, le terrorisme doit être éradiqué sous toutes ses formes. La victoire sur Daech a libéré la terre, le peuple et la culture d'Iraq mais cela a été payé au prix fort, que ce soit en vies humaines ou en destructions. Daech ne pouvait être éliminé sans s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, à la culture de la haine et à l'ignorance qui nourrissent l'extrémisme. Le monde sera meilleur après Daech et l'Iraq sortira plus forte des bouleversements qu'elle a vécus. Ceux qui cherchent à déstabiliser la démocratie se retrouveront à court de moyens.

Un nouveau gouvernement civil inclusif a été formé ; il s'appuie sur la démocratie et l'état de droit. Le Parlement iraquien s'efforce de légiférer en faveur de l'égalité des sexes, des libertés fondamentales, des droits de l'homme et du développement. Les opportunités de coopération avec les nations alliées sont élargies par le biais d'accords basés sur le respect mutuel et une communauté d'intérêts. Toutes les nations doivent tirer au mieux parti des opportunités d'investissement en Iraq afin que les infrastructures soient reconstruites et que l'agriculture puisse se développer. Daech a occupé des villes, chassé des gens de leur foyer et provoqué des destructions indescriptibles. Ces villes sont libérées, les réfugiés peuvent rentrer et leur droit à vivre dans la dignité et la stabilité est rétabli. L'Iraq manque de ressources pour accompagner cette transition vers la stabilité et l'aide des partenaires et alliés est essentielle. La communauté internationale doit collaborer pour vaincre Daech et maintenir le respect de la souveraineté des Etats. En combattant Daech, les Iraquiens ont versé leur sang pour le bien de l'humanité.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) déplore que, si toute l'humanité partage les mêmes aspirations, notamment de vivre dans la dignité et sans s'épuiser en rivalités, il faut malheureusement constater un fait inacceptable : à cause d'une poignée de gens, la tâche d'apporter à tous dignité et bien-être est impossible. Si ce déséquilibre n'est pas corrigé, les idées exprimées au cours du débat général n'auront aucun effet concret. Un très petit nombre de puissants tient le monde entre ses mains. Même les représentants de puissantes nations n'y peuvent rien et la seule issue serait que la communauté internationale s'unisse pour déclarer cette situation inacceptable et agir en conséquence.

L'inégalité dans la répartition des richesses est devenue si extrême que 1 pour cent de la population mondiale est plus riche que les 99 pour cent restants. La question est de savoir comment on change ce fait à l'échelle mondiale. La communauté internationale doit collaborer en vue de trouver une solution. On doit malheureusement constater que certains des pays représentés à l'UIP portent la responsabilité d'une accumulation extrême de richesses et de l'exploitation de peuples parmi les plus vulnérables au monde. Ont-ils la volonté d'agir pour corriger cette situation ? Si on éliminait les paradis fiscaux, si tous les Etats appliquaient efficacement la Charte des Nations Unies et si toutes les résolutions adoptées par l'UIP, au fil des ans, étaient mises en pratique par tous les Parlements membres, l'espoir serait permis. Le temps manque malheureusement et des destructions irréversibles sont à déplorer. L'intervenante exhorte tous les participants à penser un instant à tous les nourrissons et enfants qui vont mourir dans la journée, suite à la famine et à la pauvreté, et à réfléchir à la manière d'éviter qu'une telle tragédie se poursuive.

M. A.J. CHENGE (République-Unie de Tanzanie) estime que l'ampleur des inégalités économiques et sociales entrave non seulement la réduction de la pauvreté mais nourrit également le terrorisme, le militantisme et les conflits dans le monde. Pour réduire durablement les inégalités, la volonté politique doit se traduire en décisions concrètes et s'appuyer sur une législation globale et des institutions fortes, tout en répondant aux besoins des groupes les plus désavantagés et vulnérables de la société. Le Parlement de Tanzanie a promulgué des lois protégeant les droits des enfants, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes et des personnes âgées. La Tanzanie est également partie à la majorité des instruments régionaux et internationaux qui protègent les droits de ces groupes. La protection sociale a été accrue et l'éducation primaire et secondaire est gratuite afin que tous les enfants puissent en bénéficier. Des prêts ont été mis à disposition de tous les étudiants accédant à l'enseignement supérieur pour qu'aucune exclusion ne puisse se faire sur des bases financières.

La Constitution de Tanzanie prévoit un quota d'au moins 30 pour cent de femmes au Parlement et dans les conseils municipaux. La moitié des juges de l'appareil judiciaire tanzanien sont des femmes et c'est une Vice-Présidente qui est actuellement à la tête de la Tanzanie. Les principes de dignité et d'égalité des droits pour tous les citoyens sont également inscrits dans la Constitution. La majorité des gens vit dans des zones rurales et travaille dans l'agriculture de subsistance, de petites exploitations de pêche et l'élevage. Les terres exploitées dans ce cadre n'étant pas enregistrées, le Gouvernement a lancé un programme de formalisation destiné aux démunis, visant à l'enregistrement des terres et à la délivrance de titres de propriété. Il est essentiel que les investissements s'appuient sur un contexte sain pour créer les conditions d'une croissance économique durable, d'une création de richesses, d'emplois et d'une réduction de la pauvreté. Comme l'avait dit Nelson Mandela : "Tant que la pauvreté, l'injustice et les inégalités flagrantes persisteront dans le monde, nul ne pourra prendre de repos".

M. J. ABDUL (Malaisie) déclare que la Malaisie accueille de nombreux migrants et que ceux-ci jouent pleinement leur rôle économique et sociétal. Le programme économique national vise à réduire la pauvreté et à dissocier fonctions économiques et appartenance ethnique. Le revenu moyen de 40 pour cent des foyers, soit la tranche la plus pauvre (B40), a doublé depuis 2002. Des programmes d'autonomisation économique et des opportunités en matière d'éducation ont permis d'offrir aux autochtones la possibilité de développer leurs compétences afin de sortir de la pauvreté. Des programmes de logement et des services de soins de santé abordables, ainsi qu'une meilleure qualité de vie et la mise en œuvre d'une protection sociale, ont amélioré les conditions de vie des foyers de la tranche B40. Des dispositifs de microfinancement destinés aux entrepreneurs ont permis de financer des marchands ambulants et des petits commerçants. Des plantations de caoutchouc et d'huile de palme, ainsi que des cultures de rapport, sont proposées aux communautés autochtones. On envisage également la possibilité d'accorder des titres fonciers aux autochtones afin qu'ils puissent bénéficier du développement agricole. Ils profiteront également d'un meilleur accès aux infrastructures et services publics.

Le salaire minimum des employés du secteur privé s'est accru en 2016 et des programmes sont en place pour le développement des compétences et la formation. Des programmes d'amélioration des capacités et compétences sont également mis en œuvre pour les foyers B40. En dépit de l'énorme demande de logements et de la rareté des terrains, les efforts se poursuivent pour proposer des logements abordables. Des services et structures de soins de santé de bonne qualité sont en place, l'équipement des cliniques en milieu rural est mis à niveau et les services sont étendus grâce à des installations mobiles. Le Parlement joue un rôle central dans la promotion de l'égalité, de la dignité et du bien-être de tous par le biais de processus décisionnels participatifs et collaboratifs. Il oriente le programme de développement inclusif pour que cette démarche profite à tous les Malaisiens.

Mme P. SECK DIENG (Sénégal) estime que toutes les personnes et tous les peuples aspirent au bien-être et au bonheur. Nous avons tous droit à la dignité et aucun être humain ne doit être traité comme une marchandise. Les inégalités, sous toutes leurs formes, doivent donc être éliminées afin d'assurer la dignité et le bien-être. Malgré l'affirmation, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, que tous les êtres humains naissent égaux, d'importantes inégalités persistent entre groupes sociaux, hommes et femmes, et entre générations, pays et continents. Ces disparités sont visibles dans tous les aspects de la vie et peuvent provoquer des conflits lorsque ceux qui en sont victimes veulent s'y opposer. Il ne peut y avoir de cohésion sociale que si le bien-être est accessible à tous.

Le bien-être collectif diffère du bien-être individuel. Il n'est pas possible qu'une partie de la société vive dans un véritable bien-être si une autre partie est soumise à une pauvreté abjecte. Cet état de choses peut expliquer les importants flux migratoires où des milliers de gens fuient la pauvreté et la guerre en quête de dignité et de bien-être. Dans un espace mondialisé, l'interconnexion entre les peuples et les générations n'a jamais été aussi grande. De nouvelles politiques et approches sont donc nécessaires pour œuvrer en faveur de l'égalité.

Au Sénégal, la politique sociale d'inclusion mise en œuvre se décline en une sécurité sociale pour les familles, une couverture santé universelle, un programme d'urgence de développement communautaire, un programme de développement urbain et des initiatives en faveur de l'égalité des chances. Ceux qui sont chargés des politiques publiques doivent s'efforcer de corriger les inégalités pour assurer le meilleur bien-être possible à tous.

M. Y. JABER (Liban) constate que l'UIP a toujours œuvré en faveur de la paix et du rapprochement des diverses parties en présence en vue de négocier des accords. Malgré ces efforts, la justice, l'humanité et la démocratie sont gravement menacées. Le Liban se trouve dans une région où des conflits sérieux et le terrorisme à grande échelle ont provoqué des crises humanitaires. Le terrorisme se répand dans le monde et n'épargne aucun pays. Nombreux sont ceux qui ont dû fuir en raison du conflit entre Israël et les pays arabes. Des flux massifs de réfugiés mettent sous pression les pays voisins. Le conflit israélo-arabe persiste depuis de nombreuses années et ne montre aucun signe d'apaisement. Israël poursuit l'implantation de ses colonies en territoire palestinien et refuse la recherche d'une solution juste. Voilà six ans que la République arabe syrienne souffre de ce conflit qui génère un immense flux de réfugiés.

Le Liban abrite plus de 1,5 million de réfugiés et, seul, il n'est pas en mesure de répondre à une telle charge humanitaire. La détresse des enfants réfugiés est particulièrement préoccupante. L'éducation est essentielle si l'on ne veut pas gâcher toute une génération. Les écoles publiques du Liban ont ouvert leurs portes à tous les enfants réfugiés. Leur nombre est toutefois très important. La moitié de la population du Liban étant composée de personnes déplacées, d'importantes contraintes pèsent sur les infrastructures du pays et menacent sa stabilité. L'intervenant demande à tous les Parlements membres de l'UIP, notamment ceux des pays de la région les plus riches en ressources, de renforcer leur soutien. Tous les actes terroristes doivent être condamnés. La communauté parlementaire internationale doit collaborer en vue d'éliminer les causes profondes du terrorisme, pour la sécurité et le bien-être de tous.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie) fait valoir que le vingtième siècle a été marqué par la lutte en faveur de la justice sociale, sans laquelle prédominent les inégalités, la pauvreté et l'absence d'accès aux services. L'éradication de la pauvreté et l'élimination des inégalités sont des préalables au développement durable. Seules des actions concertées, coordonnées et mondiales, émanant des gouvernements, de la société civile et des entreprises, seront efficaces. Des progrès ont été réalisés et, mondialement, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a baissé, la malnutrition a décliné et la mortalité des moins de cinq ans a chuté. Malgré ces avancées, des millions de personnes continuent de vivre dans la misère et la faim, et l'écart entre pauvres et riches s'accroît.

En Fédération de Russie, l'égalité sociale est inscrite dans la Constitution. La Fédération de Russie est un Etat-providence et, même s'il reste encore beaucoup à faire pour assurer le bien-être de tous, de grands pas ont été accomplis en faveur d'une éducation et de soins de santé de bonne qualité ou pour encourager les progrès scientifiques et technologiques. Le fait que le territoire de la Fédération de Russie s'étende sur plusieurs fuseaux horaires et types de climats pose problème quand on veut que toute la population bénéficie de l'intégralité des services disponibles. Tout est fait pour garantir un haut niveau de vie à tous. Malgré les sanctions économiques récemment imposées à la Fédération de Russie, le Gouvernement respecte ses engagements envers la population et de nouveaux programmes s'attaquant à la pauvreté ont été lancés ainsi que des initiatives destinées aux personnes marginalisées. La création de la Communauté économique eurasiatique va renforcer la réduction de la pauvreté et améliorer le bien-être des Russes dans d'autres pays eurasiens. Les plates-formes parlementaires internationales sont essentielles au partage des opinions et des expériences ; la pauvreté ne pourra être éradiquée que par le biais d'une coopération et de partenariats mondiaux ciblant l'élimination des inégalités.

Mme M.H. RODRIGUES (Brésil) estime que la réalisation de l'Objectif de développement durable 10, sur l'élimination des inégalités, est cruciale pour la mise en œuvre des 16 autres Objectifs. L'ensemble de ces Objectifs dépend de l'équité des conditions de vie de tous les citoyens et toutes les nations. Malgré les efforts mondiaux consentis, les inégalités s'accroissent d'après les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Au

Brésil, beaucoup a été fait pour réduire les inégalités grâce aux programmes de redistribution des richesses et de protection sociale. Malgré la récente crise économique, le Parlement s'est engagé à pérenniser ces programmes et à garantir l'accès à l'éducation à tous les niveaux. Les investissements dans l'éducation sont l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la pauvreté et assurer une meilleure égalité des chances sur le marché du travail.

Favoriser l'égalité des sexes reste un défi majeur au Brésil. Malgré leur participation de manière égale à l'enseignement supérieur, les femmes ne bénéficient pas des mêmes opportunités de carrière que les hommes. Des mesures sont prises pour accroître la participation des femmes en politique et agir ainsi en faveur de l'égalité et de la justice. L'élimination de toutes les formes de discrimination est également essentielle. Il incombe aux parlementaires d'approuver les politiques publiques encourageant la parité entre tous les citoyens, sans discrimination d'aucune sorte. La réduction des inégalités a un impact positif sur le développement économique et permet à un pays d'être mieux positionné sur la scène internationale. En améliorant les conditions de vie, d'autres problèmes sont surmontés, par exemple l'ampleur des flux migratoires provoqués par la recherche d'une vie meilleure. Le commerce international s'accroît également ainsi que le tourisme, ce qui entraîne de nombreux avantages à long terme. Les inégalités entre nations doivent également être réduites. Les nations les moins bien loties nécessitent un soutien financier, technologique et éducatif ainsi qu'un renforcement des capacités pour accompagner leur développement et ouvrir la voie à une société plus juste, humaine et solidaire.

M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni), Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) explique que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer à tous l'égalité des chances et l'équité. Au Bahreïn, le Gouvernement a entrepris des réformes en vue de garantir à tous une jouissance égale des droits individuels, sans discrimination d'aucune sorte. L'égalité de tous les citoyens devant la loi est inscrite dans la Constitution. Beaucoup a été fait en faveur du développement au Bahreïn et, malgré la crise économique, les progrès sont là. Un plan stratégique de développement a été adopté, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce plan vise à accroître le revenu des ménages en augmentant les opportunités d'emplois et les salaires. Le niveau de vie au Bahreïn est donc meilleur.

Le monde, en particulier les pays en développement, doit répondre à de nombreux défis et, à cet égard, la solidarité entre les parlements et les gouvernements est essentielle. Les pays en développement restent sous-représentés dans les forums économiques, sociaux et politiques mondiaux. L'intervenante demande à tous les parlements et gouvernements d'accentuer leur lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et les cyberguerres. Le flux mondial considérable de réfugiés et de personnes déplacées est une question qui doit également être traitée. Les Etats disposant d'une économie développée doivent proposer leur aide aux pays recevant de nombreux migrants.

Le Bahreïn a subi une ingérence extérieure, de la part de la République islamique d'Iran, menaçant la stabilité et devant être stoppée. Le respect du droit international est crucial. De la même manière, la décision d'Israël d'implanter de nouvelles colonies en territoire occupé est contraire au droit international et à plusieurs résolutions des Nations Unies. Cette décision doit être condamnée et levée.

M. M. BOUVA (Suriname) constate que le Suriname a une population diverse mais unie. L'Etat est partie à divers traités relatifs aux droits de l'homme et les principes d'égalité et de liberté pour tous sont inscrits dans la Constitution. Néanmoins, les niveaux de pauvreté restent élevés et d'importantes inégalités persistent, notamment entre les zones côtières et l'intérieur rural du pays. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que 10,2 pour cent de la population est sous-alimentée. Le Suriname est toutefois le 17^{ème} pays le plus riche du monde en matière de ressources naturelles, par exemple l'or, le pétrole, la bauxite et les diamants. Cette richesse n'est pas répartie de manière égale et le potentiel qu'elle génère ne profite pas à tous.

Les jeunes, dont beaucoup vivent dans la pauvreté, ont un rôle clé à jouer dans le développement des nations et leur participation à la gouvernance et aux processus décisionnels doit être encouragée. Les enfants doivent grandir en bonne santé et en sécurité, des services éducatifs de bonne qualité s'assurant de développer leur potentiel. L'autonomisation des femmes est également fondamentale. L'égalité des sexes reste un défi pour le Gouvernement surinamien. Des efforts d'amélioration sont faits, en particulier en développant les conditions d'investissement, grâce à de meilleures facilités pour les entrepreneurs, et en encourageant les débouchés commerciaux pour les femmes. Des progrès lents mais réguliers sont réalisés pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable. Il reste beaucoup à faire et toutes les formes de coopération sont donc les bienvenues.

M. L. FOFANA (Guinée) estime que, dans un monde cerné par les conflits, les parlements doivent réagir promptement et défendre les intérêts des gens qu'ils représentent. Les écarts se creusent dans chaque pays et entre ceux-ci. Les parlementaires, qui sont les représentants du peuple, doivent œuvrer en faveur de l'égalité des citoyens du monde. La coopération est essentielle. Dans le modèle mondial actuel, les pays développés achètent des ressources naturelles aux pays en développement et utilisent leurs technologies pour ajouter de la valeur à ces ressources. Les pays du Sud ont besoin de ces ressources et de leur valeur ajoutée.

Parmi les nombreuses causes des inégalités, qui diffèrent d'un pays à l'autre, on peut citer : famine et absence de sécurité alimentaire, accès inadéquat à des services de soins de base, éducation, information, approvisionnements en eau et électricité, corruption, inégalité de la répartition des richesses, manque d'autonomisation et mauvais traitement des femmes, notamment mutilation sexuelle féminine, et recours à la force par une minorité sur la majorité. Le rôle des parlementaires est central pour traiter ces questions au niveau national et ils doivent partager leurs expériences à cet égard.

L'exemple du Bangladesh montre bien qu'avec une volonté politique suffisante, des avancées sont possibles. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une initiative mondiale ambitieuse qui ne peut être menée à bien que si tous les Etats prennent leurs responsabilités. La position récemment adoptée par les Etats-Unis sur les changements climatiques risque de faire obstacle à la réalisation des Objectifs de développement durable. La Guinée s'efforce de réduire les inégalités en construisant des écoles et des centres de soins et en prenant des mesures volontaristes pour encourager l'éducation des jeunes filles, rendre les femmes autonomes, en finir avec les mutilations sexuelles féminines et traiter les problèmes de corruption et d'impunité. On tire des leçons du passé et le Parlement adopte des textes législatifs pour corriger efficacement les inégalités et assurer la dignité et le bien-être de tous.

Mme E. MENDOZA FERNÁNDEZ (Etat plurinational de Bolivie) déclare que les inégalités ne peuvent pas être corrigées d'un claquement de doigts. Il est temps d'agir pour combler le fossé entre les riches et les pauvres, selon les principes d'unité, de complémentarité, d'harmonie, de dialogue, de justice, de paix, d'inclusion et d'égalité des chances pour tous. Le modèle économique actuel, dans lequel les capitaux sont concentrés dans quelques mains, doit cesser. La richesse doit être répartie en fonction des besoins de base des peuples. La Bolivie a changé de modèle économique en 2006, en nationalisant les ressources naturelles et en ramenant dans le giron de l'Etat des services de base privés. Une nouvelle réglementation encadrant les investissements a ainsi été définie afin que les profits soient réinvestis dans la santé, l'éducation et d'autres services de base comme l'eau, l'hygiène, les télécommunications et le logement, services considérés comme relevant des droits humains de base. Des mesures sont prises pour industrialiser les ressources naturelles et répondre à la demande intérieure tout en préparant les exportations. Suite à ces évolutions, la Bolivie a maintenant recouvré sa pleine souveraineté économique. Le soutien et la coopération des partenaires ont été essentiels.

Il ne sera pas possible de réaliser les Objectifs de développement durable sans une répartition équitable des ressources. L'affectation de 0,7 pour cent du PIB à l'aide publique au développement s'avère insuffisante, en particulier lorsque des Etats consacrent 15 fois plus aux dépenses militaires. A l'instar de la Bolivie, il faut donc investir dans le bien-être du peuple. Ainsi, la répartition des richesses a été corrigée et la croissance économique s'est poursuivie, malgré les défis à relever. On espère que le nouveau modèle adopté par la Bolivie permettra l'élimination des inégalités, de meilleures conditions de vie et un accès pérenne aux services de base. Le Chili tente toutefois de compromettre les droits de l'homme en Bolivie en détenant illégalement neuf Boliviens qui doivent être immédiatement libérés.

M. P.M. AKEC (Soudan du Sud) reconnaît que le monde fait face à de nombreux problèmes qui aggravent les inégalités et compromettent la dignité et le bien-être de tous. Il faut transformer ces défis en opportunités. Le Soudan du Sud connaît un conflit armé depuis 2013. Un accord de paix a été conclu, avec le soutien de la communauté internationale, entre le Gouvernement du Soudan du Sud et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Suite à cet accord, l'Assemblée législative nationale a été constituée ainsi que le Gouvernement d'unité nationale. Des efforts ont été faits pour intégrer dans l'armée nationale les forces du Mouvement de libération et réinstaller les personnes déplacées. La résolution 2304 du Conseil de sécurité des Nations Unies a été mise en œuvre et a permis le déploiement d'une Force de protection régionale de 4 000 hommes, au Soudan du Sud, pour la protection des civils.

Malgré ces efforts, de graves problèmes demeurent. Ce qu'il reste des forces de M. Riek Machar continue de combattre le Gouvernement, ce qui place dans l'insécurité certaines parties du pays. Ce groupe continue de semer la terreur parmi des citoyens du Soudan du Sud ; il a enlevé des employés étrangers du secteur pétrolier et assassiné des employés d'organisations humanitaires internationales. La communauté internationale doit tenir M. Riek Machar et son groupe pour une organisation terroriste. Les difficultés économiques ont été aggravées par la baisse des prix du pétrole dans le monde. En outre, la prolifération des armes conventionnelles et de petit calibre, qui tombent entre les mains de civils, accroît l'insécurité. Le Président appelle à un dialogue national en faveur d'un règlement politique du conflit et de la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Mme S.S. CHAUDHURY (Association parlementaire du Commonwealth) déclare que l'Association parlementaire du Commonwealth place l'opinion des gens du Commonwealth au centre du débat sur le développement. Cette Association œuvre en faveur des principes de la démocratie parlementaire et de la bonne gouvernance. Elle vise à créer une communauté parlementaire bien informée, capable de renforcer la coopération entre les parlements. Elle cherche à encourager la participation des jeunes en politique, leur esprit d'initiative et tente de promouvoir l'égalité des sexes.

Le contexte mondial actuel se caractérise par une incertitude politique, le populisme prenant de l'ampleur et remettant en cause les bases mêmes des institutions démocratiques et les valeurs de l'inclusion et de la diversité. Il est donc particulièrement urgent que les parlementaires du monde entier collaborent pour réaffirmer les valeurs partagées de tolérance, d'inclusion, de paix et de démocratie. Il convient de transformer ces difficultés en opportunités pour éliminer les inégalités et la violence. Les inégalités ne peuvent être éradiquées que par l'effort collectif et en permettant aux personnes vulnérables et marginalisées, qui subissent les discriminations et l'oppression, de s'exprimer. Chaque personne doit pouvoir vivre sa vie dans la dignité. Les Objectifs de développement durable sont ambitieux mais réalisables. Pour faire l'océan, il a bien fallu une première goutte. Chaque goutte a été créée dans un but particulier. En se combinant, les gouttes permettent à l'environnement de changer, de se développer et de prospérer. Les cours d'eau se rejoignent pour créer des océans, porteurs d'un grand potentiel.

M. RI JONG HYOK (République populaire démocratique de Corée) estime que les nations doivent faire bloc pour mettre fin à la tyrannie impérialiste, aux agressions et aux violations de l'intégrité territoriale. La République populaire démocratique de Corée est un Etat socialiste qui place la personne au centre de ses préoccupations et dans lequel la population vit dans la dignité et le bien-être. La population, dans son ensemble, participe à l'exercice du pouvoir, à la gestion de l'Etat et aux diverses formes de travail de manière équitable et en bénéficiant de droits politiques et économiques égaux ; les citoyens ont accès à tous les services de base, notamment le logement, les vêtements et l'alimentation, qui sont proposés par l'Etat.

Les Etats-Unis et d'autres forces tentent de déstabiliser la République populaire démocratique de Corée en prétendant que les mesures qu'elle prend pour se défendre représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales et en proposant une série de sanctions visant à étrangler l'économie du pays. Le droit de se défendre est légitime pour un Etat souverain et, à cet égard, la République populaire démocratique de Corée cherche à se protéger de la menace nucléaire croissante imposée par les Etats-Unis. Ses actes ne sont pas contraires au droit international. Si les essais nucléaires menacent la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité des Nations Unies aurait dû adopter des résolutions condamnant les agissements des Etats-Unis.

Les Etats-Unis et la République de Corée ont commencé des manœuvres communes agressives, d'une ampleur sans précédent, contre la République populaire démocratique de Corée, dans le but avoué de lancer une frappe nucléaire préemptive. L'armée et le peuple de la République populaire démocratique de Corée se sont dotés, à juste titre, d'une puissance nucléaire. Aucune menace nucléaire ou sanction économique ne peut les faire reculer. Avec ses alliés, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée souhaite bâtir un nouveau monde indépendant, dans lequel la dignité et le bien-être sont garantis à tous.

M. G. JAFARZADEH IMENABADI (République islamique d'Iran) déclare que la dignité est un droit inhérent à tous les êtres humains. Le détournement de la notion de droits de l'homme, auquel se livrent certaines puissances mondiales pour servir des intérêts politiques biaisés, a accru l'oppression, l'injustice et les inégalités. Leur manière d'instrumentaliser le terrorisme, dans certaines régions du monde, montre bien ce double langage. Les conditions épouvantables qui

règnent dans les territoires occupés de Palestine découlent des politiques racistes et expansionnistes mises en œuvre contre l'innocent peuple palestinien, en violation de droits inhérents et inaliénables. Les crises et problèmes que connaissent d'autres régions du monde proviennent du manque d'humanité et de prudence dont font preuve certaines puissances. La représentante du Royaume de Bahreïn a proféré des accusations sans fondement à l'encontre de la République islamique d'Iran. Les autorités du Bahreïn doivent se tourner vers des politiques servant les intérêts de leur peuple et non vers un bellicisme interventionniste.

La formation et l'organisation à grande échelle de groupes terroristes sont facilitées par les services de renseignement de certains pays et les visées expansionnistes des grandes puissances créent un terrain politique et social favorable à l'émergence et au renforcement de ces groupes. Il est extrêmement regrettable que ces actes inhumains soient perpétrés au nom de la religion, dans le but de ternir l'image de l'Islam. Des efforts considérables sont nécessaires pour corriger l'ordre international actuel, basé sur l'injustice, les inégalités et les exigences déraisonnables de certaines puissances. Sans remédier à ces déséquilibres, il sera impossible d'éliminer les inégalités, d'éradiquer la pauvreté et d'apporter à tous dignité et bien-être. Les efforts réalisés jusqu'à présent sont insuffisants. Une coopération constructive au niveau international est donc cruciale.

Mme H. KÜTT (Estonie) estime que des mesures sérieuses de correction des inégalités et d'amélioration du bien-être ne peuvent être prises que si certains droits et libertés sont considérés universels et indiscutables. Les faits montrent que la sécurité alimentaire, l'éducation et le bien-être général peuvent être mis en œuvre dans des Etats basés sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme. L'accès à l'éducation et à la formation est crucial pour réduire les inégalités et encourager l'estime de soi. Bien que les nouvelles technologies aient fait évoluer la recherche d'informations et l'acquisition de connaissances, l'éducation reste un vecteur de transformation, d'inspiration et d'émancipation. De grandes disparités persistent toutefois et, si dans certains pays l'éducation est synonyme de diplôme de haut niveau, dans d'autres il s'agit du simple fait de posséder un livre. Pour s'orienter résolument vers plus de dignité et moins d'inégalités, il convient de donner à chacun l'opportunité de découvrir, d'étudier et de se développer dans un environnement sûr et stable.

Au début des années 90, l'Estonie a retrouvé son indépendance et entamé un processus de transition vers la démocratie. Il y avait, à ce moment-là, très peu d'ordinateurs. Un programme public a permis de mettre à disposition, dans chaque école estonienne, au moins un ordinateur connecté à Internet. Ce plan ambitieux a été mené à bien et l'Estonie reste à l'avant-garde des solutions connectées et du secteur informatique. Les parlementaires ont un rôle central à jouer pour orienter les débats et proposer des solutions de réduction des inégalités dans le monde, le but ultime étant de permettre à chacun de bénéficier d'une vie paisible et épanouissante grâce au strict respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

Mme C.L. CREXELL (Argentine) déclare que les inégalités persistent non pas à cause du manque de ressources mais en raison de leur utilisation inefficace et de leur mauvaise répartition, la majorité de la richesse mondiale se trouvant entre les mains d'une petite minorité. Comme le montrent de nombreux rapports internationaux, les niveaux de réduction de la pauvreté ont stagné. Bien que les causes profondes des inégalités soient bien comprises, elles n'ont pas été traitées par les politiques et programmes publics. La manière de répartir et d'utiliser les ressources doit passer au rang de problème politique. Les Etats doivent assumer leurs responsabilités en matière d'infrastructures et œuvrer contre la dégradation des ressources et de l'environnement, ce point ayant entravé la réalisation de progrès à court terme.

Malgré les énormes avancées techniques et scientifiques, la qualité de vie de la majorité de la population mondiale ne s'est pas améliorée. Des millions de gens vivent dans la misère, sans accès garanti à l'alimentation, à l'eau potable ou aux soins de santé, alors que les hommes et femmes politiques du monde restent insensibles. Aucun progrès ne sera réalisé tant que les politiques ne prennent pas en compte la réalité. Pour vaincre les inégalités, les institutions politiques, les modèles de gouvernance et l'application des politiques doivent permettre la transparence en matière d'utilisation des fonds publics. La persistance des inégalités est provoquée par des systèmes politiques plaçant les intérêts avant les valeurs. Un comportement institutionnel garantissant une politique inclusive de développement est essentiel ; il permettra un régime politique encourageant une croissance économique productive, basée sur les principes de viabilité, de droits de l'homme, d'égalité devant l'impôt et de répartition équitable des richesses. Les parlementaires doivent jouer leur rôle de surveillance des politiques publiques.

Mme M. KIENER NELLEN (Suisse) explique que la Suisse s'efforce d'encourager l'égalité des sexes : 54 000 places environ pour l'accueil des enfants ont été créées, un accord a été signé pour garantir un salaire égal à tous les fonctionnaires suisses, un quota de 30 pour cent a été défini pour la présence des femmes dans les conseils et la direction des entreprises cotées en bourse et des fonds sont réservés en priorité aux organisations de la société civile qui encouragent l'égalité de représentation entre hommes et femmes. Tout doit être fait pour assurer une mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'organisation non gouvernementale Peace Women, dont fait partie l'intervenante, va organiser une exposition sur la mise en œuvre de cette Convention lors de la prochaine Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg, en octobre 2017. Si la mondialisation a permis à des millions de gens de sortir de la pauvreté, elle a aussi entraîné une forte augmentation des inégalités de revenus. Tous les rapports politiques, économiques, sociaux et fiscaux doivent tenir compte du coefficient de Gini qui permet de mettre en évidence les inégalités en matière de répartition des richesses. La Suisse a aboli les régimes d'imposition défavorables pour instituer une réglementation globale sur la transparence, notamment par le biais d'un partage d'informations avec d'autres pays pour éviter l'évasion fiscale.

M. M. SATO (Japon) estime que les troubles sociaux, provoqués par la pauvreté et les inégalités, constituent la cause profonde du terrorisme et des conflits. La réalisation des Objectifs de développement durable est donc essentielle pour réduire les inégalités et bâtir une société inclusive. Sans paix et stabilité, il ne peut y avoir de développement durable et, sans ce dernier, pas de paix ou de stabilité. Le Gouvernement japonais a créé une autorité chargée des Objectifs de développement durable et a défini des principes directeurs pour leur mise en œuvre. Des initiatives ont été menées pour les réfugiés et en faveur de l'autonomisation des femmes. Suite à la crise au Moyen-Orient, le Japon offrira un soutien d'environ 6 milliards de dollars E.-U. d'ici 2018, notamment pour le développement des ressources humaines. Le Japon encourage également la participation des femmes aux processus décisionnels et à la prévention des conflits, à l'établissement de la paix et à la prévention des catastrophes, et il agit en faveur de l'éducation des filles. Des initiatives parlementaires sont également nécessaires pour réaliser les Objectifs de développement durable. L'intervenante a effectué des visites dans certains pays pour étudier l'impact de l'aide officielle du Japon au développement. Ces activités permettent de superviser efficacement les initiatives gouvernementales et de s'assurer que la parole de la société dans son ensemble est entendue.

Mme C. NOONE (Irlande) constate que les femmes représentant la moitié de l'humanité, leur opinion doit donc entrer pour moitié dans les décisions qui les concernent. Ces dernières années, les femmes ont cherché à s'exprimer, à prendre part aux processus décisionnels et à faire partie des leaders mondiaux les plus en vue. Bien que ces efforts n'aient pas toujours été couronnés de succès, la tendance générale est positive : la représentation des femmes dans les parlements nationaux s'accroît. L'application de quotas de représentation des femmes s'est avérée efficace. En Irlande, les premiers quotas électoraux ont été appliqués en 2016 et 35 femmes parlementaires ont été élues. La représentation des femmes dans les entreprises doit également être accrue. Des études ont montré que, pour tous les pays, la parité entre les sexes dans les entreprises représentera 2 800 milliards de dollars E.-U. supplémentaires pour le PIB mondial d'ici 2025.

M. P. MAHOUX (Belgique) constate que 2018 marque le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Il reste encore beaucoup de chemin à faire pour transformer ce principe en réalité. Les parlementaires ont une grande responsabilité à cet égard et ils doivent légiférer en matière d'éducation, de santé, de droit à un travail décent, de justice et d'égalité des sexes. Les politiques économiques tendent à s'articuler autour de la notion de profit alors que les ressources naturelles sont pillées et que la richesse n'est pas équitablement répartie. Tous ces facteurs vont à l'encontre de l'égalité et de la dignité pour tous. Les parlements doivent inscrire dans la loi le principe de non discrimination et s'efforcer de corriger les inégalités pour les personnes marginalisées en raison de leur état de santé ou de leur lieu de naissance.

M. J.G. CORREA (République bolivarienne du Venezuela) constate la présence d'inégalités et d'injustices dans de nombreux pays. L'ampleur des problèmes auxquels le Venezuela est confronté dépasse les frontières nationales. La communauté internationale a demandé instamment au Gouvernement vénézuélien d'organiser des élections. Des parlementaires ont été incarcérés

sans avoir été inculpés et certains ont été blessés, alors que d'autres étaient privés de leurs pièces d'identité. Une mission du Comité des droits de l'homme des parlementaires doit être conduite sous 30 jours. Il ne peut y avoir de paix sans équité, justice, solidarité et sans Parlement libre.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie) reconnaît que, malgré de spectaculaires avancées dans bien des domaines ces dernières décennies, les inégalités s'accroissent. Pour les corriger, une volonté politique et sociale mondiale, impliquant toutes les parties prenantes, est nécessaire. Les inégalités produisent des déséquilibres et l'écart s'accroît entre riches et pauvres, groupes ethniques, hommes et femmes, ceux qui sont instruits ou sans instruction, garçons et filles. La situation est la même dans tous les pays, quel que soit le niveau de développement. Les inégalités entre les sexes touchent tous les domaines de la vie et, dans la majorité des pays du monde, on trouve des dispositions législatives comportant des clauses discriminatoires, qu'il s'agisse de situation de famille, d'état civil, de droits sexuels et reproductifs, de statut économique, d'accès aux services, d'héritage, de droits de propriété intellectuelle ou d'accès au marché du travail. L'égalité devant la loi est essentielle pour la reconnaissance de la valeur et des droits fondamentaux de chaque personne. L'accès des femmes aux processus décisionnels constitue toujours un défi majeur. Les femmes représentent 23 pour cent des parlementaires dans le monde, ce qui est insuffisant. Les parlements peuvent jouer un rôle central dans l'évolution des lois. Les inégalités entre les sexes sont un facteur social déterminant qui, dans le monde entier, influe négativement sur la santé des femmes et des filles. Une femme sur trois subit toujours la violence physique ou sexuelle, surtout de la part de son partenaire intime. Cela doit cesser.

M. W. WILLIAM (Seychelles) estime que, en tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent se montrer exemplaires. Les représentants des petits Etats insulaires doivent prendre l'initiative afin de se réunir, de partager leurs expériences et de se rapprocher. Les petites îles sont les premières à ressentir les effets des chocs exogènes. Les Seychelles sont involontairement classées dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur, ce qui ne permet pas de bénéficier de l'aide officielle au développement mais, du jour au lendemain, ce pays pourrait se retrouver dans la pauvreté suite, par exemple, aux effets des changements climatiques ou aux actes de piraterie perpétrés dans les eaux des Seychelles. Le Gouvernement des Seychelles a pris des initiatives pour promouvoir un développement plaçant l'humain au centre des préoccupations et mettant l'accent sur l'égalité des chances pour tous, l'autonomisation économique, la participation inclusive et l'éducation des enfants. Le Parlement est chargé de superviser la mise en œuvre de ces initiatives, de s'assurer que personne n'est laissé pour compte, que la bonne gouvernance et l'état de droit sont respectés et que les principes de transparence et de sens des responsabilités sont appliqués en vue de renforcer une croissance durable et la résilience du peuple.

Mme A.A. SIGURBJÖRNSDÓTTIR (Islande) déclare que l'égalité entre les sexes et l'éducation sont des facteurs essentiels pour réduire les inégalités dans les pays et entre ceux-ci. L'égalité des sexes représente une importante priorité politique du Gouvernement islandais et des efforts considérables ont été consentis pour faire évoluer le débat public et la recherche sur les questions de genre, dans le cadre de l'amélioration du bien-être social et de l'égalité des chances entre hommes et femmes. L'Islande est le pays du monde où l'écart entre les sexes est le plus faible et il se classe particulièrement bien en matière de parcours éducatif et d'autonomisation politique des femmes. La promotion de l'égalité entre les sexes est également une priorité pour la coopération islandaise au développement et elle est au cœur de la stratégie de négociation de l'Islande en matière d'Objectifs de développement durable.

L'éducation est le plus important facteur d'évolution, que ce soit pour les personnes ou pour la nation dans son ensemble. Les sociétés ne peuvent pas se développer si les enfants et les jeunes, garçons et filles, ne reçoivent pas une éducation de qualité, basée sur des valeurs fondamentales comme l'égalité, le respect de la diversité, l'entraide et l'empathie. Les écoles ont un rôle central à jouer, elles doivent condamner les stéréotypes et toutes les formes de violence. La prévention doit commencer dès la petite enfance : il faut enseigner aux garçons comme aux filles le respect et l'égalité entre les sexes. Dans l'intérêt des générations futures, tout doit être fait pour traduire en actes les Objectifs de développement durable. Les parlements doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

Mme F. THIAM (Sénégal) explique que les inégalités entraînent bien des problèmes dans le monde et qu'elles doivent être corrigées pour que règnent la paix et la stabilité. Les inégalités revêtent différentes formes et représentent une menace pour la dignité humaine. Au Sénégal, beaucoup a été fait par le biais de la législation, notamment sur la parité entre les sexes dans la politique. Des progrès ont été réalisés vers un équilibre des genres au Parlement et, en principe, la représentation des femmes doit atteindre 50 pour cent d'ici les prochaines élections. Des mesures spécifiques existent pour l'autonomisation des jeunes femmes, notamment des mécanismes de microcrédit pour stimuler l'entreprenariat. Les décideurs doivent agir en faveur d'une croissance forte et durable. Diverses politiques sociales ont été développées dans ce but au Sénégal, notamment une couverture santé universelle, des prestations pour les familles à bas revenu, des cours universitaires en ligne, une aide spécifique relative aux services de garderie pour les familles à bas revenu et un accès aux infrastructures de base, par exemple l'hygiène et l'électricité, en vue d'encourager la prospérité de tous et de permettre une vie digne à chaque personne.

Mme B.F. GUZMAN GOMEZ (Etat plurinational de Bolivie) constate que la Bolivie a approuvé une nouvelle Constitution en 2007, basée sur la dignité, l'intégrité, la complémentarité, l'harmonie et la répartition équitable des richesses afin que toute la société puisse vivre dignement, dans la diversité sociale, politique et culturelle et avec, pour tous, un accès à l'eau, à la nourriture, à la santé, à l'éducation et à l'emploi. Les inégalités ne peuvent être corrigées que si les conflits sont éliminés. La démocratie, dans son ensemble, ne doit pas être rejetée en raison du simple fait qu'elle n'est pas respectée au plan national. Il faut faire respecter la démocratie si l'on veut corriger les inégalités.

La séance est levée à 18 h 20.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains

SEANCE DU DIMANCHE 2 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 20, sous la conduite de Mme L. Rojas (Mexique), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-I/136/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE annonce que les élections devant avoir lieu pour le renouvellement du Bureau de la Commission permanente se sont déroulées lors de la session précédente et que la session actuelle ne procédera donc pas à de nouvelles élections.

Information par la Présidente de la Commission

La PRESIDENTE souhaite informer la Commission permanente de la publication de deux nouveaux outils d'auto-évaluation élaborés par l'UIP, dont l'un porte sur la sensibilité des parlements au genre et l'autre sur les Objectifs de développement durable (ODD) à l'usage des parlements. Le premier aidera les parlements à évaluer dans quelle mesure leurs pratiques et leurs politiques sont sensibles au genre, à définir les domaines possibles de réforme et à établir des mécanismes de suivi des progrès. Quant au second outil, il constituera un cadre d'action pour les parlements souhaitant évaluer leur degré de préparation pour œuvrer en faveur des ODD, et pour mettre en lumière les bonnes pratiques, les opportunités et les enseignements des expériences passées en vue d'institutionnaliser ces Objectifs et de les intégrer dans le processus législatif. La Présidente mentionne également les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'assistance dont disposent les parlements et d'encourager la communauté parlementaire à collaborer de manière plus efficace en matière de conception et de mise en œuvre de l'assistance aux parlements. Elle invite tous les parlements qui n'ont pas encore ratifié ces Principes communs à le faire.

M. A. WARE (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire – PNND) présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*, qui a été adoptée par la 130^{ème} Assemblée de l'UIP en mars 2014. Il dit à ce propos que son organisation a travaillé en étroite collaboration avec des délégations de l'UIP aux niveaux national et international, afin d'envisager les mesures que les parlements peuvent prendre – en œuvrant tous de concert et sur une base multipartite – en vue de promouvoir la mise en œuvre de cette résolution. Celle-ci demande la mise en place de mesures visant à réduire les risques nucléaires, l'établissement de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, la réduction et même la suppression de la place ménagée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, ainsi que l'encouragement de l'ouverture de négociations sur une convention sur les armes nucléaires ou sur une série d'accords propres à interdire et éliminer les armes nucléaires. La résolution demande en outre aux parlementaires de promouvoir l'objectif d'un

monde libéré des armes nucléaires, notamment en marquant, par l'organisation d'événements publics, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui a lieu le 26 septembre de chaque année. L'intervenant ajoute que son organisation a mené une action en faveur de l'élaboration d'un projet de plan d'action parlementaire pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires ; des consultations en vue de la préparation de ce plan d'action sont en cours avec des gouvernements nationaux et par l'intermédiaire de l'ONU. La contribution des Parlements membres de l'UIP serait appréciée. Le projet de plan d'action est disponible, sous sa forme actuelle, sur le site web des PNND.

**a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif
préparés par les co-rapporteurs
(C-I/136/DR; C-I/136/DR-am et C-I/136/M)**

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, dit que le projet de résolution a pour thème l'un des principes de base des relations internationales et du droit international, consacré dans la Charte des Nations Unies et dans de nombreux accords multilatéraux et bilatéraux. Le fait que 143 propositions d'amendements aient été soumises par plus de 18 délégations nationales prouve que le choix de ce thème pour le débat et la résolution était opportun. La résolution a été rédigée dans un esprit de consensus et de compromis et en tenant compte des opinions et des positions de l'ensemble des Parlements membres de l'UIP. Les amendements proposés vont, dans leur grande majorité, dans le sens des principes de la Charte des Nations Unies, et ils renforceront la résolution.

Les questions de la légitimité, de la portée et des limites des ingérences extérieures dans les affaires des Etats souverains doivent figurer parmi les priorités de la communauté internationale. Dans le projet de résolution, l'Assemblée de l'UIP souligne que les peuples ont le droit exclusif de déterminer leur propre avenir politique, fondé sur les caractéristiques de leur pays. Elle condamne en outre toutes les tentatives de renversement de gouvernements démocratiquement élus au moyen d'ingérence extérieure – que celle-ci soit militaire ou autre –, et elle reconnaît que les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU ont une légitimité universelle et que toute dérogation à ces décisions pourrait aller à l'encontre du droit international et de la conduite stable des relations internationales. Elle insiste également sur la responsabilité des parlements de renforcer la démocratie, promouvoir les droits de l'homme, et soutenir le dialogue et la négociation pour régler pacifiquement les différends internes. Le principe de non-intervention constitue un rempart essentiel pour protéger les intérêts fondamentaux et les plus complexes propres à chaque Etat souverain.

L'intervenant remercie tous les membres des délégations à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP ayant contribué au débat préparatoire et dit que, lors de la rédaction de la résolution, les co-rapporteurs ont fait tout leur possible pour tenir compte de l'ensemble des propositions exprimées lors de ce débat. Tout en sachant qu'il ne sera pas possible de parvenir à un accord unanime sur certaines dispositions du texte proposé, l'adoption d'une résolution sur la non-ingérence constituera une étape historique dans la coopération parlementaire internationale. Il est donc primordial que cette résolution soit adoptée.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre), *co-rapporteuse*, estime que le respect mutuel et l'égalité sont les valeurs de base qui régissent les relations internationales. Tous les Etats constituant la communauté internationale sont égaux entre eux et doivent donc être traités en tant que tels. Chaque Etat souverain jouit du droit fondamental de mener ses affaires internes sans ingérence extérieure, quelle qu'en soit la nature. Le principe du respect mutuel entre Etats indépendants impose à chacun d'entre eux de ne pas intervenir dans les affaires internes des autres. Elle ajoute que le respect de la souveraineté, des intérêts politiques, des systèmes sociopolitiques et des modèles de développement des Etats est primordial si l'on veut maintenir la paix et la coopération dans le monde. Bien que depuis des décennies, nombre de gouvernements et d'organisations internationales débattent cette question dans le monde entier, l'ingérence reste un problème dans de nombreux pays, y compris le sien. L'invasion et l'occupation turques de Chypre violent la Charte des Nations Unies ainsi que de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Tous les Etats doivent respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des autres Etats.

Toute action internationale visant à préserver la paix et la sécurité doit être menée dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. Bien que ce principe semble simple, son application concrète est complexe. Les Etats poursuivent tous leurs propres intérêts (notamment économiques), mais ceux-ci ne concordent pas toujours avec les principes universels

supérieurs ou avec les engagements de la communauté internationale. Aussi, une double échelle de critères persiste. Il est très difficile de définir la notion d'intervention ou de non-intervention, car elle est liée aux circonstances, aux relations qu'entretiennent les Etats concernés et au niveau de développement économique de ces derniers. Dans le cadre des relations internationales contemporaines, il est également difficile de trouver un équilibre entre, d'une part, l'importance de protéger les droits de l'homme dans d'autres Etats et, d'autre part, le respect du principe de non-intervention. En effet, même si les droits de l'homme doivent absolument être protégés, le principe de non-intervention doit lui aussi être préservé. Le droit à l'autodétermination ne doit pas compromettre le respect des droits fondamentaux de l'homme et des libertés premières. Les parlements doivent être les premiers à soutenir les efforts visant au respect de ces deux principes.

Les parlementaires doivent s'acquitter de leur devoir de renforcer la démocratie, de promouvoir les droits de l'homme et d'encourager le dialogue au niveau tant national qu'international, tout en garantissant la mise en place du cadre législatif nécessaire pour prévenir les ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains. Aussi, la diplomatie parlementaire est un outil essentiel à cet égard. L'intervenante rappelle la proposition qui a été faite dans le cadre de la résolution, à savoir la création et le fonctionnement efficace d'un observatoire de l'UIP pour assurer l'alerte précoce et la prévention des ingérences ou interventions extérieures dans les affaires internes des Etats souverains ; elle estime qu'il s'agit là d'une initiative pratique et réaliste qui produirait des résultats concrets. L'adoption de la résolution par la Commission permanente contribuerait aux efforts de la communauté parlementaire internationale visant à s'opposer aux ingérences unilatérales dans les affaires internes des Etats souverains.

La PRESIDENTE précise que 143 amendements au projet de résolution ont été proposés. Les co-rapporteurs les ont préparés et la Commission permanente est invitée à les examiner.

b) Débat

M. K. OLSSON (Suède) salue avec enthousiasme cette opportunité de se pencher sur cette importante question de la manière dont les parlementaires peuvent veiller ensemble à garantir la paix et la sécurité internationales, notamment dans le cadre de l'ingérence extérieure dans les affaires des Etats souverains, un thème particulièrement actuel au vu des événements en cours en Ukraine. Il est utile de rappeler la notion fondamentale de souveraineté telle qu'elle est inscrite dans la Charte des Nations Unies, mais il importe également de souligner que les droits de l'homme sont eux aussi consacrés par cette Charte. L'Organisation des Nations Unies a été créée à une époque marquée par des conflits qui, pour la plupart, avaient éclaté entre des nations souveraines. Toutefois, la nature des conflits a changé ces dernières décennies. Plus récemment, ce sont les guerres civiles et les conflits internes qui menacent la paix et la sécurité internationales. A cet égard, les événements qui se sont déroulés au Rwanda et à Srebrenica ont été particulièrement intéressants en ce sens qu'ils ont mis en évidence la nécessité de trouver des moyens plus flexibles de remédier à des conflits multiformes, complexes et lourds de conséquences, tels que ceux qui sévissent actuellement en République démocratique du Congo et en République arabe syrienne.

La souveraineté nationale confère des droits, mais elle implique aussi des responsabilités et des obligations. Il peut donc arriver que la notion de respect de la souveraineté se heurte à la nécessité de protéger les droits de l'homme. Le génocide, le nettoyage ethnique, l'utilisation d'armes de destruction massive contre des civils ainsi que le viol collectif sont des exemples de ces situations telles qu'elles ont été définies par les l'ONU. De telles atrocités sont inacceptables, indépendamment des motifs pour lesquels elles sont commises. Il convient donc de déterminer, dans la résolution, comment remédier à l'éventuelle incompatibilité entre le respect de la souveraineté nationale et des violations massives des droits de l'homme. L'intervenant demande en outre à ce que la portée du verbe "réaffirmer" de l'alinéa 3 du préambule soit précisée : s'il se réfère uniquement au principe de non-ingérence, l'alinéa devrait être modifié de façon à assurer un équilibre entre ce principe d'une part, et la promotion et la protection des droits de l'homme d'autre part, lesquelles sont également proclamées dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il ajoute que l'alinéa 5 du préambule doit également être clarifié. Enfin, le paragraphe 14 du dispositif est préoccupant compte tenu du fait que certains Etats se sont durement battus pour obtenir la reconnaissance de la responsabilité de protéger. Par conséquent, sa délégation ne peut pas soutenir la résolution sous sa forme actuelle.

M. D. PACHECO (Portugal) dit que le Groupe des Douze Plus s'est réuni pour examiner le projet de résolution, et que ses membres ont jugé d'un commun accord que le principe de non-intervention dans les affaires internes des Etats souverains doit certes être observé, mais que les valeurs universelles doivent elles aussi être respectées. Aussi, le Groupe ne peut accepter le projet de résolution. Les droits de l'homme ne relèvent pas de la question de la souveraineté nationale, ils sont l'affaire de l'humanité tout entière. Les actions visant à entraver les activités des parlements ou à exercer un contrôle sur des organisations non gouvernementales sont inadmissibles. Le respect du principe de non-intervention doit aller de pair avec le respect du droit international, des droits de l'homme et de l'humanité. Il serait difficile de modifier le projet de résolution de façon à tenir suffisamment compte de ces préoccupations, c'est pourquoi le Groupe des Douze Plus rejette le projet dans son ensemble. Il demande à ce qu'un vote soit tenu sur le rejet du projet de résolution.

La PRESIDENTE répond que l'un des amendements proposés consiste précisément à rejeter le projet de résolution dans son ensemble, et que cette proposition sera donc examinée en même temps que les autres lors de la prochaine réunion de rédaction de la Commission permanente.

M. S. ELO (Finlande) relève que même le titre du projet de résolution pose problème. L'alinéa 8 du préambule donne à penser que les droits civils et politiques sont d'importance secondaire par rapport aux droits économiques et sociaux. En outre, les paragraphes 7, 8 et 9 du dispositif sont particulièrement problématiques. Les organisations non gouvernementales doivent pouvoir agir sur la base de leurs propres principes ; elles n'ont pas besoin d'être encouragées par les parlements, et surtout pas à participer aux efforts visant à prévenir toute ingérence extérieure dans les affaires internes des Etats indépendants. Par conséquent, sa délégation ne peut soutenir la résolution sous sa forme actuelle. Elle se prononce en faveur de l'amendement proposé par la délégation allemande et de la déclaration de M. Pacheco (Portugal), demandant le rejet de la résolution dans son ensemble.

M. C. TIKARAM (Népal) déclare que sa délégation soutient fermement le principe de non-intervention et le respect de la souveraineté des Etats indépendants. Toutes les nations souveraines sont égales, et le fait de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre Etat constitue une grave menace pour l'ordre établi par le droit international. Le Parlement est la pierre angulaire de la démocratie et, en tant que représentants du peuple, les parlementaires ont le devoir de dénoncer les ingérences étrangères dans les affaires internes des Etats souverains. La prévention des conflits au moyen du dialogue politique constitue l'un des principes de base de la démocratie. Aussi, les institutions démocratiques ont un rôle prépondérant à jouer dans la prévention des ingérences extérieures. La Constitution du Népal consacre le droit souverain du peuple à l'autonomie, et la politique étrangère du pays s'appuie sur les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international, en respectant rigoureusement la valeur que constitue la paix mondiale. Le Parlement du Népal continue de soutenir sans réserve l'action de l'UIP visant à protéger la souveraineté de chaque nation et à parvenir à la paix dans le monde.

M. M. REZAEI (République islamique d'Iran) dit que les ingérences dans les affaires internes des Etats, de même que l'occupation et l'extrémisme représentent des menaces sérieuses pour la paix, la sécurité et le développement dans le monde, ainsi que pour la coopération internationale. Dans un monde ainsi fragilisé, il est essentiel que la communauté internationale adhère fermement aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment à ceux de la souveraineté, de l'égalité des Etats, de la non-ingérence, du règlement pacifique des différends et de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat. Néanmoins, la paix et la sécurité mondiales sont en permanence ébranlées par la propension de certains Etats à recourir à l'unilatéralisme, par leur manquement aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international – en matière de terrorisme, d'armes de destruction massive, de droits de l'homme et de droit international humanitaire, entre autres – et par leur incapacité à honorer leurs engagements économiques et sociaux.

L'UIP doit prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un ordre mondial paisible et équitable et veiller à ce que le droit des nations de décider de leurs propres systèmes économiques, sociaux et politiques soit respecté. Tous les Etats doivent s'abstenir de mettre en œuvre des mesures coercitives extraterritoriales ou unilatérales, notamment des sanctions économiques, des actes d'intimidation et des limitations arbitraires des déplacements en vue de

faire pression sur d'autres pays. Ces mesures menacent en effet la souveraineté, l'indépendance et la liberté du commerce et des investissements, et constituent des violations flagrantes du droit international, de la Charte des Nations Unies, des systèmes commerciaux multilatéraux ainsi que des règles et principes régissant les relations amicales entre Etats. Le fait de catégoriser les pays en tant que "bons" ou "mauvais" sur la base de critères unilatéraux et arbitraires, ainsi que le recours par certains Etats à l'attaque dite préventive violent le droit international. La communauté parlementaire mondiale doit s'efforcer d'adopter une stratégie globale pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que, même si sa délégation est théoriquement favorable au projet de résolution, elle a soumis plusieurs propositions d'amendements. Il convient de se référer à la jurisprudence pour garantir que la portée des termes utilisés dans la résolution soit bien définie. Tous les pays n'ont pas les mêmes systèmes juridiques ni les mêmes écoles de pensée par rapport à ce que recouvre la notion d'ingérence. La Charte des Nations Unies dispose que tous les Etats sont réputés égaux entre eux et qu'ils doivent s'abstenir de recourir à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout autre Etat. En outre, son chapitre VII dispose que le Conseil de sécurité de l'ONU constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression. L'intervenante ajoute qu'il existe une différence juridique entre la notion de non-intervention et celle de non-ingérence, et que la résolution doit donc définir clairement ce qu'est l'"ingérence extérieure". La mise en place d'un observatoire au sein de l'UIP n'a pas encore été convenue, et le mandat de cet observatoire n'est pas défini. Il est donc inapproprié d'y faire allusion dans la résolution.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) dit que sa délégation rejoint la position du Groupe des Douze Plus. Elle demande aux co-rapporteurs de tenir compte des préoccupations exprimées dans le cadre du débat. Si la proposition de rejeter sans autre la résolution n'est pas acceptée, il faudra absolument trouver un moyen de dissiper ces craintes. Au vu des différentes compréhensions qu'ont certains pays des principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies, il faudra également revenir sur la conception des valeurs que la communauté internationale a en commun. En réalité, il y a toujours des ingérences, y compris lors d'élections. La communauté parlementaire mondiale doit décider si elle veut prendre du recul et considérer ce type d'ingérence comme acceptable ou si elle veut aller au-delà des intérêts des différents groupes géopolitiques et honorer la Charte des Nations Unies, au lieu d'essayer de trouver des failles dans les différentes formulations.

M. T. FUKUI (Japon) relève que la non-ingérence dans les affaires internes des Etats souverains est un principe fondamental du droit international, et que ce principe est essentiel pour la dignité et l'existence même d'une nation. Toutefois, dans un contexte de mondialisation grandissante, il est toujours plus difficile de délimiter les problèmes internes et externes à un pays : les frontières économiques ont été supprimées et les frontières politiques s'estompent. Puisque l'on ne considère pas toutes les ingérences comme illégales, il convient précisément de spécifier lesquelles sont interdites. Le flou qui entoure la notion d'ingérence illégale dans les affaires internes d'un Etat souverain est problématique, notamment dans les situations de conflit interne entre des gouvernements et des entités non gouvernementales, dans lesquels des civils et des tiers sont à leur tour impliqués. Bien que les droits de chacun doivent être protégés, il est également important de se poser la question suivante : dans quelle mesure une intervention peut-elle être considérée comme relevant de la responsabilité de protéger ?

Le Japon se fait le défenseur du concept de sécurité humaine, pour que tous les peuples puissent vivre dans la dignité et à l'abri de la peur et de la famine. Cela est possible si l'on s'attache avant tout à la protection et au renforcement des capacités de chaque personne. La communauté internationale doit faire face à des difficultés sans précédent qu'il sera difficile de surmonter en suivant une démarche conventionnelle centrée sur l'Etat. Aussi, la mise en œuvre d'une nouvelle politique tenant compte de chaque individu est essentielle. Les frontières entre les nations étant devenues insignifiantes au niveau économique, les nations doivent, sur le plan politique, faire prévaloir l'espoir, la sécurité et l'ambition de ne laisser personne de côté. Les Parlements membres de l'UIP doivent réfléchir aux moyens d'assurer l'indépendance de chaque pays tout en préservant la sécurité politique, économique et sociale pour tous.

M. R. MACHINGURA (Zimbabwe) estime que les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des ingérences dans les affaires internes des Etats souverains puisqu'ils sont amenés à ratifier des instruments de droit international, à les transposer dans leur législation

nationale et à contrôler leur mise en œuvre. La communauté parlementaire mondiale a la possibilité, par l'intermédiaire de l'UIP, de mettre en place des processus d'examen par les pairs, de participer à des débats transparents et d'émettre des recommandations sur des cas réels et actuels d'ingérences. Les ingérences par des superpuissances qui utilisent des organisations telles que l'ONU résultent souvent de la présomption que des violations des droits de l'homme ont été commises. Il est donc essentiel que les parlements nationaux mettent tout en œuvre pour que leur gouvernement fasse respecter leur Constitution nationale ainsi que les normes internationales relatives aux droits de l'homme généralement reconnues. Les parlements doivent renforcer la démocratie, promouvoir les droits de l'homme et encourager le dialogue et la négociation en tant que mécanismes utiles au règlement pacifique des différends internes. Une telle approche permettrait d'éviter le renversement par la force de gouvernements élus, ce type d'événements entraînant souvent des interventions et des ingérences étrangères. En outre, les parlements doivent encourager l'Etat à adhérer aux principes de la bonne gouvernance et à faire appel aux institutions publiques comme la police, les tribunaux et les prisons, afin de garantir que la justice soit rendue et de mettre fin à la culture de violence et d'impunité.

Au niveau régional, les parlementaires doivent veiller à ce que les associations parlementaires régionales tiennent pleinement compte des principes du droit international dans leurs travaux, de manière à ce qu'elles disposent des pouvoirs législatifs dont elles ont besoin pour contrôler la mise en œuvre de ces principes. Les parlementaires doivent promouvoir la conclusion d'accords entre des parties susceptibles d'être opposées par un conflit, et faire en sorte que la société civile joue un rôle dans la prévention des conflits. Les personnes locales doivent disposer de tous les moyens possibles pour résoudre les problèmes locaux, avant que des superpuissances n'interviennent dans leurs affaires internes au nom du rétablissement de la paix. L'intervenant ajoute que, malgré la présence d'une population jeune en Afrique, les jeunes y sont sous-représentés en politique. En veillant à leur participation à la vie politique, on éviterait qu'ils ne soient laissés pour compte, cette situation étant susceptible de déboucher sur des conflits et donc sur des ingérences étrangères.

M. R.K. SINGH (Inde) dit que certaines délégations participant au débat semblent revendiquer le droit de s'ingérer dans les affaires internes d'autres nations souveraines et de porter un jugement sur d'autres pays. Cet état d'esprit révèle un sentiment, de la part de ces personnes, d'être plus au fait que les autres et d'avoir le droit de les juger. Sa délégation rejette cette attitude et se déclare fermement convaincue que tous les Etats souverains sont égaux et que toutes les nations doivent pouvoir disposer de leur propre destin, comme bon leur semble, et forger leur propre société sur la base de leur propre culture. Personne n'a le droit d'imposer une culture à autrui. L'Inde a été colonisée, et le peuple indien a lutté pour sa liberté.

La souveraineté garantit la paix. A chaque fois que des problèmes d'insécurité apparaissent quelque part dans le monde, la souveraineté de l'Etat concerné a été ébranlée. Les ingérences étrangères ont provoqué des crises comme en Iraq et en République arabe syrienne et ont provoqué l'essor d'organisations comme Daech. Il va de soi que les droits de l'homme doivent être respectés, mais la communauté internationale ne doit agir qu'en conformité avec les règles internationales universellement reconnues telles que celles inscrites dans la Charte des Nations Unies. La résolution reconnaît l'importance de cette Charte et tient compte des opinions exprimées à l'occasion du débat préparatoire que la Commission permanente a mené sur le sujet. Lors de ce débat, la majorité des participants ont affirmé que le respect du principe de non-ingérence est fondamental. Paradoxalement, la question des droits de l'homme est soulevée par certaines délégations lors de cette séance, alors qu'elles ne l'ont pas fait lors des discussions relatives à Abou Ghraib et à la baie de Guantanamo. Le droit de non-ingérence doit s'appliquer à tous les gouvernements, et pas seulement aux gouvernements démocratiquement élus.

M. N. LAMMERT (Allemagne) relève que toutes les personnes présentes sont unanimes sur la gravité du sujet et sur le principe essentiel de la souveraineté des Etats indépendants. Le point de discorde est le texte même de la résolution. Sa délégation est d'avis que le projet de résolution n'aborde pas le principe de non-ingérence sous l'angle qui convient. Le principe de la souveraineté des Etats a été violé des centaines, voire des milliers de fois au cours de l'histoire du monde. Presque tous les grands Etats y ont dérogé. C'est le cas notamment de l'Allemagne, qui a joué un rôle bien connu et inacceptable à cet égard. Cela dit, ce principe n'a pas été violé par des parlements, mais par des gouvernements. L'intervenant dit ne pas se souvenir d'un seul exemple où un parlement se serait ingéré dans les affaires internes d'un Etat souverain. Il arrive que des ingérences extérieures soient nécessaires pour garantir le respect du droit international et des droits de l'homme, pour faire reconnaître le principe d'une société civile libre et pour préserver

l'immunité des parlements librement élus. Toutefois, le projet de résolution ne mentionne pas ces aspects, notamment la situation en Europe de l'Est qui donne des exemples récents de violations de la souveraineté des Etats. La résolution n'aborde pas le principe de la souveraineté des Etats de manière appropriée, c'est pourquoi sa délégation a l'intention de la rejeter.

Mme J. DURRIEU (France) rappelle que la question de la souveraineté des Etats est primordiale, c'est pourquoi elle a été retenue par la Commission permanente pour le thème de sa résolution. Toutefois, le fait que 143 propositions d'amendements ont été soumises prouve que le texte préparé par les co-rapporteurs n'est pas totalement satisfaisant. Que le projet de résolution soit accepté ou non, le débat autour de ce thème est primordial. Sa délégation ne peut soutenir le fait que la résolution entre en conflit avec le droit international, et notamment le fait qu'elle ne tient pas compte de la responsabilité de protéger. Dans leurs remarques introductives, les co-rapporteurs ont relevé que "le peuple d'un Etat" a le droit exclusif de déterminer son propre avenir politique. La résolution devrait mettre l'accent sur les droits individuels plutôt que sur ceux d'un peuple. En outre, les co-rapporteurs ont souligné la nécessité de prévenir toute tentative de renversement d'un "gouvernement démocratiquement élu". Mais le fait qu'un gouvernement ait été élu ne signifie pas nécessairement qu'il est démocratique. Par ailleurs, les paragraphes 10 et 14 du dispositif – portant sur le rôle des parlements dans la prévention et le règlement des conflits et sur le recours au prétexte de la responsabilité de protéger pour justifier une ingérence – sont particulièrement préoccupants et doivent être entièrement réécrits. Si l'on parvient à modifier le projet de manière à répondre aux préoccupations de toutes les personnes présentes et à atteindre un consensus, cette résolution pourrait devenir un texte de référence.

M. WANG XIAOCHU (Chine) relève que toutes les personnes présentes conviennent que la non-ingérence dans les affaires internes des Etats souverains est non seulement un principe fondamental des relations internationales, tel qu'il est inscrit dans la Charte des Nations Unies, mais aussi un aspect primordial du maintien de la paix et de la sécurité internationale. De nombreux pays et régions ont été précipités ces dernières années dans des situations de guerre ou d'instabilité à la suite d'ingérences étrangères. La politique de coercition et l'hégémonie sont inacceptables. Chaque Etat a le droit inaliénable de choisir son système politique, économique, social et culturel sans ingérence d'autres Etats. Toutes les nations sont égales. L'intervenant met en garde contre l'idée de la prétendue nécessité de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre pays. En 2003, la guerre a été déclarée à un pays au motif qu'il concevait et possédait des armes de destruction massive. Il a été reconnu par la suite que ce pays ne détenait pas de telles armes. Plus d'une décennie plus tard, ce pays se trouve toujours dans une situation de grave crise politique, sociale et économique résultant de l'ingérence étrangère dont il a été victime. La résolution est un document d'importance majeure ; elle mérite d'être examinée de près et d'être adoptée après avoir été dûment modifiée.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) déclare que sa délégation se rallie sans réserve à la position du Groupe des Douze Plus. L'Assemblée de l'UIP a déjà mis ce sujet à l'ordre du jour à plusieurs reprises et a fait valoir une position équilibrée à cet égard. Il n'est pas nécessaire de se pencher à nouveau sur ce thème, et ce d'autant plus que le texte présenté aujourd'hui à la Commission permanente est moins pondéré que d'autres documents adoptés par le passé, tels que la résolution intitulée *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*, adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 132^{ème} Assemblée de l'UIP.

M. O. ALROWAIE (Koweït) rejoint le point de vue de Mme Taqawi (Bahreïn), qui a proposé que la notion d'"ingérence extérieure" soit clarifiée dans la résolution. Il convient d'examiner la nature des cas d'ingérence. Il peut arriver qu'un Etat s'ingère dans les affaires internes d'un autre Etat sous couvert d'aide humanitaire. M. Fukui (Japon) a soulevé un point intéressant sur la transformation des frontières économiques et politiques, qui se sont estompées en raison de la mondialisation et des modes de communication rapide. Des instruments internationaux ont été adoptés pour prévenir et interdire les ingérences extérieures dans les affaires des Etats souverains, et ils doivent être respectés. Au sujet de la mise en place d'un observatoire de l'UIP, sa délégation soutiendra toute initiative visant à protéger la paix et la justice internationales. Il partage également l'avis de Mme Durrieu (France), qui estime que le terme de "peuple" est trop général. En effet, tous les citoyens doivent pouvoir être protégés par le droit international. Il convient donc en priorité de faire figurer des définitions claires dans la résolution.

M. KIM SE YEON (République de Corée) dit que les violations des droits de l'homme et les flux massifs de réfugiés constituent des enjeux majeurs à l'échelle mondiale. La communauté internationale reste divisée sur la question de l'ingérence extérieure : certains revendiquent la nécessité d'intervenir pour garantir le respect des droits de l'homme, tandis que d'autres affirment que l'intervention humanitaire systématique va à l'encontre des règles du droit international en matière d'égalité souveraine et de non-intervention. Compte tenu de ce désaccord, chaque cas d'ingérence doit être examiné à part. Lors du Sommet mondial de 2005, les Etats membres de l'ONU ont pris un engagement politique mondial sur la responsabilité de protéger, institutionnalisant ainsi la protection des droits de l'homme universels. Des résolutions adoptées lors de précédentes Assemblées de l'UIP ont également mis en avant la responsabilité de protéger les civils. Pour ce qui est du projet de résolution en question, l'alinéa 1 du préambule ainsi que les paragraphes 1 et 14 du dispositif doivent être modifiés de manière à réaffirmer la responsabilité des pays et de toute la communauté internationale de protéger les droits de l'homme.

Des règles internationales doivent être établies sur la responsabilité de protéger, notamment sur les situations dans lesquelles la souveraineté de l'Etat doit primer sur cette responsabilité. Le débat sur l'antagonisme entre la responsabilité de protéger et la souveraineté des Etats doit aller au-delà de la simple question de l'intervention militaire dans le cadre d'une situation exceptionnelle, et s'intéresser davantage aux mesures qui visent à prévenir les violations des droits de l'homme en encourageant la prévention et le règlement pacifique des conflits. Les régions et les pays touchés par des conflits sont souvent marqués par une instabilité économique ou une situation économique précaire. Dans le cadre de son action en faveur de la prévention des conflits, l'UIP doit également examiner et surveiller de manière objective la situation des pays ravagés par un conflit.

Mme L.I. CERİTOĞLU KURT (Turquie) s'adresse à Mme Koutra-Koukouma (Chypre) et souligne que la situation à Chypre ne relève ni d'une invasion ni d'une occupation. Il s'agit d'un processus en cours sous les auspices de l'ONU et qui n'a donc pas sa place dans le débat actuel.

M. T.M.A. HAMID RADWAN (Egypte) dit que sa délégation présentera des sous-amendements aux paragraphes 8, 13 et 14 du dispositif du projet de résolution lors de la discussion en vue de la rédaction du texte final.

Mme A. SHKRUM (Ukraine) rappelle que la non-ingérence dans les affaires internes des Etats souverains constitue l'un des principes de base du droit international. Néanmoins, elle ne peut cautionner la formulation proposée du projet de résolution. Le principe de non-ingérence établit qu'un Etat ne peut s'ingérer dans les affaires internes d'un autre Etat par l'usage de la force, en l'attaquant, par des actes d'intimidation ou par l'intermédiaire d'une intervention ou d'une occupation militaire. L'Ukraine a connu tous ces types d'ingérence. L'intervenante déplore le fait que certains Etats s'obstinent à ignorer cette interdiction, qu'ils se sont engagés à respecter en vertu de la Charte des Nations Unies. La violation de ce principe de droit international constitue la base de la politique étrangère et des idéaux internationaux de certains Etats. Aussi, ce débat est hypocrite, d'autant plus que l'un des co-rapporteurs est un représentant de la Fédération de Russie.

L'attaque de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a provoqué la mort de plus de 10 000 personnes, l'annexion de la Crimée, une guerre sanglante dans le Donbass ainsi que la chute d'un avion de la compagnie aérienne *Malaysian Airlines* après avoir été touché par un missile russe. Le Parlement russe a approuvé cette attaque, ainsi que l'intervention militaire de la Russie en République arabe syrienne, qui a donné lieu à des crimes de guerre. Le projet de résolution ne prend pas clairement position sur la responsabilité de protéger les droits fondamentaux de l'homme. Les principes de la souveraineté des Etats et de la responsabilité de protéger doivent y être présentés de manière plus équilibrée. La communauté internationale a le devoir de faire cesser les actes qui menacent la sécurité internationale et la paix dans le monde ou qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme, un génocide, un apartheid ou une occupation étrangère. La souveraineté nationale confère non seulement des droits, mais aussi la responsabilité de protéger les droits de l'homme universellement reconnus. L'intervenante informe que sa délégation ne peut donc pas accepter la résolution sous sa forme actuelle et qu'elle rejoint la position du Groupe des Douze Plus. Elle invite les personnes présentes à faire en sorte de ne pas ébranler la crédibilité de l'UIP et à conserver une position pondérée sur les principes de la souveraineté des Etats et de la protection des droits de l'homme.

M. M.M. MOJIGOH (Malaisie), rappelant les chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies, dit que le projet de résolution doit définir clairement la frontière entre la protection des droits de l'homme et le respect de la souveraineté des nations. La Malaisie demeure résolue à faire prévaloir les principes du droit international. Toutefois, la fraternité humaine est plus forte que la souveraineté des nations, c'est pourquoi il est essentiel de promouvoir la paix internationale. C'est dans cet esprit qu'une "zone de paix" a été établie en Asie du Sud-Est afin de veiller à ce que les conflits latents dans la région soient abordés avec diplomatie, notamment en rapport avec la fourniture d'aide humanitaire. La résolution doit préconiser une approche au cas par cas prévoyant que, si une solution diplomatique ne peut être trouvée, le droit de protéger peut être appliqué. Les parlementaires du monde entier ont le devoir d'œuvrer ensemble pour que la paix passe avant tout et qu'elle soit aussi souvent que possible atteinte par la voie diplomatique.

M. M.S. MBATHA (Afrique du Sud) dit que, si l'on veut atteindre une sécurité durable, les nations doivent être en mesure de coexister pacifiquement et la souveraineté de chaque Etat doit être garantie. La souveraineté des Etats est primordiale et doit être considérée comme un sous-principe de la démocratie. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont le devoir de faire respecter ce principe. Certains pays occidentaux érigent des bases militaires dans d'autres régions, menaçant ainsi la paix et la stabilité et donc la souveraineté des nations, une pratique que l'intervenant considère comme particulièrement préoccupante.

M. A. CARONI (Suisse) dit que sa délégation rejoint la position du Groupe des Douze Plus qui préconise le rejet pur et simple du projet de résolution. Celui-ci est un loup déguisé en agneau, une tentative à peine masquée de se servir de l'UIP au profit de certains Etats. Si l'on décide de l'examiner, il devra dès lors être considérablement modifié. Il faudra en reformuler le titre, et, avant toute autre chose, en définir le champ d'application. En tant qu'Etat souverain et démocratique, la Suisse soutient le principe de non-intervention tel qu'il est présenté dans la Charte des Nations Unies. Cela dit, le concept de non-ingérence est beaucoup plus vague que celui de non-intervention. Le droit international n'interdit pas aux Etats de s'intéresser à ce qui se passe dans d'autres Etats, ni d'exprimer leurs inquiétudes sur la situation qui prévaut dans certains d'entre eux, ni même de s'ingérer. C'est l'intervention *coercitive* qui est illégale. Par ailleurs, l'aspect de la prévention est très ambigu et peut avoir une portée très large, c'est pourquoi il doit être exclu de la résolution. Celle-ci n'est pas nécessaire pour consacrer le principe existant et bien connu de la non-intervention, et peut donc être rejetée.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) rappelle que l'intégrité territoriale des Etats ainsi que le principe de non-intervention sont la pierre angulaire des relations internationales modernes, tels que proclamés dans la Charte des Nations Unies. La responsabilité de protéger a été au centre de l'attention de la communauté internationale ces dernières années, notamment après le génocide perpétré au Rwanda. Le principe de la responsabilité de protéger vise en premier lieu à prévenir une détérioration de la situation humanitaire et à défendre l'intégrité territoriale des pays qui ont été victimes d'atrocités de masse et qui émergent de crises nationales. Toutefois, la reconnaissance de ce principe n'entraîne pas le non-respect de celui de la souveraineté des Etats et n'accorde pas aux Etats le droit de s'ingérer dans les affaires internes des autres. Depuis la mise en place des trois piliers de la responsabilité de protéger, le troisième constitue un point de divergence au sein de la communauté internationale. La Thaïlande estime que les Etats ont la responsabilité principale de protéger leurs propres citoyens contre les atrocités de masse, et qu'il est nécessaire de se pencher plus avant sur la question afin de définir les critères permettant de déterminer si un Etat ne s'est pas acquitté de cette responsabilité et si la communauté internationale doit donc apporter son assistance sous la forme d'une action collective pour protéger les citoyens du pays concerné. Sa délégation a soumis une proposition d'amendement concernant le paragraphe 14 du dispositif du projet de résolution.

M. A.I.D. ARAS (Indonésie) explique que le Gouvernement indonésien, convaincu que l'Etat a la responsabilité principale de protéger ses propres citoyens contre les atrocités de masse, a pris des mesures pour renforcer ses capacités militaires contre les interventions étrangères. Un système d'alerte précoce doit être mis en place et soutenu par un cadre législatif adéquat pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Il rappelle le récent rapport établi par le Secrétaire général de l'ONU et intitulé *La responsabilité de protéger au cours des 10 prochaines années : mettre en œuvre l'action collective*, qui définit des lignes directrices sur l'action collective en vue de la mise en place de stratégies efficaces et coordonnées pour réagir et pour renouveler les capacités des institutions dans ce domaine.

Sa délégation se déclare favorable à la résolution, qui mentionne clairement que des leçons doivent être tirées des événements tragiques ayant eu lieu récemment dans certaines parties du monde. Pour ce qui est de la responsabilité de protéger, de nombreux Etats se sont révélés incapables d'assurer une protection de base à leurs citoyens. La communauté internationale a le devoir d'agir et de chercher des solutions dans les meilleurs délais. L'une des difficultés à cet égard consiste à déterminer à quel moment la communauté internationale doit réagir. L'action de la communauté internationale ne doit se justifier que lorsque des atrocités et de graves violations des droits de l'homme ont été commises. Les critères justifiant la responsabilité de protéger doivent être examinés de près, et la force militaire devrait être utilisée en dernier recours.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) dit que le sujet de la résolution est délicat et d'une importance capitale. La Seconde Guerre mondiale a commencé lorsqu'un pays européen s'est arrogé le pouvoir de décider qui a ou n'a pas le droit de vivre. L'histoire du monde regorge d'autres exemples similaires où des décisions prises unilatéralement ont déclenché des guerres et des atrocités. La question de savoir qui a le droit de juger les autres est délicate. Le Groupe des Douze Plus estime peut-être avoir le droit de se faire juge, mais d'autres pensent qu'il n'est pas habilité à s'exprimer au nom des sept milliards de personnes sur terre. Chaque délégation participant à ce débat a sa vision du monde et de la manière dont ses problèmes peuvent ou doivent être résolus. Les contributions de tous ceux qui ont soumis des propositions d'amendements à la résolution, y compris celles du Groupe des Douze Plus, doivent être respectées. Un rejet pur et simple du projet de résolution transmettrait un message négatif au monde et ouvrirait la boîte de Pandore.

M. J. AL-BAKKAR (Jordanie) dit que sa délégation salue le travail qui a été fourni dans le cadre de la rédaction de la résolution, qui n'a certainement pas été une tâche facile. Il souhaite réaffirmer l'importance de la question de la non-ingérence. Ce texte tombe à point nommé au vu des nombreux cas d'ingérence auxquels on assiste actuellement dans le monde. Il convient toutefois de s'interroger sur ce qui est réellement nécessaire pour la communauté parlementaire internationale, à savoir une nouvelle résolution sur la question ou son ferme engagement à définir les principes et les bases démocratiques indispensables à l'édification de nations souveraines. Il importe de se pencher sur les cas d'intervention portés devant le Conseil de sécurité de l'ONU, sur les Etats ayant procédé à ces interventions et sur ceux les ayant laissés se produire.

L'intervenant partage l'opinion de Mme Taqawi (Bahreïn) sur la nécessité de définir la notion d'ingérence d'une manière claire et unanimement acceptée. Il admet toutefois qu'il n'est pas facile de fixer les critères selon lesquels une intervention est acceptable. Le fait que des dizaines de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU n'ont pas été pleinement mises en œuvre atteste d'un manque de volonté politique à cet égard. Il est déplorable que des parlements d'Etats ayant failli à leurs engagements en la matière soient Membres de l'UIP. La Knesset israélienne a récemment adopté une loi autorisant la confiscation de terres appartenant à des propriétaires palestiniens, et ce bien que la communauté parlementaire mondiale ait considéré que cette loi enfreint le droit international et qu'elle ne mérite aucune légitimité. Il est regrettable que des Parlements membres de l'UIP puissent adopter une telle loi en toute impunité. La Jordanie fait partie d'une région qui a terriblement souffert des ingérences extérieures et qui a vu nombre de ses systèmes et régimes s'effondrer. Et pourtant, les peuples de cette région espèrent toujours un retour à la paix et à la sécurité, avec le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'Etats comme la Palestine, l'Iraq et la République arabe syrienne. L'intervenant invite donc la Commission permanente à adopter la résolution et à prôner le principe de non-ingérence dans les affaires internes des Etats souverains.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) admet qu'il n'y aura clairement pas d'accord ou de désaccord total sur le projet de résolution faisant l'objet du débat. Deux points de vue divergent sur la gouvernance dans le monde, de même que le droit international fait l'objet de deux interprétations différentes ; les droits de l'homme et la souveraineté aussi sont vus de deux angles différents. Or, un groupe de pays veut fixer les règles du jeu. Il est essentiel que toutes les propositions d'amendements soient dûment prises en considération et examinées, en vue d'atteindre un compromis conformément aux Statuts et Règlements de l'Assemblée de l'UIP et de ses commissions permanentes et dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, dont la vocation reste claire.

Mme Y. MEFTALI (Algérie) dit que la non-intervention est un principe de base du droit international. Des Etats puissants continuent de multiplier les violations de ce principe sous prétexte de vouloir promouvoir et protéger les droits de l'homme. Cette ligne de conduite est

intolérable. La violation de la souveraineté des Etats ne saurait être justifiée sous aucun prétexte. En outre, les droits de l'homme continuent d'être bafoués partout dans le monde, indépendamment des interventions ou des ingérences étrangères. Celles-ci ont ébranlé la souveraineté des pays concernés et ont amené des Etats souverains à perdre leur statut d'Etat. Aussi longtemps que l'intervention conservera une dimension politique, l'inégalité et l'injustice perdureront. Si un observatoire de l'UIP est mis en place, il faudra le doter des ressources adéquates. Sa délégation considère toutefois qu'un tel observatoire n'est en réalité pas nécessaire, et qu'il serait suffisant de mettre en œuvre des mesures de surveillance interne et des initiatives visant à garantir que les parlementaires s'acquittent de leur responsabilité d'examiner les éventuelles violations en la matière.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) déclare que certains alinéas du projet de résolution présenté sont inacceptables et ne reflètent les points de vue que de certains Etats. Il souhaite rappeler les propos de M. Al-Bakkar (Jordanie) au sujet de la situation au Moyen-Orient, où des Etats ont procédé à des interventions pour servir leurs propres intérêts politiques et au détriment de la population locale. Ces ingérences ont contribué à l'expansion de Daech et ont provoqué d'importants déplacements de personnes ainsi que des flux massifs de migrants et de réfugiés. Sa délégation a soumis plusieurs propositions d'amendements au projet de résolution, et il espère que celles-ci seront acceptées. Par ailleurs, il partage les points de vue de Mme Taqawi (Bahreïn) sur la nécessité de définir clairement le principe de non-ingérence d'une part, et sur la mise en place d'un observatoire de l'UIP d'autre part. Il déplore lui aussi le fait qu'un Parlement membre de l'UIP édicte des lois légitimant des activités pourtant interdites en vertu du droit international.

M. S. ALKHATHLAN (Arabie saoudite) dit que les ingérences dans les affaires internes des Etats souverains a alimenté de nombreux débats au sein de la communauté internationale ces dernières années, en raison notamment de la contrainte de concilier deux principes parfois contradictoires. S'il est vrai que le droit international et les droits de l'homme doivent être respectés dans la même mesure, de nombreuses déclarations faites lors ce débat ont attesté de la difficulté de trouver un équilibre entre ces deux principes. Tout le monde ici présent convient de l'importance de respecter la souveraineté des Etats et de la nécessité de respecter les droits de l'homme. Les Etats disposent d'une kyrielle d'instruments internationaux en la matière. Si l'on veut adopter un instrument visant à renforcer le rôle des parlements, il faut veiller à ce que la terminologie utilisée soit correcte et à ce que le texte soit clair et précis. Toutes les propositions d'amendements peuvent améliorer le texte et doivent donc être dûment examinées.

M. T.M. MAINA (Tchad) veut savoir comment les parlements peuvent veiller au respect du principe de non-ingérence et de quels instruments ils disposent quand ce sont généralement les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU qui interviennent dans les affaires internes des Etats souverains. Il demande comment cette problématique pourrait être évitée.

M. YANG SEM (Cambodge) dit qu'il soutient résolument le choix du thème du projet de résolution, mais qu'il souhaite exprimer une mise en garde. Le Cambodge a connu le pire épisode de violations des droits de l'homme après la Seconde Guerre mondiale. De 1975 à 1979, les Cambodgiens ont vécu l'enfer, trois millions d'entre eux ayant été torturés et tués. Ils vivaient dans la crainte perpétuelle d'être arrêtés et exécutés par les Khmers rouges, espérant être sauvés par l'aide étrangère. Ceux qui ont réussi à se rendre à l'étranger ont exhorté par tous les moyens les dirigeants d'autres pays à venir en aide au peuple cambodgien. Et pourtant, la communauté internationale n'a pas réagi : l'ONU, l'UIP et les dirigeants des grandes puissances mondiales ne sont pas intervenus. Dans certains cas, l'ingérence est nécessaire. L'intervenant appelle donc à la plus grande prudence lorsqu'il s'agit de décider si une ingérence est justifiée ou non.

M. KIM CHUNG SONG (République populaire démocratique de Corée) dit que le monde voit se confronter deux forces à cet égard : d'un côté, les peuples progressistes qui cherchent à sauvegarder la souveraineté et la dignité des Etats, et, de l'autre côté, les forces impérialistes qui s'en remettent aux actions offensives, à la guerre et à la tyrannie. L'humanité tout entière a la même volonté de pouvoir jouir de l'indépendance et vivre libre de toute domination, oppression, ingérence et agression. Les nations qui aspirent à l'autonomie et à la justice doivent s'opposer à l'ingérence et à la domination étrangères. Les peuples épris de paix ne doivent pas tolérer les tentatives des forces impérialistes de lancer des actions offensives et de déclencher des guerres sous prétexte de protéger les droits de l'homme. Ceux-ci ne peuvent être respectés en l'absence de souveraineté nationale. Les parlements doivent veiller au respect des droits de l'homme et à la

mise en lumière des violations dont ces droits font l'objet par certaines grandes puissances. Ces violations ont été à l'origine de la plus grande crise migratoire que le monde ait connue. La tyrannie, la politique de "deux poids deux mesures" et l'injustice doivent être rejetées.

La justice internationale ne peut se réaliser qu'en présence d'Etats indépendants forts. Toutes les nations aspirant à la paix doivent veiller elles-mêmes à se renforcer, et ce en assurant leur propre développement, afin d'être en mesure de se prémunir contre le risque d'ingérence extérieure. Les Etats-Unis n'ont jamais reconnu la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée et l'ont classée parmi les Etats qu'ils considèrent comme ennemis, en raison d'une idéologie et d'un système social différents des leurs. Avec d'autres forces hostiles, ils ont encouragé l'adoption de résolutions illégitimes par l'intermédiaire du Conseil de sécurité de l'ONU, en vue d'étouffer l'économie nationale de la République populaire démocratique de Corée au moyen de sanctions, en condamnant le programme de défense du pays et en le qualifiant de menace pour la paix et la sécurité internationales. Aucune menace nucléaire, aucun blocus économique ne pourra empêcher le peuple coréen, cette invincible puissance socialiste, de se soulever. Le Parlement de la République populaire démocratique de Corée continuera de cultiver des relations amicales et fondées sur la coopération avec tous les Parlements membres de l'UIP, dans l'esprit de sa politique étrangère. Il se servira également de son statut de Membre de l'UIP pour promouvoir la paix sur la péninsule coréenne, pour le bien de l'humanité tout entière.

Mme G. KATUTA (Zambie) estime que les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires des Etats souverains, notamment en ratifiant des instruments internationaux en la matière. Aussi, ils peuvent pousser les membres de leur gouvernement à adhérer aux instruments du droit international humanitaire, mais aussi et surtout, ils doivent contrôler la mise en œuvre de ces instruments au moyen de politiques et de pratiques nationales adaptées, avec l'objectif de mettre un terme à la pauvreté. En particulier en Afrique, la pauvreté génère des conflits et mène à l'instabilité politique. Les parlements ont le devoir d'élaborer des politiques propres à prévenir les ingérences extérieures.

M. A. MAHAROOFF (Sri Lanka) rappelle que les parlements constituent la pierre angulaire de la démocratie et sont chargés d'élaborer des lois et de surveiller l'action des gouvernements. Ils doivent faire respecter la volonté du peuple et veiller à la mise en œuvre du meilleur système de démocratie participative possible. Ils sont tenus de ratifier les instruments du droit international et de demander des comptes aux gouvernements. Ils ont ainsi un rôle clé à jouer pour que les instruments des Nations Unies stipulant l'inadmissibilité de l'intervention étrangère – notamment la Charte des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, pour ne citer que ceux-ci – soient respectés.

Au Sri Lanka, le peuple s'est exprimé, par l'intermédiaire d'élections parlementaires, en faveur de la réconciliation, d'une paix durable et de la fin de l'impunité. Aujourd'hui, le Sri Lanka renoue le dialogue avec le monde, crée des partenariats et édifie sa société sur les piliers du développement économique, de la prospérité et de la souveraineté.

Mme G. Fermín (République dominicaine), membre du Bureau de la Commission permanente, préside la séance.

M. A.L. SSEBAGALA SENGENDO (Ouganda) dit que le projet de résolution mérite d'être examiné avec pondération. Il y a des situations dans lesquelles une ingérence est inévitable, étant donné que la communauté internationale ne veut pas donner carte blanche aux Etats pour violer les droits de l'homme. Or, c'est précisément ce que fera la résolution si elle est adoptée sous sa forme actuelle : elle laissera les régimes dictatoriaux prendre toutes les initiatives qu'ils souhaitent. Il faut faire prévaloir la responsabilité de protéger. L'intervenant cite un exemple récent d'ingérence pacifique, à savoir l'accord régional conclu par l'intermédiaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de garantir le respect du droit de vote des citoyens et le maintien de la démocratie en Zambie. Dans les pays où des personnes sont tuées, d'autres pays doivent avoir le droit d'intervenir afin de protéger ces victimes. Aussi, le droit d'ingérence doit être défini avec discernement de manière à autoriser toute mesure visant à la promotion, à la consolidation et au maintien de la paix. Tandis que l'ingérence dans les élections ne devrait pas être tolérée, celle qui vise à rétablir la paix et à protéger les droits de l'homme peut se révéler essentielle.

M. B. QASIM (Palestine) déclare que sa délégation soutient fermement le principe de non-ingérence. Le peuple de Palestine a souffert plus que tout autre dans le monde et continue, avec l'occupation israélienne, de subir la pire forme d'ingérence extérieure. Le principe de non-ingérence dans les affaires souveraines des Etats doit impérieusement être respecté et promu. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer à cet égard. L'intervenant approuve en particulier les points soulevés par M. Al-Bakkar (Jordanie) et Mme Meftali (Algérie).

M. P.C. NDIKUMANA (Burundi) souligne l'importance de faire la différence entre l'ingérence dans les affaires souveraines des Etats et l'intervention visant à prévenir de graves violations des droits de l'homme, comme le génocide. Si le projet de résolution reflétait ces deux aspects de manière équilibrée, il pourrait être considéré comme acceptable par toutes les personnes présentes. Il convient d'être plus vigilant face aux cas où l'ingérence est utilisée à mauvais escient, sous prétexte de protéger les droits de l'homme, alors qu'en réalité, les Etats les plus puissants du monde cherchent le profit économique. L'ingérence ne doit pas se solder par des violations des droits de l'homme ou par la perte de vies innocentes. Le droit à la vie est le plus important de tous les droits de l'homme et doit donc primer sur toute autre question. Aussi, le projet de résolution ainsi que toutes les propositions d'amendements doivent être examinés et revus d'une manière équilibrée. Un rejet pur et simple du texte pourrait avoir de lourdes conséquences.

Mme D. MONI NAWAZ (Bangladesh), rappelant le génocide qui a eu lieu au Bangladesh en 1971 et qui a tué près de trois millions de personnes en neuf mois, dit que sa délégation soutient fermement le principe de non-ingérence dans les affaires internes des Etats souverains. L'histoire regorge d'exemples de situations où de graves préjudices ont été commis à l'encontre de certains peuples sous couvert du droit à l'ingérence. Les peuples des Etats souverains doivent avoir le droit de mener leurs affaires comme ils le souhaitent. C'est pourquoi sa délégation soutient le projet de résolution. L'intervenante reconnaît néanmoins que le droit de protéger est également important. Aussi, elle salue la proposition de mettre en place un observatoire de l'UIP pour assurer l'alerte précoce et aider les parlements à remédier aux éventuelles faiblesses systémiques qui existent dans leurs pays. De nombreux pays recourent à l'aide publique au développement et font appel à des organisations non gouvernementales sur place pour s'ingérer dans les affaires des autres, ce qui est inacceptable. Des mesures préventives doivent être prises uniquement lorsque cela s'avère absolument nécessaire et, le cas échéant, dans le strict respect du droit international et dans le cadre du mandat de l'ONU plutôt qu'à l'initiative individuelle des Etats.

M. VU HAI HA (Viet Nam) dit que le projet de résolution met en lumière un principe fondamental du droit international. Bien que d'une manière générale, sa délégation soutienne le projet de résolution, elle a soumis des propositions d'amendements au Secrétariat de l'UIP pour discussion dans le cadre de la rédaction du texte final.

Mme L. Rojas (Mexique), Présidente de la Commission permanente, reprend la conduite de la séance.

M. D. PACHECO (Portugal) souhaite clarifier la position du Groupe des Douze Plus. Celui-ci estime en effet que tous les pays sont égaux entre eux et se doivent un respect mutuel. Il en va de même des personnes : elles sont également égales entre elles et leurs droits doivent être respectés. Le projet de résolution ne se limite pas à la question de l'intervention en vertu du droit international, mais s'intéresse à celle, plus large, de l'ingérence. Aussi, la résolution empêche les parlementaires de soulever des questions liées notamment à la situation des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la liberté d'expression dans les pays. Bien que ces questions relèvent en effet des affaires internes des nations souveraines, il est essentiel de les aborder.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, souhaite préciser qu'il participe à cette séance en tant que co-rapporteur plutôt qu'en tant que représentant de la Fédération de Russie. Selon lui, le débat a été intéressant et important. Lorsqu'ils ont préparé le projet de résolution, les co-rapporteurs n'ont pas ignoré la nature complexe et délicate du thème en question ; ils ont travaillé dans un esprit d'ouverture, dans le cadre d'un processus de réflexion commune lors de la discussion préliminaire à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP, en préconisant toujours la voie du dialogue et en veillant à promouvoir la compréhension mutuelle. Ils se sont efforcés de tenir compte de tous les points de vue exprimés et de présenter un texte qui rapproche les Parlements membres de l'UIP, au lieu de les diviser. La présentation et l'examen des propositions d'amendements s'inscrivent dans le cadre d'une importante démarche commune en vue de la rédaction du texte final de la résolution. L'intervenant dit donc avoir été surpris par la

proposition formulée par le Portugal au nom du Groupe des Douze Plus consistant à rejeter le projet sur-le-champ ; cette approche ne serait pas démocratique. Il espère que le projet de résolution sera adopté et estime que le débat a déjà été très utile.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre), *co-rapporteuse*, dit qu'elle a été déçue par la position du Groupe des Douze Plus et espère que le point de vue de ce dernier sur le projet changera au moment de la rédaction du texte final. Pour ce qui est de l'observatoire de l'UIP, il convient de prendre une décision concernant sa mise en place avant de discuter de son mandat et de son domaine d'activité. Enfin, en réponse à ce qui a été dit sur la situation dans son pays, elle dit que la Turquie doit quitter le territoire chypriote et laisser la population de Chypre cohabiter en paix.

La séance est levée à 12 h 10.

SEANCE DU MARDI 4 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 40, sous la conduite de Mme L. Rojas (Mexique), Présidente de la Commission permanente.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière (C-I/136/DR et C-I/136/DR-am)

La PRESIDENTE rappelle que le processus de rédaction en plénière a été dynamique et inclusif. Malgré des différences d'opinion, un certain nombre d'amendements proposés ont été adoptés et incorporés dans le texte révisé de la résolution.

La Présidente invite la Commission à voter sur l'examen du projet de résolution sur *Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains* tel qu'il a été modifié, paragraphe par paragraphe ou dans son ensemble.

La Commission accepte, par 41 voix contre 12, d'examiner le projet de résolution modifié, dans son ensemble.

La PRESIDENTE invite la Commission à voter sur l'adoption du projet de résolution modifié.

Le projet de résolution modifié est adopté par 44 voix contre 10 et une abstention.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) dit que sa délégation s'est abstenue car elle estime que, dans l'ensemble, le texte de la résolution reste médiocre, un avis par ailleurs partagé par M. B. Calkins (Canada) et M. K. Olsson (Suède). Bien que de meilleure qualité que la version originale du projet de résolution, le texte modifié est mal écrit et ne reflète toujours pas comme il le faudrait l'équilibre nécessaire entre la non-ingérence et le respect des droits de l'homme. Par conséquent, ce texte n'est pas prêt, dans son état actuel, à être communiqué à la communauté internationale, car il ne transmet pas le message voulu et va même jusqu'à ternir la réputation de l'UIP.

M. CHUNG SONG KIM (République populaire démocratique de Corée) se félicite de l'adoption de la résolution. Concernant le neuvième alinéa du préambule, il suggère que l'on pourrait éviter tout malentendu ou mauvaise interprétation en spécifiant que les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU ont une légitimité universelle "uniquement lorsqu'elles" sont conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que le Règlement des Commissions permanentes n'est pas toujours extrêmement clair, ce qui a souvent été la source de problèmes, comme c'est le cas actuellement avec la résolution à peine adoptée. Lorsque l'on rédige une résolution, il importe également de reprendre fidèlement tous les termes et expressions tirés d'instruments des Nations Unies, et d'en définir la source.

M. S. ELO (Finlande) dit que sa délégation a voté contre l'adoption de la résolution, car elle considère les paragraphes 5 et 6 du dispositif comme hautement problématiques. Toutefois, dans un esprit de démocratie, la délégation respecte le résultat du vote.

Mme C. ROTH (Allemagne) estime elle aussi que la version modifiée de la résolution n'est toujours pas adéquate, car elle ne fait pas ressortir le rôle de premier plan des parlements dans les

efforts de promotion de l'état de droit et des droits de l'homme dans un monde où la démocratie est toujours plus menacée. Par conséquent, sa délégation a voté contre la résolution, dont diverses interprétations ont déjà été diffusées par l'intermédiaire des médias sociaux notamment.

M. XIAOCHU WANG (Chine) se félicite de l'adoption de la résolution – qui a vu le jour à l'issue d'un processus démocratique – sur une question d'une telle importance pour la paix et la sécurité internationales, compte tenu des événements douloureux liés à des cas d'intervention étrangère et d'intrusion que de nombreux pays, y compris le sien, ont vécus. Il remercie toutes les personnes ayant contribué à la rédaction de la résolution pour leur esprit de compromis, sans lequel il n'aurait pas été possible d'aller de l'avant.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) admet que le texte de la résolution n'a pas été suffisamment travaillé pour pouvoir faire l'objet d'un consensus. Elle appelle ceux qui ont voté pour l'adoption de ce texte à se rendre compte de la nature profondément dérangeante des commentaires à cet égard qui ont été diffusés sur les médias sociaux par la délégation russe. Se référant à la question de l'intervention étrangère mentionnée par le délégué chinois, elle dit qu'il suffit de penser à Taïwan et au Tibet pour dévoiler l'hypocrisie sous-jacente du texte. Compte tenu des conclusions désolantes de ce débat, elle a hâte que se présentent de nouvelles occasions de débattre sur ce sujet et que s'ouvrent des discussions plus avisées lors desquelles les points de vue de tous les représentants seront pris en compte de la même manière, indépendamment de la taille des pays qu'ils représentent.

M. A. CARONI (Suisse), répondant au délégué de Cuba, dit que le terme "intervention" reprend l'énoncé de l'article 2, paragraphe 7, de la Charte des Nations Unies.

M. R.K. SINGH (Inde) estime que la résolution dispose clairement du droit de toutes les nations souveraines de gérer leurs affaires internes et de ne tolérer aucune ingérence à cet égard. Il ajoute que des cadres et des procédures appropriés sont en place pour autoriser les interventions visant à remédier à des crises humanitaires ou à des violations des droits de l'homme.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) relève que la résolution constitue une déclaration commune sur la recherche de la paix et de la sécurité internationales au moyen d'une coopération entre tous les pays. Proclamant que la famille de l'UIP doit rester unie dans la poursuite de cet objectif, il remercie toutes les personnes ayant participé au fructueux processus qui s'est achevé par l'adoption de la résolution, qu'il qualifie de "victoire pour la sagesse".

M. M.U.K. BADAL (Bangladesh) dit qu'il est primordial de regarder vers le futur et de ne pas s'attarder sur des cas d'ingérences étrangères dont de nombreux pays, y compris le sien, ont été victimes au cours de leur histoire. Selon lui, l'essentiel est que la décision prise à la majorité d'adopter la résolution soit respectée dans un esprit purement démocratique.

M. B. TARASYUK (Ukraine) relève que la résolution contient des principes de droit international importants que l'Ukraine respecte pleinement depuis de nombreuses années, notamment le principe de non-intervention ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme. Il se félicite du fait que certaines des propositions avisées de sa délégation aient été intégrées dans la résolution. Toutefois, après avoir entendu le délégué russe appeler à la coopération en faveur de la paix et qualifier la résolution de "victoire pour la sagesse", il ne peut s'empêcher de rappeler le fait que la Fédération de Russie mène une guerre contre l'Ukraine depuis quatre ans. Il est donc hautement cynique de la part d'un délégué issu d'un pays en ayant envahi et occupé un autre de participer à des discussions sur la non-intervention et la non-ingérence. C'est pour cette raison que sa délégation a voté contre la résolution.

M. A.L. SSEBAGALA SENGENDO (Ouganda) fait remarquer que le texte de la résolution a été modifié dans une optique d'amélioration du produit final. Ceux qui ont voté pour l'adoption de la résolution doivent respecter ceux qui ont voté contre, et inversement. Ce qui importe désormais, c'est que les Membres acceptent de bonne foi les résolutions de l'UIP et qu'ils veillent à ce qu'elles soient mises en œuvre dans leurs pays respectifs.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre), *co-rapporteuse*, dit avoir choisi de ne pas prendre part aux discussions visant à trouver un terrain d'entente sur la résolution, et ce afin de rester impartiale. En effet, son pays a été non seulement envahi, mais aussi occupé pendant plusieurs décennies, ce qui va plus loin que la non-ingérence dans les affaires internes d'un Etat souverain. Toute une génération a grandi sur une île divisée en raison du non-respect par la Turquie du

principe de non-intervention ainsi que des nombreuses résolutions des Nations Unies sur la question de Chypre. Elle s'est réjouie d'avoir pu contribuer en tant que co-rapporteuse à ce thème d'étude, et elle remercie tous ceux qui ont soutenu la version modifiée de la résolution.

M. M.S. MBATHA (Afrique du Sud) affirme que sa délégation a fait preuve d'ouverture d'esprit dans le cadre du débat, dont le but était de tenir compte des différents points de vue exprimés. La résolution est le fruit de ce processus et doit être acceptée par ceux qui ont voté contre.

M. XIAOCHU WANG (Chine) signale que Taïwan et le Tibet sont reconnus comme étant indissociables de la Chine dans les instruments internationaux et les résolutions des Nations Unies ainsi que dans les nombreux accords multilatéraux et bilatéraux conclus par la Chine. Il rappelle au délégué islandais que les relations diplomatiques entre l'Islande et la Chine reposent précisément sur cette base.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, remercie toutes les personnes ayant participé au débat intéressant et enrichissant qui a été mené sur la résolution. Ce débat a donné lieu à un compromis qui ne satisfait pas forcément tout le monde. Mais le respect de la diversité doit passer avant tout. Considérant le texte modifié comme meilleur que la version originale, il ajoute que la résolution constitue un cadre pour l'ouverture de nouvelles discussions en vue d'atteindre les objectifs communs.

Mme L.I. CERITOĞLU KURT (Turquie) précise que la question de Chypre ne concerne pas un cas d'occupation mais plutôt le partenariat entre les deux copropriétaires de l'île. Il est inapproprié de soulever un sujet si délicat dans le cadre de ce débat, d'autant plus que la question est actuellement débattue sous les auspices de l'ONU.

M. A.M. KHASRU (Bangladesh) déclare que l'unité dans la diversité est un principe fondamental de la démocratie et que la résolution adoptée doit donc être acceptée dans son intégralité.

d) Désignation d'un rapporteur à la 136^{ème} Assemblée

Sur proposition de Mme B. Jónsdóttir (Islande), soutenue par M. R.K. Singh (Inde), la Commission nomme sa Présidente rapporteure à la 136^{ème} Assemblée.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La PRESIDENTE invite la Commission à approuver la proposition de thème d'étude pour la 138^{ème} Assemblée de l'UIP, intitulé *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*. Cette proposition a été soumise au Bureau de la Commission par la délégation du Mexique.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

La Commission approuve la désignation de Mme M. Vargas Barcena (Mexique) et de M. A. Caroni (Suisse) en tant que co-rapporteurs à la 138^{ème} Assemblée.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

La PRESIDENTE invite la Commission à approuver la proposition de son Bureau de faire figurer à son ordre du jour pour la 137^{ème} Assemblée une audition d'experts sur le thème d'étude retenu, une réunion-débat sur le rôle des parlements dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et une autre réunion-débat sur l'application de la résolution intitulée *La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*, laquelle avait été adoptée par la 132^{ème} Assemblée à Hanoï. Dans l'intervalle, des membres du Bureau participeront, en compagnie de membres du Bureau de la Commission

permanente des Affaires des Nations Unies, à une visite sur le terrain dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, à savoir, très probablement, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

Divers

M. S. ELO (Finlande), soutenu par M. B. SHABB (Liban), exprime sa sympathie aux victimes de l'attaque terroriste perpétrée récemment à Saint-Petersbourg. Il condamne cette attaque et dit que les efforts communs déployés pour lutter contre ce type de menaces à la démocratie doivent se poursuivre sans délai.

Après l'échange habituel de politesses, la Présidente clôt la séance à 17 h 50.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement

SEANCE DU DIMANCHE 2 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40, sous la conduite de Mme S. Tioulong (Cambodge), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-II/136/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE rappelle aux membres de la Commission que le Bureau est composé de trois représentants de chaque groupe géopolitique et chaque membre est élu pour un mandat de quatre ans. Conformément à l'article 7.4 du Règlement des Commissions permanentes, les candidatures doivent être approuvées à la majorité absolue. Mme S.-M. Dinică (Roumanie) a été désignée pour occuper le poste vacant au sein du Groupe des Douze Plus et Mme W. Bani Mustafa (Jordanie) a été désignée pour remplacer le représentant de la Mauritanie au sein du Groupe arabe.

Mme S.-M. Dinică (Roumanie) et Mme W. Bani Mustafa (Jordanie) sont élues au Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce.

Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement

M. A. LOPEZ CLAROS, Directeur du Groupe des indicateurs mondiaux de la Banque mondiale, *orateur principal*, explique que le Groupe des indicateurs mondiaux a analysé la législation de 173 pays afin d'identifier les Etats qui imposent des restrictions législatives aux femmes. Quatre-vingt-dix pour cent des pays ont dans leur corpus législatif au moins une disposition discriminatoire à l'égard des femmes, tandis que 18 seulement n'imposent aucune restriction. Il ressort de l'analyse que plus la loi comporte des dispositions discriminatoires, plus la présence des femmes au sein de la population active et la scolarisation des filles sont faibles.

De nombreux pays limitent la possibilité pour les femmes d'ouvrir un compte bancaire et plusieurs imposent des restrictions à la mobilité des femmes : dans 17 pays, les femmes ne peuvent sortir de chez elles sans l'autorisation d'un membre masculin de leur famille. Une centaine de pays limitent l'éventail des emplois auxquels les femmes peuvent prétendre. L'analyse révèle également que, dans les pays où le mari exerce le contrôle légal sur les biens immobiliers, les femmes sont moins susceptibles de détenir un compte bancaire. Il ressort par ailleurs que les lois sur les successions jouent un rôle important dans l'inclusion financière des femmes. En Inde, par exemple, la réforme de la loi hindoue sur les successions visant à permettre aux filles non mariées d'hériter de terres a entraîné une hausse de l'investissement dans l'éducation des filles et une baisse de l'âge moyen du mariage. Ces deux phénomènes ont eu un impact positif sur les taux de mortalité juvénile et les niveaux de revenu.

Paradoxalement, dans plusieurs pays, les femmes éprouvent davantage de difficultés à accéder aux services financiers lorsqu'elles sont mariées. Par conséquent, le mariage peut être considéré comme un handicap financier pour les femmes dans la mesure où elles risquent de perdre certains de leurs droits, chose qui ne devrait pas être encouragée par la loi. Dans certains pays, obtenir une carte d'identité s'avère plus difficile pour les femmes que pour les hommes. Au Pakistan, par exemple, pour obtenir une carte d'identité, les femmes mariées doivent produire une copie de leur certificat de mariage et de la carte d'identité de leur mari, alors que les hommes ne sont pas soumis à cette obligation. Détenir une carte d'identité est souvent indispensable pour accomplir un certain nombre de démarches, comme ouvrir un compte bancaire ou créer une entreprise. La répartition inégale des droits de propriété est également monnaie courante dans de nombreux pays. Par exemple, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Chili et en République démocratique du Congo, seul le mari peut administrer les biens communs.

L'orateur principal invite les pays à prendre des mesures pour éliminer les obstacles juridiques relevés dans le rapport, notamment en ce qui concerne l'accès à la propriété, les discriminations fondées sur la situation matrimoniale, l'accès au marché du travail et l'accès au crédit. Seuls 46 pays pénalisent les discriminations fondées sur le sexe en matière d'accès au crédit. Les établissements de crédit devraient être encouragés à recueillir des données financières positives sur les services publics et la microfinance, d'autant que cette dernière est davantage utilisée par les femmes que par les hommes, et des mesures devraient être prises pour faciliter l'accès des femmes au marché du travail. Souvent, dans les pays qui disposent de quotas sur la représentation des femmes, la représentation de ces dernières au sein de la population active est plus élevée et les revenus qu'elles perçoivent contribuent à modifier l'équilibre des pouvoirs à l'intérieur du ménage, ce qui se traduit par une hausse des dépenses familiales dans l'éducation et la santé.

La PRESIDENTE fait observer que, selon un rapport de la Grameen Bank, 90 pour cent des prêts accordés aux femmes sont remboursés intégralement et que ce chiffre est inférieur en ce qui concerne les hommes. Ce genre de statistique mériterait d'être plus largement relayé.

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs

M. N.K. PREMACHANDRAN (Inde), *co-rapporteur*, dit que lui et Mme Cuevas Barron ont rédigé le projet de résolution en s'appuyant sur les conclusions du débat approfondi qu'a tenu la Commission sur le sujet lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP. Plusieurs propositions d'amendements ont été reçues et seront examinées à la séance suivante. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a reconnu l'importance de l'égalité des sexes pour le développement. Ainsi, chacun des Objectifs de développement durable (ODD) tient compte de cette dimension pour permettre aux femmes de contribuer au développement au même titre que les hommes. Les femmes sont discriminées dans de nombreux domaines, notamment la santé, l'éducation, la politique et l'emploi. En particulier, plusieurs facteurs d'ordre économique, social et culturel ont une forte incidence sur la représentation des femmes au sein de la population active. Le développement durable ne peut être atteint tant que certains secteurs de la société ne peuvent exercer pleinement leurs droits fondamentaux ou se voient privés de certaines opportunités. Par conséquent, les femmes et les filles doivent pouvoir bénéficier d'un accès équitable à l'éducation, à l'emploi, aux ressources économiques, aux fonctions dirigeantes et à la vie politique. Le récent regain d'intérêt porté aux stratégies de développement tient aux craintes suscitées par l'inégale répartition des fruits du développement et de la croissance économique et le fait que ces fruits bénéficient rarement aux plus vulnérables. De très fortes disparités subsistent en termes de répartition des richesses et des pouvoirs, et l'inégalité entre les sexes demeure monnaie courante. L'inclusion financière fait désormais partie intégrante des stratégies en faveur d'une croissance inclusive et constitue un outil essentiel pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. La participation active de l'ensemble des parties prenantes est essentielle à cet égard.

Mme G. CUEVAS BARRON (Mexique), *co-rapporteuse*, notant que 97 pourcent des quelque 10 millions de personnes qui ont contracté un microcrédit auprès de la Grameen Bank pour sortir de la pauvreté sont des femmes, dit que, selon une étude du McKinsey Global Institute, si les femmes pouvaient participer à égalité avec les hommes à l'économie le PIB mondial enregistrerait une hausse de 26 pourcent à l'horizon 2025. Soixante-dix pour cent des personnes vivant dans la

pauvreté sont des femmes et ces dernières sont majoritaires dans l'économie informelle. Plus d'un milliard de femmes à travers le monde n'ont pas accès à un compte bancaire et les femmes sont également plus susceptibles de devoir recourir à l'économie informelle pour obtenir un prêt. Il est donc essentiel de créer un "écosystème" davantage favorable aux femmes pour garantir leur intégration dans l'économie. Un tel écosystème devrait comporter des politiques et des lois sur l'accès à l'éducation, à des emplois décents dans l'économie informelle et aux droits sociaux, notamment le congé maternité et les services de garde d'enfant. Cela permettrait également de renforcer la confiance dans le système bancaire. La rapporteure encourage les Parlements membres à élaborer des politiques publiques et des stratégies nationales et internationales pour éliminer les obstacles juridiques et culturels dans ce domaine. Les obstacles d'ordre culturel sont souvent les plus difficiles à éradiquer dans la mesure où l'évolution des mentalités s'effectue souvent sur plusieurs générations. Il est également important que les pays analysent leur propre situation en utilisant des données ventilées et mettent au point des outils qui leur permettent de suivre l'évolution des progrès, en tenant compte de la variété des contextes. Par exemple, les problématiques rencontrées par les femmes ne seront pas les mêmes selon que ces dernières vivent en milieu urbain ou rural, dans un pays développé ou en développement, qu'elles soient mère ou encore qu'elles aient effectué des études supérieures.

Les parlements devraient être encouragés à intégrer une perspective de genre dans les politiques financières et la réglementation sur la protection des consommateurs devrait être renforcée. Des programmes d'éducation devraient être mis en place pour permettre aux femmes de mieux se former aux nouvelles technologies et aux services financiers. La technologie peut utilement contribuer à étendre les services financiers dans les zones où les banques sont absentes. La rapporteure attire également l'attention sur la situation du Kenya, où la téléphonie mobile est utilisée pour proposer des services bancaires aux personnes qui ne peuvent accéder aux banques. Les femmes ont souvent beaucoup de difficultés à accéder aux nouvelles technologies et aux services financiers. Par conséquent, les parlements devraient agir davantage pour faciliter l'accès des femmes aux technologies de l'information. De plus amples efforts devraient également être consentis pour encourager les banques à proposer des produits dédiés aux femmes, et une réforme du système bancaire privé devrait être entreprise pour réduire les frais d'ouverture de compte. En outre, les parlements devraient tisser des liens avec les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, ainsi qu'avec les gouvernements et la société civile, pour permettre l'inclusion financière des femmes. Les parlements devraient également agir pour trouver de nouveaux moyens qui permettent aux femmes les plus vulnérables d'accéder au crédit formel.

b) Débat

M. A. HUSSAIN ADAM AHMED (Soudan), soulignant l'importance d'assurer la participation égale des hommes et des femmes à la réalisation du développement durable, fait observer que les femmes doivent pouvoir être libres et bénéficier de chances égales dans tous les domaines, notamment l'éducation, en particulier dans les zones rurales. Le Soudan a adopté plusieurs lois qui accordent aux femmes davantage de responsabilités dans la réalisation des ODD et le pays possède deux banques qui répondent aux besoins spécifiques des femmes.

M. Y. ALFADHALAH (Koweït) dit que son pays participe au financement de projets et programmes de développement dans plusieurs pays, en mettant l'accent sur l'éducation et la santé, et qu'il accueille également des conférences internationales qui traitent du rôle des femmes dans le développement économique. Le niveau de développement d'un pays se mesure entre autres par le niveau de développement socio-économique de sa population.

M. N. SINGH (Inde) fait observer que le développement pour tous n'est réalisable que si l'on permet aux populations d'accéder à l'énergie, au logement, aux soins de santé, aux services de base et à l'éducation à un coût abordable, tout en proposant des emplois décents. Il est également essentiel de mettre en place un environnement qui permette de remédier au manque d'infrastructures, de créer de la croissance économique et de favoriser le développement durable. L'intervenant salue le fait que le principe de responsabilités communes mais différenciées ait été réaffirmé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 car cela permet de souligner que l'universalité n'implique pas une uniformité d'action. Les ODD reflètent la vision qu'a l'Inde du développement, et l'inclusion financière est un facteur essentiel du développement qui permet de lutter contre la pauvreté, de réduire les inégalités et d'améliorer la santé des enfants.

L'Inde a promulgué plusieurs lois, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'assainissement, afin de promouvoir la justice entre les sexes ainsi que l'autonomisation et l'épanouissement des femmes, ce qui devrait permettre de progresser de façon significative vers la réalisation des ODD et d'assurer l'inclusion financière des femmes.

M. K. WASINONDH (Thaïlande), soulignant l'importance des références faites à la dimension régionale et à l'engagement avec le secteur privé dans le projet de résolution, dit que la Thaïlande est au nombre des 44 pays qui se soumettront à un examen volontaire lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Mme S. SIRIVEJCHAPUN (Thaïlande) présente les différentes politiques et mesures adoptées par son pays pour aider les femmes à accéder aux services financiers. Au niveau gouvernemental, la budgétisation sensible au genre est devenue une priorité.

M. J. NJOMO (Kenya) se félicite du projet de résolution, indiquant qu'il devrait contribuer à ce que les femmes puissent avoir accès à un certain nombre de services qui leur permettront d'économiser de l'argent et d'accéder au crédit, deux aspects incontournables de la sécurité financière. Les femmes jouent un rôle démographique essentiel pour assurer la prospérité économique et sociale d'un Etat et devraient pouvoir y contribuer à égalité avec les hommes.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie), soulignant que l'égalité hommes-femmes et la pleine participation des femmes sont indispensables pour le développement, affirme que l'exclusion financière des femmes constitue une violation de leurs droits et que les approches adoptées par l'ONU dans ce domaine doivent être prises en compte. Les lois relatives à l'égalité des sexes et à l'accès des femmes au marché du travail doivent être remaniées de manière à garantir l'accès des femmes au crédit et promouvoir leur présence au sein de la population active. La Jordanie a adopté une loi sur le congé maternité, qui a permis d'accroître l'embauche des femmes. L'éducation et la formation des femmes revêtent également une importance majeure.

Mme C.Q. MADLOPHA (Afrique du Sud), soulignant que son pays a récemment instauré un salaire minimum, dit que les pays doivent prendre des mesures audacieuses et soutenues pour offrir davantage d'opportunités économiques aux femmes. En Afrique du Sud, le Gouvernement et le secteur privé ont mis en place différentes mesures visant à faciliter l'inclusion financière des femmes et des lois ont été adoptées pour renforcer l'accès aux services bancaires et protéger les droits des consommateurs.

Mme R.K. WIJERATNE (Sri Lanka) fait observer que les femmes ont tendance à investir dans leur foyer ainsi que dans la santé, l'éducation et l'alimentation de leur famille et leur communauté, ce qui a eu une incidence positive sur la prospérité et la sécurité à long terme. Au Sri Lanka, plusieurs institutions financières formelles et semi-formelles, comme des banques, des établissements de crédit-bail, des coopératives et des organismes de microfinance, permettent à un très grand nombre de ménages d'accéder aux services financiers. Le Gouvernement contribue également de façon importante à fournir des services financiers et à faciliter l'accès à ces services. Par conséquent, les femmes ont facilement accès à plusieurs services financiers et le Sri Lanka compte de nombreuses femmes chefs d'entreprise.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) fait observer qu'il est essentiel d'assurer l'éducation pour tous pour permettre l'inclusion financière des femmes. Les parlementaires jouent un rôle fondamental à cet égard, en élaborant des lois et des politiques qui garantissent l'accès à l'éducation pour tous les citoyens. Imposer des lois n'est pas nécessairement efficace. En revanche, il est possible de faire évoluer progressivement les choses en démontrant les avantages de ces lois.

Mme XIAOLING WU (Chine), notant l'importance d'encourager la participation des femmes à l'activité économique et leur accès aux services financiers en faveur du développement, indique que son pays a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et a adopté des politiques préférentielles pour encourager la participation des femmes dans les zones rurales. Parmi ces mesures figure notamment un programme de microfinance qui a déjà bénéficié à cinq millions de personnes. Dans les zones rurales, les jeux d'argent et l'alcoolisme sont des pratiques courantes parmi les hommes. Par conséquent, pour s'assurer que les hommes n'utilisent pas à mauvais escient les financements accordés à leurs épouses dans le cadre du programme, ils doivent eux aussi signer l'accord de microfinancement. L'accès au financement est un problème complexe et davantage doit être fait pour développer cet accès.

M. M. MONSALVE (Chili) explique que son pays a déjà accompli des progrès en vue d'accomplir la parité promue dans les ODD, et ce malgré les difficultés d'ordre culturel à cet égard. Davantage de femmes participent à la vie publique et à l'économie et plusieurs d'entre elles occupent aujourd'hui des postes à responsabilité. La participation des femmes à l'activité économique demeure problématique et un certain nombre de mesures ont été prises, notamment pour améliorer leur employabilité, favoriser leur embauche et leur proposer des formations dans le domaine financier. Plusieurs changements sont nécessaires pour faire évoluer les mentalités, avec la participation et l'engagement de tous les citoyens.

Mme T. LINDBERG (Suède), saluant l'accent mis sur le rôle des femmes en tant que moteurs du développement, estime que le fait de tenir les femmes à l'écart de l'activité économique constitue un gaspillage de talents et d'opportunités. Lorsque les femmes ont accès aux services financiers, cela bénéficie à l'ensemble de la société. Les politiques visant à favoriser l'accès des femmes au financement doivent être rédigées par des femmes, conjointement avec les futures bénéficiaires de ces mêmes politiques. La Suède a pris plusieurs mesures, notamment la suppression du système d'imposition conjointe, une plus large couverture médicale à des prix abordables dans les établissements publics pour les enfants et les personnes âgées et une réforme de l'assurance parentale, ce qui a eu pour effet d'accroître la participation des femmes à l'activité économique. L'intervenante souligne néanmoins que ce qui fonctionne en Suède ne fonctionne pas nécessairement dans tous les pays. L'accès au financement devrait être envisagé dans le cadre d'une approche globale visant à favoriser l'égalité des sexes, laquelle comprend également l'accès à l'éducation pour tous, le partage des responsabilités familiales, l'équité des conditions de travail et la maîtrise de la santé sexuelle et génésique.

M. J. MOKHTAR (République islamique d'Iran) dit que l'inclusion financière des femmes est essentielle pour la réalisation des ODD. Les femmes investissent généralement davantage dans l'éducation au profit de leur famille, ce qui signifie que l'inclusion financière des femmes devrait avoir un impact direct sur la réalisation de l'Objectif 4.

M. T. FUKUI (Japon), rappelant que la première Assemblée mondiale des femmes en 2015 a traité du thème de l'autonomisation par l'accès à l'assainissement, dit que, dans certains pays, l'absence de toilettes pour filles dans les établissements scolaires prive ces dernières de leur scolarité et que plusieurs femmes ont été agressées sexuellement dans des toilettes de camps de réfugiés. De telles situations sont inacceptables et des réponses doivent y être apportées. La stratégie du Japon en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes consiste en partie à financer des initiatives mondiales qui portent sur ces questions.

M. R. MWEWA (Zambie) attire l'attention sur les efforts déployés dans son pays pour faciliter la participation des femmes à l'économie, notamment la mise en place d'un programme d'inclusion financière et la création d'une banque qui s'adresse spécifiquement aux femmes en leur proposant des prêts, notamment à celles qui vivent dans les zones rurales. En outre, la politique foncière du pays prévoit l'obligation d'allouer 50 pourcent des terres aux femmes.

Mme M.C. GARCÍA BRAVO (Mexique) dit que son pays a adopté une politique en faveur de l'inclusion financière des femmes, en mettant particulièrement l'accent sur les filles et les femmes des communautés autochtones et d'autres groupes marginalisés.

M. CHUNG SONG KIM (République populaire démocratique de Corée) dit que la réduction de la pauvreté et le développement durable constituent des priorités pour son pays, mais que tous les efforts entrepris dans ces domaines sont entravés par l'embargo économique et les menaces militaires d'un pays tiers. La coopération internationale et la non-ingérence dans les affaires des Etats souverains, ainsi que la justice et l'égalité sociale, sont vitales pour le développement durable.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) explique que le Gouvernement de son pays a pris plusieurs mesures pour favoriser l'égalité des sexes. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale et doivent pouvoir disposer d'un accès égal à l'éducation sanitaire et aux services financiers. Et pourtant, elles continuent d'éprouver des difficultés pour accéder à différents services financiers, doivent souvent recourir à des mécanismes informels de crédit et ne sont pas toujours en mesure d'apporter les garanties nécessaires. Pour remédier à ce problème, le Zimbabwe a créé

une banque qui s'adresse spécifiquement aux femmes pour soutenir les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

M. A. BARHAM (Palestine) explique que son pays comprend le besoin d'inclure les femmes dans l'économie et d'éliminer les obstacles à leur participation. Il se félicite du fait que, comme l'a indiqué le représentant de la Banque mondiale, l'utilisation d'un système de quotas pour accroître la participation des femmes à la vie politique pourrait avoir un impact positif sur leur représentation au sein de la population active. Bien que la Palestine ait mis en place un système de quotas, la participation des femmes au marché du travail n'a pas encore atteint le niveau souhaité. Notant que, en général, les femmes remboursent leurs prêts plus rapidement que les hommes, il ajoute que les efforts déployés par son pays dans ce domaine sont entravés par un pays tiers.

Mme S. PUM (Cambodge) dit que son pays a obtenu des résultats positifs suite à la création d'institutions bancaires et de microfinancement, ce qui a permis à un nombre accru de femmes d'ouvrir un compte bancaire, d'accéder au crédit et d'épargner. Les institutions de microfinancement se révèlent particulièrement efficaces pour proposer leurs services en milieu rural et venir en aide aux femmes vulnérables de ces zones. Bien que le Cambodge dispose d'une législation efficace pour promouvoir l'inclusion financière des femmes, il est important de veiller à ce que ces dernières puissent se former et développer leurs compétences en matière financière, et à ce qu'elles aient également accès aux services financiers spécialisés, comme des polices d'assurance à un coût abordable.

Mme B.J. KENEWENDO (Botswana) fait observer que, pour favoriser l'inclusion financière des femmes, il importe de se pencher sur certaines questions comme l'employabilité et la création d'emplois. Le Botswana dispose d'un système de protection sociale dont les fonds sont distribués grâce à des outils et des programmes simples d'utilisation. Le pays a également recours à l'aide au développement dans ce domaine, ce qui permet de consacrer spécifiquement certains programmes aux femmes, par exemple en milieu rural. Il convient de réfléchir davantage à la démarche à adopter en fonction de la situation de chaque pays. Par exemple, la téléphonie mobile connaît une forte pénétration dans de nombreux pays. Comment cette technologie peut-elle être mise à profit pour permettre d'atteindre un plus grand nombre de femmes ? Il est également possible d'appliquer une attention différenciée aux consommateurs afin que ceux qui ont les revenus les plus faibles ne soient pas exclus en raison des coûts plus élevés des programmes de financement classiques.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

Le temps restant pendant la séance est consacré à l'examen des propositions d'amendement au projet de résolution (C-II/136/DR-am et C-II/136/DR-am.1).

La séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU MARDI 4 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35, sous la conduite de Mme S. Tioulong (Cambodge), Présidente de la Commission permanente.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière (C-II/136/DR et C-II/136/DR-am) (suite)

La Commission adopte à l'unanimité le projet de résolution intitulé *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement.*

d) Désignation d'un rapporteur à la 136^{ème} Assemblée

La Commission décide de nommer son Président rapporteur à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La PRESIDENTE dit que, après examen des thèmes d'études qui lui ont été soumis, le Bureau décide de proposer que la Commission examine, à la 138^{ème} Assemblée, le thème d'étude *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*. Elle invite la Commission à approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

La PRESIDENTE invite la Commission à approuver la nomination de M. A. Gryffroy (Belgique) en tant que l'un de ses co-rapporteurs à la 138^{ème} Assemblée et à demander au Président de l'UIP de tenir des consultations pour nommer le second co-rapporteur.

Il en est ainsi décidé.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

La PRESIDENTE invite la Commission à approuver la proposition du Bureau que la Commission inscrive à son ordre au jour pour la 138^{ème} session une réunion-débat sur le thème *Atteindre les plus hautes normes réalisables en matière de santé pour tous au moyen de la science et de la recherche* de même qu'un court volet sur les préparations pour la Réunion parlementaire qui doit se tenir à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Bonn, en novembre 2017.

Il en est ainsi décidé.

Divers

La PRESIDENTE propose que, conformément à l'article 10.2 du Règlement des Commissions permanentes, Mme C. Prado (Panama) et M. F. Musendu Flungu (République démocratique du Congo) se voient retirer leur siège au Bureau en raison de leur absence à deux sessions consécutives sans raison valable. La question fait l'objet d'une discussion au sein du Bureau et il est décidé que la proposition soit faite à la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Après l'échange habituel de politesses, la Présidente clôt la séance à 14 h 50.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h 35, sous la conduite de Mme B. Tshireletso (Botswana), Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Adoption de l'ordre du jour (C-III/136/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)

M. Z. SANDUKA (Palestine) se dit préoccupé par le fait que les déclarations prononcées par sa délégation lors des précédentes Assemblées de l'UIP n'ont pas été reportées dans les comptes rendus analytiques pertinents.

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE annonce que deux postes sont à pourvoir au Bureau. Le Groupe africain a désigné M. A. Niyongabo (Burundi) et le Groupe des Douze Plus a désigné M. S. Spengemann (Canada).

Les deux candidatures sont approuvées par acclamation.

Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission permanente : *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*

La PRESIDENTE rappelle qu'à sa précédente session la Commission permanente a décidé que sa prochaine résolution aurait pour thème *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*. Après avoir nommé M. Umakhanov (Fédération de Russie) comme co-rapporteur, la Commission permanente a demandé au Président de l'UIP de consulter les groupes géopolitiques pour en désigner un second, conformément à l'article 13 du Règlement des Commissions permanentes. Suite à ces consultations, le Président de l'UIP a recommandé de nommer M. N. Schrijver (Pays-Bas) comme second rapporteur. Entre-temps, la Fédération de Russie a elle aussi mené des consultations et s'est adressée au Parlement indien pour proposer un rapporteur, suite à quoi l'Inde a proposé la candidature de Mme S. Dev. Bien que la pratique habituelle veuille qu'il n'y ait que deux rapporteurs par résolution, il est déjà arrivé par le passé que trois co-rapporteurs soient nommés. La Commission permanente devrait donc décider de nommer deux rapporteurs, M. Umakhanov et M. Schrijver, ou bien d'en nommer un troisième en la personne de Mme Dev.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie) dit qu'il est important d'assurer une représentation équilibrée en termes de langue, de sexe et d'âge lors de la nomination des co-rapporteurs. La nomination de Mme Dev permettrait d'améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation des jeunes parmi les co-rapporteurs.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) considère que le principe d'équilibre entre les sexes doit être respecté lors de la nomination des co-rapporteurs.

M. N. SCHRIJVER (Pays-Bas) se dit du même avis et indique qu'il sera ravi de collaborer avec Mme Dev en tant que troisième co-rapporteur.

La PRESIDENTE croit savoir que la Commission permanente accepte d'avoir trois co-rapporteurs pour la préparation de sa prochaine résolution.

Il en est ainsi décidé.

Le SECRETAIRE GENERAL salue la décision de la Commission permanente de célébrer le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie et indique souhaiter l'adoption d'une résolution forte. L'adoption de la Déclaration a représenté un moment charnière, en ce sens que pour la première fois la démocratie a été considérée d'un point de vue international. La Déclaration consacre les principes fondamentaux que la communauté parlementaire mondiale considère comme les plus importants : le respect des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'état de droit. Elle énonce également les modalités de mise en œuvre de ces principes, en assurant la tenue d'élections libres et régulières, la concurrence politique pour l'établissement d'institutions démocratiques et l'indispensable coopération avec la société civile. La Déclaration affirme le rôle clé des parlements en tant que piliers de la démocratie, non seulement pour mettre en œuvre les principes démocratiques, mais aussi pour assurer que la démocratie profite à l'ensemble de la société, et que les principes et valeurs énoncés dans la Déclaration sont universels.

Lors de l'adoption de la Déclaration, en 1997, l'UIP comptait 137 Parlements membres. Vingt ans plus tard, elle en dénombre 173. En rejoignant l'UIP, chacun des 36 nouveaux Parlements membres a approuvé la Déclaration, réaffirmant ainsi sa validité aux yeux de la communauté parlementaire mondiale. En même temps que les gouvernements tentent de s'accorder sur les intérêts de leurs Etats respectifs, il est particulièrement important que les parlements tiennent des discussions au niveau international et collaborent sur des questions qui semblent insolubles pour la communauté internationale. La Déclaration constitue un excellent exemple de coopération interparlementaire en vue de renforcer la démocratie. Au fil des ans, l'UIP a aidé les parlementaires à identifier les valeurs fondamentales auxquelles les parlements démocratiques doivent se conformer. A cet égard, les parlements doivent représenter l'ensemble de la société, laquelle doit pouvoir s'identifier au parlement lui-même. Les questions abordées au parlement doivent interpeller tous les membres de la société. Les parlements doivent être ouverts et responsables et pouvoir bénéficier des moyens leur permettant d'atteindre leurs objectifs, de légiférer et de jouer leur rôle de contrôle. La Déclaration universelle sur la démocratie nous rappelle constamment les valeurs et les principes fondamentaux sur lesquels les parlements doivent fonder leur travail au quotidien.

La beauté de la démocratie tient au fait qu'elle est constituée d'un ensemble de principes et de valeurs et qu'elle forme un système capable de s'auto-corriger. Néanmoins, malgré l'actualité de la Déclaration et les progrès réalisés dans les processus démocratiques, la démocratie est constamment menacée à travers le monde et se trouve confrontée à une multitude de défis. L'un de ces défis réside dans l'avènement de l'ère numérique et le développement des nouvelles technologies qui transforment notre façon de communiquer. Les parlements doivent s'adapter à cette évolution et conserver leur pertinence. Le terrorisme et l'extrémisme violent doivent être combattus pour faire régner la paix à travers le monde. En outre, défendre la démocratie signifie promouvoir la paix aussi bien au niveau des pays qu'à l'échelle internationale. La défiance de certains segments de la société vis-à-vis des processus politiques traditionnels constitue également un défi qu'il convient de relever : les jeunes ont souvent du mal à s'identifier aux institutions de gouvernance car ils estiment qu'elles ne servent pas leurs intérêts, ce qui les pousse à rechercher d'autres moyens de s'exprimer pour atteindre leurs propres objectifs. La démocratie doit être inclusive et rassembler tous les segments de la société.

Ces défis s'accompagnent d'opportunités, notamment celles qu'offre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été adopté par l'ensemble des pays. Ce programme comprend un ensemble de mesures axées sur l'action destinées à démocratiser le progrès, en ne laissant personne de côté. Les parlements ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de tous les aspects du programme et doivent profiter de cette opportunité. Le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie devrait être l'occasion de mobiliser les citoyens et de veiller à ce que la démocratie et ses pratiques tiennent compte des aspirations des peuples. L'UIP a proposé plusieurs activités pour célébrer cet anniversaire, notamment l'organisation d'une campagne pour réclamer à la communauté parlementaire mondiale de réitérer son engagement vis-à-vis des principes fondateurs de la Déclaration. Des manifestations seront

également organisées à Genève et à New York pour célébrer la dixième Journée internationale de la démocratie, en même temps que l'anniversaire de la Déclaration. La résolution que la Commission permanente présentera à l'Assemblée réaffirmera la validité de la démocratie et les mesures que les parlements peuvent prendre pour la faire progresser.

M. Y. POZZO DI BORGO (France) demande si l'abolition de la peine de mort, en tant qu'aspect fondamental des droits de l'homme consacré dans la Convention européenne des droits de l'homme – laquelle est appliquée intégralement par les Etats membres de l'Union européenne et en partie par la Fédération de Russie, qui a institué un moratoire sur la peine capitale – est spécifiquement abordée dans l'un ou l'autre des processus de l'UIP. Il se dit particulièrement préoccupé par le fait que la peine capitale soit encore pratiquée aux Etats-Unis d'Amérique, pays qui se définit comme la plus grande démocratie au monde. Il demande combien de pays parmi les Parlements membres de l'UIP continuent de prononcer des peines capitales et ce que fait l'UIP pour promouvoir l'abolition totale du châtement suprême.

Le SECRETAIRE GENERAL dit que la Déclaration universelle sur la démocratie traite de la démocratie en général et non pas des aspects spécifiques des droits de l'homme. L'UIP est fondamentalement opposée à la peine de mort et a déjà fait valoir cette position dans plusieurs de ses résolutions. La mission première de l'UIP est de renforcer le parlement en tant qu'institution de la démocratie, tandis que les questions plus spécifiques relatives aux droits de l'homme incombent à d'autres acteurs de la communauté internationale. Néanmoins, l'UIP pourrait envisager à l'avenir de mener une étude sur la peine de mort.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, ajoute que le moratoire sur la peine capitale mis en place dans son pays depuis 1996 est toujours en vigueur. Il salue la décision de la Commission permanente de permettre la rédaction de la résolution par trois co-rapporteurs et dit que l'Inde constitue un bon exemple de cohabitation d'ethnies, de religions et de langues par le biais de la démocratie. La démocratie devrait bénéficier à tous. Ses principes fondamentaux devraient permettre de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens dans tous les pays. Il est donc particulièrement important qu'une journée internationale, en l'occurrence le 15 septembre, soit consacrée à la démocratie.

La Fédération de Russie est l'une des plus anciennes démocraties au monde, puisqu'elle a institué une forme participative de gouvernance dès le XVI^{ème} siècle. Malgré le caractère protéiforme de la démocratie et le fait qu'elle évolue constamment, ses principes fondamentaux demeurent inchangés : le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'égalité des citoyens devant la loi. Le destin de la démocratie dépend désormais non seulement des pays avec un long passé démocratique, mais aussi des jeunes démocraties qui reprennent à leur compte les principes de la démocratie. Le projet de résolution reposera sur trois piliers : les valeurs consacrées dans la Déclaration universelle sur la démocratie, les principes énoncés dans la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU instituant la Journée internationale de la démocratie et les principes fondamentaux de la démocratie qui tiennent compte des spécificités nationales, ethniques et religieuses de chaque pays.

M. N. SCHRIJVER (Pays-Bas), *co-rapporteur*, dit que la démocratie est une valeur essentielle à l'échelle mondiale, qui joue un rôle déterminant pour assurer la paix et la sécurité et promouvoir les droits de l'homme, notamment les droits des peuples et des minorités. La démocratie est un processus en constante évolution, dont on ne pourra jamais déclarer l'accomplissement total et qui exige une vigilance de chaque instant, des ajustements perpétuels et un état d'esprit favorable au changement. La démocratisation est un processus qui peut conduire à des sociétés plus ouvertes et participatives au détriment des régimes autoritaires. La démocratie est bien davantage qu'un simple système de gouvernement fondé sur un pouvoir politique et des institutions. Elle implique la participation des citoyens à l'ensemble des activités de la société, en garantissant la transparence, l'accès à l'information, l'égalité d'accès à la justice et la possibilité pour chaque individu d'exercer ses droits fondamentaux.

En l'absence de démocratie, il est difficile de garantir pleinement la paix, la justice et la sécurité. Prévaut alors un régime militaire politisé, qui affaiblit les classes moyennes et inférieures tout en réduisant les populations au silence. Les restrictions à la liberté de mouvement, d'opinion et de culte et la corruption institutionnalisée sont autant de symptômes qui caractérisent les sociétés non démocratiques. La démocratie et les droits de l'homme sont étroitement liés. La Déclaration universelle des droits de l'homme consacre les droits fondamentaux sur lesquels se fonde la démocratie et doit par conséquent être au cœur des débats de la Commission permanente. Les

droits des minorités ne doivent pas être piétinés par la majorité. La démocratie et l'état de droit sont absolument indissociables. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable qui l'accompagnent sont fondés sur des principes de la démocratie. L'Objectif 16, consacré à la paix, à la justice et à la démocratie pour tous, est particulièrement pertinent, à l'instar de ses cibles : réduire la corruption et la pratique des pots-de-
vin ; mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes ; faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ; et élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial. L'accès à l'information et la protection des droits fondamentaux sont des éléments essentiels. Le moment est donc opportun pour établir des passerelles entre les travaux de l'UIP sur la démocratie et les droits de l'homme avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le contexte de l'Accord de coopération entre l'UIP et l'ONU, conclu en juillet 2016, qui a également d'importantes répercussions sur les parlements nationaux.

Mme S. DEV (Inde), *co-rapporteuse*, se dit ravie d'avoir été choisie en qualité de troisième co-rapporteur suite à un consensus obtenu au travers des processus démocratiques de la Commission permanente. Elle espère qu'ensemble, les co-rapporteurs et la Commission permanente pourront renforcer et intensifier les travaux engagés par la communauté parlementaire internationale depuis une vingtaine d'années. L'Inde est l'une des plus vastes et des plus anciennes démocraties au monde. Ses principes démocratiques et son système de valeurs sont ancrés dans sa Constitution, adoptée lors la proclamation d'indépendance du pays. Composé de plusieurs Etats princiers regroupant plus de 3 000 castes, environ 700 dialectes et de nombreuses religions, l'Inde s'est fédérée autour d'un Premier ministre et d'un parlement bicaméral. Les structures de gouvernance ont graduellement évolué depuis l'indépendance. Si l'on a pu constater une tendance croissante à la décentralisation au cours des dernières années, les principes démocratiques ont été constamment maintenus, contribuant à l'unité de la société indienne dans son immense diversité.

Débat

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) dit que la Déclaration universelle sur la démocratie a constitué un tournant majeur dans la vie politique mondiale, invitant les représentants des citoyens à effectuer leur autocritique et à prendre du recul sur eux-mêmes. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour cerner le sens et la pratique de la démocratie, qui repose en premier lieu sur le respect des droits fondamentaux, le consensus, la transparence et la justice. La paix et la stabilité sont deux conditions *sine qua non* à la réalisation de la démocratie. A travers la Déclaration universelle sur la démocratie, les parlements du monde entier ont pu affirmer la nécessité de travailler sans relâche pour améliorer et soutenir la démocratie. Assurer la transition pacifique du pouvoir et l'état de droit, favoriser l'égalité des sexes, garantir les droits civils, renforcer des institutions fiables et responsables, défendre la liberté de la presse : telles sont les victoires de la démocratie.

Des défis persistent néanmoins. Les violations des principes du droit international, les atteintes aux droits de l'homme et la révocation de la démocratie sont malheureusement trop fréquentes. Le rôle que jouent les parlements pour promouvoir et préserver la démocratie et les droits de l'homme est capital et il doit être intensifié. Le dialogue ouvert est un élément clé de la démocratie, indispensable pour permettre aux parlementaires de mener à bien leur mandat. Dès lors, la promotion du pluralisme et la protection des droits des minorités et des autres groupes vulnérables apparaît essentielle. Les femmes doivent jouer un rôle central dans les initiatives visant à façonner un avenir sous le signe de la démocratie et doivent donc bénéficier de chances égales pour participer aux processus de gouvernance et de prise de décisions. Les jeunes sont les dirigeants de demain. Leur voix doit être entendue et ils doivent bénéficier d'un enseignement sur ce qu'est la démocratie afin de comprendre pleinement leurs droits et leurs responsabilités. Les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que l'ensemble des membres de la société puissent participer aux prises de décisions, mais aussi le devoir d'appliquer les principes démocratiques dans leurs travaux, la reddition de comptes, les réformes et l'innovation, tout en gardant constamment à l'esprit que la démocratie ne saurait être imposée. Chaque individu aspire à vivre dans la dignité, dans le respect de ses droits fondamentaux et de l'état de droit, en ayant la possibilité de définir son propre avenir.

Mme S. ACOSTA BROOKS (Cuba) dit que la démocratie est un instrument géopolitique qui vise à soutenir l'Etat. La démocratie ne saurait être appliquée à travers une seule et même doctrine. Elle doit au contraire être flexible et pouvoir s'adapter aux divers particularismes, notamment historiques, sociaux et ethniques, ainsi qu'aux différents systèmes politiques des différents pays. A Cuba, le droit du peuple à l'autodétermination est considéré comme un principe fondamental, tel que stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La démocratie prend ses racines dans la libre expression de la volonté des peuples de déterminer leur propre système économique, social, politique et culturel et leur participation à chaque aspect de la vie. Le respect de toutes les nationalités, cultures et religions est un élément essentiel. Les parlementaires du monde entier doivent joindre l'acte à la parole et s'assurer que les femmes et les jeunes bénéficient d'opportunités égales en matière de participation à la vie politique et aux prises de décisions.

M. ZELIN SU (Chine) dit que la quête de démocratie est une aspiration commune à tous les pays. La diversité des modèles démocratiques est une caractéristique fondamentale de la communauté internationale. La démocratie ne peut s'épanouir que dans un environnement pacifique. Les conflits régionaux, la menace terroriste, les crises humanitaires et les difficultés économiques constituent une entrave sérieuse à la démocratie dans de nombreux pays. Si le monde sombre dans le chaos, la démocratie ne pourra survivre. Il convient donc de favoriser une sécurité et une prospérité globales, durables et communes afin de préserver la paix et de consolider les fondements de la démocratie. Les particularismes politiques, sociaux, religieux et culturels des pays doivent être pris en compte, de manière à adapter la démocratie aux réalités de chaque nation. Les ingérences étrangères dans les affaires intérieures des nations ne sauraient être acceptées sous aucun prétexte. L'objectif fondamental de toutes les nations devrait être de poursuivre le développement commun, en plaçant la démocratie au cœur d'une démarche visant à améliorer le niveau de vie, réduire les écarts de revenus, promouvoir une croissance inclusive, préserver la cohésion et la stabilité sociale et favoriser le progrès et le développement pour tous. Aucune civilisation n'est supérieure aux autres. Les différentes sociétés et civilisations doivent s'inspirer mutuellement afin d'œuvrer pour un progrès commun et bâtir ensemble l'avenir autour d'intérêts convergents, fondés sur le respect réciproque, le développement et la prospérité. La discrimination, la haine et les conflits n'engendreront que la souffrance. La communauté internationale doit coopérer dans une démarche gagnant-gagnant. Les parlements devraient inviter leurs gouvernements respectifs à travailler de manière constructive pour bâtir un monde juste, équitable, démocratique et harmonieux.

Mme S. SUWANNACHEEP (Thaïlande) dit que son parlement voit dans le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie l'occasion de réaffirmer sa détermination à promouvoir une démocratie reposant sur la bonne gouvernance, la transparence, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Formée en 2014, l'Assemblée législative nationale de Thaïlande a travaillé sans relâche pour légiférer sur ce qui constitue sa priorité absolue, à savoir la protection des droits de l'homme, notamment en matière de prévention de la discrimination fondée sur le sexe, de prévention et de suppression de la traite des personnes et d'élimination du travail des enfants. Les membres du Parlement collaborent directement et de manière régulière avec les citoyens lors de séminaires et de réunions-débats, prêtant l'oreille aux opinions exprimées par la population. Divers projets de proximité visant à promouvoir la démocratie et la participation à la vie politique sont également en cours de déploiement. Diverses initiatives sont mises en place pour favoriser l'autonomisation des jeunes à travers l'éducation. Le Parlement de Thaïlande œuvre pour l'avènement d'une démocratie durable, de l'harmonie sociale et de la stabilité à long terme, sans oublier de placer l'inclusion au cœur du développement axé sur les personnes. Des progrès ont été réalisés, notamment avec l'adoption de la nouvelle Constitution approuvée par référendum en août 2016, qui a ouvert la voie à la tenue des prochaines élections générales. D'autres initiatives sont menées afin de promouvoir la sensibilisation et l'engagement politiques en Thaïlande et tout est mis en œuvre pour renforcer la démocratie thaïlandaise dans la durée.

M. W. AYENEW (Ethiopie) dit que la démocratie présuppose un partenariat équitable entre les dirigeants et la société. L'Ethiopie a progressé dans l'application de ce principe : 38 pour cent des parlementaires éthiopiens sont des femmes et des institutions démocratiques indépendantes ont été établies, notamment une commission des droits de l'homme, un médiateur, un conseil électoral et un organisme de lutte contre la corruption. Des élections au suffrage universel sont organisées régulièrement, ce qui permet de garantir que tous les votants ont la possibilité d'élire

les représentants de leur choix dans des conditions d'égalité, d'ouverture et de transparence à même de stimuler la concurrence politique. Malgré tous ces efforts, beaucoup reste à faire car l'Éthiopie est une jeune démocratie. Il est primordial de s'appuyer sur des mécanismes de contrôle impartiaux et un système judiciaire indépendant afin d'assurer l'état de droit qui doit servir de socle à toute démocratie. A cet égard, le pouvoir judiciaire relève des tribunaux, qui restent à l'abri de l'ingérence ou de l'influence du Gouvernement ou d'autres organes officiels. Un environnement économique favorable est essentiel pour bâtir une démocratie. Dans ce cadre, le Gouvernement éthiopien œuvre en faveur de l'émancipation économique des couches défavorisées de la population et déploie des efforts considérables pour réduire la pauvreté, notamment chez les femmes, et défendre les principes fondamentaux de la démocratie.

M. K. ABDULLAH (Koweït) dit que l'Islam a transmis des principes importants au reste du monde et que cette religion repose sur l'idée que chaque personne est égale aux yeux de Dieu. Le monde est en proie à la prolifération d'une rhétorique raciste et discriminatoire, à la montée de l'extrémisme et du fondamentalisme, à la persécution des minorités, telles que la population musulmane rohingya au Myanmar ou le peuple palestinien, à des situations de conflits brutaux, comme en République arabe syrienne, et à l'instauration de mesures toujours plus discriminatoires, à l'image de celles promulguées aux Etats-Unis d'Amérique par le Président Trump. La communauté parlementaire mondiale, composée d'une mosaïque de nationalités et de religions, doit œuvrer à l'unisson pour préserver la diversité et stopper cette hémorragie de haine.

Mme A. ALBASTI (Emirats arabes unis) dit que, 20 ans après l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie, la communauté internationale est plus consciente que jamais de la nécessité de renforcer la démocratie dans tous les pays, les droits fondamentaux étant constamment menacés. Les parlements sont confrontés aux défis causés par la mondialisation, la pauvreté, les conflits et les violations des droits de l'homme, autant de problématiques exacerbées par la prolifération de politiques discriminatoires, absurdes et clivantes. Les Emirats arabes unis mettent tout en œuvre pour promouvoir la participation des citoyens à la vie politique et renforcer les institutions démocratiques ainsi que l'état de droit. Le tout premier Ministère de la tolérance et du bonheur au monde a été créé aux Emirats arabes unis afin de renforcer la cohésion sociale et de garantir le bonheur et la prospérité pour tous. Les Emirats arabes unis sont partie à de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à plusieurs conventions de l'Organisation internationale du Travail afin d'assurer des conditions de travail décentes, et à divers accords visant à prévenir et supprimer la traite des personnes. Les parlementaires du monde entier doivent s'efforcer de renforcer leur fonction de contrôle, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, d'appuyer l'autonomisation des jeunes générations et de favoriser la tolérance dans le monde entier. La tenue d'élections libres et régulières est essentielle pour garantir la justice sociale à chacun.

M. A.Y. DESAI (Inde) dit que l'Inde est l'un des rares pays au monde à se prévaloir d'une culture ancestrale et diversifiée, ancrée dans plusieurs milliers d'années d'histoire. Si l'Inde bénéficie d'une gouvernance responsable, c'est en grande partie grâce à son fort héritage démocratique et à ses racines culturelles et historiques. Les menaces pesant sur la diversité doivent être perçues comme des menaces pour le progrès de l'humanité. L'Inde est l'une des sociétés les plus diversifiées au monde du point de vue religieux, linguistique et culturel. Les auteurs de la Constitution ont pris tous ces éléments en ligne de compte pour créer un Etat-nation à la fois unifié et culturellement diversifié. La Constitution de l'Inde consacre les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous.

Le logement pour tous est le principe clé qui sous-tend le principe constitutionnel de la diversité. L'égalité est garantie par un système intégré de quotas appliqué dans différents secteurs, qui a favorisé l'avènement d'une société inclusive. Des dispositions constitutionnelles spécifiques ont été mises en place pour protéger les droits des minorités et assurer la justice sociale. Des institutions ont été établies, notamment une commission nationale des droits de l'homme ainsi que des commissions dédiées aux castes et tribus "énumérées", à d'autres classes de citoyens désavantagés, aux femmes et aux minorités, ceci afin de protéger les composantes individuelles de la société pluraliste indienne et de porter certaines questions sensibles devant le Gouvernement et le Parlement. Avec une population de 1,2 million d'habitants, l'Inde, qui est la plus grande démocratie au monde, doit relever d'immenses défis pour préserver son identité plurielle. Son système multipartite favorise et reflète la diversité de sa population. Le Parlement a adopté des lois pour encourager la participation des citoyens au processus de gouvernance et garantir que le pouvoir demeure entre les mains du peuple.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit qu'il était au Caire lors de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie il y a 20 ans. Si de véritables formes de démocratie existent, certaines démocraties faibles et hypocrites perdurent. Ces soi-disant démocraties n'accordent des droits qu'à une certaine partie de leurs citoyens. La Palestine a été occupée par des Etats développés qui ont exploité les ressources palestiniennes à leur propre profit, tout en prétendant être des démocraties. Les droits du peuple palestinien ont été violés, son territoire exploité et ses richesses pillées. Ceux qui ont mis la planète à feu et à sang lors des guerres mondiales, qui possèdent l'arme nucléaire et qui ont envahi l'Iraq et l'Afghanistan tiennent aujourd'hui en otage le Conseil de sécurité de l'ONU. Et ces pays prétendent être des démocraties.

Israël prétend être une oasis au Moyen-Orient, alors qu'en réalité il s'agit du seul Etat qui viole systématiquement les droits fondamentaux du peuple palestinien, privant celui-ci de ses droits les plus essentiels, empêchant les Palestiniens de mener leur existence au quotidien et imposant la guerre à Gaza. L'adoption par Israël d'une nouvelle loi de régularisation, qui lui permet de légaliser rétroactivement ses colonies sur le territoire palestinien, constitue un crime contre l'humanité. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution sur les colonies israéliennes, avec 14 voix pour et une abstention, celle des Etats-Unis d'Amérique. Le nouveau Président des Etats-Unis d'Amérique soutient Israël. La situation du peuple palestinien mérite la plus grande attention. Le peuple palestinien ne doit pas être laissé pour compte dans la mise en œuvre des résolutions internationales et du droit international.

Mme H.E. MATEME (Afrique du Sud) dit que le chemin de la démocratie en Afrique du Sud a été marqué par des siècles de discrimination et d'oppression économique et raciale, mais aussi par les sacrifices et la résistance inflexible des opprimés. L'Afrique du Sud est aujourd'hui une société démocratique. La démocratie ne peut être fondée que sur le principe d'égalité et sur l'avancée des libertés et des droits de l'homme. Pour donner corps à ces droits et à ces libertés, le Parlement sud-africain a adopté des lois progressistes qui établissent des institutions indépendantes telles que le Protecteur public, une commission des droits de l'homme et une commission électorale. Ces institutions sont impartiales et exercent leurs prérogatives sans crainte, sans favoritisme ni préjugés.

Dans le monde entier, des personnes risquent leur vie au nom de la démocratie, réclamant la tenue d'élections libres, la transparence démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Leur appel doit être entendu. Les conflits, les manœuvres des dirigeants pour se maintenir au pouvoir ou encore les niveaux de corruption sans précédent que l'on constate aujourd'hui sont autant de fléaux qui menacent de ruiner les efforts consentis par la majorité. Il n'est toutefois pas trop tard pour affirmer la démocratie comme une manière de gouverner pour le peuple et par le peuple. Pour ce faire, les dirigeants doivent respecter leur mandat tel que celui-ci est défini dans la Constitution de leurs pays respectifs. De puissants dispositifs de transparence et de reddition des comptes doivent être mis en place. En tant que représentants du peuple, les parlements doivent déployer des mesures concrètes pour interagir avec les citoyens, par le biais des médias sociaux, de pétitions et de programmes participatifs. Le concept de diversité démocratique devrait également être renforcé. La représentation effective de la société favorise la démocratie, promeut la cohésion sociale et peut atténuer les conflits. L'institution du Médiateur est particulièrement importante. Elle doit représenter la société dans sa diversité. La participation des minorités à la vie politique est indispensable à la mise en place d'une véritable démocratie. Enfin, il est nécessaire d'organiser des élections à intervalle régulier.

M. M. TOMMASOLI (International IDEA), soulignant combien la Déclaration universelle sur la démocratie demeure d'actualité, dit que les thèmes choisis pour célébrer la Journée internationale de la démocratie ces dernières années offrent un aperçu des nouveaux sujets de préoccupation : l'inclusion, la participation à la vie politique, l'engagement politique des jeunes, la place accordée à la société civile et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La conjoncture mondiale est perçue comme problématique, notamment eu égard à la dynamique de développement, aux conflits, aux flux de réfugiés à grande échelle, aux alternances de pouvoir, aux questions de citoyenneté et à la souveraineté de l'Etat. Les difficultés rencontrées pour faire face à cette conjoncture entraînent un désenchantement croissant à l'égard de la vie politique. Certains experts parlent de régression démocratique. Dans les faits, il apparaît néanmoins que les indices de démocratie sont demeurés stables entre 2000 et 2013. Des doutes subsistent quant à la capacité de la démocratie à apporter des avantages. Si l'Objectif de développement durable 16 est hautement pertinent eu égard à la démocratie, d'autres ODD font figure de catalyseurs démocratiques, notamment ceux relatifs à l'égalité des sexes et à la réduction des inégalités extrêmes. Il apparaît donc primordial de réaliser l'ensemble du Programme de développement

durable à l'horizon 2030. Ce Programme souligne le rôle que doivent jouer les parlements en matière de reddition de comptes et de suivi de la mise en œuvre. Il convient également de surveiller avec attention les démocraties fragiles, notamment dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, et d'examiner comment les nouvelles technologies peuvent contribuer à l'engagement des citoyens dans la vie politique.

Mme V. PTASHNYK (Ukraine) dit que la Déclaration universelle sur la démocratie, en plus de définir les principes fondamentaux de la démocratie, souligne sa dimension internationale. Le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration constitue un moment opportun pour dresser le bilan des événements qui se sont déroulés dans le monde depuis son adoption. De nombreux conflits perdurent à travers le monde, comme en témoignent les montées de violence au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Ukraine. Ces conflits sont la conséquence de l'absence de démocratie. Trois années après le début de l'agression russe envers l'Ukraine, rien ne laisse présager une accalmie. Les droits des citoyens de Crimée ont été gravement bafoués. La situation des Tatars de Crimée est particulièrement préoccupante. En décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/71/205 sur la Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine), dans laquelle elle exhorte la Fédération de Russie à honorer, en tant que Puissance occupante, toutes les obligations que lui impose le droit international applicable ; à mettre immédiatement fin à toutes les atteintes commises contre les habitants de Crimée ; à libérer immédiatement les citoyens ukrainiens qui sont détenus illégalement et qui ont été jugés sans considération des règles de justice les plus élémentaires ; à révoquer immédiatement la décision consistant à déclarer que le Mejlis des Tatars de Crimée est une organisation extrémiste et à proscrire ses activités ; et à rapporter la décision d'interdire aux dirigeants du Mejlis d'entrer en Crimée. La Fédération de Russie doit défendre les principes de la démocratie et des droits de l'homme et appliquer les décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et les autres organisations démocratiques.

M. SEE JUNG OH (République de Corée) dit que la démocratie, en plus de promouvoir des valeurs universelles telles que la sécurité mondiale, le progrès social et économique et le respect des droits de l'homme, est un élément déterminant pour parvenir à la liberté, à l'égalité et à la justice. De nombreux pays dans le monde sont actuellement confrontés à une crise démocratique due à la polarisation économique et sociale ainsi qu'au terrorisme radical. Par ailleurs, avec l'émergence de l'ère numérique, les citoyens ont commencé à réclamer une nouvelle approche en matière de participation à la vie politique. La démocratie représentative traditionnelle montre des signes de crise, avec une hausse des taux d'abstention, un désintérêt pour la politique et une perte de confiance. Le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie est le moment idéal pour s'interroger sur le sens réel de la démocratie et pour envisager son avenir. La légitimité et la fiabilité de la démocratie représentative moderne doivent être restaurées. Tant que les parlements mèneront leurs travaux législatifs à travers des débats libres et équilibrés, il sera possible d'améliorer la transparence des parlements et d'accroître la confiance des citoyens. A cet égard, l'Assemblée nationale de la République de Corée a mis en place trois outils visant à promouvoir la culture du débat. Tout d'abord, un service de notification législative a été créé pour diffuser les informations relatives à tous les projets de loi déposés et à leurs conséquences financières, tout en invitant les citoyens à les commenter. Ensuite, sont désormais organisées des auditions parlementaires publiques grâce auxquelles les citoyens peuvent exprimer leur opinion. Enfin, un mécanisme a été élaboré pour permettre aux membres de l'Assemblée nationale de convoquer des réunions de la Commission plénière ou d'autres commissions connexes, afin de réfléchir aux différentes positions adoptées lors du processus législatif. La démocratie délibérative est indispensable à la bonne gouvernance dans la mesure où elle complète la démocratie représentative, encourageant la communication et la participation. Les citoyens pourraient exercer leurs droits politiques en exprimant leur opinion auprès de leur parlement à travers leur participation au processus législatif. Le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie pourrait être l'occasion de promouvoir la démocratie délibérative afin de favoriser le renouvellement de la démocratie dans le monde.

M. F. MWIJUKYE (Ouganda) dit que le moment est venu de passer des paroles aux actes. Les menaces pour la démocratie ne se résument pas à une majorité qui opprimerait des minorités. Nombreux sont les cas où une classe réduite opprime la majorité. Les femmes et les jeunes ne sont pas minoritaires, et pourtant ils sont opprimés. Ces derniers doivent avoir la capacité de négocier et leur potentiel doit être optimisé. Ils doivent non seulement avoir leur place dans la

société, mais également disposer des moyens d'agir. Les parlements du monde, par l'intermédiaire de l'UIP, ont la responsabilité de veiller à ce que l'on puisse passer des paroles aux actes grâce à l'autonomisation.

M. K. OTHMAN (Jordanie) dit que la base de la démocratie est d'instaurer un système politique pour choisir et remplacer les gouvernements par des élections libres et régulières. Une loi électorale a récemment été promulguée en Jordanie pour élire l'actuel parlement. Cette loi a permis de renforcer la représentation des femmes et des jeunes. La participation active des citoyens au processus législatif constitue un autre aspect essentiel de la démocratie. A cet égard, une nouvelle législation sur la décentralisation a été promulguée, ce qui permet aux communautés locales de participer à la gouvernance et confère aux processus démocratiques une structure ascendante. La protection des droits de l'homme de tous les citoyens, sans distinction aucune, constitue le troisième élément de la démocratie. Enfin, la démocratie ne saurait fonctionner sans état de droit. Le Roi de Jordanie a prononcé une déclaration sur la démocratie, indiquant que tout Etat civil doit être fondé sur la Constitution et la législation, lesquelles doivent s'appliquer à l'ensemble des citoyens sans discrimination d'aucune sorte. La démocratie doit être fondée sur l'équilibre des pouvoirs ainsi que sur la paix, la tolérance et la coexistence. Les libertés fondamentales de tous les citoyens doivent être respectées, quelle que soit l'appartenance religieuse de ces derniers. Chacun doit pouvoir jouir de l'égalité des droits et des libertés, et les droits des femmes et des minorités doivent être protégés.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) dit que son pays traverse un processus de transformation démocratique depuis 2001, année pendant laquelle une consultation populaire a été organisée sur la question de la gouvernance. La démocratie a permis d'instituer un parlement bicaméral, l'une des chambres étant élue par le peuple de manière à représenter la diversité de la population. Les libertés d'expression et de la presse sont essentielles au bon fonctionnement de la démocratie, dès lors qu'elles sont conformes aux normes internationales, qu'elles ne portent pas préjudice à l'islam et qu'elles ne favorisent pas l'incitation à la haine. Le Bahreïn a mis en place une institution nationale sur les droits de l'homme, un service d'inspection des prisons, un Conseil de la protection des libertés publiques, des conseils civils et un Comité sur la liberté de culte. S'agissant de l'autonomisation des femmes, tous est mis en œuvre pour favoriser leur participation à tous les aspects de la vie sociale. Le développement économique est favorisé par une économie de marché, ainsi que par le renforcement du secteur privé et de la sécurité publique, tout en assurant l'accès à l'emploi, au logement, à la santé et à l'éducation pour tous et en garantissant la pleine liberté d'expression, la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. Le respect de la souveraineté de l'Etat joue également un rôle essentiel, tout comme la coopération internationale sous l'égide de l'ONU. La famille constitue le socle de la société bahreïnite. Tous les citoyens bénéficient de la sécurité sociale, qui prévoit le versement d'une allocation chômage et d'une pension de vieillesse. Le Bahreïn est partie à de nombreux instruments et accords internationaux qui promeuvent la démocratie et le respect des droits des citoyens.

M. R. MWEWA (Zambie) dit que dans son pays la transition démocratique s'est déroulée grâce à la tenue d'élections libres et régulières et qu'elle s'est faite sans effusion de sang. La paix et la sécurité qui règnent en Zambie ont une influence qui dépasse largement les frontières du pays. Le peuple zambien a compris qu'il doit préserver et servir la démocratie. La jeune génération, de laquelle émergeront les dirigeants de demain, est désormais formée à la démocratie. Les principes démocratiques sont intégrés dans les programmes scolaires. Les citoyens peuvent suivre les débats parlementaires au Parlement même et à la télévision et ainsi mieux comprendre le fonctionnement de l'institution. Pour ce qui est de l'égalité des sexes, des quotas ont été instaurés et une vaste campagne de sensibilisation a été menée dans les zones rurales pour encourager les femmes à participer à la vie politique en leur démontrant qu'elles en ont les capacités. La communauté internationale doit s'efforcer d'atteindre un idéal démocratique en vertu duquel chaque Etat devrait protéger les droits de l'homme et favoriser la diversité afin d'assurer l'instauration d'une démocratie véritable et durable.

Mme S. MUSYOKA (Kenya) dit que la démocratie est une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir suprême appartient au peuple et est exercé directement par le peuple lui-même ou indirectement par des dirigeants librement élus : un gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. La Constitution kényane a été adoptée en 2010. Elle jette les bases des principes démocratiques au Kenya, en renforçant le système électoral, notamment par la promulgation de lois électorales, afin de garantir des élections concurrentielles, périodiques, libres et régulières. La

participation des femmes à la vie politique et leur accession aux hautes fonctions politiques se sont considérablement améliorées, et ce malgré la résistance à l'instauration de quotas. Au Kenya, les trois branches de l'Etat sont clairement dissociées, ce qui permet à chacune d'elles d'exercer son rôle constitutionnel. Le pays a adopté un système multipartite et les citoyens se voient garantir la liberté de participer aux processus démocratiques. La Constitution est assortie d'une charte des droits qui oblige l'Etat à promouvoir et protéger les libertés et droits fondamentaux des citoyens, notamment le droit à la vie privée, la liberté d'association, les relations au travail, les droits économiques et sociaux et les droits des personnes arrêtées. La Constitution confère également à la Commission nationale des droits de l'homme le mandat de promouvoir et protéger les droits des citoyens et à la Commission nationale pour l'égalité des sexes la responsabilité de promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Des efforts sont déployés pour remédier aux inégalités et favoriser la répartition équitable des ressources nationales, grâce à la mise en place de programmes d'autonomisation et à la décentralisation des pouvoirs financiers et politiques. Le Kenya a une presse libre et ouverte qui permet d'assurer la transparence et dispose aussi d'une société civile dynamique, de syndicats et d'associations de travailleurs. Le droit de grève est également garanti. Néanmoins, malgré les nombreux progrès accomplis, beaucoup reste à faire pour garantir le bon fonctionnement des processus démocratiques au Kenya.

M. S.M. ZOLGHADR (République islamique d'Iran) dit que la démocratie est un idéal universellement reconnu, basé sur des valeurs communes partagées par tous les habitants de la planète, indépendamment de leurs différences culturelles, politiques, sociales et économiques. Les parlements ont été créés pour favoriser le progrès et le développement et protéger et promouvoir les droits de l'homme et la démocratie. La démocratie est une valeur chère à la République islamique d'Iran consacrée dans la Constitution. Des élections générales, parlementaires et locales libres et régulières ont été organisées régulièrement ces 38 dernières années. Les parlementaires sont élus directement par le peuple. Les ministres nommés par le Président doivent obtenir un vote de confiance de la part du parlement, lequel peut destituer le gouvernement, les ministres et le Président de la République, mais ce dernier ne peut dissoudre le parlement.

La Constitution prévoit également le droit pour les citoyens de porter plainte contre le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et le parlement. La Déclaration universelle sur la démocratie affirme l'engagement de l'UIP en faveur de la paix et du développement en œuvrant au renforcement des institutions démocratiques. A cet égard, la communauté internationale devrait accorder une plus grande attention à la volonté et au rôle des peuples dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans le contexte sensible que nous connaissons actuellement. La détérioration de la situation en République arabe syrienne, au Yémen et dans les territoires palestiniens occupés, qui résulte du mépris flagrant de la souveraineté des nations, constitue une grave menace pour la démocratie. Malgré la pléthore d'instruments internationaux consacrés à la démocratie, la politique continue de prévaloir. Le Parlement iranien est déterminé à collaborer de manière constructive avec l'UIP et ses Parlements membres pour renforcer la démocratie, la paix et la sécurité à travers le monde.

M. K.F. RASHID (Bangladesh) dit que le Bangladesh respecte tous les pays et œuvre pour garantir le respect des droits de l'homme dans le monde. La démocratie a été établie au Bangladesh suite à une guerre qui a fait de très nombreuses victimes. De cette guerre est né l'actuel Bangladesh. Le peuple bangladais se souvient des sacrifices qu'il a endurés et est respectueux de sa démocratie, qui est la base même du développement. Il continuera à renforcer cette démocratie, progressivement et en prenant des décisions fortes, ce qui favorisera peu à peu le développement économique. Tous les citoyens bangladais jouissent de leurs droits fondamentaux. Bien que le Bangladesh soit un Etat musulman, la liberté de culte y est garantie, tout comme la liberté d'expression. Il n'y a pas de discrimination au Bangladesh et le pays avance vers l'égalité des sexes. La démocratie progresse et plusieurs mécanismes permettent aux citoyens d'exprimer leur point de vue au gouvernement chaque fois qu'ils le souhaitent. Le Parlement bangladais est déterminé à trouver des solutions au problème de l'instabilité politique et fait part de son attachement aux activités de l'UIP.

M. K. MASTHAN (Sri Lanka) dit que son pays a atteint un niveau de développement humain relativement élevé et a considérablement réduit la pauvreté ces dernières années. Les pratiques antidémocratiques engendrent pauvreté et inégalités, ce qui peut entraîner la violence. La liberté de culte est pleinement ancrée dans la société sri lankaise. L'Etat a un rôle essentiel à jouer dans la formulation de stratégies de développement économique inclusives à même de créer des opportunités économiques pour tous. Les réformes politiques et l'autonomisation sont

indispensables à tout progrès. Les groupes marginalisés doivent être intégrés dans le processus de développement. Une gouvernance transparente et responsable, conjuguée à la coopération internationale, est la clé pour atteindre les Objectifs de développement durable et ancrer la démocratie sur le long terme.

M. C. CHAUVEL (Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD) dit que l'on assiste à une perte de confiance envers les institutions démocratiques et les processus et principes de bonne gouvernance. Les citoyens ont de plus en plus le sentiment d'être exclus de leurs systèmes de gouvernance. Cette insatisfaction devrait susciter l'inquiétude de tous ceux qui œuvrent à l'instauration d'une gouvernance participative. L'exclusion politique, sociale et économique peut avoir de graves répercussions sur la paix durable et la réalisation d'un développement humain durable. D'après le dernier rapport de l'ONU sur le développement humain, publié en mars 2017, l'indice de développement humain a augmenté de près de 20 pour cent en moyenne à travers le monde et de 45 pour cent dans les pays les moins développés, traduisant les progrès accomplis en matière d'éducation, de santé et de niveau de vie. Au-delà de ces moyennes, il convient de souligner que les améliorations n'ont pas profité à tout le monde : l'indice de développement humain demeure très faible pour un tiers de la population mondiale. Cet indice nous apprend que les femmes et les filles, les populations rurales, les personnes handicapées, les minorités ethniques, les peuples autochtones, les migrants et les réfugiés, la communauté LGBTI et les personnes âgées sont particulièrement désavantagés dans presque tous les pays.

Les personnes marginalisées et exclues ont souvent un pouvoir de négociation limité et ont rarement voix au chapitre dans les institutions et les politiques qui ont un impact décisif sur leur vie. Les échanges entre l'Etat et les citoyens en vue de préserver et d'élargir l'espace d'engagement civique peuvent s'avérer très utiles et susciter un effet d'entraînement autour de l'Objectif de développement durable 16 pour amener les institutions démocratiques à mieux répondre aux besoins et aux attentes des citoyens. Ces échanges permettent en effet de faciliter à la fois la participation du plus grand nombre au processus constituant et le dialogue politique, de renforcer le cycle électoral, de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité des institutions de l'Etat. Le PNUD continuera à aider les parlements du monde entier, ainsi que ses partenaires comme l'UIP, pour favoriser une gouvernance efficace et inclusive et instaurer une paix durable.

Mme B.F. GUZMAN GOMEZ (Etat plurinational de Bolivie) dit que son pays met tout en œuvre pour renforcer la démocratie et accroître la transparence. La démocratie n'est possible que si le respect du droit des peuples à l'autodétermination est garanti. L'ingérence dans les affaires des Etats souverains par les grandes puissances politiques nuit à la démocratie et ne saurait être tolérée. L'UIP devrait pouvoir sanctionner de telles ingérences et adopter des instruments juridiques pour garantir le droit des peuples à l'autodétermination, qui est le seul moyen d'instaurer une véritable démocratie. La communauté parlementaire mondiale devrait s'efforcer d'assurer l'intégration de tous les peuples, de bâtir une démocratie mondiale fondée sur le respect mutuel et le plein exercice des libertés et droits fondamentaux par tous. L'oratrice attire l'attention sur la situation au Venezuela, indiquant que les droits du peuple doivent être respectés en tout temps. Le dialogue sur l'autodétermination doit être maintenu afin de garantir la démocratie pour tous les peuples.

M. T. FUKUI (Japon) dit que le terme "post-vérité" est de plus en plus employé depuis le référendum au Royaume-Uni sur la sortie du pays de l'Union européenne et l'élection du Président Trump aux Etats-Unis d'Amérique. Bien qu'Internet offre aux citoyens la possibilité d'exprimer librement leurs opinions en complément des médias de masse, nombre d'informations à la véracité non vérifiée circulent sur la toile, ce qui atténue l'impact de l'information objective. Avec l'avènement des médias sociaux, les internautes ont tendance à consulter des informations qui rejoignent leurs points de vue et on assiste également à une prolifération de réactions impulsives. Les conséquences de ces phénomènes dans le domaine de l'information doivent être davantage prises en compte lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes, tant au niveau national qu'international. Les sondages sont très utiles pour mesurer l'opinion de manière quantitative. Néanmoins, il peut arriver qu'une situation politique soit entièrement conditionnée par les résultats des sondages. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les sondages, il convient d'accorder une plus grande attention à la véritable nature du problème en question. Dans leur forme actuelle, les études d'opinion ne permettent pas de sonder avec précision les cœurs et les esprits. De nouvelles méthodes de sondage d'opinion fiables sur les plans statistique et politique devraient être mises au point. Bien qu'il soit communément admis que les problèmes politiques doivent être surmontés grâce à la démocratie, ces défis ne peuvent pas être évalués selon des critères de

jugement objectifs. Si le populisme peut parfois proposer des réponses tranchées à ce genre de problème, lorsque l'opinion publique est divisée par des discours provocateurs ou des idées fausses diffusées sur Internet, il existe un risque de voir s'ébranler les fondements mêmes de la démocratie. Les parlementaires doivent accorder une plus grande attention aux conséquences des décisions prises sous le coup de l'émotion et continuer à faire preuve de jugement lors des débats, tout en surmontant les conflits d'intérêts.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) dit que la démocratie, qui se développe différemment d'un pays à l'autre, constitue le meilleur outil pour diriger la société. Néanmoins, dans le climat actuel, les citoyens estiment qu'ils ne peuvent faire confiance au système car ils se sentent trahis. Et ceux qui ont le plus besoin du soutien de la société souvent ne reçoivent pas ce soutien en raison de la lourdeur de la bureaucratie. Entre deux élections, peu de moyens sont mis à la disposition des citoyens pour peser sur les décisions. Quel que soit l'état d'avancement de la démocratie dans leur pays, les citoyens peuvent agir, en débattant du type de société dans laquelle ils souhaitent vivre ou de la façon dont ils aimeraient voir leurs besoins et aspirations pris en compte dans la loi. La perte de la confiance des citoyens dans la démocratie ouvre la voie au totalitarisme et au sectarisme. Il n'est donc pas difficile d'affirmer que la démocratie est aujourd'hui menacée à travers le monde. L'UIP offre aux représentants des parlements des quatre coins du monde un cadre unique en son genre pour partager leurs expériences et leurs savoir-faire. Il importe d'optimiser cette opportunité. Les parlementaires sont les gardiens de la démocratie. Ils tiennent leur pouvoir du peuple.

La PRESIDENTE dit que, si la démocratie est fondée sur la participation et l'inclusion, les parlementaires ne font pas assez souvent preuve d'audace dans leurs propositions. Dans la plupart des pays, les personnes LGBTI sont délaissées ou opprimées. La marginalisation est contraire à la nature même de la démocratie, laquelle exige la participation de l'ensemble des membres la société.

Mme S. DEV (Inde), *co-rapporteuse*, dit que le débat a montré que tous les participants présents sont engagés aux côtés de la démocratie. Seuls quelques orateurs ont fait part de leur inquiétude, craignant de voir la démocratie ébranlée. De l'avis général, la démocratie doit être continuellement renforcée et plusieurs défis persistent. Les garde-fous, comme la liberté d'expression, la liberté de la presse et la séparation des pouvoirs, sont essentiels pour garantir l'avènement de la démocratie et éviter qu'elle ne devienne un vain mot. Il ne peut y avoir de véritable démocratie que si tous les membres de la société sont protégés, notamment les personnes défavorisées, les populations marginalisées et les minorités, par des mesures d'action positive. L'état de droit est un pilier fondamental de la démocratie, qui garantit la responsabilité et la transparence. Mais l'exclusion peut entraîner une rupture de la paix. Par conséquent, il importe tout particulièrement de noter que, malgré l'amélioration globale de l'indice de développement humain, les gains engrangés n'ont pas été répartis équitablement. Nonobstant les efforts considérables déployés au niveau mondial pour renforcer la démocratie, beaucoup reste à faire pour garantir la tenue d'élections à échéance prévisible et le respect de toutes les démocraties. Tout droit implique une responsabilité. La co-rapporteuse a manifesté un vif intérêt pour l'intervention du représentant du Japon à propos des sondages.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, dit que la démocratie exige que la volonté du peuple soit entendue. Il encourage tous les participants à rassembler leurs recommandations et observations pour les soumettre aux co-rapporteurs, lesquels s'efforceront de prendre en considération tous les commentaires dans le projet de résolution qui sera examiné par la Commission permanente à sa prochaine session à Saint-Pétersbourg.

M. N. SCHRIJVER (Pays-Bas), *co-rapporteur*, se félicite du riche débat, qui a permis d'appréhender la diversité des modèles de démocratie à travers le monde. Malgré la diversité des formes de démocratie, le débat a démontré que les participants concordent sur les éléments fondamentaux de la démocratie et que le chemin vers la démocratie est difficile et exige un engagement permanent. Il convient que, si la technologie moderne peut être utile pour amener les citoyens à participer à la vie politique, la prolifération de réactions impulsives et débridées peut entraver le processus démocratique. Il salue la création du Ministère de la tolérance et du bonheur aux Emirats arabes unis, notant que cette initiative peut servir d'exemple. Une société tolérante où règne la cohésion sociale a toutes les chances d'être une société heureuse.

La PRESIDENTE rappelle que les membres de la Commission permanente qui le souhaitent peuvent communiquer par écrit leurs suggestions sur le projet de résolution avant le 30 avril 2017. Elle invite tous les parlementaires présents à réfléchir au type d'activités que leur parlement pourrait organiser pour célébrer la Journée internationale de la démocratie le 15 septembre.

La séance est levée à 12 h 20.

SEANCE DU MARDI 4 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la conduite de Mme B. Tshireletso (Botswana), Présidente de la Commission permanente.

Débat sur le thème *Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents*

La PRESIDENTE, rappelant que l'Assemblée a adopté en 2012 une résolution traitant de l'accès à la santé, plus particulièrement pour les femmes et les enfants, précise que cette résolution ne portait pas spécifiquement sur la situation des adolescents. Le débat qui s'ouvre constitue l'occasion rêvée pour déterminer les problématiques et les mesures que les parlements pourraient prendre pour les résoudre. Elle présente la modératrice, Mme Helga Fogstad, Directrice exécutive du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH).

Mme H. FOGSTAD, *modératrice*, déclare que les adolescents et les jeunes représentent 25 pour cent de la population mondiale et que, chaque année, plus d'un million d'adolescents meurent de causes évitables. Les Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas accordé assez d'attention à la santé des adolescents, mais le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les autres stratégies de développement ont reconnu l'importance de cette question. Le texte de la résolution adoptée par l'UIP, qui constitue par ailleurs une excellente initiative, ne mentionne pas expressément les problèmes de santé que rencontrent les adolescents. La modératrice incite les orateurs à parler en priorité des domaines suivants dans leurs interventions : principaux problèmes de santé des adolescents et initiatives que les parlementaires pourraient prendre pour promouvoir la santé pendant l'adolescence ; bonnes pratiques parlementaires actuelles ; solutions permettant aux parlementaires de garantir la reddition de comptes aux échelons national et international concernant la santé et le bien-être des adolescents et de soutenir une stratégie d'ensemble dans des secteurs tels que l'éducation, la protection sociale et la nutrition et parti que les parlementaires pourraient tirer des Objectifs de développement durable pour faire avancer cette question. Elle présente les intervenants : M. Venkatraman Chandra-Mouli, Organisation mondiale de la Santé ; M. Célestin Sebuhero, Sénateur du Rwanda ; Mme Maliha Fairouz, Restless Development Nepal et Mme Saima Khan, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) au Bangladesh.

M. V. CHANDRA-MOULI, Organisation mondiale de la Santé (OMS), *intervenant*, déclare que l'un des éléments clés du travail réalisé par son organisation consiste à donner aux décideurs une base factuelle sur laquelle fonder leurs décisions et à collaborer avec les parties prenantes pour garantir le passage de la théorie à la pratique. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de faire un bond en avant dans un certain nombre de domaines, parmi lesquels la mortalité infantile et le nombre d'enfants fréquentant l'école primaire. Tout n'a toutefois pas été réglé dans ces domaines. En outre, les enfants nés en 2000, qui atteignent aujourd'hui 17 ans, devraient se préparer à quitter l'adolescence pour l'âge adulte forts d'une bonne santé et d'une éducation de qualité et en ayant la perspective de trouver un emploi leur permettant de devenir des membres productifs de la société, de la collectivité et de leur famille. Bien que tel soit le cas pour un grand nombre d'adolescents, ce n'est pas vrai pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas réussi à régler ces problèmes. Des centaines de millions d'adolescents continuent à adopter des habitudes délétères précipitant leur décès. Parmi les principales causes de décès de jeunes de 15 à 19 ans figurent les accidents de la circulation, les problématiques liées à la grossesse, notamment les avortements dans des conditions dangereuses et les complications de la grossesse et de l'accouchement, ainsi que le

suicide. Au chapitre des blessures et des maladies, la violence interpersonnelle arrive au premier rang pour les garçons, tandis que pour les filles, ce sont l'anémie, la sous-nutrition et la dépression qui jouent un rôle clé. Tous ces fléaux empêchent les jeunes d'exprimer leur plein potentiel. Concernant les comportements, mentalités et normes culturelles, l'orateur explique que, en Amérique latine, 25 pour cent des garçons consomment des produits du tabac. En outre, dans un certain nombre de pays, arrivés à 15 ans, un grand nombre de jeunes filles et de jeunes garçons considèrent acceptable qu'un mari batte sa femme. Les adolescentes justifient tout autant la violence conjugale que les femmes plus âgées, ce qui montre la lenteur avec laquelle évoluent les mentalités. L'absence d'accès à l'éducation secondaire et le peu de perspectives d'emploi restent monnaie courante, dans tous les pays (et non seulement dans les pays en développement) pour ce qui est du second point. Les mauvaises perspectives en matière d'emploi suscitent amertume et découragement chez les jeunes, qui finissent par considérer la violence comme une solution.

Les adolescents sont abandonnés à leur sort dans un grand nombre de domaines, par exemple la menstruation, qui constitue l'un des exemples les plus flagrants. Il faut que les filles connaissent leur corps, aient accès aux produits d'hygiène, à du savon et de l'eau ; soient entourées et soutenues par leur famille, à l'école et au travail ; bénéficient de lieux pouvant les accueillir en cas de besoin et, surtout, grandissent dans une société considérant la menstruation comme un phénomène normal et naturel. Nombre de filles découvrent la menstruation à l'occasion de leurs premières règles et, dans certaines cultures, les filles qui ont leurs règles sont exclues des cérémonies religieuses et ne peuvent ni aller à l'école ni s'occuper d'elles-mêmes pendant ces périodes, ce qui est inacceptable. Elles sont nombreuses à utiliser des feuilles sèches ou de vieux journaux comme produits d'hygiène intime et ne sont pas soignées si elles tombent malades pendant leurs règles. Pourquoi tolère-t-on de telles aberrations ? Les questions concernant les adolescents ne bénéficient que de peu d'attention, principalement parce qu'elles suscitent de la gêne et que peu de gens sont prêts à aborder des questions telles que la menstruation, l'activité sexuelle prémaritale et l'épanouissement de la sexualité. Il arrive fréquemment que les adolescents, incapables d'obtenir des informations de la part de leur famille ou de leurs enseignants, aient par contre accès à de la pornographie dure sur Internet, ce qui constitue une source d'informations contestable. A l'heure actuelle, le financement et la capacité à prendre pleinement la mesure de ces questions font défaut. Chaque pays a un rôle clé à jouer à cet égard, mais l'ONU doit elle aussi agir. L'inclusion des adolescents dans le titre de la nouvelle mouture de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant a constitué une étape fondamentale sur ce plan. Abordant la question de l'action parlementaire en faveur de la santé des adolescents, l'orateur évoque les efforts déployés par le Royaume-Uni pour réduire le taux des grossesses d'adolescentes en abordant cette question dans le contexte de l'exclusion sociale. A mi-chemin de ce projet, les progrès enregistrés étaient maigres et certains ont demandé à ce qu'il soit prématurément interrompu. Le Parlement a toutefois décidé de ne pas céder et des parlementaires ont été chargés de superviser les zones problématiques. Ce programme a finalement fait diminuer de moitié le taux de grossesses d'adolescentes.

Mme M. FAIROOZ, Restless Development Nepal, *intervenante*, souligne l'importance de la représentation en matière de santé des adolescents. La grossesse et l'accouchement figurent au nombre des principales causes de décès d'adolescentes et, quand une femme a un enfant avant l'âge de 20 ans, la probabilité que celui-ci ne meure dans ses premières semaines de vie est de 50 pour cent. Dans les pays en développement, une fille sur trois se marie avant 18 ans et une sur neuf avant 15 ans. A ces âges, les filles ne sont prêtes ni physiquement, ni émotionnellement, à devenir des épouses et des mères et la grossesse et l'accouchement constituent la deuxième cause de mortalité chez les filles âgées de 15 à 19 ans. Les recherches ont démontré que les filles ayant fréquenté un établissement d'enseignement secondaire sont six fois moins nombreuses à se marier jeunes. Les filles qui se marient jeunes sont en général contraintes à quitter l'école prématurément. Elles ne peuvent donc ni contribuer au PIB de leur pays ni apporter une contribution financière à la vie de leur foyer. Leur vie émotionnelle et sociale s'en ressent aussi. La violence interpersonnelle est une cause majeure de mortalité pour les garçons de toutes les régions en raison d'une vision pervertie de la masculinité et des sexes. Il faut s'engager davantage pour régler ce problème.

Restless Development collabore avec le Gouvernement népalais à l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer l'éducation des adolescents dans des domaines tels que la santé sexuelle et reproductive grâce au "modèle Restless", qui repose sur trois éléments principaux, à savoir agir, informer et influencer. La dimension concrète de cette stratégie doit être axée sur les jeunes, conduite par eux et conviviale pour eux, ce qui permet de les mettre au cœur des réponses apportées aux problématiques les concernant. Pour ce qui est de l'information, la collecte des

données et le partage de l'information passent par l'éducation des jeunes par les jeunes. Enfin, il est important que les jeunes fassent entendre leur voix et influent sur les décisions qui les concernent. Pour que ce modèle puisse fonctionner, il faut donner une place plus importante aux jeunes. L'intervenante incite donc les parlementaires à accorder aux jeunes toute la place qu'ils méritent, tant à l'échelon national que dans le cadre de l'aide au développement.

M. C. SEBUHORO (Rwanda), *intervenant*, soulignant l'instabilité qui caractérise l'adolescence, déclare que son pays a instauré, dans les établissements scolaires et les autres structures destinées aux jeunes, un programme de formation par les pairs. La santé sexuelle et reproductive figure aussi au programme des écoles du Rwanda, qui dispose en outre de centres d'information communautaires. Au Parlement, un réseau de spécialistes de la santé reproductive et du planning familial organise des réunions de consultation dans les universités, les établissements d'enseignement secondaire, les centres médicaux et les hôpitaux afin d'évaluer les besoins. Les conclusions de ces rencontres sont ensuite débattues en plénière et des recommandations d'action sont soumises au Gouvernement. La santé sexuelle et reproductive est souvent considérée comme un sujet tabou, alors qu'il est indispensable d'agir. Il faut que les parlements veillent à ce que le Gouvernement alloue des crédits budgétaires à la santé sexuelle et reproductive et à ce que cette question figure au programme des établissements scolaires.

Mme S. KHAN, ONUSIDA, *intervenante*, évoquant toutes les personnes homosexuelles, transgenre et consommatrices de drogues injectables vivant au Bangladesh, relève que l'évocation de ces groupes dans le contexte de la prévention du VIH et des comportements à risque peut susciter de la gêne. Il y va toutefois de la responsabilité des parlementaires de protéger ces populations, dont un cinquième à un tiers sont des adolescents et des jeunes. Le risque de contracter le VIH est plus élevé parmi les jeunes atteignant la majorité dans un environnement difficile. A l'échelle mondiale, 390 000 jeunes ont contracté le VIH en 2015. L'objectif pour 2020 a été fixé à 100 000. Des progrès ont été réalisés, mais ils ne sont pas suffisants. Les initiatives lancées par le Bangladesh pour prévenir le VIH remontent aux années 90 et des avancées significatives ont été enregistrées dans ce domaine. Il est toutefois essentiel de ne pas se reposer sur ses lauriers. Le Bangladesh n'a pas encore adopté les lignes directrices relatives au diagnostic et au traitement et l'observation des traitements n'est pas suffisante. L'adolescence est une période de transition. Il faut consentir davantage d'efforts pour lutter contre la stigmatisation dont souffrent les jeunes atteints de VIH, tout particulièrement lorsqu'ils tentent de s'adresser aux services médicaux. Les parlementaires ont un rôle très important à jouer pour mettre la santé à portée de tous par le biais du plaidoyer, permettant ainsi aux jeunes d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et de bénéficier, dans leurs établissements scolaires, d'une éducation sexuelle de qualité, apte à leur permettre de poser des choix éclairés. Les jeunes ont tendance à demander conseil à leurs amis plutôt qu'à leurs parents ou professeurs. Il est indispensable de soutenir les programmes et la législation se rapportant à ces questions, notamment en matière d'autonomisation des femmes et d'éducation des filles.

Le représentant du BAHREIN déclare que son pays a créé une commission rassemblant des médecins, des psychologues et des enseignants, ayant pour but de sensibiliser la population aux questions de santé affectant les adolescents, notamment grâce à la publication de matériel destiné aux écoles et à la société dans son ensemble. Le Conseil de coopération du Golfe a aussi organisé des forums de jeunes destinés à réfléchir aux questions concernant les jeunes et à en débattre dans le but de leur apporter des solutions.

Le représentant de la PALESTINE souligne l'importance fondamentale de l'adolescence pour le développement physique, cognitif et social, dimensions essentielles pour le bien-être. En Palestine, les jeunes de la génération actuelle sont nés sous l'occupation et ont été exposés à beaucoup de souffrances, notamment la perte de membres de leur famille, l'interdiction de se déplacer librement et l'évacuation forcée de leur foyer par les forces militaires. L'orateur invite instamment les parlementaires à agir pour que son pays soit libéré de l'occupation.

La représentante du VIET NAM déclare que son pays possède un ensemble de lois traitant du bien-être et de la santé des enfants. Il y va de la responsabilité des parlements de s'engager activement sur le plan législatif afin d'élaborer et d'amender des lois protégeant les droits des adolescents et de faire en sorte que ces domaines bénéficient des ressources financières requises. Il est aussi de la plus haute importance de sensibiliser le public aux bienfaits de la prise en charge médicale. Il faut agir maintenant.

La représentante de la SUEDE souligne à quel point il est important que les femmes participent à l'élaboration des politiques sanitaires et se déclare favorable au renforcement de la coopération entre l'UIP et ONU Femmes. Il faut investir davantage dans la santé reproductive et la mise à disposition des informations qui s'y rapportent. En Suède, par exemple, cette question figure au programme des établissements scolaires. L'accès aux infrastructures sanitaires est particulièrement important pour les filles et la société dans son ensemble doit investir dans l'approvisionnement en eau potable.

Le représentant de l'INDE souligne que l'adolescence est une période de transition caractérisée par des changements physiologiques, émotionnels, cognitifs et comportementaux, au cours desquels les adolescents sont exposés à des problèmes de santé évitables tels que les grossesses précoces, les troubles de la nutrition et l'abus de substances. Il est donc fondamental que toutes les parties prenantes concernées se mobilisent pour trouver des solutions aux défis de l'adolescence. L'Inde met l'accent sur la sensibilisation, l'amélioration de l'accès à l'information, ainsi que la mise à disposition de services précis, notamment l'accès aux produits d'hygiène. Elle a aussi lancé un programme visant à améliorer la santé et la nutrition des adolescentes ne fréquentant pas l'école, ainsi que des initiatives destinées à autonomiser les jeunes et à les aider à atteindre leurs objectifs grâce à la mise à disposition d'informations fiables et adaptées à leur âge.

Le représentant de la BELGIQUE déclare que les grossesses précoces devraient constituer une priorité absolue, la contraception étant un instrument clé dans ce contexte. Le mariage forcé et précoce et les mutilations génitales féminines constituent d'autres domaines essentiels devant être abordés, tout comme le suicide des adolescents, la répression des personnes ayant une orientation sexuelle différente et le travail des enfants. Cette dernière question, qui n'a pas été évoquée au cours de la discussion, revêt néanmoins de l'importance, car devoir travailler pendant l'enfance, période de croissance physique importante, peut influencer sur la santé dont jouira ensuite l'adulte.

La représentante de l'AFRIQUE DU SUD déclare que la pauvreté ne sera jamais éradiquée si les filles continuent à faire des kilomètres pour trouver de l'eau au lieu de pouvoir aller à l'école. Les femmes n'ont pas le droit de posséder des biens, et les femmes et les filles ne peuvent pas donner leur avis sur des questions qui les concernent. L'Afrique du Sud a mis en place diverses stratégies visant à éradiquer la pauvreté et à changer la vie des adolescents. Elles prévoient notamment la gratuité des soins médicaux pour tous, y compris l'accès aux antirétroviraux ; la gratuité de l'éducation ; un programme national de nutrition dans les écoles ; des programmes progressistes en matière de violence fondée sur le genre, y compris des tribunaux chargés de ces cas ; un centre prenant les appels des victimes 24 heures sur 24 et des centres de soins Thuthuzela.

Le représentant de la FINLANDE estime que l'âge minimum pour se présenter aux élections devrait être 18 ans. Dans de nombreux pays, il est actuellement de 30 ans. Pour ce qui est des adolescents, il est indispensable de remédier aux différences de niveau de vie dans la société et de veiller à ce que l'accès à des soins de santé de qualité soit universel. En outre, le développement d'un pays dépend pour une large part de la qualité de son éducation et il est essentiel d'offrir à tous l'égalité des chances. Il faut consacrer une attention particulière aux groupes tels que les adolescents. Bien que la prestation de services coûte cher, les pays pourraient commencer à un niveau financièrement supportable et améliorer la prestation dans un second temps. L'orateur demande ce que les pays relativement aisés pourraient faire pour trouver des solutions à ces problèmes.

Le représentant du BANGLADESH se dit inquiet qu'il reste encore des pays pour dépenser des millions de dollars pour concevoir, produire et déployer des armes nucléaires alors que plus de 100 millions d'enfants vivent dans la pauvreté la plus abjecte et sont privés d'eau potable ou dans l'incapacité de fréquenter l'école. Il demande ce que pourrait faire son pays pour récolter les fruits du dividende démographique. Le Bangladesh, qui a atteint huit des Objectifs du Millénaire pour le développement, a été salué pour les progrès qu'il a enregistrés en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile. Il élabore maintenant un plan visant à atteindre les cibles fixées dans le cadre des Objectifs de développement durable.

M. V. CHANDRA-MOULI, OMS, *intervenant*, juge lui aussi important d'améliorer l'accès à l'éducation et à l'emploi et de garantir la paix et la sécurité pour le bien-être des adolescents. Il estime en outre indispensable d'intégrer la dimension du genre dans toutes les initiatives. Il est essentiel d'ouvrir des perspectives aux filles, notamment en leur accordant des bourses leur

permettant de fréquenter l'école, comme l'a fait le Bangladesh, ou en leur ouvrant des perspectives de carrière dans certains secteurs, par exemple dans les centres d'appel en Inde ou la confection au Bangladesh. Toutefois, ces efforts doivent aller de pair avec des initiatives visant à assurer la sécurité des filles dans tous les domaines, y compris chez elles, au travail ou dans les transports publics. Répondant à la question posée par le représentant de la Finlande, il déclare que les pays en développement devraient poursuivre les programmes existants et s'en servir comme base. La violence fondée sur le genre, par exemple, est aussi élevée dans les pays développés que dans les pays en développement. En venant à la question posée par le représentant du Bangladesh, il reconnaît que ce pays a été plébiscité pour les avancées qu'il a enregistrées en matière de mortalité maternelle et infantile et d'éducation pour les filles. Il n'en demeure pas moins vrai que répondre aux besoins des adolescents n'était pas l'objectif principal des efforts consentis dans ce domaine. Les adolescents doivent être informés des problématiques qui influent sur leur vie et être impliqués. Il faut par exemple étendre à des domaines tels que l'accès à la contraception pour les adolescentes mariées les programmes conçus pour lutter contre le mariage des enfants et répondre aux besoins des épouses enfants.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN déclare que la complexité de la situation sanitaire des adolescents exige l'adoption d'une optique médico-psycho-sociale. L'action parlementaire par le biais du contrôle et de l'élaboration de la législation est fondamentale. Il existe plusieurs commissions parlementaires dans le pays de l'orateur, notamment une commission de la santé et de la médecine, qui est chargée d'analyser les politiques adoptées en matière de santé, de consulter le Ministère de la santé et de proposer des amendements aux projets de loi dans ce domaine. De surcroît, il faut soutenir l'élaboration des politiques en fournissant des informations actualisées concernant les besoins des jeunes et les difficultés qu'ils rencontrent.

La représentante du MAROC, reconnaissant le degré de priorité élevé qu'il convient d'accorder aux jeunes, déclare que l'ère d'Internet expose les adolescents à un certain nombre de risques, notamment la manipulation de l'information, la cyber-intimidation et la cybercriminalité. Les parlements doivent élaborer des indicateurs et adopter des lois permettant de tenir compte de l'évolution de la situation et de protéger les adolescents de la criminalité sur Internet. Le Maroc, qui applique un système de quotas en matière de participation parlementaire, a enregistré une hausse du nombre de jeunes parlementaires. Il dispose également d'un parlement des enfants, qui aide ces derniers à se familiariser avec le travail parlementaire et à débattre avec des parlementaires des questions les concernant.

La représentante du KENYA déclare que, dans son pays, un grand nombre d'adolescents vivent dans une pauvreté abjecte et/ou dans des zones reculées. Les cas de grossesses et de viols d'adolescentes, de violence contre les adolescentes, de mutilations génitales féminines et de mariages précoces sont en hausse. Pour s'attaquer à ce problème, le Kenya a créé des structures de prise en charge psychologique des jeunes dans les centres médicaux, prévu la gratuité de l'enseignement primaire et subventionné l'enseignement secondaire. En outre, il convient de renforcer les efforts visant à prolonger la fréquentation de l'école, à réduire le nombre des mariages précoces, ainsi qu'à éliminer les obstacles empêchant les filles de fréquenter l'école, par exemple l'incapacité à se procurer des serviettes hygiéniques.

La représentante de l'ITALIE propose que la notion de capacité d'action, importante pour le bien-être individuel, l'estime de soi et la qualité de vie, soit appliquée aux adolescents. Il est essentiel d'améliorer la santé des adolescents en leur donnant accès aux services médicaux, y compris les services de santé sexuelle et reproductive, ce qui constitue un défi de taille en Italie. Promouvoir la notion de capacité d'action inciterait également les adolescents à contribuer à transformer les normes sociales et à promouvoir le bien-être collectif. L'oratrice a réalisé la veille une visite sur le terrain, entre autres dans un club d'adolescents, où les jeunes peuvent se retrouver pour discuter de leurs problèmes. Ce club les aide à mieux se connaître intérieurement, ainsi qu'à mieux comprendre leurs droits et les traditions qui leur sont préjudiciables. Il était intéressant de constater à quel point les enfants étaient bien informés de problématiques telles que le mariage des enfants. L'oratrice évoque aussi le drame que vivent les jeunes qui grandissent dans des camps de réfugiés. Ils sont nombreux à devoir y passer plus de 15 ans, ce qui signifie que de nombreux enfants passent leur adolescence dans de tels camps.

Le représentant de l'OUGANDA déclare que, bien que l'enseignement primaire soit universel dans son pays, tous les problèmes d'éducation n'y sont pas réglés. Par exemple, la présence des filles à l'école est entravée par l'impossibilité de se procurer des produits d'hygiène intime et le mariage précoce, la violence fondée sur le genre et les complications liées à la grossesse restent monnaie courante. Il faut que les parlementaires agissent sur ce plan, par exemple en finançant la mise à disposition de produits d'hygiène intime aux filles.

La représentante de CUBA explique qu'il existe dans son pays une commission spéciale chargée de l'égalité des droits des enfants et des adolescents et que les établissements scolaires doivent tenir compte des caractéristiques particulières des jeunes gens. En outre, tous les programmes scolaires et d'enseignement incluent un volet consacré à la santé sexuelle et reproductive et l'âge minimum pour voter et se présenter aux élections est de 16 et 18 ans, respectivement. Cuba a aussi été le premier pays à être considéré par l'Organisation panaméricaine de la Santé comme ayant réussi à diminuer la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Le représentant du KOWEIT déclare que, dans son pays, l'éducation est gratuite jusqu'à la fin de l'université et que les filles et les garçons ne fréquentent pas les mêmes établissements jusqu'au secondaire. Les filles peuvent quitter l'école à l'issue de l'enseignement secondaire. Le KOWEIT n'a donc pas de problèmes de grossesses précoces et les étudiants, mieux à même de se concentrer sur leurs études, obtiennent de meilleurs résultats.

Le représentant du BURUNDI, relevant que l'adolescence est une période de la vie où l'individu est vulnérable, déclare que son pays souhaite étendre la gratuité de l'éducation au-delà de l'école primaire et inclure l'éducation à la santé sexuelle et reproductive pour les deux sexes. De surcroît, des lois visant à protéger les jeunes et à remédier à la violence fondée sur le sexe sont en cours d'élaboration. Le Parlement examine aussi la question des grossesses non désirées et du mariage précoce et une campagne de sensibilisation visant les adolescentes scolarisées a récemment été lancée. Il convient en outre de faire davantage parler de la question du travail des enfants et l'orateur encourage tous les pays à ratifier la convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants. Le Burundi a créé un forum pour les jeunes visant à faciliter le dialogue avec ces derniers et à leur permettre de formuler des propositions.

Le représentant du ZIMBABWE déclare que les grossesses d'adolescentes et le mariage précoce sont monnaie courante dans son pays. Pour régler ce problème, des lois ont été adoptées. Elles visent à rendre la couverture médicale du pays plus universelle, y compris pour la prise en charge médicale globale des adolescents, notamment grâce à la santé en ligne et à la santé mobile. Les produits d'hygiène ne sont plus taxés à l'importation et des réseaux de soutien entre pairs ont vu le jour dans les établissements scolaires. Les professionnels de la santé bénéficient aussi d'une formation spéciale en matière de santé des adolescents et les enfants sont encouragés à dénoncer les abus dont ils sont victimes. Il est important de veiller à ce que soit dispensée une éducation sexuelle exhaustive et d'accorder une priorité plus élevée à l'autonomisation des jeunes, à la protection de l'enfance et à la violence fondée sur le genre. Il faut également prendre des mesures visant à éliminer les pratiques culturelles nuisibles et à promouvoir une consommation d'alcool ne nuisant pas à la santé. Il convient d'aborder un autre thème, à savoir les changements climatiques, qui contribuent à remettre en cause la sécurité alimentaire. Un grand nombre de pays africains se voient contraints de consacrer une large part de leur budget à nourrir leurs citoyens, ce qui limite les ressources à leur disposition pour s'occuper des adolescents. Les sanctions économiques imposées au pays de l'orateur ne font que compliquer la situation et il prie ses collègues parlementaires de peser en faveur de leur levée.

La représentante du BOTSWANA évoque les changements rapides que connaît le monde, notamment provoqués par l'avènement de l'ère numérique, que son pays a mis du temps à intégrer. Il ne faut pas que les pays s'appuient sur la législation et les projets actuels pour répondre aux besoins émergents. Ils doivent les réévaluer et les refondre si nécessaire pour veiller à ce que tous les besoins soient satisfaits. Au Botswana, par exemple, une priorité plus élevée doit être accordée à la collaboration requise entre les établissements scolaires et les institutions de maintien de l'ordre pour remédier aux comportements de prédation sexuelle, ce qui permettrait de réduire le taux des grossesses d'adolescentes. Une motion a récemment été présentée au Parlement à cet effet. Il faut que les partenaires du développement collaborent avec les parlements afin de veiller à ce que les activités entreprises visent les domaines requis.

Le représentant de l'ETHIOPIE, relevant la nécessité de disposer de politiques et de stratégies visant à soutenir la forte proportion d'Ethiopiens de moins de 30 ans, déclare que son pays s'efforce de répondre aux besoins sanitaires des adolescents par le biais de la prévention. Dans le cadre de cette politique, tous les villages reçoivent la visite de personnel de santé œuvrant en faveur de l'éradication des pratiques culturelles nuisibles, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage précoce. Les activités de sensibilisation menées par la société civile et le gouvernement revêtent aussi une importance majeure sur ce plan.

La représentante du SOUDAN explique que son pays, déterminé à mettre un terme aux mutilations génitales féminines, a lancé une campagne décennale s'appuyant sur diverses activités, dont la législation, la création de centres de prise en charge psychologique, tout particulièrement dans les régions vivant un conflit, la prise en charge médicale gratuite des mères et des enfants de moins de cinq ans et l'amendement de la législation existante dans le but de fixer l'âge minimum du mariage à 18 ans. Les jeunes représentent 50 % des parlementaires. Nombre d'entre eux détiennent des charges de premier plan, ce qui permet d'intégrer la perspective des jeunes dans le travail quotidien.

Le représentant de la ZAMBIE déclare que son pays a conçu, en collaboration avec toutes les parties prenantes, dont les parlementaires, des politiques, des lois et des cadres de suivi et d'évaluation tenant compte des besoins des adolescents. La violence à l'égard des enfants a par exemple été criminalisée et des mesures ont été prises pour que les filles vivant dans les zones rurales et péri-urbaines puissent se procurer des produits d'hygiène intime. Bien que la procédure budgétaire varie d'un pays à l'autre, voire à l'intérieur d'un même territoire, le parlement joue un rôle clé sur le plan de l'affectation des ressources budgétaires.

La représentante de la THAILANDE explique que son pays s'efforce de renforcer l'infrastructure sanitaire de base, tout particulièrement dans les zones rurales. Le Parlement thaïlandais a également adopté et amendé des lois en rapport avec les adolescents, notamment en ce qui concerne la commercialisation de produits alimentaires ciblant les enfants, la prévention des grossesses d'adolescentes et la consommation de tabac. L'un des principaux objectifs de la loi sur la prévention du tabagisme, par exemple, est de restreindre l'accès des jeunes aux cigarettes et autres produits du tabac. L'oratrice incite tous les parlementaires à consentir des efforts concertés pour suivre de près la mise en œuvre des instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux soins de santé.

Le représentant du SRI LANKA, soulignant les conventions internationales pertinentes auxquelles son pays est partie, évoque les 16 commissions de contrôle créées par le Parlement sri-lankais, qui sont autorisées, le cas échéant, à ouvrir des enquêtes à des fins de reddition de comptes. Les adolescents n'étant ni des adultes, ni des enfants, leurs besoins sont facilement négligés dans l'élaboration des politiques. Il faudrait que les parlements s'engagent en faveur des adolescents en tenant compte de leurs besoins particuliers, notamment en matière d'accès aux soins médicaux, de commercialisation d'aliments néfastes pour la santé et de mariage d'enfants.

La représentante de la JORDANIE déclare que la pression migratoire qui se fait sentir dans son pays exerce une forte influence sur la santé et l'éducation des adolescents. Des études récentes ont révélé qu'un grand nombre d'enfants migrants travaillent et constituent une source de revenus non négligeable pour leur famille. En outre, les enfants sont vulnérables au recrutement par des groupes terroristes. La Jordanie a adopté des lois portant sur ces questions et l'oratrice invite d'autres pays à faire de même.

Le représentant de la GUINEE EQUATORIALE déclare que, dans son pays, l'école primaire et secondaire compte plus de filles que de garçons. Toutefois, les garçons sont plus nombreux à l'université. La principale raison de cette anomalie est la grossesse précoce. Un projet de loi visant à empêcher les jeunes filles enceintes d'aller à l'école a récemment été présenté, mais fort heureusement bloqué.

La représentante de la NAMIBIE, soulignant l'importance de la collaboration avec les personnes concernées, évoque le plan que son pays est en train de concevoir pour donner accès à la contraception. Elaborer une démarche plurisectorielle partant de la base dans le but de donner accès à des moyens de contraception de qualité exige de déterminer dans un premier temps si les adolescents font appel à la contraception et comment, ainsi que de savoir où ils se la procurent. La Namibie a mis en place des programmes dans les écoles et les clubs d'adolescents.

La représentante de l'ETAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE, évoquant les projets de son pays visant à augmenter le nombre d'hôpitaux et à améliorer le niveau des soins spécialisés, souligne que l'Etat a le devoir de garantir l'accès à l'éducation et aux soins de santé. La loi bolivienne sur les jeunes vise à fonder leur développement physique, moral, culturel, économique et sanitaire sur l'égalité, la dimension interculturelle et la justice. L'intégration est elle aussi vitale, non pas la construction de murs.

M. C. SEBUHORO, (Rwanda), *intervenant*, souligne que le parlement joue un rôle fondamental en veillant à ce que les engagements du gouvernement se concrétisent.

Mme M. FAIROOZ, Restless Development Nepal, *intervenante*, souligne l'importance de l'implication active des jeunes dans la reddition de comptes. Restless Development a élaboré dans ce domaine une démarche qui donne de bons résultats en aidant les jeunes à acquérir, entre autres compétences, la capacité à analyser les données et à demander des comptes au gouvernement. Il est fondamental d'accorder une place plus importante aux jeunes sur ce plan. Il faut confier aux jeunes un rôle directeur clair dans le suivi des Objectifs de développement durable et la reddition de comptes s'y rapportant. Toutes les politiques en lien avec les adolescents doivent être inclusives, participatives, axées sur l'humain et inclure tous les genres et les types de sexualité. Les activités relatives à la reddition de comptes doivent tenir compte des tendances se manifestant à l'échelon régional et international et il est important de mettre en commun l'expérience acquise sur ce plan.

Mme S. KHAN, ONUSIDA, *intervenante*, souligne l'importance de l'intégrité, la mise en œuvre, l'innovation, l'investissement et la participation.

M. V. CHANDRA-MOULI, OMS, *intervenant*, invite les participants à veiller concrètement à ce que les lois, les programmes et les politiques qu'ils ont décrits bénéficient effectivement à ceux qui en ont besoin. Répondant aux observations formulées lors de la discussion, il ajoute que les jeunes filles enceintes doivent fréquenter l'école le plus longtemps possible. La non-mixité scolaire, choix envisageable pour un pays, n'est pas recommandée par l'OMS. Il convient de relever que les hommes et les femmes doivent finir par apprendre à vivre ensemble au sein de la société. Il faut protéger les filles de la prédation sexuelle, mais les séparer des garçons n'est pas une solution. Pour ce qui est de l'accès à la contraception, il est important de déterminer qui y accède et qui n'y accède pas et de comprendre pourquoi.

La PRESIDENTE invite tous les parlementaires à célébrer la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre.

La séance est levée à 12 h 35.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU MARDI 4 AVRIL

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h 15, sous l'autorité de M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-IV/136/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

Le **PRESIDENT** annonce que trois candidatures ont été proposées pour pourvoir les postes vacants au Bureau de la Commission permanente. Les candidats sont M. Toumi (Maroc), M. S. Gavrilov (Fédération de Russie) et Mme C.L. Crexell (Argentine). S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections, le Président considérera que la Commission permanente approuve ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

M. A. TOUMI (Maroc) remercie la Commission permanente de l'avoir élu au Bureau et souhaite apporter l'assurance que l'ensemble des membres de son parlement sont pleinement déterminés à garantir la mise en œuvre des décisions de la Commission permanente.

M. S. CHOWDHURY, *Président de l'UIP*, dit que le nouvel accord de partenariat conclu entre l'ONU et l'UIP en juillet 2016 a porté la relation entre les deux Organisations à un niveau stratégique, permettant ainsi d'élargir et d'approfondir leur coopération. Cette nouvelle relation permet également aux parlements d'accéder aux ressources de l'ONU au niveau national. Les parlements sont encouragés à tirer le meilleur parti de cet accord. A la suite de cet accord, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 70/298 sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Le fait que les parlements nationaux soient mentionnés dans cette résolution est particulièrement important ; le travail mené par l'UIP au niveau international est incomparable avec celui effectué par les parlements nationaux sur le terrain dans les pays. La résolution a été appuyée par une centaine de co-auteurs et a été adoptée à l'unanimité. Il est à espérer que le prochain rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale de 2018 sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP livrera des éléments sur l'approfondissement de cette relation. Les Parlements membres de l'UIP sont encouragés à apporter leur contribution en faisant part de leur expérience en matière de coopération avec l'ONU au niveau national.

Les parlements devraient s'attacher à remplir leur rôle qui consiste à amener les gouvernements à faire rapport sur les obligations qui leur incombent au titre des traités internationaux. L'UIP se réjouit à l'idée de travailler avec le Secrétaire général Guterres, qui est un ancien parlementaire, pour poursuivre le travail accompli en matière de coopération avec les parlements par l'ancien Secrétaire général Ban Ki Moon, lequel a largement œuvré pour promouvoir la participation des parlements aux travaux de l'ONU. La frontière entre les objectifs mondiaux et nationaux est ténue ; les pays doivent donc s'approprier et mettre en œuvre les accords internationaux. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le PRESIDENT dit que la coopération entre l'UIP et l'ONU est particulièrement importante dans la mesure où les parlementaires sont directement en contact avec les citoyens.

Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en préparation de la session 2017 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU

Le PRESIDENT rappelle que, à sa session tenue à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission permanente a décidé de consacrer chacune de ses sessions de printemps aux mesures qui permettent de faciliter la participation des parlements à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des Objectifs de développement durable. Le Programme 2030 vise à éliminer la pauvreté et à mettre le monde sur la voie du développement durable. Le message adressé par le Programme est clair : dans un monde d'abondance, et avec les connaissances et les technologies dont nous disposons, rien ne justifie que nous ne puissions trouver de solution à ces problèmes. La volonté politique est la clé ; les parlements ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. Le Programme 2030 souligne que les parlements doivent contribuer à forger un consensus sur les solutions politiques qui permettent de servir les intérêts de tous en ne laissant personne de côté. Les parlements ont le pouvoir de demander des comptes à leur gouvernement pour mettre en œuvre le Programme et atteindre les Objectifs de développement durable, d'adapter leur action à la situation du pays, de légiférer et d'adopter des budgets pour assurer mise en œuvre du Programme 2030.

Mme P. TORSNEY, *Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies*, dit que l'UIP a organisé tout au long de l'année 2016 une série de séminaires régionaux sur divers aspects des Objectifs de développement durable. D'autres séminaires sont prévus pour 2017. Les parlements qui souhaitent y participer peuvent trouver toutes les informations nécessaires sur le site web de l'UIP, dans la rubrique "futurs réunions". L'UIP a œuvré pour instiller une perspective parlementaire dans les Objectifs de développement durable, mais aussi pour élaborer des outils pratiques à l'attention des parlements nationaux afin de faciliter leur contribution à la réalisation des Objectifs. La publication *Les ODD à l'usage des parlements – outil d'auto-évaluation* constitue un cadre qui permet aux parlements nationaux d'évaluer leur niveau de préparation dans la mise en œuvre des Objectifs. Il est disponible sur le site web de l'UIP, en anglais, arabe, espagnol et français. Le Secrétariat de l'UIP souhaiterait que les Parlements membres puissent lui faire part de leurs expériences en ce qui concerne le processus d'évaluation.

M. A. MOTTER, *Conseiller principal pour les questions économiques et sociales à l'UIP*, dit que le succès des Objectifs de développement durable dépend dans une large mesure du degré d'adhésion des pays. Les parlements doivent croire aux Objectifs pour insuffler la volonté politique nécessaire, au-delà des clivages politiques, qui permettra d'atteindre ces Objectifs. L'UIP a ainsi préparé un modèle de résolution parlementaire, qui peut être employé pour organiser des débats au parlement et qui décrit certaines des mesures clés que les parlements nationaux peuvent prendre pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les Objectifs.

Le modèle de résolution a une large portée, ce qui permet de l'adapter au contexte national de chaque parlement. Il souligne l'engagement envers le Programme 2030, l'importance des plans nationaux pour les Objectifs de développement durable et le rôle des parlements dans l'élaboration de ces plans et la supervision de leur mise en œuvre. Il engage les parlements à veiller à ce que la législation et les budgets adoptés soient en adéquation avec les plans nationaux relatifs aux Objectifs de développement durable et à examiner le système de commissions parlementaires ainsi que les processus parlementaires pour s'assurer que le Programme 2030 soit bien pris en compte. Le Programme 2030 est transversal, si bien que les parlements doivent s'attaquer au problème du cloisonnement et permettre aux commissions parlementaires de collaborer pour promouvoir ce programme intégré. Certains parlements – Mali, Roumanie, Trinité-et-Tobago et Zambie – ont déjà pris des mesures pour utiliser le modèle dans la rédaction de leurs résolutions parlementaires nationales. Il est à espérer que d'autres Parlements membres de l'UIP leur emboîteront le pas et feront part de leur expérience au Secrétariat.

Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable est l'instance mondiale où seront examinés chaque année les progrès réalisés vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Parallèlement aux discussions du Forum, les Etats seront invités à présenter leurs propres examens nationaux volontaires. Ces examens sont censés se dérouler dans le cadre d'un processus consultatif sans exclusive, organisé de janvier à juin. Ils permettront au gouvernement de mener des consultations pour évaluer les mesures prises pour réaliser les Objectifs de développement durable, mais aussi les succès et les échecs, et présenter

les résultats au Forum de haut niveau. L'ONU et l'UIP ont envoyé un questionnaire aux Présidents de parlement de 44 pays pour l'examen volontaire 2017 afin d'apprécier le degré d'implication des parlements au processus d'évaluation et encourager les Présidents de parlement qui n'avaient pas été invités à y participer à en faire la demande. Le Secrétariat espère recevoir les réponses au plus tard fin juin pour avoir une idée précise du nombre de parlements ayant participé au processus. Le Secrétariat pourra alors en faire rapport à l'ONU lors du Forum de haut niveau.

Mme P. TORSNEY, *Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies*, précise que le modèle de résolution peut également servir de base pour les déclarations parlementaires et organiser des débats avec les électeurs. Le Programme 2030 et les Objectifs du développement durable sont l'occasion de dialoguer avec la société civile, l'opposition et les membres du gouvernement, au-delà des clivages politiques, sur les questions qui intéressent les personnes que le Parlement représente et devraient donc être utilisés comme un outil de dialogue.

Réunion-débat

Le PRESIDENT présente les trois intervenants : M. S. Mukerjee, Directeur de pays, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bangladesh ; M. F. Rabbi, Vice-Président du Parlement du Bangladesh ; et Mme J. Luveni, Présidente du Parlement des Fidji.

M. S. MUKERJEE, *intervenant*, dit que le Bangladesh a accompli de grands progrès à l'époque des Objectifs du Millénaire pour le développement et que ces progrès ont été qualifiés par les observateurs d'inattendus en termes de développement. Le Gouvernement a été récompensé à plusieurs reprises pour les progrès réalisés dans le domaine du développement, ce qui lui permet d'entrevoir avec optimisme la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement bangladais pour préparer le terrain. Un organisme chef de file a été désigné au sein du Gouvernement pour assurer la planification et un haut fonctionnaire a été nommé au sein du Cabinet du Premier Ministre pour coordonner la mise en œuvre du Programme 2030.

Trois plans quinquennaux de développement successifs sont prévus pour l'ensemble de la période de mise en œuvre du Programme 2030, de 2015 à 2030. Ensemble, ces trois plans formeront le plan d'action national pour la réalisation des Objectifs de développement durable. Une planification a été entreprise avec le Parlement pour désigner les organismes chefs de file et les organismes de soutien pour chacun des aspects des Objectifs. Une analyse sur l'insuffisance des données a été effectuée, de même qu'un chiffrage détaillé des coûts pour la réalisation des Objectifs. Une application pour smartphone est en cours de développement dans le cadre de l'initiative "Digital Bangladesh" pour permettre à chacun de suivre à tout moment et depuis n'importe quel endroit dans le monde l'état d'avancement des Objectifs. Des préparatifs sont également en cours pour l'examen volontaire annuel, dont les résultats seront présentés en juillet 2017 au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. Les données du rapport final sur les Objectifs du Millénaire pour le développement sont utilisées, dans la mesure du possible, comme référence pour évaluer les progrès accomplis. Un examen à mi-parcours du premier plan quinquennal de développement est prévu, ce qui permettra de renforcer l'harmonisation avec les ODD.

Les plus gros problèmes pour le Bangladesh sont le manque de ressources financières ainsi que les contraintes systémiques et de capacité, notamment dans le domaine de la planification des ressources humaines. Les processus gouvernementaux devront être renforcés pour permettre l'adoption d'une approche pangouvernementale. Le Bangladesh effectue sa transition vers un modèle de développement vert, ce qui constitue un défi considérable pour un pays qui connaît un rythme de développement rapide. Le recours à la technologie jouera un rôle significatif à cet égard. Des investissements considérables sont consacrés à la collecte de données. Avec le soutien du PNUD, une cellule sur les changements climatiques a été établie au sein du Bureau national de la statistique, une première pour un pays aux ressources limitées.

L'ONU soutient le Gouvernement bangladais dans la mise en œuvre du Programme 2030 grâce à un plan-cadre de l'ONU pour l'aide au développement établi en collaboration avec l'ensemble des entités onusiennes présentes dans le pays. Un dialogue visant à mobiliser l'ensemble de la société a été instauré. L'ONU dispose de trois groupes de travail consacrés au Programme 2030, ainsi qu'aux données, au suivi, à l'évaluation et aux trois principaux thèmes : les populations, la planète et la prospérité. Le PNUD a élaboré des outils pour aider les pays, y compris le Bangladesh, à accélérer leur mise en œuvre du Programme 2030.

S'agissant de l'appui proposé par le PNUD au Parlement bangladais, des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation sont en cours. Des activités sont mises en place pour renforcer les capacités d'analyse budgétaire et de recherche. Les agences de l'ONU apportent aussi leur soutien à la rédaction de la législation et aident le Parlement à analyser le processus de promulgation des lois, et travaillent aussi sur le terrain aux côtés des parlementaires dans leurs circonscriptions. Des travaux sont en cours avec le Bureau national de la statistique pour élaborer des fiches techniques qui fournissent des données de référence par circonscription et permettent également aux parlementaires de suivre les progrès et de décider des stratégies de mise en œuvre pour leurs circonscriptions, ce qui devrait permettre de promouvoir un esprit de concurrence loyale. Des mesures sont prises pour adapter les Objectifs de développement durable au contexte local, ce qui aidera les parlementaires à comprendre la situation des différents indicateurs dans leur circonscription.

Les Objectifs sont complémentaires et transversaux et la convergence entre eux se manifeste d'autant plus clairement au niveau local. Les parlementaires sont les mieux placés pour examiner la situation dans son ensemble et en avoir une vision globale, de manière à garantir la convergence de tous les programmes de développement et à optimiser les résultats et les impacts. Le Parlement doit également veiller à ce que les budgets soient alloués de la manière la plus judicieuse possible et à ce qu'ils soient exécutés de manière opportune et efficace. L'orateur exhorte tous les parlementaires présents à ne laisser personne de côté.

M. F. RABBI, *intervenant*, dit que son pays a fait des progrès considérables vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Des programmes ont été mis en place pour remédier aux inégalités et accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme 2030. L'année dernière, une réunion régionale des Présidents de parlement s'est tenue à Dhaka, en coopération avec l'UIP, pour discuter des Objectifs de développement durable. Le Parlement bangladais devrait adopter à sa prochaine session une résolution sur le Programme 2030. Une approche globale sur la réalisation des Objectifs du Programme 2030 est en train d'être adoptée, dans le cadre d'une action concertée entre la Gouvernement, le Parlement, la société civile et le secteur privé, en vue de créer un monde meilleur pour les générations futures. Un comité interministériel sur les Objectifs de développement durable a été créé, ainsi qu'une plateforme citoyenne pour coordonner l'action de la société civile. Le Bangladesh devrait donc jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Des accords annuels de résultats ont été conclus pour suivre les progrès et plus de 200 fonctionnaires ont été formés à cette fin. Des progrès considérables ont été réalisés pour remédier aux inégalités en renforçant l'accès à l'éducation à tous les niveaux, en particulier pour les femmes et les filles. Tous les citoyens sont égaux devant la loi et des efforts sont entrepris pour favoriser l'autonomisation des personnes handicapées, des minorités ethniques et autres groupes marginalisés, en partant du principe que la réduction des inégalités est la condition essentielle pour accroître le bien-être de l'ensemble de la population. Des mesures de protection sociale ont été mises en place pour réduire la pauvreté parmi les couches de la population les plus marginalisées, notamment les anciens combattants.

Le Parlement a débattu de la mise en œuvre du Programme 2030 et des commissions parlementaires permanentes supervisent l'action entreprise par l'Exécutif pour atteindre les Objectifs de développement durable. Au niveau des circonscriptions, les technologies de l'information et de la communication sont utilisées pour atteindre les populations vivant en milieu rural ou dans les régions difficilement accessibles et leur permettre de participer et contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 grâce au dialogue, à la participation et à la consultation par voie électronique, favorisant ainsi l'appropriation du processus de développement par les citoyens.

Mme J. LUVENI, *intervenante*, dit que l'UIP n'a eu de cesse d'encourager et de motiver le Parlement fidjien à établir de solides relations avec l'Exécutif, notamment en ce qui concerne les Objectifs de développement durable, et à renforcer la coopération avec les partenaires internationaux, en particulier le PNUD. Les Fidji disposent d'une économie très limitée et de peu de ressources. Un projet soutenu par le PNUD et financé par l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne est en cours. Il a permis de mettre en place un programme en vertu duquel le Parlement peut sensibiliser les citoyens aux Objectifs de développement durable et renforcer la capacité des parlementaires à penser la législation par le prisme du Programme 2030. Une évaluation des besoins a été menée avec l'aide de l'UIP pour mesurer les progrès, soulignant l'importance de sensibiliser les citoyens.

Des débats sont organisés pour permettre aux citoyens de dialoguer avec les parlementaires et les partenaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Le premier débat, qui visait à mesurer l'intérêt des citoyens pour la mise en œuvre du Programme 2030, a rencontré un franc succès. Depuis, ces débats sont organisés de manière régulière. Un thème est choisi parmi les Objectifs de développement durable et des groupes sont formés, réunissant le ministre concerné, le porte-parole de l'opposition et des représentants des milieux universitaires, de la société civile, des organisations non gouvernementales et des organisations religieuses. Les orateurs font des présentations, suivies d'une séance de questions-réponses de 90 minutes. Plusieurs thèmes ont été retenus, notamment : la protection de l'industrie de la pêche des Fidji pour en assurer la durabilité à long terme ; la pertinence de l'accord de Paris pour les Fidji ; les progrès accomplis par les Fidji dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ; la question de savoir si le système éducatif des Fidji contribue efficacement au développement durable du pays ; ou encore si le pays doit renforcer sa réglementation sur la malbouffe pour lutter contre le diabète et les maladies cardiovasculaires.

En 2016, un numéro de la Gazette du Parlement des Fidji a été consacré aux Objectifs de développement durable, avec la liste des 17 Objectifs publiée en couverture. La Gazette a également présenté des statistiques sur les progrès accomplis, montrant précisément quelles tranches de la population bénéficient des initiatives de développement. Un manuel sur l'égalité des sexes a également été élaboré à l'usage du groupe parlementaire chargé de cette question - lequel est composé des Présidents et Vice-Présidents des six commissions parlementaires permanentes - pour faire en sorte que les membres du groupe examinent l'ensemble des questions portées devant leur commission selon une perspective de genre. Une séance parlementaire consacrée aux femmes a été organisée pour permettre à ces dernières de découvrir le Parlement et les encourager à se présenter aux élections. Des matériels pédagogiques sur le Parlement ont été publiés pour présenter les activités de l'institution dans les manuels scolaires. Une cérémonie de lancement de ces nouveaux matériaux a été organisée, en présence d'enseignants et d'élèves. Le programme de sensibilisation "Rencontre avec le Président du parlement" connaît un franc succès. Il permet au Président du parlement d'aller à la rencontre de la population pour présenter le fonctionnement et le rôle de l'institution ainsi que le déroulement des débats parlementaires. Des données de référence pour tous les Objectifs de développement durable auront été collectées d'ici à 2018. Le Gouvernement et le Parlement des Fidji sont particulièrement déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030 et espèrent servir de modèle dans ce domaine pour les autres petits Etats insulaires en développement du Pacifique.

Le PRESIDENT dit que la Suède a déjà mis en œuvre des politiques en lien avec plusieurs des Objectifs de développement durable. Les ministres travaillent actuellement à l'élaboration de plans d'action conformes au Programme 2030 sur la base d'une politique globale en faveur du développement mondial. Toutes les autres politiques sont élaborées par le prisme du développement durable. L'éradication de la pauvreté doit être durable sur les plans économique, social et environnemental. Le monde évolue rapidement, à mesure que les pays se développent. En Suède, le Gouvernement et le Parlement collaborent pour élaborer les politiques, la législation et les mesures à prendre au niveau national, pour fournir une aide au développement à d'autres pays et pour contribuer activement aux travaux de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande) dit que la coopération entre le Parlement et le Gouvernement doit toujours être encouragée. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 fournira aux pays une excellente occasion de partager leurs expériences à propos de la mise en œuvre du Programme 2030, d'échanger les enseignements tirés et d'examiner les difficultés rencontrées en termes de politique et de contrôle. Parallèlement au processus d'examen national volontaire et à l'utilisation de l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP, les parlements devraient élaborer un plan à long terme pour garantir l'affectation des budgets nécessaires aux projets visant la réalisation des Objectifs de développement durable. Le Gouvernement thaïlandais élabore actuellement une stratégie nationale sur 20 ans conforme au plan national de développement socio-économique et aux Objectifs de développement durable et qui sera soumise à l'approbation du Parlement. Le modèle de coopération entre l'Exécutif et le Législatif peut servir d'exemple à d'autres pays.

M. DUAN QIANG (Chine) dit que les parlements doivent fournir un cadre juridique solide pour la mise en œuvre du Programme 2030 et assurer un suivi complet des mesures prises pour atteindre les Objectifs de développement durable. En Chine, le Parlement légifère pour promouvoir en particulier l'éducation et les droits des femmes. La Chine a adopté son treizième plan national sur la famille, lequel est étroitement lié au plan de développement durable à moyen et long termes du pays. Des séminaires ont été organisés en collaboration avec l'ONU, d'une part, et d'autres pays en développement, d'autre part, pour promouvoir la réalisation des Objectifs de développement durable. Les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les parlements sont également encouragés. Etant un grand pays en développement, la Chine doit accorder une attention particulière au soutien aux personnes vivant dans la pauvreté. A cet effet, le pays a pris, ces 20 dernières années, des mesures efficaces au niveau national. Des discussions sont actuellement en cours avec plusieurs partenaires – et se poursuivront dans le cadre du prochain Sommet du groupe BRICS prévu en Chine – sur les moyens d'établir un cadre juridique solide pour rééquilibrer l'économie mondiale.

Mme V. THAKUR (Inde) dit que son pays a mis en place des programmes de développement au niveau national pour lutter contre les inégalités et promouvoir la prospérité pour tous. Les programmes sur l'éducation et l'emploi des femmes sont particulièrement importants car l'autonomisation financière des femmes est la clé pour éliminer la pauvreté. Le Parlement organise régulièrement des séminaires et des conférences sur les questions abordées dans le Programme 2030. Une réunion du Forum des femmes parlementaires des pays des BRICS s'est tenu en août 2016 à Jaipur, aboutissant à l'adoption de la Déclaration de Jaipur, qui appelle les institutions financières internationales à aider les pays en développement et les pays les moins avancés à accéder aux nouvelles technologies. Le Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud s'est déroulé en Inde en février 2017 sur le thème *Renforcement de la coopération et des ressources régionales en faveur des Objectifs de développement durable* et a constitué une excellente opportunité pour partager les expériences et les bonnes pratiques. L'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP est le bienvenu. Une fois que les Parlements membres auront transmis leurs premiers résultats, les lacunes identifiées devront être examinées avec soin.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit que le Programme 2030 diffère des plans de développement précédents car il a été conçu dans le cadre d'un processus consultatif global qui a favorisé le sentiment d'appropriation, y compris dans les pays en développement. Le Parlement du Zimbabwe a créé une commission consacrée aux Objectifs de développement durable, chargée de superviser la mise en œuvre du Programme 2030 par les ministères et les organismes gouvernementaux. Une autre commission sur les Objectifs de développement durable a aussi été créée, regroupant à la fois les membres de la commission thématique et les Présidents de l'ensemble des commissions du Parlement. Deux ateliers de renforcement des capacités ont été organisés en coopération avec le PNUD pour présenter aux parlementaires les liens entre les Objectifs de développement durable et le programme national de développement. Un cadre de suivi a également été mis en place, en vertu duquel l'ensemble des commissions parlementaires doivent rendre compte chaque mois de leurs activités de contrôle en lien avec les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre le Programme 2030.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que son pays a atteint les Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il contribuera aux efforts mondiaux visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Un mécanisme national a été établi pour coordonner l'action des institutions nationales, de la société civile et des universités en ce qui concerne le suivi du plan national de développement économique et social. Le Gouvernement fait rapport tous les deux ans devant l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de ce plan. Néanmoins, le manque de ressources et de soutien accordés aux pays en développement est préoccupant. Les pays développés doivent s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard. Réduire les dépenses militaires de seulement 10 pour cent permettrait d'économiser plusieurs centaines de millions de dollars E.-U. qui pourraient être affectés au développement.

M. M. REZAEI (République islamique d'Iran) dit que le Programme 2030 constitue un point de départ pour bâtir un monde meilleur. Les 17 Objectifs de développement durable couvrent davantage de domaines que les Objectifs du Millénaire pour le développement et leur pleine réalisation nécessite la participation de l'ensemble des parties prenantes. Le rôle des parlements est particulièrement important dans la mesure où le Parlement est un agent de transformation et est chargé de signer les accords internationaux, de contrôler l'action du Gouvernement, de

légiférer et d'allouer les fonds de manière appropriée. La coopération entre les pouvoirs exécutif et législatif est donc la clé pour atteindre les Objectifs de développement durable. Le Parlement de la République islamique d'Iran agit pour assurer la pleine conformité du plan et des priorités nationaux de développement avec le Programme 2030. La priorité est en particulier accordée aux questions environnementales et à l'autonomisation des femmes. La République islamique d'Iran présentera les résultats de son examen volontaire lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies en juillet 2017.

Mme H. ALHELAISSI (Arabie saoudite) dit que, en vertu de sa fonction de contrôle, le Parlement a un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que le Gouvernement adopte des plans coordonnés et appropriés qui permettent de mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre les cibles des Objectifs de développement durable, mais aussi garantir l'affectation de ressources suffisantes pour mettre en œuvre ces plans ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats. Les gouvernements doivent rendre compte de leur action. Le problème de la pauvreté ne se résume pas au seul manque de revenus ou de ressources. Il a aussi à voir avec le manque de services de base, la faim, la discrimination, l'exclusion et la privation des droits. La mise en œuvre des Objectifs de développement durable nécessite donc une approche globale, notamment en ce qui concerne les politiques sur la sécurité alimentaire, l'aide sociale et l'égalité d'accès aux ressources et aux services. La majorité des pauvres à travers le monde étant des femmes, il est particulièrement essentiel d'assurer l'égalité des sexes. Les politiques visant à promouvoir leur autonomisation par la santé, l'éducation et l'emploi jouent un rôle fondamental. L'oratrice souhaite savoir ce que les parlements peuvent faire pour garantir l'exhaustivité et la transversalité des politiques gouvernementales.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) dit que la réalisation des Objectifs de développement durable est une noble ambition qui permettra de combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Il est particulièrement important d'accroître le rôle et la participation des femmes dans le processus de développement. L'autonomisation des femmes permet non seulement d'améliorer leur situation socio-économique, mais contribue également au développement de la société dans son ensemble. Au Bahreïn, le rôle des femmes a été renforcé grâce à l'adoption d'amendements législatifs et d'une stratégie économique nationale accordant une large place à la contribution des femmes.

M. A. TOUMI (Maroc) dit que le nouvel accord de partenariat entre l'UIP et l'ONU est une excellente nouvelle, notamment parce qu'il permet aux parlements nationaux d'accéder à une ressource inestimable, à savoir l'expertise de l'ONU au niveau des pays. Il demande si cette coopération s'étend également à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Au niveau national, les parlements disposent d'une plus ample latitude pour suivre les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. L'orateur souhaite savoir ce qui peut être fait au niveau international, par l'intermédiaire de l'UIP, dans la mesure où la force repose sur la coopération et les efforts conjoints. Les pays en développement ne peuvent pas atteindre seuls les Objectifs de développement durable. La solidarité et la coopération entre les pays développés et les pays en développement sont essentielles. Les pays développés doivent accorder une plus grande attention à l'impact des paradis fiscaux sur la répartition des richesses. Des mesures fiscales pourraient être envisagées pour redistribuer les richesses et aider les pays en développement à atteindre les Objectifs de développement durable.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) dit que, en ce qui concerne l'Objectif de développement durable 1 le Gouvernement de son pays intensifie ses programmes sur la réduction de la pauvreté et le sous-développement ; que, pour ce qui est de l'Objectif 2, une banque alimentaire a été créée pour fournir aux populations marginalisées le soutien indispensable dont elles ont besoin ; et que, s'agissant de l'Objectif 3, le budget affecté aux services de santé et d'éducation a été considérablement augmenté et des mesures ont été prises pour garantir la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire pour tous. Il salue la tenue de la réunion-débat, qui constitue une occasion précieuse de partager des données d'expérience, d'apprendre les uns des autres par l'intermédiaire de l'UIP et de l'ONU et de faire progresser le Programme 2030.

M. S. MUKERJEE, *intervenant*, dit que 2015 a été une année remarquable, au cours de laquelle la communauté internationale s'est réunie pour signer des accords historiques, notamment le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme 2030. Mais en 2017, une grande partie de ce travail positif semble compromise. Il salue par conséquent les engagements pris lors du débat de la Commission permanente et fait part de la volonté de son bureau de travailler avec l'UIP et les parlements nationaux pour faire progresser le Programme 2030. L'intervenant déclare souscrire à l'idée qu'il est particulièrement important de mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. S'agissant de la présentation volontaire de rapports, il rappelle que cette pratique est couramment appliquée par les gouvernements au niveau international et indique que les parlements pourraient envisager de l'employer au niveau des circonscriptions pour favoriser la mobilisation au niveau local. La coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international devrait être encouragée car ces deux organismes disposent de nombreuses informations financières et économiques qui pourraient être très utiles aux parlements.

M. F. RABBI, *intervenant*, dit que le débat de la Commission permanente a permis de mettre en lumière la forte mobilisation des parlementaires à travers le monde en faveur du Programme 2030. Tous les Parlements membres de l'UIP devraient collaborer car la coopération sera la clé pour atteindre les Objectifs de développement durable dans les délais fixés.

Mme J. LUVENI, *intervenante*, dit que le débat a permis de souligner la nature transversale des Objectifs de développement durable. Elle déclare partager l'idée selon laquelle l'autonomisation des femmes est bénéfique pour l'ensemble de la société. Tous les Objectifs sont intimement liés et c'est précisément cela qui permettra de ne laisser personne de côté. Il convient tout particulièrement de venir en aide aux petits Etats insulaires en développement pour faire en sorte qu'aucun pays ne soit laissé de côté. L'Objectif 17 appelle à un partenariat mondial : tous les parlements du monde doivent travailler de concert afin de garantir un développement durable pour tous.

M. A. MOTTER, *Conseiller principal pour les questions économiques et sociales à l'UIP*, dit que les représentants des pays qui réalisent des examens nationaux volontaires devraient faire tout leur possible pour participer au processus d'examen et informer le Secrétariat de l'UIP de leur participation. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont une structure différente de celle de l'ONU, si bien que la collaboration avec ces deux organismes est plus complexe. Néanmoins, si le Fonds monétaire international dispose de son propre réseau parlementaire pour sensibiliser à ses travaux, son fonctionnement diffère largement de celui qui prévaut dans la coopération entre l'UIP et l'ONU.

La séance est suspendue à 11 h 10 et reprend à 11 h 20.

Réunion-débat sur le thème principal du Forum politique de haut niveau de l'ONU 2017 : *Eradiquer la pauvreté et favoriser la prospérité dans un monde en pleine évolution*

Le PRESIDENT présente les cinq intervenants : M. N. Kumar, Directeur de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique ; Mme C. Hunter, Représentante de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) au Bangladesh ; Mme B. Sampatisiri, parlementaire thaïlandaise ; Mme Claudia Roth, Vice-Présidente du Parlement allemand ; et M. S. Kinga, Président du Conseil national du Bhoutan.

M. N. KUMAR, *intervenant*, dit que l'Asie-Pacifique est une région dynamique qui a accompli d'immenses progrès dans la réduction de la pauvreté. Toutefois, quelque 400 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté. Cette pauvreté est concentrée dans certaines sous-régions, notamment l'Asie du Sud. La pauvreté persiste en raison des inégalités croissantes et de l'inégalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à un travail décent, mais aussi à cause du manque de protection sociale. L'exclusion sociale constitue un problème grave et les inégalités entre les zones rurales et urbaines sont très marquées, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

Avec l'accroissement des inégalités, la concentration des richesses prend le pas sur la concentration des revenus. L'insuffisance de la couverture sanitaire fait peser un lourd fardeau financier sur les patients, pouvant conduire à l'extrême pauvreté et à l'endettement. La faible couverture en termes de pension et de sécurité sociale pour la population en âge de travailler crée des travailleurs pauvres. Les femmes bénéficient souvent d'une moins bonne protection sociale que les hommes. Cette situation représente un défi à relever. S'agissant de l'exclusion sociale, l'autonomisation économique des femmes demeure un problème, même si l'égalité des sexes a été atteinte dans l'enseignement primaire. La représentation des femmes au sein de la population active a reculé ces dernières années. Une part croissante de personnes âgées risquent également d'être laissées de côté, en particulier dans la partie est de la région. On dénombre quelque 650 millions de personnes handicapées, lesquelles sont également exposées à un risque de marginalisation. Les migrations constituent aussi un défi, dans la mesure où un grand nombre de travailleurs migrants sont en danger d'exclusion et ne disposent pas d'une couverture sociale adéquate.

La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) œuvre pour favoriser l'intégration au sein des sociétés de la région, notamment en préconisant la création d'emplois décents pour les jeunes, tout particulièrement en Asie du Sud. A défaut de proposer des emplois décents aux jeunes, le potentiel de développement ne pourra pas être exploité et la pauvreté persistera. Des emplois sont créés grâce au développement de l'industrie et des services, en investissant dans le développement des ressources humaines, la création de capital humain et la formation professionnelle. Diverses initiatives sont mises en place pour transformer les fermes, remédier aux problèmes d'accès aux infrastructures, notamment l'approvisionnement en électricité dans les zones rurales, renforcer la protection sociale et garantir une éducation et des soins médicaux de base pour tous.

Plusieurs outils ont été élaborés à l'usage des responsables politiques pour les aider à formuler des politiques nationales globales pour les jeunes, et d'autres outils dans le domaine de la protection sociale ont également été créés à l'intention des Etats membres de la région étant donné la forte corrélation entre dépenses de protection sociale et élimination de la pauvreté. L'autonomisation économique des femmes est renforcée par la promotion de l'entrepreneuriat, notamment par le biais de l'initiative "Women in ICT Frontier". La CESAP assiste également les Etats membres dans le domaine de la budgétisation sensible au genre. Le troisième examen régional de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement se déroulera en 2017. Des efforts sont entrepris pour assurer l'intégration des personnes handicapées en mettant en œuvre la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. La CESAP constitue un forum régional qui permet de représenter la région lors des négociations sur le Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, pour veiller à ce que le point de vue de la région soit bien pris en compte.

En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et le partage de la prospérité dans la région, la cible des Objectifs du Millénaire pour le développement sur la réduction de la pauvreté a été atteinte. L'Objectif de développement durable sur l'éradication de la pauvreté peut donc lui aussi être atteint, mais il faut pour cela assurer la coordination des efforts à tous les niveaux. Pour atteindre cet objectif, la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques dans l'ensemble de la région s'avérera essentielle. Les parlementaires ont un rôle très important à jouer dans la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'adoption de lois qui permettent de faire évoluer la réglementation et de promouvoir le développement axé sur les personnes.

Mme C. HUNTER, *intervenante*, dit qu'elle s'est sentie encouragée en entendant autant de participants souligner l'importance cruciale de l'autonomisation des femmes dans l'éradication de la pauvreté. Bien qu'on s'accorde à reconnaître que les femmes et les filles sont surreprésentées parmi les pauvres, la plupart des pays ne disposent que de données parcellaires sur les raisons de cette situation et ses conséquences. Trop souvent, le problème de la pauvreté des femmes est absent des débats sur le sujet. Lorsque l'on étudie les statistiques sur la pauvreté des ménages, on considère que tous les membres du ménage sont égaux. Mais c'est souvent loin d'être le cas. Tant que les réalités ne seront pas visibles ou comprises, les mesures politiques demeureront inadaptées. Au Bangladesh, par exemple, on constate d'importants problèmes de dénutrition, notamment chez les femmes et les enfants. Une femme sur cinq en âge de procréer est sous-alimentée. Les femmes de cette tranche de la population sont donc plus pauvres que les hommes de leur ménage.

Les stratégies visant à lutter contre la pauvreté ou les chocs économiques dans les ménages diffèrent pour les femmes et les hommes. Au Bangladesh, 50 pour cent des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. Les filles des ménages pauvres sont deux fois plus susceptibles d'être mariées pendant leur enfance que les filles issues de ménages plus riches. Lorsque les filles sont mariées pendant leur enfance, elles cessent généralement d'aller à l'école, deviennent souvent mères pendant l'adolescence, ont rarement la possibilité de participer aux décisions du ménage et sont plus souvent victimes de violence que les filles qui échappent au mariage précoce, autant de situations qui les privent de leurs droits et risquent de les maintenir, avec leurs enfants, dans la pauvreté.

Les statistiques sur les ménages dirigés par des femmes peuvent aider à cerner l'inégalité des sexes face à la pauvreté. Au Bangladesh, les revenus des ménages dirigés par des femmes sont en moyenne plus élevés que ceux dirigés par des hommes. Mais à y regarder de plus près, la réalité est tout autre : 28 pour cent des ménages dirigés par des femmes vivent dans l'extrême pauvreté et disposent d'à peine plus de la moitié des ressources des ménages dirigés par des hommes. Les inégalités au sein des ménages reposent souvent sur les normes sociales et la discrimination. Ce n'est pas parce que ces questions relèvent de la sphère privée qu'elles doivent être ignorées par les pouvoirs publics. Il est particulièrement important de veiller à ce que le droit de la famille, les dispositions relatives à la propriété foncière et le droit successoral ne discriminent pas les femmes et les filles. Ces questions ne peuvent être résolues que par l'adoption d'initiatives audacieuses et courageuses. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer à cet égard, notamment en partenariat avec la société civile.

La discrimination sur le marché du travail et au sein de la communauté alimente également la pauvreté. Au Bangladesh, moins de 35 pour cent des femmes en âge de travailler participent à l'activité économique. La moitié d'entre elles travaillent dans le cadre familial sans être rémunérées en produisant des biens destinés à être commercialisés, sans pour autant percevoir de salaire. Nombre de ces femmes travaillent dans l'agriculture. Pour éliminer la pauvreté et parvenir à l'égalité des sexes, des mesures spécifiques doivent être prises, en respectant la structure de l'économie rurale. Des moyens doivent être trouvés pour permettre aux femmes de tirer parti de leur contribution à l'économie et de protéger leurs conditions de travail.

Dans de nombreux pays, la domesticité n'est pas prise en compte dans le droit du travail, si bien que les travailleurs domestiques sont soumis à des conditions de travail difficiles et ne sont pas protégés. Des dispositions de politique générale doivent donc être prises pour attribuer un statut aux travailleurs domestiques et assurer leur protection. En Asie, la plupart des emplois domestiques sont occupés par des travailleurs migrants et il est particulièrement difficile d'assurer leur protection dans les pays d'accueil. Des institutions telles que l'UIP peuvent apporter leur contribution en encourageant la collaboration internationale entre les Membres afin d'assurer des conditions de travail décentes à une population majoritairement pauvre et féminine. Tous les pays comportent des poches de pauvreté et connaissent des problèmes de discrimination contre lesquels il faut lutter. Ces populations doivent être identifiées et des mesures ciblées doivent être mises en œuvre. Les mesures génériques de lutte contre la pauvreté ne permettent pas d'atteindre les groupes exclus.

En ce qui concerne la prospérité, l'intervenante dit que des recherches ont été menées pour déterminer quels seraient les effets sur l'économie si les femmes étaient représentées et valorisées au même niveau que les hommes. D'après certaines estimations, si chaque pays améliorerait la participation et les conditions de travail des femmes pour atteindre le niveau du pays de la région le plus performant en la matière, l'économie mondiale pourrait croître d'environ 12 000 milliards de dollars E.-U. à l'horizon 2025.

Les parlementaires sont à même d'assurer la représentation des populations invisibles dans le débat public. Ils doivent veiller à ce que le Gouvernement rende compte de son action, non seulement en ce qui concerne les Objectifs de développement durable, mais aussi les traités relatifs aux droits de l'homme. Le Parlement peut demander à ce que des financements soient consentis pour éradiquer la pauvreté dans des groupes très précis de la population, en s'attaquant aux questions difficiles et en examinant les budgets. La communauté parlementaire mondiale peut collaborer à travers l'UIP pour partager les expériences et les bonnes pratiques et pour aborder également les problèmes de développement transfrontaliers. ONU Femmes est prêt à soutenir l'UIP et ses Parlements membres dans cet effort.

Mme B. SAMPATISIRI, *intervenante*, dit que les mesures adoptées par son pays pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'inspirent des principes de la philosophie de l'économie de suffisance, tels qu'ils ont été développés par le défunt Roi Bhumibol Adulyadej. Cette philosophie non seulement promeut la pensée et l'autosuffisance sur le long terme, mais fournit également des lignes directrices pour favoriser l'intégration, la coopération au niveau local, l'harmonie sociale et un développement équilibré et durable. Elle met l'accent sur le développement humain à tous les niveaux ainsi que sur la nécessité de renforcer les capacités de la population et d'assurer un mode de vie équilibré et résilient, dans le plein respect de l'environnement.

La philosophie de l'économie de suffisance partage de nombreux principes et objectifs avec les Objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, la prévalence d'une croissance économique et d'une industrialisation durables et l'adoption de modes de production et de consommation durables. Elle prône l'autoprotection et vise à minimiser les impacts négatifs sur la population dans un environnement mondial en perpétuelle évolution. Sa Majesté le défunt Roi a également développé une nouvelle théorie sur l'agriculture qui a sorti les agriculteurs thaïlandais d'une terrible misère et leur a permis d'atteindre l'autosuffisance.

Il convient toutefois de noter que la philosophie de l'économie de suffisance n'offre pas un modèle de développement type ou une solution toute faite. Il s'agit d'un ensemble de principes de développement économique et social qui doit être adapté aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de chaque population. Il est également important de souligner que cette philosophie ne s'inscrit pas en faux contre le capitalisme. Elle met l'accent sur la croissance économique durable en tenant pleinement compte de l'impact à long terme d'une telle croissance sur la population, les ressources naturelles et l'environnement. La production de richesse et la croissance économique sont les bienvenues tant que l'équilibre harmonieux entre les différents paramètres est respecté.

En 2006, le Prix récompensant l'ensemble des réalisations d'une personne dans le domaine du développement humain a été attribué à Sa Majesté le défunt Roi, pour sa contribution au développement humain. La philosophie de l'économie de suffisance est aujourd'hui appliquée avec succès dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine et d'Afrique. En outre, le Groupe des 77 a reconnu que cette philosophie offre des outils pratiques pouvant appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des Objectifs de développement durable. Un projet de partenariat intitulé "SEP for SDGs" ("Philosophie de l'économie de suffisance pour les ODD") a été lancé, grâce auquel les pays peuvent faire part de leur intérêt pour collaborer avec la Thaïlande dans leurs efforts de développement économique et social. Par la suite, la Thaïlande envisage de renforcer les partenariats Sud-Sud, trilatéraux et mondiaux pour appliquer la philosophie de l'économie de suffisance à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les domaines du développement communautaire, de l'agriculture, de la santé, de la gestion de l'eau, de la pêche et de la gestion des terres. Le Parlement thaïlandais se réjouit à l'idée de travailler en étroite collaboration avec tous les Membres de l'UIP sur cette question et invite les parties intéressées à lui faire part de leurs observations ou suggestions pour pérenniser le succès des projets de partenariat "SEP for SDGs".

M. S. KINGA, *intervenant*, dit que son pays mesure non seulement le produit intérieur brut, mais aussi le bonheur national brut à l'aide d'un indicateur de bien-être allant de 0 à 1. Le niveau de bonheur du pays se situe actuellement à 0,743. Des efforts sont donc encore nécessaires. L'indice de bonheur national brut est un outil de mesure du développement mis en place par le quatrième Roi du Bhoutan et qui repose sur le principe que le bonheur est plus important que la richesse, car il englobe non seulement le confort matériel, mais aussi le bien-être spirituel, émotionnel, culturel et environnemental. Il est également fondé sur l'idée que le bien-être individuel est indissociable du bien-être collectif : si une partie de la population vit dans la pauvreté, le bonheur du reste de la population s'en trouve affecté. La Commission du bonheur national brut a été créée pour superviser la mise en œuvre de ce concept. Le Premier Ministre présente chaque année au Parlement un rapport sur les quatre piliers du bonheur national brut : la bonne gouvernance, le développement économique, la préservation du patrimoine social et culturel et la protection de l'environnement. Le Parlement dispose d'une commission permanente pour chacune de ces questions, chargées d'évaluer l'action du Gouvernement. En 2007, lorsque l'indice de bonheur national brut a été établi, environ 23 pour cent de la population du Bhoutan vivait en dessous du seuil de pauvreté. Ce chiffre a été réduit de moitié en l'espace de cinq ans, l'objectif étant de le ramener à 5 pour cent à l'horizon 2018.

Le Bhoutan est un pays essentiellement agricole et montagneux. La lutte contre la pauvreté doit donc commencer dans les villages. L'Objectif de développement durable 1 a été intégré dans les politiques et les plans nationaux de bonheur national brut en tant que priorité. Les politiques sont mises en œuvre au niveau local, communautaire et des ménages. En 2007, un programme de promotion de l'économie rurale a été mis en place. Il renferme un ensemble de mesures qui ont été mises en œuvre avec succès dans les 14 villages les plus pauvres du pays. En 2012, plus de 100 villages pauvres ont été recensés pour bénéficier de programmes, lesquels sont actuellement en cours. Une autre initiative de ce type est actuellement déployée, en vertu de laquelle 3 153 ménages pauvres se voient octroyer des microcrédits, des machines agricoles et des têtes de bétail.

Bien qu'il ne soit pas élu comme chef de l'Exécutif, Sa Majesté le Roi demeure le chef de l'Etat et jouit de plusieurs prérogatives, y compris l'attribution des titres fonciers. Au Bhoutan, seuls 7 pour cent des terres sont cultivables. Leur gestion par les responsables politiques pourrait alors faire le jeu du clientélisme. Dans la mesure où la propriété foncière est la clé pour vaincre la pauvreté, le Roi veille à ce que les terres soient utilisées pour corriger les inégalités sociales. Tout est mis en œuvre pour favoriser le bonheur par la mise en place de mesures vigoureuses qui bénéficient à l'ensemble de la population.

Mme C. ROTH, *intervenante*, dit que l'inégale répartition des richesses mondiales est illustrée par le fait que huit personnes dans le monde possèdent autant de richesses que la moitié des habitants les plus pauvres de la planète. Les crises humanitaires s'intensifient et de nouveaux murs sont dressés entre les gens. Les Parlements membres de l'UIP poursuivent un objectif commun et travaillent de concert pour l'avènement d'un monde de paix et de bien-être pour tous. Alors que le monde compte 67 millions de réfugiés, la Convention de Genève doit demeurer l'outil de référence pour la communauté internationale. Malgré la pléthore d'instruments internationaux contre la torture, la destruction du patrimoine culturel et les pires violations des droits de l'homme, comme le génocide, le monde est encore loin d'être débarrassé de ces fléaux. La communauté internationale doit se rassembler derrière les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. L'adoption de ces deux cadres constitue une avancée significative dans un monde où les injustices vont croissant. Mais à défaut d'une mise en œuvre adéquate, cette avancée sera vaine. Les murs n'offriront aucune protection contre les crises auxquelles le monde est confronté.

Les pays développés doivent remettre en question non seulement leurs systèmes politiques et modèles commerciaux, mais aussi leurs modes de production et de consommation. Le Programme 2030 constitue une nouveauté par rapport à toutes les initiatives prises auparavant, car il s'applique à tous les Etats. La division du monde entre Est et Ouest, Nord et Sud et pays industrialisés et en développement est aujourd'hui dépassée. La réalisation du développement durable mondial est une responsabilité partagée, qui doit être assumée de façon collective. Les pays développés doivent accepter leur responsabilité dans l'état actuel du monde, marqué par la pauvreté, la faim et les inégalités. Une réforme fondamentale est nécessaire. Pour éradiquer la pauvreté, il faut mettre un terme à l'évasion et la fraude fiscales à travers le monde. Les changements climatiques doivent être jugulés. Les investissements dans les combustibles sales demeurent supérieurs au soutien financier accordé aux énergies propres. Un changement de paradigme est nécessaire dans le système commercial mondial : les agriculteurs indiens sont de plus en plus pauvres parce que la population continue d'acheter du lait en poudre en provenance d'Europe. Dans les pays développés, la production de masse soutenue par les subventions crée une offre de produits largement supérieure à ce que ces mêmes pays peuvent effectivement consommer. L'excédent est alors exporté à des prix bradés vers d'autres parties du monde, ce qui a pour effet de détruire les moyens de subsistance des agriculteurs locaux.

Les changements climatiques, induits par l'activité des pays développés, provoquent de graves sécheresses dans certains pays et des inondations dans d'autres, obligeant les populations locales à migrer. Les pays développés doivent assumer leurs responsabilités. Si des centaines de milliers de personnes souffrent de la guerre et de la violence, c'est parce que les pays développés exportent des armes.

Le véritable développement durable commence d'abord chez soi. Il est absolument nécessaire d'opérer un changement de paradigme en matière de coexistence et de dépendance mutuelle. Le Parlement allemand a joué un rôle actif dans les négociations sur le Programme 2030. Après son adoption, un conseil national pour le développement durable a été créé, lequel a proposé de mettre en place un mécanisme obligeant l'exécutif à rendre compte régulièrement de son action en faveur des Objectifs de développement durable devant le Parlement. Toutes les mesures gouvernementales seront examinées avant d'être mises en œuvre afin d'évaluer leur impact en termes d'égalité des sexes, de lutte contre la pauvreté et de protection des droits de

l'homme. Tous les ministres devront soumettre au Parlement les plans de mise en œuvre. Les parlementaires ont la responsabilité de veiller à ce que chaque loi adoptée soit conforme aux Objectifs de développement durable et de réclamer des comptes aux ministres sur les progrès accomplis. Les parlementaires peuvent également établir un dialogue suivi avec la société civile. La collaboration entre les différents partis est également essentielle. Même si les parlementaires ne partagent pas toujours les mêmes points de vue, ils doivent œuvrer ensemble à la mise en œuvre du Programme 2030 pour le bien-être des générations futures.

M. S. MAHAMANE (Niger) dit que l'éradication de la pauvreté va changer la vie de millions de personnes à travers le monde, mais que pour ce faire il faudra plus que des intentions de bonne volonté. L'engagement de toute la communauté internationale est essentiel. Examiner les rapports financiers mondiaux ne suffit pas, il faut changer les règles du commerce international. Chaque Etat a la responsabilité d'agir, mais le progrès vers la prospérité implique nécessairement une prise de conscience mondiale. Les pays en développement, comme le Niger, qui luttent continuellement contre la pauvreté, ne peuvent gagner cette bataille seuls. En outre, comment un pays en développement peut-il survivre à des baisses soudaines et imprévisibles du cours du pétrole ou de l'uranium ? Comment peut-il anticiper les effets de la guerre contre le terrorisme ?

Le Gouvernement du Niger a mis en place une stratégie en trois points pour réduire la pauvreté : développer la production, garantir l'accès aux services sociaux de base pour les personnes vivant dans la pauvreté et promouvoir la bonne gouvernance. Ces orientations stratégiques, mises en œuvre au moyen de programmes complets, ont donné des résultats positifs. Mais malgré les progrès, beaucoup reste à faire, et le défi ne peut être relevé que par l'ensemble de l'humanité. Les institutions politiques et économiques mondiales doivent donc consentir des efforts sérieux et crédibles. Les inégalités doivent être corrigées et la pauvreté éradiquée pour mettre fin aux flux migratoires à grande échelle que nous connaissons actuellement à travers le monde. Réduire l'écart entre l'extrême pauvreté et l'extrême richesse est la clé pour parvenir à la paix mondiale.

M. R. MWEWA (Zambie) dit que l'économie zambienne traverse une période agitée, notamment à cause de la sécheresse, qui affecte sérieusement l'élevage et l'agriculture. Le prix des denrées alimentaires a augmenté et la production hydro-électrique est paralysée. Il a donc fallu prendre des mesures pour remédier à cette situation. L'octroi de microcrédits aux femmes a été renforcé pour les inciter à participer à l'agriculture et au développement des systèmes d'irrigation : la possibilité de cultiver trois cultures différentes sur un même lopin de terre permettra d'accroître leurs revenus. Des efforts sont également entrepris pour diversifier la production énergétique et réduire la dépendance vis-à-vis de l'énergie hydro-électrique. Les coopératives sont encouragées à investir dans les énergies renouvelables, notamment le biogaz. Les progrès accomplis au niveau local permettent d'aborder avec optimisme les questions de développement au niveau national.

Mme H. ALHELAISSI (Arabie saoudite) dit que la prospérité n'est pas qu'une question de richesse économique, mais aussi une question de bien-être social et mental, en garantissant également le plein respect des droits de l'homme. Pour assurer la prospérité économique, il convient d'assurer un certain nombre de droits. Le développement économique va de pair avec l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Le bonheur et la satisfaction dépendent également de la prospérité économique et de la possibilité de disposer des richesses nécessaires pour vivre dans la dignité, à l'abri du besoin. En Arabie saoudite, de nouveaux défis économiques se font jour : un nombre croissant de ménages ne peuvent survivre avec un seul salaire, si bien que les femmes se retrouvent dans l'obligation de travailler. Le Gouvernement s'est engagé à réduire le chômage et à permettre aux femmes de contribuer à l'économie du pays. Des efforts sont donc consentis pour créer des emplois pour les femmes et faciliter le plus possible leur entrée sur le marché du travail, en élargissant notamment l'accès aux services de garde d'enfants. Subsiste néanmoins le problème de la bureaucratie, qui doit être résolu pour garantir les mêmes chances pour tous.

M. J. MATOS ROSA (Portugal) dit qu'on ne peut plus considérer le monde comme étant divisé entre pays "en développement" et "développés" : tous les pays peuvent être frappés à tout moment par une crise économique et financière, alors que certains connaissent un développement rapide. Le Bangladesh, par exemple, peut rivaliser avec les économies les plus prometteuses du monde, tandis que le Portugal a été secoué par une grave crise financière. Au moment de la crise, le Gouvernement portugais a pris des mesures pour que les sacrifices exigés par la crise soient

répartis selon des principes de justice sociale, en faisant en sorte que les personnes qui en avaient les moyens participent davantage et que les personnes les plus vulnérables soient les plus protégées. Il ne fait aucun doute que cette approche a été la bonne.

La prospérité ne consiste pas uniquement à créer de la richesse en termes monétaires. Il s'agit également de fournir à la population les moyens d'être productifs. Le Gouvernement portugais a tout mis en œuvre pour promouvoir l'innovation et faciliter les exportations. Le Bangladesh fait figure d'exemple à cet égard, en insistant sur les exportations et l'entrepreneuriat en tant qu'éléments fondamentaux de la croissance économique. Renforcer la productivité est un moyen efficace de vaincre la pauvreté et de promouvoir une prospérité durable, en plaçant l'intérêt de la population au cœur de la politique de développement.

M. N.K. PREMACHANDRAN (Inde) dit que, si nombre de pays ont réussi à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens, la pauvreté demeure un véritable défi à travers le monde. La communauté parlementaire mondiale s'est engagée à plusieurs reprises à créer des institutions fortes et démocratiques et à œuvrer en faveur d'un développement humain durable. De nombreux défis subsistent néanmoins.

Etant donné la nature multidimensionnelle de la pauvreté en Inde, le pays a adopté une approche diversifiée, en tenant compte des dimensions à la fois économiques, sociales et environnementales. Cette approche comprend également une intervention directe de l'Etat par le biais de programmes de lutte contre la pauvreté ciblés, qui visent notamment la création d'emplois et la mise en place de régimes de sécurité sociale. Des mesures sont prises pour renforcer les pouvoirs des collectivités locales, ces dernières étant les mieux à même de mettre en œuvre les projets de développement. L'Inde a sa propre vision du développement, qui privilégie une croissance inclusive pour garantir que personne ne soit laissé de côté, en favorisant notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi rémunéré.

Mme F. HOSSEINI (République islamique d'Iran) dit que le Parlement de son pays a toujours tenu compte du problème de la pauvreté dans ses plans de développement et que des crédits budgétaires considérables ont été affectés à l'élimination de la pauvreté, aux besoins d'éducation prioritaires, aux soins de santé, à la sécurité sociale, au développement des zones rurales défavorisées et à la répartition équitable des richesses. Les plans sont pensés de telle manière que la croissance économique bénéficie en priorité aux personnes les plus démunies et que les dépenses gouvernementales puissent créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance des couches les plus pauvres de la société. Un programme de prestations sociales vient également en aide aux ménages dirigés par des femmes, aux enfants sans tuteur et aux personnes handicapées. Par ailleurs, un fonds d'assurance sociale a été mis en place pour les villageois et les populations nomades. Des progrès sont réalisés dans la réalisation de l'Objectif de développement durable 1. Le Gouvernement est déterminé à éradiquer la pauvreté et le Parlement soutient cet effort grâce à ses fonctions législatives et de contrôle. Un examen national volontaire sera présenté au prochain Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable.

Mme M. VUNIWAQA (Fidji) dit que les droits économiques et sociaux sont consacrés dans la Constitution des Fidji, notamment le droit à l'éducation, à la santé, à l'égalité des sexes et à un environnement sûr. Les politiques gouvernementales en matière de réduction de la pauvreté reposent sur ces dispositions constitutionnelles, ce qui garantit aux citoyens un mécanisme de recours lorsque leurs droits ne sont pas respectés. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont considérées comme des outils essentiels pour éradiquer la pauvreté. A ce sujet, une attention particulière est accordée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes : un service d'assistance téléphonique gratuit a été mis en place et des centres d'accueil pour les femmes victimes de violences ont été ouverts. L'autonomisation économique des femmes joue un rôle particulièrement important dans le domaine du développement. Le manque d'accès aux services de base constituant l'un des principaux obstacles au développement dans le pays, le Gouvernement a augmenté de 28 pour cent les dépenses consacrées au développement des infrastructures. La dimension environnementale du développement est également importante. Par conséquent, tous les programmes et plans gouvernementaux comportent une composante sur la "croissance verte". L'oratrice a écouté avec intérêt les expériences rapportées par le représentant du Bhoutan, indiquant que le débat aux Fidji sur la réduction de la pauvreté porte essentiellement sur les niveaux de revenu – compte tenu des menaces actuelles sur le développement, comme les changements climatiques –, mais qu'une approche plus globale serait probablement plus appropriée.

M. K. OTHMAN (Jordanie) dit que le Parlement de son pays a approuvé pour 2017 un budget qui permet de mettre en œuvre plusieurs plans stratégiques couvrant un certain nombre de questions transversales et qui comportent des cibles et objectifs alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable. Le pays coopère étroitement avec l'ONU pour mettre en œuvre ces plans. Le Parlement jordanien est déterminé à surveiller cette mise en œuvre et à veiller à ce que l'action du Gouvernement soit pleinement conforme au Programme 2030. Reconnaisant l'importance de mobiliser des ressources financières et de renforcer les capacités non seulement au niveau du pays, mais aussi dans le sens Nord-Sud, l'orateur souligne que l'objectif officiel visant à porter l'aide publique au développement à 0,7 pour cent du PIB des pays développés n'a jamais été atteint. Il se demande alors si les Objectifs de développement durable pourront être atteints à l'horizon 2030 si les pays du Nord n'accroissent pas leur aide au développement en faveur des pays en développement.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) dit que la pauvreté constitue un défi majeur pour l'humanité et que ce défi n'est pas le fruit du hasard. La pauvreté découle d'une multitude de facteurs, notamment la concentration des richesses, le manque de capacité de production, l'exploitation abusive des ressources naturelles, le manque de véritable démocratie et la prévalence de la corruption. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour éradiquer la pauvreté. Le Gouvernement koweïtien est déterminé à porter assistance aux pays pauvres et le fait d'ailleurs par le biais du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, qui vient en aide à plus de 100 pays. L'UIP devrait encourager ses Parlements membres à s'assurer que l'aide publique au développement de leurs pays soit affectée de manière plus efficace et à légiférer pour inciter les Etats à honorer leurs responsabilités financières internationales. Il ne sera possible d'éradiquer la pauvreté dans le monde qu'avec l'action conjointe de la communauté internationale.

M. M. ALJAWDER (Bahreïn) dit que son pays a pris plusieurs mesures législatives pour éradiquer la pauvreté et améliorer les conditions de vie de ses citoyens. Le Parlement bahreïni a orienté l'action du Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté. Les parlements doivent veiller à ce qu'une part du budget national soit consacrée à l'aide aux personnes les plus vulnérables. Le Parlement du Bahreïn a adopté une législation en faveur des personnes handicapées, qui leur garantit un logement et des prestations sociales. L'autonomisation des femmes est encouragée par la création de possibilités d'emploi en leur faveur. Les personnes âgées vivant seules et sans proches pour les soutenir bénéficient d'aides sociales. Le peuple bahreïni bénéficie ainsi de possibilités d'autonomisation, ce qui contribue à accroître le développement national. Le plan national pour l'emploi a été particulièrement fructueux : le Bahreïn affiche l'un des taux de chômage les plus bas au monde.

Mme H.W. OUEDRAOGO SAWADOGO (Burkina Faso) dit que l'éradication de la pauvreté chez les femmes et de la violence à leur égard nécessite une véritable volonté politique. L'investissement dans les communautés locales est particulièrement important. Au Burkina Faso, 80 pour cent des femmes vivent en milieu rural. Elles occupent souvent des emplois précaires et éreintants, et leurs revenus sont généralement insuffisants pour assurer l'alimentation quotidienne de leurs enfants ou payer leurs études. Le mariage précoce et les grossesses non désirées maintiennent les femmes dans la pauvreté, et ce problème ne peut être résolu qu'en travaillant de concert pour garantir l'autonomisation des femmes et des filles par l'éducation et la création d'emplois. Les parlements devraient soutenir et encourager le travail des organisations non gouvernementales et leur fournir un soutien technique et financier qui leur permette de remplir efficacement leur mission. L'UIP devrait tout mettre en œuvre pour promouvoir l'autonomisation des femmes rurales et veiller à ce qu'elles ne soient pas laissées de côté.

M. A. WARE (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement - PNND) dit que les Objectifs de développement durable montrent que la pauvreté subie par près de la moitié de la population mondiale peut être éliminée par des investissements judicieux et la mise en place de politiques appropriées. Le montant des investissements publics et privés alloués à ces politiques est encore loin d'être satisfait. Le désarmement, tel que prévu à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, devrait permettre de dégager des ressources considérables qui pourraient être mises à profit. Une attention particulière devrait être accordée à la captation de fonds en provenance d'une des industries militaires les plus contestables, inutiles et dangereuses au monde, à savoir la fabrication d'armes nucléaires. L'orateur demande ce que les parlementaires peuvent faire pour faciliter une telle réorientation des investissements et s'ils soutiendront la

proposition présentée par le Kazakhstan à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui appelle les gouvernements à consacrer 1 pour cent de leur budget militaire à des programmes en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable.

Plus de 100 milliards de dollars E.-U. sont consacrés chaque année à la modernisation, au développement, à la fabrication et au déploiement de ces armes à l'appui d'une idée erronée qui veut qu'en menaçant de tuer des civils innocents, au risque d'anéantir la civilisation, on peut assurer la sécurité. Ces fonds pourraient être utilisés à meilleur escient en les affectant à l'éducation, à la santé, à l'approvisionnement en eau, à la production alimentaire, à la protection du climat, à la production d'énergie renouvelable, à la paix et à la diplomatie. Une proposition a été faite à la Conférence des Nations Unies pour négocier un traité d'interdiction des armes nucléaires assorti d'une interdiction de financement des armes nucléaires. Les parlements et parlementaires pourraient soutenir cette proposition, qui pourrait être présentée lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire prévue en 2018. Les parlements devraient demander à leurs gouvernements quels sont leurs objectifs pour cette conférence.

Mme B. SAMPATISIRI, *intervenante*, dit que la Thaïlande accueillera en mai le Symposium de la rencontre Asie-Europe (ASEM) sur le partenariat interrégional pour le développement durable. Elle encourage les parlementaires à participer à cette réunion.

M. S. KINGA, *intervenant*, dit que, malgré les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté, il craint que dans certains pays comme le Bhoutan ces efforts soient voués à l'échec en raison de problèmes qui trouvent leur origine dans d'autres pays. Le Bhoutan a une économie agricole qui ne produit aucune émission de carbone, son approvisionnement énergétique reposant exclusivement sur les énergies renouvelables. Il agit comme un puits de carbone. Pourtant, compte tenu des émissions mondiales et malgré le fait qu'il n'ait aucune responsabilité dans les changements climatiques, le Bhoutan risque de pâtir grandement de ces phénomènes. Les transferts de capitaux et de technologies ne suffisent pas : tous les pays doivent tout mettre en œuvre pour réduire l'impact des changements climatiques.

Mme C. ROTH, *intervenante*, dit que la paix et la sécurité ne nécessitent pas plus d'armes. L'interdiction des armes nucléaires apparaît indispensable pour parvenir à une paix et à un développement durable. Il est inacceptable que les Etats n'aient pas atteint l'objectif visant à attribuer 0,7 pour cent de leur PIB à l'aide publique au développement. Et pourtant, ils accèderont à la demande de l'OTAN d'allouer 2 pour cent de leur PIB aux dépenses militaires.

L'évasion et la fraude fiscales constituent un gigantesque manque à gagner pour les finances publiques et il convient de remédier à ce problème. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour lutter contre les changements climatiques, faute de quoi les conséquences seront catastrophiques.

Mme C. HUNTER, *intervenante*, dit que tous les pays devraient donner à leurs citoyens les moyens non seulement d'assurer leur survie mais aussi de se prémunir contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Il n'est pas possible d'assurer la résilience de l'ensemble de la population si seule la moitié des habitants de la planète dispose des moyens d'y parvenir. Le manque d'accès aux processus décisionnels et aux ressources empêche de garantir la résilience. Pour renforcer la résilience, il est donc essentiel de prendre des mesures pour autonomiser les femmes et remédier aux inégalités. Plusieurs études montrent que les initiatives de lutte contre les changements climatiques qui favorisent l'égalité des sexes donnent de meilleurs résultats en matière d'adaptation aux changements climatiques. Pour déterminer si le Programme 2030 peut être mis en œuvre et si les Objectifs peuvent être atteints d'ici 2030, il faut examiner ce qui a déjà été réalisé et analyser les lacunes persistantes et les raisons de leur persistance. L'adoption de nouvelles stratégies novatrices constitue l'unique solution. Le maintien du *statu quo* ne permettra pas d'aboutir aux résultats escomptés.

M. N. KUMAR, *intervenant*, dit que les pays développés ne sont jamais parvenus à atteindre les objectifs en matière d'aide publique au développement. Un engagement renouvelé a été exprimé à cet égard dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en 2015. D'autres solutions existent pour compléter les ressources. Par exemple, la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux devrait permettre de dégager d'importantes ressources financières en faveur des pays en développement. La coopération Sud-Sud joue un rôle de plus en plus important. La mobilisation des ressources nationales pourrait être consolidée en améliorant le respect des obligations fiscales, en renforçant l'efficacité de l'administration fiscale et en créant de nouvelles taxes innovantes comme les écotaxes et les taxes de développement au niveau mondial.

Le PRESIDENT dit que les Fidji et la Suède organiseront conjointement la Conférence de haut niveau des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. De nombreuses personnes dépendent des océans de la planète pour assurer leur subsistance. L'Objectif 14 revêt par conséquent une importance particulière.

Tous les participants sont encouragés à demander à figurer dans les délégations nationales qui se rendront au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. Le cas échéant, ils sont également encouragés à participer à la réunion parallèle qui sera organisée par l'UIP.

La séance est levée à 13 heures.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

DIMANCHE 2 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h 05 sous la conduite de M. S.S. Alremeithi (Emirats arabes unis), Président du Forum.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports des pays sur la participation des jeunes

Le **PRESIDENT** rappelle aux participants que, au cours de la réunion du Forum, qui s'est tenue à la 134^{ème} Assemblée de Lusaka, en Zambie, il a été décidé d'accorder plus de temps au débat portant sur le développement des jeunes dans les pays membres.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, explique que, d'après les travaux de l'UIP sur la participation des jeunes, 1,9 pour cent seulement des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans, ce qui est pourtant le cas de 50 pour cent de la population mondiale. Depuis la création du Forum des jeunes parlementaires, la participation des jeunes aux parlements suscite un intérêt croissant. Comme l'ont montré les informations recueillies par l'UIP, la proportion de parlementaires de moins de 30 ans est de 1,9 pour cent, celle de moins de 40 ans est de 14,2 pour cent et celle de moins de 45 ans est de 26 pour cent. En outre, le nombre de jeunes femmes en politique est extrêmement faible. L'UIP appelle donc à renforcer les programmes visant à encourager la participation des jeunes, en particulier des jeunes femmes, à la vie politique. Plusieurs pays, notamment le Maroc, le Sri Lanka et les Philippines, ont franchi un cap en adoptant des quotas. L'UIP demande également de faire concorder l'âge minimum requis pour se présenter aux élections avec l'âge minimum pour voter.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn), prenant acte du fait qu'il est important d'encourager la participation des jeunes en politique, constate que ceux-ci sont très technophiles. L'UIP doit donc prendre en compte cet aspect pour développer des approches incitant les jeunes à entrer en politique. Les statistiques citées par la Secrétaire sont choquantes et semblent concerner le monde tel qu'il était il y a 50 ans, lorsque le niveau d'éducation était plus faible. L'intervenant n'est pas en faveur des quotas, car c'est une solution de facilité. Il est préférable d'éduquer les gens. Dans son pays, trois femmes viennent d'être élues suite aux actions menées pour sensibiliser le public à la participation des femmes. Bien que cette approche soit plus lente et nécessite plus de travail que les quotas, elle donne de meilleurs résultats.

M. Y. MPAWENI (Malawi) explique que, contrairement à ce que l'UIP préconise, le Parlement de son pays ne s'est pas encore doté d'un Comité de la jeunesse. Suite au rapport que l'intervenant a présenté au Parlement, le Malawi s'emploie toutefois actuellement à mettre en place ce Comité en collaboration avec l'UIP. En outre, des actions sont menées en vue d'une meilleure participation des jeunes aux activités gouvernementales. Les jeunes doivent en effet être représentés dans tous les comités, à tous les niveaux du Gouvernement.

M. A. RIFAU (Maldives) déclare que son pays prépare un projet de loi sur la jeunesse. De plus, pour les prochaines élections municipales, 75 pour cent des candidats du Parti progressiste des Maldives ont moins de 35 ans et 30 pour cent moins de 25 ans, ce qui, on l'espère, permettra d'élire davantage de jeunes.

Mme R. AL MANTHARI (Oman) estime que l'éducation et la sensibilisation sont des facteurs très importants. Un Conseil des étudiants a été mis en place pour faciliter la participation à la vie politique. Le pourcentage d'étudiantes élues à ce Conseil est de 90 pour cent, ce qui démontre que les femmes peuvent être élues en fonction de leur mérite. Elle estime que les quotas ne sont pas la meilleure option car cela pourrait laisser croire qu'une femme n'est pas qualifiée même si elle est élue. Chaque mois, le Conseil des étudiants rencontre le Ministre de l'éducation pour faire des

propositions dans les domaines concernés. Le Conseil a renforcé les compétences de leadership de ses membres et on espère que certains d'entre eux occuperont, plus tard, des postes importants.

M. P. TENZIN (Bhoutan) explique que son pays s'est doté d'un Parlement des enfants et que les écoles ont des clubs sur la démocratie pour que les enfants connaissent mieux le rôle du Parlement et puissent débattre de questions de société. L'éducation est extrêmement importante. Les jeunes doivent s'impliquer et les gouvernements doivent s'intéresser à des questions comme la culture, l'environnement, les problèmes socio-économiques et la bonne gouvernance. Il est essentiel de former les jeunes pour qu'ils deviennent les leaders de demain et jouent leur rôle à tous les niveaux de la démocratie.

M. A. COIMBRA CORNEJO (Etat plurinational de Bolivie) précise que, pour susciter l'intérêt des jeunes envers la politique, il faut démocratiser les partis politiques et, pour cela, il convient d'assurer la transparence et d'encourager l'adhésion des jeunes. Son pays a obtenu de bons résultats à cet égard. L'éducation doit être partie intégrante du processus démocratique mais, dans les démocraties récentes ou fragiles, des quotas peuvent être appliqués pour encourager la participation. L'Etat plurinational de Bolivie dispose, avec un certain succès, d'un système de quotas pour la participation des femmes. Un tel système peut d'ailleurs être abrogé une fois la situation corrigée.

M. T.J.P. TAPSOBA (Burkina Faso), rappelant le nombre de parlementaires de moins de 45 ans dans son pays, déclare que, suite à la 134^{ème} Assemblée, le Burkina Faso a créé un réseau de jeunes parlementaires afin de faciliter leur participation à la vie politique. Des réseaux similaires doivent être mis en œuvre, aux niveaux régional et sous-régional, pour créer des groupes de pression sur les problèmes de la jeunesse et permettre aux jeunes parlementaires de collaborer.

M. R.N. IGBOKWE (Nigéria) constate que, avec le soutien de l'UIP, le Nigéria a organisé un Forum national des jeunes parlementaires qui a soutenu l'adoption d'une législation tournée vers la jeunesse, par exemple le projet de loi "Not too young to run" visant à abaisser l'âge pour briguer des mandats électoraux, et a défendu un amendement à la Constitution encourageant le financement de la participation des jeunes dans les partis politiques. La mise en place de ce Forum a par ailleurs permis de renforcer l'engagement des jeunes en politique et d'ouvrir des discussions sur des problèmes liés à la jeunesse, par exemple les mariages précoces. L'intervenant a rendu hommage à d'autres pays africains, notamment le Kenya, la Namibie et le Sénégal, pour leurs efforts en vue d'encourager l'implication des jeunes, par le biais notamment de forums de jeunes. Le Nigéria doit bientôt organiser une conférence, avec l'UIP, à laquelle participeront de jeunes parlementaires africains.

M. V. BHARRAT (Guyana) constate l'absence de parlementaires de moins de 30 ans dans son pays, en partie en raison de l'émigration de nombreux jeunes vers les pays développés. Il est donc totalement favorable à un système de quotas. L'éducation doit également être ouverte à tous. Les jeunes apportent des idées neuves et cela doit être fortement encouragé.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) estime que les jeunes sont le fondement même de la société et représentent l'espoir de l'avenir. Leurs besoins et leurs opinions doivent donc être pris en compte. Les jeunes, surtout ceux des pays en développement, sont des cibles privilégiées pour le recrutement des groupes terroristes et, à cet égard, l'éducation est un instrument de lutte essentiel. Les quotas de participation en politique vont à l'encontre du processus démocratique et il faut donc mettre davantage l'accent sur l'éducation plutôt que sur l'application de quotas.

M. O. HAMAYEL (Palestine) signale que, le mois précédent, un certain nombre de parlementaires de son pays ont été arrêtés, puis relâchés, puis à nouveau arrêtés par les forces d'occupation, et ce pour des raisons politiques. En outre, Israël venant d'adopter une loi autorisant la construction d'autres colonies sur le sol palestinien, l'intervenant encourage les parlementaires à dénoncer ce procédé. En tant que Membre de l'UIP, Israël est tenu de respecter les principes démocratiques de cette organisation. L'intervenant demande également aux parlementaires du Royaume-Uni de faire pression sur leur gouvernement eu égard au centenaire de la Déclaration Balfour.

Mme S. DEV (Inde) explique que son pays cherche à accroître la participation des jeunes en politique en développant la transparence et le sens des responsabilités. Dans le cadre de ces efforts, les contributions aux partis politiques doivent maintenant se faire par le biais d'obligations et non d'argent liquide. Le but de cette initiative est qu'il soit plus attrayant, pour les jeunes, de se présenter aux élections car ils n'auront plus à disposer d'un revenu en espèces pour financer leur campagne.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) remarque qu'il existe, au Parlement de son pays, une commission spécialisée dont la présidence a toujours été occupée par un jeune parlementaire. L'un des problèmes dont s'occupe cette commission est la participation des jeunes. Son pays dispose également d'un Ministère de la jeunesse chargé de l'autonomisation des jeunes. Des élections doivent se tenir en 2018 et les jeunes parlementaires du Zimbabwe ont déjà commencé à faire pression sur tous les partis politiques pour qu'au moins 20 pour cent des candidats soient jeunes.

Mme E. AFANASIEVA (Fédération de Russie) déclare que les quotas sont à la fois une bonne et une mauvaise chose. Il est essentiel que les jeunes bénéficient d'une éducation et d'un mentorat s'ils veulent entrer en politique. Un groupe a été mis en place par les Chambres haute et basse du Parlement de son pays afin que les jeunes puissent consulter des législateurs et faire entendre leur voix. Pour inciter les jeunes à participer, de nombreuses écoles de la Fédération de Russie disposent d'un Parlement des enfants. Il ne suffit cependant pas que les jeunes veuillent s'impliquer, encore faut-il encourager la population à voter pour eux. L'intervenante est devenue parlementaire à 27 ans et convaincre ses électeurs qu'elle avait le droit de les représenter n'a pas été facile.

La représentante de l'AFRIQUE DU SUD précise que les jeunes de son pays peuvent briguer un mandat électif dès 18 ans. En outre, le Parlement comporte un groupe de jeunes parlementaires et l'Exécutif inclut de jeunes membres. Un Forum de jeunes parlementaires est également en cours de création. Une agence nationale de développement de la jeunesse a été mise en place et les investissements du Gouvernement s'accroissent dans le troisième cycle car il est essentiel que les jeunes soient éduqués et informés. De plus, chaque ministère a mis en œuvre des programmes pour l'autonomisation des jeunes afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour participer au développement économique du pays. Au sein des institutions du troisième cycle, il existe des comités d'étudiants, liés aux divers partis politiques, qui jouent un rôle central pour préparer les jeunes à devenir les leaders de demain.

M. K. AL SULAIMI (Parlement arabe) explique que le Parlement arabe comprend parfaitement la nécessité d'œuvrer en faveur de la jeunesse et de garantir ses droits, conformément aux principes de justice et d'égalité, car les jeunes représentent l'espoir de tout Etat moderne. Le Parlement arabe a également publié un document traitant de la jeunesse qui démontre que le développement des jeunes représente, pour les parlementaires, une priorité nationale. Ce document encourage les parlementaires à élaborer des plans et programmes globaux pour la jeunesse afin qu'elle participe davantage à la vie sociale et économique de la société et acquière des connaissances et compétences pertinentes. Autre objectif de ce document : éliminer tous les obstacles entravant la participation des jeunes eux-mêmes au développement de la jeunesse.

M. G.G. SORIAL (Italie) estime qu'il faut aller plus loin, au sein de chaque parti politique et parlement, pour renforcer la participation des jeunes. Le règlement interne de son parti oblige tous les candidats à la Chambre des députés à avoir moins de 40 ans, ce qui a permis d'abaisser la moyenne d'âge de cette Chambre.

Mme R.A. Elwany (Egypte), membre du Conseil du Forum, prend la présidence.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, rappelle que, à une précédente réunion du Forum, l'idée de soumettre au Comité exécutif une stratégie d'encouragement pour la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP a été débattue. Suite aux délibérations sur ce sujet, le Comité exécutif s'est prononcé favorablement pour la proposition consistant à inclure, dans chaque délégation, au moins un membre de moins de 45 ans. Pour que

ce concept soit mis en œuvre, il doit tout d'abord être approuvé par le Conseil directeur et les Statuts de l'UIP doivent être amendés. En principe, au cours de l'Assemblée actuelle, le Conseil directeur doit approuver une proposition antérieure conférant au Président du Forum des jeunes parlementaires un siège *de droit* au Comité exécutif.

La PRESIDENTE s'est félicitée de ce développement.

Contribution aux travaux de la 136^{ème} Assemblée

a) *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)*

La PRESIDENTE, faisant remarquer que le développement durable permet de répondre aux besoins actuels sans remettre en cause les réponses potentielles aux besoins futurs, constate que, de toute évidence, l'inclusion financière des femmes permet de mieux lutter contre la pauvreté, de réduire les inégalités et d'améliorer la santé, la nutrition et l'éducation des enfants. Comment est-ce que les jeunes parlementaires peuvent susciter les changements nécessaires, en matière d'élaboration de la politique et de législation, afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion financière et à l'autonomisation économique des femmes ?

Le représentant du BHOUTAN souligne qu'il est essentiel d'éliminer les inégalités entre les sexes dans les domaines politiques et socio-économiques. A cet effet, les gouvernements doivent prendre très au sérieux la question de l'autonomisation des femmes et les parlements doivent faire pression pour traiter ces problèmes.

Mme I.Y.R. PUTRI (Indonésie) déplore le manque d'opportunités pour l'entreprenariat des femmes. En règle générale, les femmes dépensent plus pour l'éducation et la santé, ce qui accroît la productivité. Les femmes sont autonomes quand elles peuvent influencer sur les décisions économiques de leur entourage, travaillent dans des postes bien rémunérés ou dirigent leur propre entreprise, subviennent à leurs propres besoins et à ceux de leur famille et jouent un rôle dans le développement économique de leur pays. L'intervenante exhorte tous les gouvernements à s'intéresser de près aux femmes qui entreprennent et à mettre en œuvre des stratégies et politiques transversales en matière d'autonomisation des femmes.

M. J. MILLYA (République-Unie de Tanzanie) reconnaît que, même si son pays a fait d'énormes progrès sur la question de l'égalité des sexes, beaucoup reste encore à faire. L'autonomisation des femmes a permis de réduire la corruption et de bénéficier d'un meilleur leadership. L'intervenant exhorte donc tous les pays à renforcer le leadership des femmes.

Mme S. DEV (Inde) constate que l'inclusion financière et économique des femmes est vitale pour leur autonomisation. Deux défis sont à relever à cet égard : améliorer l'accès aux technologies et éliminer les restrictions imposées par les normes sociales. L'accès au marché du travail est également essentiel pour supprimer les inégalités entre les sexes. La mauvaise inclusion financière des femmes oblige beaucoup d'entre elles à vivre dans la pauvreté et à occuper des emplois précaires.

Mme E. AFANASIEVA (Fédération de Russie) souligne l'importance, pour l'autonomisation des femmes, d'une éducation abordable et accessible. Les femmes doivent aussi pouvoir travailler et, à cet égard, on constate que celles qui travaillent ont souvent deux emplois car, généralement, elles se chargent aussi des travaux ménagers. Il est également essentiel de fixer un âge juste de départ à la retraite pour les femmes car celles-ci assument bien souvent les rôles d'épouse, de mère et de fille et leur place est fondamentale pour s'occuper de leur famille. En outre, la sécurité des femmes est aussi un point crucial.

M. S.Y. BURA AYASH (Soudan) constate que l'autonomisation des femmes est essentielle pour l'avenir car elles jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté et l'illettrisme et ce sont des acteurs clés du combat pour la liberté.

M. O. ALTABTABAE (Koweït), soulignant l'importance de l'autonomisation des femmes pour la paix et la sécurité, demande ce qui peut être fait pour assurer la justice, l'égalité des chances et la réalisation des Objectifs de développement durable en Palestine.

b) *Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)*

La PRESIDENTE remarque que le principe de non-ingérence est l'un des axes fondamentaux du droit international et des relations internationales.

M. P. KALOBO (Zambie) déclare que les jeunes doivent être les ambassadeurs de la paix et de l'unité. Etant donné la nature interconnectée et sans cesse plus mondialisée des relations internationales, il est essentiel d'œuvrer tous ensemble pour la paix et la sécurité. Il faut toutefois remarquer que beaucoup de conflits ont provoqué des divisions et ont impacté les jeunes qui, en nombre, ont dû quitter l'école pour entrer dans le monde du travail ou rejoindre l'armée.

M. O. POROSHENKO (Ukraine), remarquant que le principe de non-ingérence est fondamental en droit international, constate que certains pays ont tendance à passer outre cet engagement. Le Parlement de la Fédération de Russie a, par exemple, voté unanimement en faveur de l'envoi de troupes en Ukraine, violant ainsi clairement le principe de non-ingérence. Ces actions ont entraîné d'importants déplacements de personnes en Ukraine, notamment beaucoup de femmes et de jeunes, et ont donné lieu au déménagement de deux universités et de leurs étudiants. Les parlements doivent développer des mécanismes efficaces et rationnels pour contrer toute agression externe, quelle qu'en soit la forme, par exemple par le biais d'un soutien législatif pour les forces armées et la mise en œuvre d'une évaluation politique des actions de l'agresseur. Il incombe aux parlements, et aux jeunes parlementaires, de contribuer au développement de nouveaux mécanismes et de nouvelles modalités de paix.

Mme E. AFANASIEVA (Fédération de Russie) explique que le Conseil de la Fédération de son pays a créé une plate-forme d'interaction entre les parlementaires de divers pays. La Fédération de Russie joue un rôle clé pour la coopération humanitaire dans les zones à risque de par le monde. Les parlementaires russes participent activement à tous ces efforts par le biais de missions parlementaires dans d'autres pays, par exemple en Géorgie ou en République arabe syrienne.

Mme F. HOSSEINI (République islamique d'Iran) fait le constat que, ces dernières années, les violences extrémistes se sont accrues dans de nombreuses régions du monde, ce qui menace la sécurité internationale et entraîne la mort de milliers de civils innocents. Il est cependant évident que l'ingérence de certains Etats dans les affaires intérieures d'autres Etats a contribué à la crise actuelle. La lutte contre le terrorisme doit respecter le droit international et la Charte des Nations Unies. Dans le cas de la République arabe syrienne, les actions menées par des forces étrangères, sans l'accord du Gouvernement syrien, doivent être considérées comme une atteinte à la souveraineté et une violation flagrante de l'intégrité territoriale et du droit international. Ces actions doivent donc être condamnées par la communauté internationale.

M. D. ADHIKARI (Inde), soulignant que les principes d'intégrité et de souveraineté sont inviolables et doivent être protégés, déclare que son pays fournit une aide humanitaire, sous forme de programmes de développement, à des pays d'Afrique et d'Asie. L'Inde envoie également des troupes dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU. Les parlementaires représentent un chaînon essentiel pour les contacts diplomatiques informels.

M. G.G. SORIAL (Italie) estime que les jeunes peuvent être des facteurs de changement pour surmonter les divisions historiques. Bien des amendements concernant le projet de résolution mettent en évidence les préjugés idéologiques à la base des conflits et soulignent le flou existant entre les droits de l'homme et la souveraineté nationale. Etant en prise avec le monde grâce aux réseaux sociaux, les jeunes parlementaires sont ceux qui connaissent le mieux les positions des pays en conflit et ils peuvent donc les expliquer à des collègues plus âgés.

Le représentant du BAHREÏN exprime sa consternation de constater que l'un des pays appelant à une non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays agit lui-même de la manière qu'il dénonce. Le pays de l'intervenant subissant quotidiennement l'ingérence d'un autre Etat, l'intervenant exhorte cet Etat à cesser ses agissements.

c) Corriger les inégalités : assurer à tous dignité et bien-être (thème du débat général)

La PRESIDENTE explique que le Président du Forum a fait une allocution, au cours du débat général, centrée sur la marginalisation politique, économique et sociale des jeunes et sur le lien entre radicalisation et marginalisation. Le Président de l'UIP a consulté des jeunes du Bangladesh pour savoir comment, selon leur point de vue, on peut corriger les inégalités. Deux représentants du Centre for Research and Information participent à la réunion du Forum pour présenter les résultats de ces consultations.

Mme K.A. LEONA (Centre for Research and Information, Bangladesh) estime que les jeunes ne doivent pas être privés d'éducation, quels que soient leur appartenance ethnique, leur sexe ou leurs antécédents familiaux. Il est également essentiel d'assurer l'égalité sur le lieu de travail. Les femmes sont au cœur de la réussite des ODD et il est grand temps de leur assurer, par la législation, l'égalité des salaires, qu'il s'agisse des secteurs informels ou formels. L'intervenante encourage tous les parlementaires à instaurer les congés de maternité dans toutes les institutions publiques et privées. L'égalité d'accès aux services publics et la transparence à cet égard sont également essentielles.

Mme B.F. HUSSAIN (Centre for Research and Information, Bangladesh) ajoute que la parité en matière d'éducation est également fondamentale. A cet égard, l'insolvabilité économique constitue un obstacle car elle peut conduire au mariage des enfants. Davantage de bourses sont donc nécessaires si l'on veut faciliter l'accès à l'éducation des filles les plus pauvres. Le Bangladesh est sur le point d'atteindre la parité entre les sexes dans son système éducatif mais il faut également penser aux personnes transgenres, qui doivent aussi être prises en compte. Des études ethniques et culturelles doivent compléter les cursus nationaux et l'éducation doit également se faire, si nécessaire, en diverses langues ethniques. Au Bangladesh, le Gouvernement a, par exemple, décidé d'imprimer les manuels préscolaires en cinq langues ethniques. Il est également essentiel que des enfants de capacités différentes puissent suivre l'école. A cet égard, l'intervenante en appelle au Gouvernement du Bangladesh pour créer des écoles spécifiques. En outre, il ne faut pas sous-estimer les disparités géographiques en matière d'égalité, en particulier pour la répartition des ressources et les activités administratives. Les zones rurales doivent avoir la même priorité que la région de la capitale. Préoccupée par le fait que les pays développés puissent soumettre les pays en développement à des risques climatiques accrus, l'intervenante demande que l'on prenne en charge les réfugiés climatiques et que les travailleurs migrants bénéficient de l'égalité des droits et du traitement. Il faut toutefois noter que l'action du Gouvernement ne suffit pas et que des acteurs de la société civile ont aussi leur rôle à jouer. Il est donc extrêmement important de mieux sensibiliser le public et, dans ce but, les médias et les réseaux sociaux représentent des outils essentiels. Le Bangladesh a mis en place des politiques nationales permettant d'assurer le développement de la jeunesse et sa participation, quels que soient le sexe, l'appartenance ethnique, la religion ou l'origine.

Le représentant du BHOUTAN souligne que les gouvernements doivent œuvrer au maximum en faveur de l'autonomisation des jeunes et leur apporter des services éducatifs. Les jeunes représentent l'avenir : ils doivent bénéficier de connaissances et d'outils appropriés pour trouver leur place. C'est le rôle du Gouvernement de traiter ces questions. Une éducation gratuite et des structures médicales de haute qualité, avec une aide apportée aux personnes les plus démunies, sont essentielles à cet égard.

M. P. KALOBO (Zambie) estime qu'une approche holistique, basée sur les droits, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est nécessaire pour que les personnes les plus marginalisées, notamment les femmes et les enfants, bénéficient de ce Programme. Les gouvernements doivent s'assurer que les politiques de croissance économique incluent des mesures s'attaquant au problème de la misère des plus démunis.

Mme I.Y.R. PUTRI (Indonésie) constate le lien étroit existant entre le chômage et les inégalités. Les mesures prises pour corriger les inégalités ciblent souvent les questions économiques mais d'autres aspects, comme de bonnes conditions de travail et de vie, sont tout aussi importants. L'intervenante encourage les gouvernements à développer des politiques orientées vers la jeunesse, notamment des services ouverts aux jeunes, et à promouvoir l'équité entre hommes et femmes. Les jeunes parlementaires ont un rôle clé à jouer en faveur des jeunes, en particulier pour l'entrepreneuriat.

Mme B.J. KENEWENDO (Botswana) souligne l'importance des programmes visant à réduire les inégalités et la pauvreté. Ces points constituent des axes importants si l'on veut éviter le risque de pauvreté. En ce qui concerne la coopération mondiale pour le développement, il faut noter que le maintien des accords commerciaux préférentiels est également essentiel. En outre, il faut aider ceux qui sont dans le besoin ; l'aide au développement doit donc correspondre aux priorités nationales, celles-ci devant également être bien définies et centrées sur les besoins des démunis.

M. N. SALUCOMBO (Angola) estime que la correction des inégalités doit passer par la coopération internationale car le développement de nombreux pays dépend en grande partie des ressources d'autres pays. En ce qui concerne l'ingérence extérieure dans les affaires d'Etats souverains, le rôle des Nations Unies n'a pas été suffisamment pris en compte.

M. O. HAMAYEL (Palestine) explique qu'il existe un lien étroit entre le développement durable et la maîtrise des ressources naturelles. Dans le cas de la Palestine, comment pourrait-on réaliser un développement durable quand on ne contrôle pas ces ressources ?

Mme J. JÖNSSON (Suède) estime que l'exclusion des femmes de l'économie est un énorme gâchis et constitue le principal obstacle à l'égalité. Cette question doit être abordée de manière holistique et les éléments suivants sont à prendre en compte : égalité, possibilité de travailler tout en s'occupant de sa famille, tâches ménagères partagées, équité des conditions d'emploi et maîtrise de la santé sexuelle et génésique.

M. S. Alremeithi (Emirats arabes unis), Président du Forum, reprend la conduite de la séance.

M. T.J.P. TAPSOBA (Burkina Faso) constate qu'il y a encore des efforts à faire pour corriger les inégalités dans le monde. Dans les pays en développement, la majorité des personnes démunies étant des femmes et des jeunes, les initiatives de microfinancement doivent être renforcées car ce sont des outils utiles pour l'autonomisation des femmes comme des jeunes. La pauvreté n'est cependant pas le seul facteur d'exclusion car la race et l'appartenance ethnique sont également en cause. Des consultations doivent se tenir, pour un partage d'expériences entre les pays, et un soutien plus conséquent doit être apporté, par le biais d'organismes de la société civile, pour que ces activités aident les démunis.

Election des membres du Conseil du Forum

Le PRESIDENT explique que les mandats de tous les membres du Conseil prennent fin au cours de la présente Assemblée. Les membres nouvellement élus seront en poste pour un mandat de deux ans, jusqu'en mars 2019. Conformément aux Règles de procédure, chaque Groupe géopolitique doit soumettre la candidature d'une femme et d'un homme. Une fois les membres du Conseil élus, ils siégeront à huis clos pour élire un nouveau Président. D'après les principes d'alternance géographique et hommes-femmes, le nouveau Président doit être une femme non issue du Groupe arabe.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, déclare que les candidatures suivantes ont été reçues : pour le Groupe africain, Mme M. Osoru (Ouganda) et M. P. Kalobo (Zambie), pour le Groupe arabe, Mme R.S. Al Manthari (Oman) et M. O. Altababae (Koweït), pour le Groupe Asie-pacifique, Mme I.Y.R. Putri (Indonésie) et M. A. Rifau (Maldives), pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme R.B. Itamari Choque (Etat plurinational de Bolivie) et M. M. Bouva (Suriname) et, pour le Groupe des Douze Plus, Mme S. Haskel (Israël) et M. N. Erskine-Smith (Canada). Une seule candidate seulement a été désignée par le Groupe Eurasie : Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie).

Le Forum approuve ces nominations.

Les nouveaux membres du Conseil se présentent et remercient les membres du Forum d'avoir soutenu leur candidature.

Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2017)

Le PRESIDENT attire l'attention sur des événements parlementaires à venir liés aux jeunes : des séminaires régionaux destinés aux jeunes parlementaires, dans les régions Afrique et Asie-Pacifique, la prochaine réunion du Forum des jeunes parlementaire de l'UIP, lors de la 137^{ème} Assemblée, et la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires.

M. R.N. IGBOKWE (Nigéria) explique que le séminaire régional à venir, pour les jeunes parlementaires en Afrique, est une initiative commune de l'UIP et du Forum nigérian des jeunes parlementaires. Ce Forum a déjà organisé d'autres conférences ayant permis d'obtenir un meilleur appui des gouvernements pour les questions liées aux jeunes. L'UIP a pris note de l'impact de ces conférences et l'idée du séminaire a fait son chemin. Bien que l'objectif premier soit de débattre des problèmes touchant les jeunes Africains, de jeunes parlementaires de tous les pays sont invités à participer à cet événement.

M. B. GEBREZGHI (Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD) signale un séminaire conjoint UIP-PNUD, devant se tenir au Sri Lanka, sur le rôle des jeunes parlementaires en matière de prévention de l'extrémisme violent et sur la manière dont ceux-ci peuvent collaborer au niveau mondial pour traiter cette question.

Une vidéo est présentée sur les activités des jeunes en Fédération de Russie et le 19^{ème} Festival mondial de la jeunesse et des étudiants.

La représentante de la FEDERATION DE RUSSIE explique que le 19^{ème} Festival mondial de la jeunesse et des étudiants, qui doit se dérouler à Sochi, en Fédération de Russie, en octobre 2017, représente une excellente opportunité d'unité et de dialogue interculturel pour les jeunes du monde entier. Le programme du Festival comprend des débats sur la politique et les relations internationales ainsi que des événements sportifs et culturels. La Fédération de Russie proposera de nombreux événements pour ouvrir ce Festival qui sera lancé au cours du carnaval international de Moscou, avant de se dérouler à Sochi.

Une deuxième vidéo, sur le 19^{ème} Festival mondial de la jeunesse et des étudiants, a été présentée.

Préparatifs de la 137^{ème} Assemblée (octobre 2017)

Le PRESIDENT rappelle que le Règlement et les modalités de travail du Forum lui permettent de désigner des rapporteurs chargés de rédiger des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes en ce qui concerne les projets de résolution des Commissions permanentes. La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme débattre d'un projet de résolution intitulé *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie, au cours de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP*. M. N. Erskine-Smith (Canada) a été chargé de rédiger ce rapport et de le soumettre aux co-rapporteurs sous forme de contribution écrite à la rédaction de la résolution.

M. O. HAMAYEL (Palestine) demande de quelle manière ce rapport contribuera aux délibérations sur le projet de résolution.

Le PRESIDENT explique que le rapporteur désigné recueillera le point de vue des membres sur le projet de résolution, préparera un rapport et le soumettra aux co-rapporteurs de la Commission permanente pour venir nourrir le projet de résolution.

Mme S. DEV (Inde) constate la grande diversité existant dans son pays où différents groupes ethniques co-existent pacifiquement grâce au respect de l'état de droit et de la Constitution, considérée comme sacrée. Pour une meilleure participation des jeunes, l'Inde a renforcé des mécanismes existant dans l'éducation et les partis politiques. Tous les partis

disposent ainsi d'une section jeunesse qui encourage la participation des jeunes aux processus politiques, ce qui enrichit la démocratie. En outre, de nombreuses institutions éducatives ont des associations d'étudiants dont les représentants sont nommés par le biais d'élections démocratiques. Beaucoup reste à faire pour encourager ces initiatives.

M. O. POROSHENKO (Ukraine) se déclare préoccupé par le fait que, dans la vidéo, les villes ukrainiennes actuellement annexées par la Fédération de Russie sont indiquées comme faisant partie de ce pays. L'annexion de ces villes va à l'encontre du droit international et leur visite est actuellement interdite par la législation ukrainienne.

M. S.Y. BURA AYASH (Soudan) constate la diversité ethnique et religieuse de son pays et reconnaît qu'il a subi plusieurs guerres et conflits car il n'a jamais développé une approche claire à la résolution des causes profondes de ces conflits. Pour rechercher des solutions efficaces et globales aux guerres et conflits armés, renforcer l'unité et façonner la démocratie, un dialogue a été instauré au niveau national afin de rapprocher les partis politiques et les mouvements armés et d'œuvrer en faveur de la réconciliation. Un Conseil de paix a également été mis sur pied. Le Soudan a été l'objet de sanctions économiques qui ont impacté la vie de ses citoyens. Ces sanctions ont été partiellement levées et on espère qu'elles le seront bientôt tout à fait.

Mme E. DESTA (Ethiopie) fait le constat que son pays est constitué de nombreux groupes ethniques et religieux et de personnes ayant différentes orientations sexuelles. Tous ces groupes sont représentés au Parlement afin de laisser libre cours à l'expression démocratique, ce qui a contribué à la paix et à la croissance économique.

Mme M.N. LARJOK WOUL (Soudan du Sud) déclare que son pays dispose d'un Comité de la jeunesse au sein de son Parlement. En tant que nouveau pays, il est essentiel que de jeunes parlementaires participent à toutes les activités. L'intervenante est très désireuse de partager des expériences avec d'autres jeunes parlementaires afin d'en tirer des enseignements.

M. G. OREE (Maurice) recommande aux Nations Unies de prendre des mesures afin que les pays riches n'exploitent pas les pays pauvres. Les Assemblées de l'UIP représentent d'importantes opportunités de coopération et de collaboration entre parlements membres.

M. S. ELO (Finlande) observe que son pays, parmi d'autres, a déjà condamné les actes russes en Crimée. Toute participation au 19^{ème} Festival mondial de la jeunesse et des étudiants risque d'être récupérée pour justifier les activités illégales d'un Etat.

La représentante de l'IRLANDE estime que son pays a fait de gros progrès dans le domaine des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, ce qui a nécessité des évolutions législatives. L'égalité des sexes reste toutefois perfectible et, grâce à des outils comme les quotas, des améliorations sont apportées. En ce qui concerne les ODD, les pays ne doivent pas demander l'égalité, d'une part, tout en mettant en place, d'autre part, des politiques économiques, en particulier dans le domaine fiscal, qui limitent les capacités d'autres pays à mettre en œuvre leurs droits. Des politiques complémentaires sont par conséquent nécessaires.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, répondant à la question posée par le représentant de la Palestine, explique le processus par lequel le Forum peut contribuer aux délibérations des Commissions permanentes. Le Forum désigne un rapporteur pour préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes devant être soumis aux co-rapporteurs avant la rédaction du projet de résolution. Une fois ce dernier rédigé, le Forum ne peut toutefois plus soumettre d'amendements formels au projet de résolution.

Le PRESIDENT annonce que le Conseil a élu une nouvelle Présidente : Mme M. Osoru (Ouganda). Il la félicite et l'invite à présider la fin de la réunion du Forum.

Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, prend place au fauteuil présidentiel.

La PRESIDENTE élue remercie ses collègues de leur confiance et de leur soutien. Elle convie les membres du Forum à une nouvelle réunion lors de la 137^{ème} Assemblée à Saint-Pétersbourg.

La séance est levée à 13 h 10.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 05 sous la conduite de Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 à l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être* (A/136/3-DR)

M. S. KINGA (Bhoutan) présente le projet de document final de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP, le Communiqué de Dhaka, intitulé *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*. Les inégalités envahissent toutes les sociétés et sont multidimensionnelles et interconnectées. Leur nature est d'ordre social, économique et politique, et leurs coûts sont cachés et distribués de manière inégale. Les inégalités ont privé les citoyens de la possibilité de réaliser leur plein potentiel et leurs droits et de participer aux processus sociétaux et politiques.

Au cours de l'Assemblée, les parlementaires se sont engagés à axer leurs travaux sur les questions d'inégalité. Ils ont accueilli favorablement l'Objectif de développement durable 10 visant à éliminer la pauvreté et à faire du développement économique un développement durable. Ils se sont en outre engagés à corriger les inégalités en adoptant une approche globale, qui ne laisse personne de côté. Il n'existe pas qu'une seule recette pour réduire les inégalités : chaque pays doit chercher des solutions, de façon démocratique. Les engagements pris à l'Assemblée doivent être pris en compte et mis en œuvre au niveau national.

Les parlementaires, en leur qualité de législateurs, doivent envisager d'inscrire dans leurs constitutions nationales respectives les notions de respect de l'état de droit, de promotion de la dignité humaine, d'égalité inconditionnelle pour tous, et d'égalité des chances. Ils doivent faciliter les processus politiques inclusifs et participatifs. Les parlements doivent être plus représentatifs, plus inclusifs, plus accessibles, plus transparents et plus proactifs. Ils doivent en outre être protégés de l'influence de l'argent, des lobbies organisés ou des groupes motivés par des intérêts personnels risquant de créer des conflits d'intérêts. La croissance économique est essentielle pour éliminer les inégalités. Ainsi, elle doit fonctionner pour tous. Elle doit être inclusive, durable, et faire l'objet du soutien de politiques de redistribution proactives, ainsi que d'une évaluation de la réussite économique qui aille au-delà du PIB pour mesurer le bien-être.

Les inégalités peuvent être supprimées en prévenant la concentration et la production d'actifs dans quelques conglomerats, en soutenant l'entrepreneuriat, en luttant contre l'évasion fiscale, et en régulant le secteur financier pour minimiser les risques et investir dans les biens publics afin de protéger les plus vulnérables. La croissance économique dépend du capital humain. Les parlementaires doivent légiférer pour protéger les droits des travailleurs en étendant la portée de ces droits aux travailleurs de l'économie informelle, et rendre abordables l'éducation et la formation publiques pour que chacun bénéficie des mêmes opportunités de travailler et de gagner sa vie.

Les synergies entre les compétences et la coopération internationale permettront d'atteindre les meilleurs résultats, en particulier quant à l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'aide fournie aux pays en développement. Il faut soutenir les pratiques commerciales équitables, de même que la diversification économique des pays en développement, afin de s'affranchir de la dépendance à l'égard des produits de base. La gouvernance économique et financière au niveau mondial doit être renforcée par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres instances multilatérales, au moyen d'une représentation plus équitable des intérêts des pays en développement.

Le document final est approuvé.

Point 4 à l'ordre du jour**Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats***(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)*

(A/136/4-DR)

Mme L. ROJAS (Mexique), *Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*, présente le projet de résolution, qui a été préparé en plus d'un mémoire explicatif par les deux co-rapporteurs, M. K. Kosachev (Fédération de Russie) et Mme Koutra-Koukouma (Chypre), et rappelle que la Commission permanente a tenu un débat animé sur le projet. Des arguments clairs ont été présentés pour et contre ce dernier et le débat a fourni un excellent cadre pour la discussion qui a suivi sur les propositions d'amendements. Au total, 143 amendements présentés par 18 délégations ont été reçus avant le délai statutaire. La première proposition d'amendement demandait que le projet de résolution soit rejeté d'emblée, car sa portée était vue comme trop large, et expliquait qu'un rejet sans équivoque de la recevabilité d'ingérences extérieures était trop dogmatique. La proposition a été rejetée. Le débat sur les propositions d'amendements restantes a été constructif.

La résolution demande aux parlementaires qu'ils œuvrent pour prévenir les conflits et encourager la paix en tant qu'élément clé des relations parlementaires. Elle reconnaît le rôle unique de la diplomatie parlementaire à cet effet et appelle les parlements à veiller à une séparation claire des pouvoirs et à lutter contre les violations de l'immunité parlementaire motivées par des considérations politiques. La résolution préconise la mise en place de cadres législatifs pour prévenir ou combattre les ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains et pour condamner tout usage de la force contre l'intégrité territoriale ou contre l'indépendance politique d'un Etat tiers. Elle invite les parlements à être aussi inclusifs que possible et à prendre des mesures visant à assurer une représentation adéquate des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des minorités et des groupes marginalisés au Gouvernement et dans les processus décisionnels d'instances pour la prévention et le règlement des conflits.

Bien qu'environ 40 pour cent des propositions d'amendements aient été adoptées, la Commission permanente est restée divisée sur la résolution. Un vote a ainsi eu lieu et a conclu à l'adoption de la résolution par 44 voix contre 10, avec une abstention. Les délégations du Canada, de la Finlande, de l'Islande, de la Suisse et de l'Ukraine expriment leurs objections à la résolution. L'Allemagne a formulé une réserve par écrit vis-à-vis de la résolution dans son ensemble. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles ne considéraient pas le texte satisfaisant, tandis que d'autres affirmaient que, bien qu'elle avait été améliorée, la résolution n'était toujours pas équilibrée dans son approche : elle restreignait l'étendue de la participation de la société civile et ne traitait pas suffisamment de la question des droits de l'homme. Certaines délégations estiment que le texte n'est pas suffisamment abouti pour être adopté en tant que résolution de l'UIP. Ceux qui ont voté en faveur de la résolution considèrent que cette dernière est un texte de compromis bien équilibré, qui reflète un large éventail d'opinions.

La Commission permanente a décidé de modifier le titre de la résolution, qui se lit désormais *Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats*, puisque la majorité des Membres estiment que le principe de non-intervention est plus spécifique que le concept de prévention des ingérences et plus conforme au rôle des parlements.

La PRESIDENTE dit qu'elle a pris bonne note des réserves formulées par plusieurs délégations.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

M. D. PACHECO (Portugal), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, déclare que le texte original de la résolution tel que présenté par les co-rapporteurs n'est pas acceptable aux yeux du Groupe des Douze Plus, dans la mesure où il définit la non-ingérence comme un principe absolu, sans tenir compte du fait que le Conseil de sécurité des Nations Unies peut autoriser une dérogation à ce principe en cas de violations flagrantes des droits de l'homme. Le projet de résolution, tel que présenté, considère que les droits de l'homme sont une question interne pour les Etats souverains, ce qui va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme plus de 50 amendements ont été approuvés, le texte de la résolution a été amélioré. Toutefois, il n'est toujours pas dépourvu de contradictions. Aucun Etat ne devrait avoir la permission de commettre, au titre du principe de

souveraineté nationale, de graves violations des droits de l'homme et d'éliminer ainsi la possibilité légitime de défendre ces droits conformément au droit international. Les délégations de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de la Lettonie, de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de l'Irlande, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine ont émis des réserves au sujet de la résolution.

Le SECRETAIRE GENERAL a annoncé avoir pris note des réserves. Des communications écrites ont été reçues de la part des délégations de l'Allemagne et de la Finlande. Ces dernières ont formulé des réserves quant à la résolution dans son ensemble.

Point 5 à l'ordre du jour

Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement

(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
(A/136/5-DR)

Mme S. TIOULONG (Cambodge), *Présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*, présente le projet de résolution, qui a été préparé en plus d'un mémoire explicatif par les deux co-rapporteurs, Mme G. Cuevas (Mexique) et M. N.K. Premachandran (Inde). La Commission permanente a écouté la présentation faite par les deux co-rapporteurs, qui a été suivie par un bref débat, avant de procéder à l'examen de 82 amendements proposés par 15 Parlements membres et par le Forum des femmes parlementaires. La résolution invite les parlements à intégrer la perspective du genre dans les lois et dans toutes les politiques financières, notamment les politiques qui favorisent et promeuvent les droits des femmes et la possibilité, pour elles, de participer au marché du travail. Elle invite en outre les parlements à soutenir l'adoption de stratégies nationales d'inclusion financière par le biais d'objectifs politiques et de cibles quantitatives qui visent l'inclusion financière des femmes, et à en surveiller activement la mise en œuvre. La Commission permanente a adopté la résolution à l'unanimité.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 6 à l'ordre du jour

Rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Mme B. TSHIRELETSO (Botswana), *Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, explique que la Commission permanente a élu deux nouveaux membres au Bureau : M. A. Niyongabo (Burundi), du Groupe africain, et M. S. Spengemann (Canada), du Groupe des Douze Plus. Pour préparer son projet de résolution à venir, la Commission permanente a nommé, à sa session précédente, M. I. Umakhanov (Fédération de Russie) en tant que l'un des co-rapporteurs. Lors de cette Assemblée, la Commission permanente a pris note de la décision du Président de l'UIP de nommer M. N. Schrijver (Pays-Bas) en tant que deuxième co-rapporteur, et a choisi de nommer un troisième co-rapporteur en la personne de Mme S. Dev (Inde).

La Commission permanente a organisé deux débats. Le premier a concerné la Déclaration universelle sur la démocratie, en vue de l'élaboration de la résolution suivante de la Commission permanente. Le débat a été ouvert par le Secrétaire général, qui a souligné les principes fondateurs de la Déclaration, toujours pertinents 20 ans après l'adoption de celle-ci. Beaucoup de changements ont néanmoins eu lieu depuis lors, notamment d'énormes progrès technologiques. Des préoccupations ont été exprimées quant à la hausse du niveau de défiance des citoyens vis-à-vis des parlements et quant aux faibles taux de participation des jeunes dans la politique. De nombreux éléments utiles ont été soulevés au cours du débat sur lesquels les co-rapporteurs ont pu s'appuyer pour préparer la résolution. Toutes les délégations peuvent soumettre leurs suggestions par écrit concernant la résolution avant le 30 avril 2017. En outre, tous les Parlements membres de l'UIP sont encouragés à célébrer la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre, en fêtant le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration, et à engager leurs citoyens à débattre et à agir davantage afin de renforcer la démocratie.

Le second débat de la Commission permanente était intitulé *Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents*.

Des experts de l’OMS, de l’ONUSIDA, de la société civile et du Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l’enfant de l’UIP y ont participé. Le débat s’est concentré non seulement sur la mortalité chez les adolescents, mais aussi sur les comportements dangereux développés pendant l’adolescence qui peuvent avoir des effets à long terme sur la santé et le bien-être. Il a été conclu que le contrôle parlementaire des programmes gouvernementaux était essentiel pour garantir que les services atteignent les adolescents qui en ont le plus besoin, et que les parlements devaient s’exprimer sur les besoins de tous les adolescents pour ouvrir la voie vers une vie adulte saine et heureuse.

L’Assemblée prend note du rapport.

M. A. AVSAN (Suède), *Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies*, informe l’Assemblée que la Commission permanente a élu trois nouveaux membres au Bureau : M. A. Toumi (Maroc), Mme C.L. Crexell (Argentine) et M. S. Gavrilov (Fédération de Russie). Le Bureau a rencontré l’équipe de pays des Nations Unies au Bangladesh et a effectué une visite de terrain dans une école gérée par l’UNICEF, à Dhaka. La Commission permanente a organisé deux réunions-débat en vue de la préparation de la session 2017 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. La première s’est penchée sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et sur la réalisation des Objectifs de développement durable, tandis que la seconde s’est concentrée sur l’éradication de la pauvreté.

Le premier débat a inclus une séance d’information sur le processus d’examen volontaire concernant les Objectifs de développement durable et sur les outils de l’UIP à disposition pour soutenir les Parlements membres à cet effet, y compris l’outil d’auto-évaluation élaboré conjointement par l’UIP et le PNUD. Les parlements pourront utiliser ces outils pour examiner leurs structures et leurs processus internes afin de s’assurer qu’ils sont adaptés aux objectifs du point de vue de la mise en œuvre du Programme 2030. En 2017, 44 Etats présenteront leurs examens nationaux volontaires. L’UIP encourage les parlementaires de ces pays à contribuer au processus d’examen. Un questionnaire sur la participation parlementaire à ce processus d’examen a été envoyé aux Présidents de parlement afin que le Secrétariat de l’UIP puisse jauger le niveau d’engagement des parlements et chercher à répondre à tout manquement. Une résolution parlementaire modèle a aussi été présentée. Celle-ci souligne les étapes clés que les parlements pourront suivre pour institutionnaliser les Objectifs de développement durable.

Le second débat a souligné que tous les pays étaient tenus d’éradiquer la pauvreté. Les participants ont mis en évidence l’importance de considérer toutes les politiques et tous les programmes sous l’angle des Objectifs de développement durable. Il convient de s’attaquer à la pauvreté au niveau local, en s’assurant que des emplois dignes et des services essentiels étaient disponibles pour tous. La majorité des délégations qui ont assisté au débat provenaient des pays dont l’économie est en développement. Cela pourrait indiquer que les Objectifs de développement durable ne bénéficient pas encore de l’adhésion des pays développés, une situation qui n’est pas conforme à la philosophie du Programme 2030.

L’Assemblée prend note du rapport.

Point 7 à l’ordre du jour

Approbation des thèmes d’étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 138^{ème} Assemblée, et désignation des rapporteurs (A/136/7-R.1)

La PRESIDENTE appelle l’attention sur le document A/136/7-R.1 et informe que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale propose, pour le cycle suivant, le sujet intitulé *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*, avec Mme M. Vargas Bárcena (Mexique) et M. A. Caroni (Suisse) comme co-rapporteurs. La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce propose le sujet intitulé *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*, avec M. A. Gryffroy (Belgique) en tant que rapporteur. Conformément au Règlement des Commissions permanentes, le Président de l’UIP sera chargé de poursuivre les consultations en vue de la désignation du second rapporteur pour ce sujet.

L’Assemblée convient de ces propositions.

Point 8 à l'ordre du jour

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

(A/136/8-P.1 et A/136/8-P.1.Am.1)

Le SECRETAIRE GENERAL annonce que le Conseil directeur a examiné les propositions d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP figurant dans les documents A/136/8-P.1 et A/136/8-P.1.Am.1 et a fait siens ces amendements.

La PRESIDENTE explique qu'elle suppose que, étant donné qu'aucune observation ou objection n'a été formulée, l'Assemblée souhaite approuver les propositions d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de l'Assemblée

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe africain, explique qu'elle souhaite remercier le Parlement hôte pour son hospitalité et pour les efforts qu'il a fournis dans le but de créer un environnement propice aux débats. Elle remercie aussi le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP pour le travail qu'ils ont accompli afin de faciliter la tenue de l'Assemblée. Le thème choisi pour le point d'urgence, à savoir la famine et la sécheresse, a été particulièrement bienvenu. Elle reconnaît le rôle que joue le Bangladesh dans le maintien de la paix. Le Bangladesh a une femme à la tête de l'Etat, une femme à la tête du Parlement, et une femme à la tête de l'opposition. Qui plus est, depuis de nombreuses années, le pays maintient un important contingent de femmes soldats de la paix, ce qui est entièrement compatible avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les femmes, la paix et la sécurité. Bien que les mouvements des délégués, pendant l'Assemblée, aient été restreints par des mesures de sécurité rigoureuses, de gros efforts ont été déployés afin de partager les connaissances sur la culture, la société et l'économie du pays hôte, ce qui a été vivement apprécié. L'oratrice demande à toutes les délégations, une fois de retour chez elles, de donner suite aux délibérations et aux décisions prises au cours de l'Assemblée et de faire ainsi une différence dans la vie et le bien-être des personnes qu'elles représentent.

M. R. EL ABDI (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe africain, manifeste sa profonde gratitude au Parlement du Bangladesh pour sa générosité dans l'accueil de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP. Au cours de l'Assemblée, les délibérations ont couvert plusieurs sujets de préoccupation actuels qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. L'orateur espère que les résultats de l'Assemblée contribueront à la paix et à la sécurité partout dans le monde. La paix au Moyen-Orient sera un prérequis à la stabilité dans les autres parties du monde. Les parlementaires du monde entier doivent assumer leurs responsabilités, dans l'intérêt des générations futures. L'orateur félicite le Secrétaire général pour sa réélection et rappelle que cette expression de confiance renouvelée est bien méritée.

M. D. PACHECO (Portugal), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, remercie le Président de l'UIP, la Présidente de l'Assemblée et le Parlement du Bangladesh pour la généreuse hospitalité dont ils ont fait preuve et pour avoir surmonté différents défis afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée. Les débats ont été vigoureux et ont mené à de nouveaux engagements. Le rôle des parlements a été renforcé par le biais des débats et des prises de décisions. Quant aux participants, ils ont travaillé de concert avec un objectif : renforcer la démocratie, la liberté, l'état de droit et les droits de l'homme.

Mme E. MENDOZA FERNÁNDEZ (Etat plurinational de Bolivie), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, s'est fait l'écho de la gratitude exprimée envers le Parlement hôte et envers tous ceux qui ont œuvré dans le but de garantir le succès de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP et de promouvoir les valeurs de l'UIP, à savoir favoriser la paix, le dialogue et la résolution des conflits, ainsi que soutenir toutes les victimes de crises. L'oratrice encourage tous les parlements à inclure des jeunes dans leurs délégations. Elle remercie le Président et le Secrétaire général pour les efforts continus qu'ils déploient afin d'amener les parties à dialoguer, et félicite le Secrétaire général pour sa réélection.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, reprend à son compte la gratitude exprimée envers le Parlement du Bangladesh pour l'hospitalité généreuse dont il a fait preuve et pour avoir facilité le succès de l'Assemblée. L'Assemblée a servi de cadre aux parlements pour prendre des décisions qui seront cruciales pour l'ensemble de l'humanité. Les questions les plus pertinentes et les plus actuelles ont été débattues. Les parlementaires du monde entier ont travaillé de concert, malgré des divergences d'opinions. Ils ont exprimé les vérités qui leur importaient et ont prêté une oreille attentive à leurs collègues. La 136^{ème} Assemblée a démontré, une fois encore, que les parlementaires du monde entier pouvaient travailler ensemble pour changer le monde.

M. R.K. SINGH (Inde), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, dit qu'il souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès remarquable de l'Assemblée, en particulier le Parlement hôte et la Première Ministre Sheikh Hasina. Cette édition a été l'une des Assemblées les plus réussies auxquelles il a pris part : l'attention portée aux détails a été exemplaire. Des décisions très importantes ont été prises en rapport avec la réalisation des Objectifs de développement durable et avec la justice de genre, entre autres. L'application des résolutions adoptées pendant l'Assemblée intensifiera les efforts visant à promouvoir les

dispositions de la Charte des Nations Unies et d'autres principes fondamentaux du droit international. L'orateur remercie le Président et le Secrétaire général de l'UIP, ainsi que la Présidente de l'Assemblée pour leur excellent leadership.

Le SECRETAIRE GENERAL explique que, depuis la signature de l'accord relatif à la tenue de la 136^{ème} Assemblée à Dhaka, les autorités du Bangladesh ont fait leur maximum pour assurer le bon déroulement des débats. Il remercie le Parlement, la Première Ministre et le Président du Bangladesh, ainsi que le Président de l'UIP pour leurs gracieux efforts, pour leur généreuse hospitalité et pour leur travail acharné dans le but de faire de la 136^{ème} Assemblée un succès retentissant. Il remercie aussi tous les Parlements membres de lui avoir renouvelé leur confiance à la tête de l'UIP pour les quatre prochaines années de même que pour le soutien qu'ils ont apporté au Secrétariat. Au cours de son mandat suivant, il restera engagé en faveur de la collaboration avec les Parlements membres et le Secrétariat pour moderniser l'UIP dans le but de garantir que l'Organisation et ses Parlements membres soient prêts à faire face aux défis contemporains. Des efforts à cet effet seront réalisés pour poursuivre le programme d'égalité des sexes, pour promouvoir la participation des jeunes aux travaux de l'Organisation, et pour s'assurer que des personnes de tous horizons participent aux travaux de l'UIP. Aucun pays n'est trop petit pour que ses préoccupations ne puissent être entendues à l'UIP. L'orateur fera donc le maximum pour travailler avec tous les Parlements membres en vue de garantir que personne ne soit laissé de côté et que dialogue et compréhension mutuelle soient au cœur des relations parlementaires. Il remercie tous les membres du Secrétariat pour leur soutien.

M. S. CHOWDHURY (Bangladesh), *Président de l'UIP*, explique que, en tant que citoyen du Bangladesh, il est fier du professionnalisme avec lequel la 136^{ème} Assemblée – l'événement international le plus important que son pays a accueilli – a été menée. Les autorités ont prouvé qu'elles étaient plus que capables d'organiser une manifestation si importante, qui sera gravée dans l'histoire comme le moment où le Bangladesh s'est déclaré prêt à faire affaire à l'échelle mondiale.

En soulignant plusieurs nouvelles initiatives phares qui ont été prises au cours de la semaine, l'orateur rappelle que l'Assemblée est la première du genre à réaliser un calcul de son empreinte carbone et à prendre des initiatives locales au Bangladesh pour la compenser, en particulier par le biais de la distribution de nouveaux foyers de cuisson à usage domestique permettant de diminuer les émissions de dioxyde de carbone à l'échelle domestique et de concilier consommation et économie. Il espère que l'initiative donnera le ton aux futures Assemblées de l'UIP. Des efforts ont été réalisés pour tendre la main à la population locale et pour interagir avec cette dernière, en particulier les jeunes, afin de connaître l'opinion de ces derniers sur les questions débattues. De nouvelles règles sont convenues au sujet du fonctionnement de l'UIP, y compris l'augmentation du quota de femmes membres du Comité exécutif et l'engagement formel à collaborer avec les jeunes parlementaires. Des résolutions importantes ont été adoptées, en particulier sur l'engagement des parlementaires à traiter des questions structurelles et des causes profondes des inégalités. Un engagement a été assuré sur les questions relatives à la mobilisation de l'action parlementaire pour soutenir le processus de paix au Yémen et dans la République arabe syrienne.

L'ensemble des parlementaires du monde se sont exprimés de manière solidaire sur les questions préoccupantes, en particulier le terrorisme, et ont accepté de se réunir à Dhaka malgré des considérations relatives à la sécurité. Ils envoient ainsi le message qu'ils garderont la tête haute au nom de la démocratie et ne céderont rien à ceux qui souhaitent l'affaiblir. Le personnel local a offert des services remarquables, sous l'égide du Secrétariat de l'UIP. L'orateur remercie la Première Ministre Sheikh Hasina, dont le courage et le soutien ont été déterminants pour permettre au Bangladesh d'accueillir l'Assemblée. Il espère que le Bangladesh sera un modèle mondial non seulement en matière de développement, mais aussi en matière de démocratie.

La PRESIDENTE de l'Assemblée déclare qu'elle a été honorée de présider les débats et qu'elle est reconnaissante du soutien dont elle a fait l'objet. Pour résumer les résultats de l'Assemblée et des comités spécialisés, elle remercie tous les participants pour leur engagement actif dans les débats, en particulier quant au point d'urgence. Ce dernier a prouvé la volonté des parlementaires de sauver les personnes qui font face à la famine et à la mort. L'oratrice demande à tous les parlementaires de traduire les engagements qu'ils ont pris par des actions et de veiller à ce que la voix des individus domine et fasse raisonner le discours de la démocratie. Après avoir félicité les Parlements membres, le Président, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP pour cette session productive et réussie, elle déclare close la 136^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'Assemblée est close à 17 h 40.

Communiqué de Dhaka

Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être

***que la 136^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sien
(Dhaka, 5 avril 2017)***

Nous, parlementaires de 132 pays, réunis à Dhaka (Bangladesh) à l'occasion de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP, avons débattu du problème de l'inégalité sous toutes ses formes – sociale, économique et politique – et publions la présente déclaration.

Tout en reconnaissant que chaque pays doit régler démocratiquement le problème des inégalités dans le cadre de son propre contrat social, nous sommes bien conscients que les inégalités extrêmes ont un coût élevé : les individus se voient empêchés de réaliser leur plein potentiel au mépris de leurs droits fondamentaux ; de vastes pans de la population voient leur pouvoir d'achat diminuer, ce qui a pour effet de ralentir la croissance économique ; la concentration du pouvoir et des richesses entre les mains d'une minorité affaiblit la cohésion sociale et la viabilité même du processus démocratique, ce qui alimente la violence et l'insécurité. Nombre de pays sont déjà confrontés à ces problèmes et plusieurs autres connaîtront bientôt le même sort si nous ne prenons pas des mesures fermes et concertées.

Saluant l'objectif 10 des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, qui appelle la communauté internationale à "réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre", nous nous engageons à inscrire au cœur de notre action la lutte contre toutes les formes d'inégalité, qu'elles soient d'ordre social, économique ou politique. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre engagement à lutter contre l'inégalité entre les sexes, laquelle puise ses racines dans la discrimination à l'égard des femmes et occupe une place particulièrement importante dans la lutte contre le problème pluridimensionnel de l'inégalité.

Nous reconnaissons la nécessité d'enrayer l'accroissement des inégalités pour mettre en œuvre les ODD et leurs deux principaux objectifs : éradiquer la pauvreté et mettre le monde sur la voie du développement durable. Nous sommes déterminés à nous attaquer aux causes structurelles des inégalités sans nous satisfaire de solutions palliatives.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que :

les revenus et les richesses sont détenus de manière disproportionnée par 1 à 10 pour cent de la population mondiale, tandis que de plus en plus de personnes à travers le monde, notamment des jeunes, sont sans emploi ou sous-employées, ne disposent pas d'actifs productifs, sont sous-payées, n'ont qu'un accès limité à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services sociaux, vivent souvent dans des conditions d'insécurité et sont particulièrement vulnérables aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. Ces personnes sont souvent en proie, bien plus que d'autres, à des problèmes sociaux. Elles doivent affronter la violence et les discriminations, n'ont pas la possibilité de contribuer pleinement à la société et rencontrent encore d'autres obstacles qui les empêchent d'exercer leurs droits fondamentaux. Les réfugiés, les apatrides et les migrants constituent un large groupe particulièrement exposé aux inégalités, aux discriminations et à la violence ;

- les femmes continuent d'être moins rémunérées que les hommes à travail égal et sont surreprésentées dans les emplois les moins rémunérés et les plus précaires. Elles se voient souvent refuser le droit de posséder des biens et supportent de manière disproportionnée le fardeau du travail domestique non rémunéré ;
- un grand nombre de personnes se retrouvent marginalisées ou exclues *de facto* du jeu politique en raison de leur situation sociale ou économique, notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les travailleurs migrants, les personnes handicapées et les minorités ethniques ;

- un nombre relativement restreint de multinationales dominant le marché et l'innovation technologique du secteur manufacturier, de celui des services et de l'agriculture, ce qui a pour effet de limiter la concurrence et les opportunités pour les petites et moyennes entreprises, les pêcheries artisanales et les petits exploitants.

Les inégalités économiques, sociales et politiques sont interconnectées et s'exacerbent mutuellement. De ce fait, notre réponse adoptera une démarche globale, en veillant à ce que les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision soient inclusifs et participatifs, et intègrent les besoins de tous.

Nous engagerons des politiques macroéconomiques promouvant l'emploi en tant que première source de moyen de subsistance des populations, des salaires plus élevés et une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les hauts revenus et les revenus inférieurs ainsi qu'entre les entreprises et les particuliers. Nos politiques économiques et sociales tendront à investir dans l'élément humain, principale ressource de nos pays. Dans cette optique, davantage d'investissements seront consacrés à l'éducation qui donne à chacun la possibilité de développer ses capacités en tant qu'acteur économique, social et politique.

Comme les dernières décennies en attestent, la croissance économique n'est pas toujours synonyme d'égalité des chances et de prospérité partagée. Si la croissance économique reste cruciale, en particulier dans les pays en développement, elle ne suffit pas à réduire les inégalités de revenus et de richesses quand elle n'est pas accompagnée de politiques de redistribution volontaristes. A ce propos, nous rappelons le Communiqué de Quito de 2013 (128^{ème} Assemblée de l'UIP) et réitérons en particulier son appel à ce que, au-delà de la croissance du PIB, les pays évaluent le succès de leur politique économique à l'aune du bien-être des populations. Nous nous devons de rechercher un modèle économique plus pérenne qui réussisse à dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement.

Pour corriger les inégalités, chaque pays devra concevoir ses propres solutions : il n'existe pas de formule universelle qui réponde aux besoins de tous. Notre débat a mis en lumière un large éventail de mesures auxquelles les parlements pourront recourir pour réduire les inégalités aux niveaux national et mondial, à savoir :

Renforcement des cadres juridiques

- veiller à ce que toutes les lois et tous les crédits budgétaires promeuvent les droits de l'homme de chacun ;
- veiller au respect de l'état de droit et au principe d'égalité de tous devant la loi, indépendamment du statut social et de la richesse personnelle ;
- adopter des lois et des règlements qui favorisent la participation politique de tous les citoyens, y compris les plus vulnérables et les plus marginalisés, ainsi que leur accès aux fonctions électives ;
- s'efforcer d'inscrire dans la Constitution le principe de dignité humaine et d'égalité des chances pour tous ;

Meilleure représentativité des parlements

- renforcer les efforts d'ouverture des parlements et des processus décisionnaires à tous les citoyens, en multipliant les campagnes de sensibilisation, en écoutant davantage et en représentant mieux les plus démunis de nos pays ;
- prendre des mesures pour favoriser la transparence et protéger la sphère politique de l'influence de l'argent et des groupes de pression organisés, notamment par des règles sur les conflits d'intérêt, des limitations efficaces du financement privé des candidats et des partis politiques et une législation anticorruption ;
- accroître les capacités des parlements à prendre en compte les tendances futures et les besoins des futures générations ;

Efficacité économique au bénéfice de tous

- appliquer des politiques économiques et sociales protégeant les plus vulnérables, notamment en investissant dans les services publics comme les soins de santé, les transports et l'éducation pour tous les citoyens ;

- lutter contre l'évasion fiscale, notamment dans les paradis fiscaux, et veiller à ce que le régime fiscal soit suffisamment progressif ; privilégier la part des impôts directs, des impôts sur les revenus de placements, des impôts sur les plus-values ainsi que des impôts sur les sociétés dans la composition des recettes ;
- adopter des lois et des réglementations antitrust plus efficaces afin d'éviter une concentration excessive de la production et des actifs industriels, comme les terrains et les brevets, dans un petit nombre de conglomérats ;
- réglementer le secteur financier afin d'éviter des prises de risque excessives, en veillant à ce que les éventuelles pertes ne soient pas répercutées sur les contribuables ;
- soutenir la création d'entreprises en simplifiant certaines procédures administratives, notamment la procédure d'obtention de licences, et en facilitant l'accès au financement ;
- stimuler les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises familiales et coopératives ;

Renforcement du dialogue social et du capital humain

- renforcer le droit du travail afin de protéger les droits des travailleurs et d'assurer à tous un revenu décent, un nombre minimal de jours de vacances, des congés parentaux et une assurance chômage ;
- veiller à ce que les avantages de l'automatisation dans tous les secteurs économiques soient répartis équitablement entre les propriétaires d'entreprises et les travailleurs, notamment en prévoyant des filets de sécurité plus efficaces et des programmes d'ajustement pour les travailleurs ;
- établir des régimes de retraite publics ou renforcer ceux qui existent, notamment pour les personnes travaillant dans le secteur informel et pour les femmes effectuant des travaux domestiques non rémunérés ;
- offrir une éducation publique abordable à tous les niveaux, ainsi que des cours et des programmes de formation professionnelle – en particulier pour les groupes vulnérables comme les personnes handicapées – afin d'assurer à tous les mêmes opportunités d'emploi ;

Amélioration de la coopération internationale

- renforcer la coopération pour le développement en vue d'accroître la qualité et l'étendue de toutes les formes d'aide fournies aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés, et améliorer le profit des investissements étrangers directs dans les pays bénéficiaires ;
- soutenir des pratiques commerciales équitables en veillant à ce que des prix justes soient payés pour les produits de base et les ressources naturelles provenant des pays en développement ;
- faciliter la diversification économique des pays en développement de façon qu'ils s'affranchissent de la dépendance à l'égard des produits de base ;
- contribuer à renforcer la gouvernance économique et financière mondiale par le biais de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux pour empêcher les fuites de capitaux et d'autres chocs ;
- préconiser une représentation plus équitable des intérêts des pays en développement dans les institutions de la gouvernance économique et financière mondiale ;

Nous sommes pleinement conscients que l'accroissement des inégalités induit des coûts économiques indirects souvent cachés et inégalement répartis dans la population. Nous devons mieux intégrer ces coûts dans les processus budgétaire et législatif. Dans la même optique, nous examinerons minutieusement le projet de budget annuel en vue de réduire les inégalités.

Tandis que nous poursuivons notre action en matière de législation et de contrôle, dans le droit fil des ODD, en particulier de l'Objectif 10, nous réaffirmons à nos citoyens et à la communauté internationale notre détermination à ne laisser personne de côté.

En tant que représentants du peuple, nous mettrons tout en œuvre pour promouvoir cet audacieux programme.

Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats

Résolution adoptée par consensus par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, 5 avril 2017)*

La 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

réaffirmant que le principe de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force et le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats souverains font partie des piliers fondamentaux du droit international et des relations internationales,

rappelant les dispositions pertinentes de la résolution adoptée par la 132^{ème} Assemblée de l'UIP (Hanoï, 2015) *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international* ; la résolution adoptée par la 128^{ème} Assemblée de l'UIP (Quito, 2013) *Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils*, notamment les sections relatives au droit international, aux droits de l'homme, à la souveraineté nationale et à la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats ; et la résolution adoptée par la 126^{ème} Assemblée de l'UIP (Kampala, 2012) *Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*,

affirmant que les instruments de l'ONU qui prévoient l'inadmissibilité de l'intervention extérieure – la Charte des Nations Unies, la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté (1965), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Déclaration sur les relations amicales (1970), la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale (1974), l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe "Acte final d'Helsinki" (1975), la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale (1977), la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats (1981), la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (1993) et le Document final du Sommet mondial de 2005 – doivent être observés,

insistant sur la responsabilité des parlements de renforcer la démocratie, promouvoir, protéger et encourager le respect des droits de l'homme, soutenir le dialogue, promouvoir un règlement pacifique des différends internes, prendre toutes les mesures nécessaires afin de consolider l'unité nationale et la négociation pacifique entre les différents secteurs de la société, et empêcher le renversement par la force de gouvernements démocratiquement élus et légitimes, en accord avec les obligations de l'Etat conformément au droit international et au droit international des droits de l'homme, y compris la responsabilité de protéger, tel que convenu dans le Document final du Sommet mondial de 2005,

insistant également sur le fait que les peuples de tous les pays ont le droit inaliénable de déterminer leur propre avenir politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel dans le respect du droit international,

soulignant toutefois que les grands défis auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui tels que les changements climatiques, le terrorisme, les conflits et les réfugiés ne peuvent être relevés par un seul Etat, et que, par conséquent, une coopération entre les parlements de plus en plus étroite sera nécessaire,

exprimant sa préoccupation au sujet du rôle des parlements et de leur fondement dans la société, compte tenu des nombreuses arrestations de journalistes, des restrictions croissantes du champ d'action de la société civile, et de certaines tendances visant à réduire les pouvoirs des parlements en proclamant des périodes d'état d'urgence prolongées ou par des arrestations illégales de parlementaires,

* Les délégations de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine ont exprimé une réserve sur l'ensemble de la résolution.

relevant que les parlements ont des devoirs envers toutes les personnes d'un Etat, et que tous les êtres humains sans exception jouissent de droits de l'homme universels et indivisibles,

consciente que les décisions et résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ont une légitimité universelle conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et que toute dérogation à ces décisions, qui peut avoir un caractère contraignant, pourrait aller à l'encontre du droit international et des règles stables des relations internationales, en particulier lorsqu'il s'agit de questions d'agression ou d'intervention dans les affaires intérieures d'Etats souverains,

mettant en évidence la nature à la fois constructive et préventive de la diplomatie parlementaire, notamment sa capacité à désamorcer ou éviter les tensions et résoudre les conflits par des moyens pacifiques,

notant que la démocratie, la bonne gouvernance et le développement sont inextricablement liés ; et *soulignant* la nécessité de continuer de soutenir la démocratie en période de difficultés économiques,

réaffirmant le rôle vital des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que l'importance de la participation pleine et égale des femmes à tous les efforts visant à préserver et promouvoir la paix et la sécurité, et la nécessité de renforcer le rôle des femmes dans les processus de prise de décision associés à la prévention et au règlement des conflits,

affirmant le rôle important de la participation pleine et égale des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits, et en particulier pour assurer la pérennité, l'inclusivité et le succès des efforts de consolidation ou de maintien de la paix,

soulignant l'importance d'une participation pleine et égale des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, et des personnes handicapées dans le cadre démocratique de l'Etat au sein d'une société inclusive qui offre un lieu de dialogue propice à une résolution pacifique des différends,

estimant que tous les Etats et les parlements sont en mesure de tirer parti des principaux enseignements issus des événements dramatiques au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Europe de l'Est et ailleurs dans le monde, et que ces institutions reconnaissent l'importance de poursuivre les réformes constitutionnelles démocratiques et d'adopter de nouvelles lois qui garantissent la responsabilité du gouvernement et l'égalité des chances pour tous ; et *soulignant* la nécessité pour les parlements et l'UIP de poursuivre leur soutien à ces processus de démocratisation,

1. *réaffirme* le besoin de respecter de manière absolue les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et d'y adhérer pleinement, et en particulier de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats ;
2. *prie instamment* tous les Etats de respecter leurs obligations en vertu du droit international, de condamner le terrorisme sous toutes ses formes, tel qu'illustré par l'invasion et l'occupation de territoires, le nettoyage ethnique et les déplacements, la destruction du patrimoine archéologique de l'humanité, la constitution d'armées d'enfants, la violence faite aux femmes et les opérations suicides ; ces obligations incluent l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats, mais aussi le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme de toutes les personnes qui se trouvent sur leur territoire ;
3. *exhorte* les parlements à promouvoir, protéger et respecter tous les droits de l'homme sans distinction comme fondement de la vie démocratique des parlements nationaux, et à défendre et promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie ;
4. *affirme* que la seule façon de mener des relations inter-Etats est d'observer en permanence les principes et règles du droit international universellement reconnus ; et *exhorte* tous les Etats à s'employer à priver les organisations terroristes de leurs ressources, qu'elles soient humaines, militaires ou financières ;

5. *souligne* le rôle des parlements dans la prévention de toute intervention extérieure qui menace la souveraineté et l'indépendance des Etats ;
6. *prie instamment* les parlements d'établir des bases légales et des mécanismes juridiques nationaux pour empêcher ou contrecarrer toute intervention extérieure dans les affaires intérieures des Etats indépendants ;
7. *appelle* les parlements à œuvrer en faveur de la prévention des conflits et à la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix dans le cadre de leur programme de relations parlementaires ;
8. *exhorte* les parlements à s'opposer, par tous les moyens disponibles, au retrait de l'immunité de membres élus du parlement pour des motifs politiques ;
9. *exhorte également* les parlements à contribuer à garantir une nette séparation des pouvoirs au moyen d'un système efficace de pouvoirs et de contre-pouvoirs ;
10. *condamne fermement* toutes les menaces ou l'utilisation de la violence visant l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat ;
11. *prie instamment* les parlements de favoriser l'accroissement du nombre de femmes ayant un emploi et de garantir le principe de l'égalité des chances de participer à des forums de prise de décision dans les institutions et mécanismes infranationaux, nationaux, régionaux et internationaux visant à prévenir et régler les conflits ;
12. *prie également instamment* les parlements d'envisager des moyens d'accroître le nombre de jeunes impliqués dans les processus de prise de décision à tous les niveaux des institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux conçus pour empêcher toute intervention extérieure dans les affaires intérieures des Etats souverains et respecter les liens amicaux qui lient ces derniers ;
13. *exhorte* les parlements à mettre en place des mécanismes pour garantir la représentation des personnes handicapées, des minorités et d'autres groupes marginalisés au sein des institutions du gouvernement ;
14. *prie instamment* tous les Etats, quels qu'en soient les systèmes politiques, économiques, sociaux ou culturels, de s'acquitter de leur devoir et de leur responsabilité de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales conformément aux dispositions du droit international régissant les relations entre les Etats souverains ;
15. *exhorte* les Etats à donner la priorité aux directives en matière de coopération pour le développement, telles que les Objectifs de développement durable, qui visent à promouvoir les indicateurs de qualité démocratique et de stabilité ;
16. *salue* les contributions de l'UIP et des parlements à la promotion de la paix durable ; et *demande* que les tensions entre les peuples soient apaisées dès qu'elles apparaissent, non seulement grâce à une action collective dépassant les clivages politiques, culturels et religieux, mais également par la mise en place d'un dialogue constructif, efficace et exhaustif avec tous les autres groupes ethniques, religieux et sociaux qui permettra de régler les différends entre tous les Etats ;
17. *invite* les parlements à soutenir l'Etat dans sa responsabilité de protéger les populations à l'intérieur de ses frontières contre le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique, et toute incitation à agir de la sorte ; et à n'approuver l'intervention que dans les Etats qui n'offrent pas cette protection lorsqu'une telle intervention est conforme à la Charte des Nations Unies ;
18. *insiste* sur la nécessité de définir et d'évaluer soigneusement les situations dans lesquelles le principe de la responsabilité de protéger pourrait éventuellement être invoqué ; et *souligne* que la force militaire utilisée au nom de ce principe doit être déployée en derniers recours après que toutes les voies diplomatiques existantes ont été épuisées.

Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement

Résolution adoptée à l'unanimité par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, 5 avril 2017)

La 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

affirmant que le développement durable fait référence à un type de développement qui répond aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins,

exprimant sa satisfaction que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 repose sur une approche globale du développement durable qui prévoit un certain équilibre entre croissance économique, développement social et protection de l'environnement,

acceptant qu'un des défis de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) consiste à faire en sorte que les processus de développement soient inclusifs et reposent sur une base très large, tout en permettant une participation étendue de tous les segments de la société, et qu'ils bénéficient à tous de la même manière,

consciente qu'un autre défi de la mise en œuvre des ODD est d'assurer la prestation efficace des services publics par un contrôle rigoureux, une évaluation régulière et la restructuration des services publics, tous ces éléments étant dépendants de la disponibilité des infrastructures de base dans les zones à la fois rurales et urbaines,

consciente également que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes est une condition indispensable au développement durable, et que, à cette fin, une croissance économique durable, inclusive et équitable, ainsi que l'autonomisation des personnes démunies par l'éducation, les services de santé et le développement des compétences doivent tous être encouragés,

reconnaissant que les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, l'approvisionnement alimentaire et l'alimentation des foyers démunis et vulnérables et dans la protection de l'environnement, et qu'elles ont aussi un rôle primordial dans la réalisation de tous les ODD,

reconnaissant également que l'inclusion financière des femmes représente un moteur de développement qui contribue à lutter contre la pauvreté, à favoriser la croissance économique équitable, à encourager l'autonomisation économique des femmes et, de ce fait, à améliorer la santé des enfants, leur alimentation et leur éducation, tout en profitant à leurs familles ainsi qu'à leurs communautés,

soulignant que, selon le rapport mondial Findex de la Banque mondiale, les femmes ont 15 pour cent de chances en moins que les hommes d'avoir un compte bancaire, et que près de 50 pour cent des femmes dans le monde ne disposent pas d'un compte bancaire,

considérant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 ODD reconnaissent l'importance de l'inclusion financière dans le cadre de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation du bien-être pour tous,

rappelant que, en 2016, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a créé le Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes pour faire face aux problèmes économiques spécifiques qui touchent les femmes et soutenir à la fois la mise en œuvre du Programme 2030 et sa promesse de ne laisser personne de côté,

ayant à l'esprit que le document final du débat général dont la 131^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 2014) a pris acte souligne que la réalisation de l'égalité des sexes et l'élimination de la violence contre les femmes sont la responsabilité des hommes autant que des femmes, et qu'un changement efficace exige à la fois un cadre institutionnel solide et des organismes nationaux avec le pouvoir de prendre des mesures,

soulignant l'importance de créer un environnement favorable à l'inclusion financière des femmes en assurant l'égalité devant la loi, en particulier dans des domaines tels que l'emploi, la famille, la propriété et l'héritage, et de garantir que les femmes puissent mener une vie exempte de violence, jouir de leurs droits à l'éducation et avoir accès aux services de santé,

attentive au fait que l'accès aux institutions officielles de financement contribue à accroître l'égalité des revenus entre les hommes et les femmes, à créer des emplois, à réduire la vulnérabilité des populations face aux situations d'urgence, à favoriser l'esprit d'entreprise et à encourager à la fois l'épargne à moyen et long termes et les activités de planification,

soulignant que l'éducation financière et les programmes d'alphabétisation financière sont essentiels au regard de la réalisation d'une inclusion financière générale et durable,

réaffirmant que la mobilisation des ressources financières nationales et internationales ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de technologie vers les pays en développement à des conditions favorables joueront un rôle fondamental dans la fourniture de services essentiels, de biens publics et de virements ou d'envois de fonds à faible coût,

reconnaissant que les parlements ont l'obligation majeure de soutenir le droit international et les normes internationales en matière de droits de l'homme s'agissant de l'autonomisation des femmes et d'adapter leur législation nationale en conséquence,

soulignant que le rôle des parlements dans l'adoption de l'inclusion financière des femmes en tant que moteur de développement doit être conforme au droit national et international et au Programme 2030,

1. *invite* les parlements à promouvoir l'élaboration de politiques et de stratégies publiques nationales, régionales et internationales qui mettent l'accent sur l'élimination des obstacles juridiques, culturels et logistiques discriminatoires à l'égard des femmes et qui empêchent leur pleine intégration dans les systèmes financiers de chaque pays, et à promouvoir la participation des femmes à de tels processus décisionnels ;
2. *prie instamment* les parlements d'identifier les besoins et les limites de chaque région et société en établissant un diagnostic complet fondé sur des données détaillées ventilées par sexe et par âge, ce qui permettra de s'attaquer aux causes profondes de cette question, à la fois en fonction de sa situation particulière et dans une perspective de genre ;
3. *appelle* les parlements à prendre toutes les mesures nécessaires pour supprimer les dispositions législatives qui sont discriminatoires à l'égard des femmes dans des domaines tels que l'emploi, la famille, la propriété et l'héritage, ce qui est essentiel pour combler l'écart entre les sexes s'agissant de l'inclusion financière ;
4. *appelle également* les parlements et les gouvernements à adopter des cadres juridiques et politiques qui renforcent l'inclusion financière en général, et celle des femmes en particulier, et les *invite* à intégrer les perspectives de genre dans toutes les politiques financières, y compris les politiques visant à faciliter et à promouvoir les droits des femmes et les chances de celles-ci de participer au marché du travail ;
5. *propose* aux parlements d'encourager la mise en œuvre de programmes éducatifs pour les femmes et les filles visant à acquérir les connaissances et l'expertise nécessaires pour accéder aux services financiers et à l'alphabétisation financière, y compris grâce à l'utilisation des nouvelles technologies, en veillant à ce qu'ils soient accessibles et répondent aux besoins des femmes, y compris des femmes rurales et des femmes en situation de vulnérabilité ;
6. *demande* aux parlements de promouvoir l'inclusion des femmes dans l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication largement accessibles qui facilitent l'accès des femmes aux services financiers numériques et favorisent des initiatives innovantes telles que la mise en place de systèmes de paiement numériques, la monnaie électronique et l'accès aux comptes via la téléphonie mobile, tout en trouvant des solutions aux problèmes relatifs à la sécurité et à la confidentialité ;

7. *appelle* les parlements à encourager les entreprises privées et les banques à concevoir une large gamme de produits financiers intéressants et bon marché qui incitent les femmes à développer de bonnes habitudes d'épargne et leur proposent des services bancaires à cette fin ;
8. *appelle également* les parlements et les gouvernements à adopter et à promouvoir des politiques et des lois qui renforcent la concurrence équitable dans le cadre de la prestation de services financiers pour faire avancer l'innovation et améliorer la qualité des services ;
9. *appelle en outre* les parlements à appuyer l'adoption de stratégies nationales d'inclusion financière prévoyant des objectifs en matière de politique et des objectifs quantitatifs relatifs à l'inclusion financière des femmes, et à contrôler rigoureusement leur mise en œuvre ;
10. *invite* les parlements à promouvoir des services financiers innovants qui soient accessibles aux femmes en milieu rural, tels que des services bancaires itinérants ou des banques villageoises ;
11. *invite également* les parlements à développer des liens de coopération avec les institutions financières nationales, régionales et internationales, pour la mise en œuvre de programmes visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes ;
12. *encourage* les parlements à promouvoir les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de mener à bien l'inclusion financière et numérique, en particulier pour les femmes ;
13. *demande instamment* aux parlementaires de s'assurer que les politiques et programmes existants facilitent l'accès au crédit et permettent d'offrir des formations financières et d'affaires aux femmes ayant un faible revenu pour faciliter leur inclusion financière ;
14. *appelle* les parlements à s'assurer que les femmes ont un accès constant aux institutions officielles de financement et à l'aide publique, et les *invite* à promouvoir des politiques publiques et des initiatives du secteur privé qui étendent l'accès des entreprises appartenant à des femmes au financement, ainsi que des opportunités d'éducation et de formation entrepreneuriales pour les femmes, afin de combler l'écart entre les sexes et favoriser l'autonomisation des femmes entrepreneures dans le monde entier ;
15. *prie instamment* les parlements d'appuyer les réformes qui donnent aux femmes le droit d'accéder aux ressources économiques et aux services financiers de manière impartiale ;
16. *invite* les parlementaires à encourager le secteur bancaire privé à réduire les coûts d'ouverture et de tenue de compte d'épargne et à adapter des produits financiers aux besoins spécifiques des femmes ;
17. *appelle également* les parlements et les gouvernements à prendre, lorsque c'est nécessaire, des mesures visant à faciliter l'accès des femmes aux pièces d'identité, ce qui constitue une étape cruciale vers l'inclusion financière des intéressées ;
18. *souligne* qu'il est important de collecter, d'utiliser et de diffuser des données ventilées par sexe pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données concrètes qui mettront en place des systèmes financiers tenant compte de l'égalité des sexes ;
19. *invite* les parlements, les gouvernements et les acteurs internationaux à redoubler d'efforts pour réduire le fossé numérique entre les pays s'agissant des technologies de l'information et de la communication et de la connexion à large bande afin de faciliter l'inclusion financière ;

20. *appelle* à accroître l'aide au développement officielle pour améliorer l'inclusion financière, grâce notamment à l'élaboration de nouveaux produits adaptés aux besoins des groupes exclus sur le plan financier, à l'appui au processus de transition vers des paiements numériques, à la conception de programmes d'éducation financière et à l'adoption de cadres solides pour la protection des clients, tout en luttant contre les disparités entre les sexes ;
21. *exhorte* les parlements à encourager l'adoption de politiques et de cadres réglementaires sensibles au genre qui favorisent l'inclusion financière tout en prévoyant une protection efficace des clients contre des menaces telles que les fraudes, la cybercriminalité, le surendettement et les pratiques commerciales malhonnêtes ;
22. *invite* les parlements à créer un environnement favorable permettant aux femmes de participer activement aux concertations politiques et aux processus décisionnels concernant l'inclusion financière ;
23. *conseille* aux gouvernements, aux parlements, au secteur privé et à la société civile d'assumer la responsabilité de défendre l'inclusion financière des femmes en tant que moteur de développement.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 136^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Dhaka, 5 avril 2017)*

Débat interactif sur le thème *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*

Le débat a eu lieu le lundi 3 avril sous la conduite du Président de la Commission, Mme B. Tshireletso (Botswana). Il a été ouvert par le Secrétaire général de l'UIP et par les trois rapporteurs de la prochaine résolution, Mme S. Dev (Inde), M. N. Schrijver (Pays-Bas) et M. I. Umakhanov (Fédération de Russie). Les rapporteurs ont rappelé quelques points essentiels de la Déclaration universelle. La démocratie est à la fois un ensemble de principes et une forme de gouvernement. Un important indicateur de démocratie est la mesure dans laquelle les citoyens peuvent exercer leurs droits de l'homme, tels que le droit d'expression et le droit de réunion. La démocratie est indispensable au progrès et elle instaure des sociétés plus ouvertes et plus heureuses. Des sociétés non démocratiques créent souvent un terrain propice à un affaiblissement des droits de l'homme, au musellement du peuple et à la montée en puissance de la corruption.

La question des droits des minorités a été au cœur du débat. Le caractère universel des principes fondamentaux de la démocratie a été réaffirmé par chaque intervenant. Les participants ont également appelé l'attention sur les particularités nationales, ethniques et religieuses de chaque pays, soulignant ainsi qu'il n'y aurait jamais une seule forme de démocratie. Les droits des personnes doivent être constamment au centre des préoccupations. Un tiers de la population mondiale vit toujours dans des conditions dites de faible développement humain. Les personnes les plus marginalisées, notamment les femmes, les filles, les personnes vivant en milieu rural, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les transsexuels ont souvent un pouvoir de négociation restreint les empêchant d'avoir un poids sur les institutions.

Les délégués ont soulevé diverses questions d'ordre général ou spécifique sur l'état de la démocratie dans leurs pays et dans le monde. Les représentants de Chypre et de la Zambie ont souligné non seulement la nécessité d'instaurer une culture participative, mais aussi l'importance de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la démocratie. Le représentant de la Jordanie a préconisé l'action de la part des citoyens et a relevé la loi sur la décentralisation en vigueur dans son pays en tant que moyen de bâtir une démocratie s'exerçant "de bas en haut".

La représentante de l'Islande a mentionné que les gens disposaient de moyens limités pour influencer le Gouvernement entre les élections et a préconisé la mise en place de nouvelles formes de participation qui permettraient à chacun de faire savoir qui il veut être. Tout en relevant que les réseaux sociaux pourraient contribuer à donner une voix à chacun, de nombreux représentants ont mis en garde contre le risque d'être influencé par l'émotion dans la prise de décision. Les sondages d'opinion peuvent donner de précieuses informations, mais des méthodes plus fiables sont nécessaires pour garantir leur précision.

La représentante de l'Afrique du Sud a déclaré que les dirigeants élus devaient respecter les durées de leurs mandats constitutionnels. Elle a appelé de ses vœux la mise en place de systèmes basés sur une transparence sans faille. La représentante des Emirats arabes unis a dit que son pays avait créé un Ministère de la tolérance et du bonheur, dont l'objectif était de renforcer la cohésion sociale et de veiller à ce que chacun puisse jouir de la justice sociale. Le représentant de Sri Lanka a relevé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mentionnait explicitement les principes de la démocratie dans l'Objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), qui soulignait l'importance de la démocratie aux fins du développement.

Pour conclure, les rapporteurs ont constaté que la démocratie n'était jamais entièrement atteinte. Le chemin menant à la démocratie n'est pas facile et exige une volonté constante de travailler avec les gens. Les interventions des représentants ont fait apparaître un "monde magnifique au caractère varié et multiforme" eu égard à sa pratique de la démocratie et aux problèmes que chaque pays doit affronter. Par ailleurs, les participants se sont largement accordés sur l'universalité des principes de la démocratie tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle sur la démocratie.

Débat sur le thème *Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents*

Le mardi 4 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème *Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents*, sous la conduite de sa Présidente, Mme B. Tshireletso (Botswana). Le débat a été animé par Mme H. Fogstad, Directrice exécutive du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Les intervenants suivants y ont pris part : M. V. Chandra-Mouli (Organisation mondiale de la Santé), Mme M. Fairouz (*Restless Development Nepal*), M. C. Sebuho (Rwanda) et Mme S. Khan (ONUSIDA Bangladesh).

Chez les adolescents, les principales causes de décès sont les accidents de la route, le suicide, l'avortement à risque et la maternité précoce. Cela étant, des centaines de millions d'adolescents souffrent également des effets que les habitudes néfastes qu'ils ont adoptées pendant leur adolescence ont ensuite à long terme sur leur santé, comme la consommation de tabac, d'alcool et de drogues. Dans de nombreuses sociétés, les menstruations restent un sujet tabou. Les filles n'ont parfois aucune connaissance à cet égard jusqu'au moment de leurs premières menstruations, et elles n'ont pas toujours accès aux articles d'hygiène et au soutien dont elles ont besoin. Les adolescents n'étaient pas une priorité dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, et ce n'est que récemment que les Nations Unies ont pris en compte les besoins spécifiques de cette catégorie de la population dans leurs stratégies mondiales pour la santé.

Les différentes remarques liminaires et interventions faites dans le cadre du débat ont mis en exergue l'importance des lois et des politiques contribuant à la santé et au bien-être des adolescents. Ceux-ci doivent pouvoir accéder et recourir facilement aux services de santé, de même qu'ils doivent mieux connaître leurs droits dans ce domaine. Des données doivent être systématiquement recueillies afin d'aider les gouvernements et les parlements à prendre des décisions politiques avisées. Des budgets doivent être alloués et les résultats obtenus au niveau des politiques doivent être rigoureusement contrôlés afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux buts recherchés.

Les lois sont nécessaires mais ne suffisent pas pour venir à bout des normes et des habitudes néfastes. M. Chandra-Mouli a fait remarquer que le nombre de garçons adolescents considérant le fait de battre sa femme dans certaines circonstances comme acceptable était pratiquement le même que parmi les personnes plus âgées. Les parlementaires ont le devoir de briser le silence en vue de faire changer les comportements, notamment à l'égard des filles adolescentes.

Des parlementaires (dont 12 femmes) venus de 28 pays ont évoqué de nombreux exemples d'initiatives visant à promouvoir la santé et le bien-être des adolescents. Des représentants de plusieurs pays, notamment d'Afrique, ont rappelé qu'une grande partie de leurs populations était constituée de jeunes, d'où l'importance accrue de veiller au bien-être de ces derniers.

Le Parlement du Rwanda s'attache depuis des années à sensibiliser sa population aux questions évoquées pendant le débat, en s'assurant notamment que le thème de la santé sexuelle et reproductive ait sa place dans les programmes scolaires. La représentante du Botswana a précisé que la loi sur les enfants en vigueur dans son pays contenait un ensemble de dispositions veillant à la protection des enfants de moins de 18 ans. Conformément au code pénal du Botswana, sur lequel les forces de police s'appuient fortement, l'âge de la responsabilité pénale est fixé à 14 ans. Il faut harmoniser les lois et sensibiliser l'opinion à tous les niveaux du gouvernement.

La représentante de l'Italie a relevé qu'une plus grande attention devait être accordée aux adolescents migrants ou réfugiés. La représentante de l'Afrique du Sud a indiqué que dans son pays, l'éducation était gratuite pour tous et que le nombre de centres polyvalents mis en place pour aider les victimes de violence sexiste avait augmenté. La représentante du Kenya a dit qu'une approche multisectorielle était nécessaire pour améliorer la santé et le bien-être des adolescents. Des secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation et des transports doivent unir leurs efforts. La représentante de la Suède a déclaré qu'investir dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive était source d'importants bénéfices sociaux et économiques. Enfin, la représentante de Cuba a fait part d'un succès dans la lutte visant à mettre fin aux grossesses précoces, notamment grâce à l'introduction dans les programmes scolaires d'une éducation en matière de santé sexuelle et reproductive.

Pour conclure, les participants ont relevé que malgré les progrès réalisés et la mise en place de plusieurs bonnes initiatives, les parlements et les parlementaires pouvaient faire bien plus pour améliorer la santé et le bien-être des adolescents. L'adoption de lois, l'allocation de budgets et le contrôle de la situation sanitaire des adolescents font partie des mesures qu'il faudra prendre. Il est également essentiel que les parlementaires s'emploient à faire changer les normes sociales qui continuent à entraver le développement sain des jeunes garçons et filles.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 136^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Dhaka, 5 avril 2017)*

M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission, a ouvert les débats. Les trois nouveaux membres du Bureau que sont M. A. Toumi (Maroc), Mme C. Crexell (Argentine) et M. S. Gavrilov (Fédération de Russie) ont été confirmés dans leurs fonctions. M. Toumi s'est présenté. M. Avsan a ensuite invité M. S. Chowdhury, Président de l'UIP, à formuler quelques observations concernant le rôle que peuvent jouer les parlements en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, qui constitue le sujet principal de la réunion.

M. Chowdhury a placé la discussion dans un contexte général, qui découle du partenariat stratégique liant l'UIP à l'ONU. Ce partenariat avait été de nouveau renforcé l'année précédente grâce au nouvel Accord de coopération signé par les deux Organisations, ainsi qu'à la résolution adoptée par l'Assemblée générale sur l'*interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP*. M. Chowdhury a souligné qu'une année déjà s'était écoulée depuis l'adoption des ODD et que les parlementaires devaient se mettre rapidement à l'œuvre.

M. Avsan a ensuite ouvert la discussion en plénière, articulée sur deux séances.

Séance 1 :

Les intervenants suivants ont pris part à la première séance, qui portait sur le suivi parlementaire des ODD dans l'optique de préparer la réunion 2017 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable : M. S. Mukerjee, Directeur pays du PNUD au Bangladesh, M. F. Rabbi, Vice-Président du Parlement (Bangladesh), et Mme J. Luveni, Présidente du Parlement (Fidji). Mme P. Torsney et M. A. Motter (Secrétariat de l'UIP) ont formulé des observations.

La discussion s'est concentrée sur le processus d'examen mondial pour les ODD entrepris dans le cadre de la réunion annuelle du Forum politique du mois de juillet. L'UIP s'efforçait d'aider les parlements à se préparer à contribuer à ce processus et à renforcer leur capacité à intégrer les ODD dans leur travail quotidien. L'**outil d'auto-évaluation à l'usage des parlementaires** a été conçu pour aider les parlements à veiller à ce que leurs propres structures et processus internes soient adaptés à la réalisation des ODD.

L'UIP a fourni aux parlements un **modèle de résolution** mettant en lumière les mesures clés que les parlements peuvent prendre pour institutionnaliser les ODD, notamment demander au Gouvernement d'instaurer un plan national pour les ODD et de tenir chaque année le Parlement informé de sa mise en œuvre. L'UIP œuvre pour que les parlements participent aux **examens nationaux volontaires** présentés chaque année par les pays au Forum de haut niveau. En 2017, quarante-quatre pays présenteront un examen national volontaire. L'UIP a porté ce processus à l'attention des parlements de ces pays. Elle les a incités à prendre part à l'examen national volontaire et à lui faire rapport au moyen d'un questionnaire d'ici le mois de juin 2017.

Le Bangladesh, pays hôte de l'Assemblée, a constitué une excellente étude de cas montrant comment les ODD pouvaient être mis en œuvre, notamment grâce à l'implication parlementaire. Comme souligné par M. Rabbi et M. Mukerjee, le Gouvernement a d'ores et déjà pris plusieurs mesures importantes, à savoir la désignation, au sein du cabinet du Premier Ministre, d'un coordonnateur spécial chargé des ODD ; l'implication d'une direction de la fonction publique, qui soutient les efforts consacrés aux ODD dans tous les domaines d'activité ; la préparation d'un plan d'action en faveur des ODD ; le calcul détaillé des coûts des ODD et l'adaptation de l'actuel plan quinquennal de développement (instauré avant l'adoption des ODD) au nouveau programme de développement en prélude à l'adoption du nouveau plan, qui tiendra pleinement compte des ODD.

Le Parlement du Bangladesh est en train d'adopter des mesures de même nature, à savoir : l'attribution de groupes d'ODD à des commissions thématiques spécifiques dans le but d'assurer un suivi systématique de ces objectifs et la présentation probable, dans le courant du mois de mai, d'une motion sur les ODD inspirée du modèle de l'UIP. Le PNUD prête son concours au Parlement en œuvrant pour que son service budgétaire dispose de capacités de recherches supplémentaires, en soutenant les projets de loi et en contribuant à promouvoir le dialogue entre les parlementaires et leurs électeurs.

D'autres exemples de la participation parlementaire à la réalisation des ODD ont été débattus pendant la réunion. Comme l'a souligné Mme Luveni, la mission d'évaluation des besoins envoyée l'année précédente par l'UIP dans son pays avait formulé beaucoup de propositions pertinentes. Des initiatives ont d'ores et déjà été prises, notamment l'organisation de débats ouverts à tous et la distribution à tous les parlementaires d'un agenda rappelant les divers ODD, imprimés sur ses pages. Le Parlement de la Chine, qui a adopté un nouveau plan national tenant compte des ODD, organise des séminaires à l'intention des parlementaires. Le Parlement de la Thaïlande, qui entreprendra bientôt une évaluation au moyen de l'outil d'auto-évaluation de l'UIP/PNUD, veillera à ce que le Gouvernement lui soumette son nouveau plan national sur 20 ans, auquel il est en train de mettre la dernière main. Le Parlement du Zimbabwe a créé deux commissions : une commission "thématique" chargée de superviser les services gouvernementaux et une autre composée des Présidents de toutes les commissions permanentes chargées de la coordination des politiques au sein du Parlement. En Suède, le Parlement a étudié les ODD et conclu que les politiques et outils d'application actuels étaient déjà conformes à ce nouveau programme et que seuls quelques ajustements étaient requis pour atteindre les objectifs d'ici 2030.

De façon générale, la discussion a mis l'accent sur la contribution importante que les parlements devaient apporter pour que leur pays s'approprie les ODD et que ce cadre mondial soit adapté au contexte spécifique de chaque pays. Les parlements ont été invités à persuader les gouvernements de publier régulièrement des rapports présentant les progrès réalisés en matière d'ODD, notamment les examens nationaux volontaires dans le cadre du Forum politique. L'importance cruciale du financement pour la réussite des ODD a été relevée et il a été souligné que les parlements doivent veiller à ce que des affectations budgétaires suffisantes soient prévues, y compris en diminuant les dépenses militaires pour consacrer ces fonds au développement.

Séance 2 :

La seconde réunion-débat a porté sur le thème principal du Forum politique de haut niveau 2017, à savoir : *Eradiquer la pauvreté et favoriser la prospérité dans un monde en pleine évolution*. Les intervenants étaient M. N. Kumar, Chef de la Division du développement social de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Mme Hunter, Représentante pays d'ONU Femmes, M. S. Kinga, Président du Parlement bhoutanais, Mme C. Roth, Vice-Présidente du Parlement allemand, et Mme B. Sampatisiri, parlementaire (Thaïlande).

Comme l'a amplement prouvé l'expérience de la région Asie-Pacifique, la pauvreté n'est pas une fatalité. La croissance rapide enregistrée ces dernières années a contribué à faire spectaculairement reculer la pauvreté. Il reste cependant 400 millions de pauvres dans la région. La hausse des inégalités, le caractère insuffisant de la protection sociale, l'absence d'accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que le fossé croissant séparant les zones rurales des zones urbaines demeurent des difficultés à part entière. Les personnes handicapées, les migrants et les femmes figurent au nombre des groupes les plus à risque de tomber dans la pauvreté.

Les politiques en faveur des groupes les plus vulnérables jouent un rôle fondamental pour l'éradication de la pauvreté. La discrimination, principal facteur de pauvreté parmi les femmes, n'est pas toujours facile à déceler, tout particulièrement lorsqu'elle se tapit dans les foyers. Par exemple, une forte proportion des filles mariées trop jeunes (avant 18 ans), sont des filles issues de familles pauvres, qui sacrifient leur éducation et leurs perspectives professionnelles. Les familles monoparentales dirigées par une femme peuvent donner le sentiment de s'en sortir mieux que les hommes financièrement, mais elles sont en réalité plus vulnérables en raison de l'absence de patrimoine leur permettant de faire face au chômage ou à la maladie.

La discrimination est à l'origine du niveau inférieur des salaires des femmes, ainsi que d'autres grandes causes de pauvreté les concernant. Les employés domestiques, en majeure partie des femmes, systématiquement exclus du droit du travail, ne bénéficient donc d'aucune protection de base. La politique publique doit viser les femmes les plus vulnérables. Ces politiques ne peuvent être

conçues et appliquées que si les parlementaires font un effort particulier pour aller à la rencontre des groupes concernés, leur demander leur avis et veiller à ce qu'il soit pris en considération lors de l'élaboration des politiques.

La question de savoir si seule la croissance économique pouvait permettre de réduire la pauvreté a été débattue. M. Kinga a plaidé en faveur d'une optique différente, fondée sur une politique publique ayant comme principal objectif la recherche du bonheur. Il a relevé qu'au Bhoutan, le degré de réussite de la politique économique, sociale et environnementale était jaugé à l'aune de l'indice du bonheur national brut (BNB) et non du Produit national brut (PNB), qui ne faisait que quantifier la valeur des biens et des services échangés. Le BNB repose sur cinq éléments contribuant au bien-être humain, à savoir le bien-être matériel, spirituel, émotionnel, culturel et environnemental. L'application de cette optique au Bhoutan avait permis de réduire la pauvreté de 23 pour cent en 2007 à 12 pour cent en 2012, et une nouvelle réduction de 5 pour cent était attendue pour 2018. La cheville ouvrière de cette approche était institutionnelle. Le Parlement avait simplement remanié tous les critères d'évaluation, ainsi que des commissions parlementaires entières, dans le but de refléter les éléments composant le BNB.

L'expérience de la Thaïlande en matière de réduction de la pauvreté repose sur une autre optique novatrice, baptisée "la philosophie de l'économie de suffisance". Sans nier l'importance de la croissance économique, cette optique met en avant les avantages de la modération et de l'harmonie avec la nature. Appliquée à l'agriculture, elle avait consisté à convertir des terres exploitées selon les principes de la monoculture intensive en terres cultivées selon les méthodes de l'agriculture biologique, fondées sur la rotation des cultures et les intrants naturels, ce qui a fait baisser les taux de pauvreté dans le pays.

Bien que la pauvreté ne soit pas un phénomène aussi prononcé dans les pays développés qu'elle ne l'est dans les pays en développement, les ODD prévoient que les pays développés ont eux aussi l'obligation de s'occuper de leurs pauvres. Mme Roth a déclaré que les pays développés tels que le sien devaient se sentir concernés par le tragique destin des pauvres vivant dans les pays en développement. Elle a relevé que les subventions agricoles versées par les pays développés nuisaient à la survie des populations vivant dans les pays en développement et que les armes vendues par les pays développés aux pays en développement entretenaient des conflits violents et dégradaient de façon insidieuse les perspectives de développement. Les politiques économiques et commerciales mondiales devaient être revues de fond en comble afin de donner aux pays en développement une chance réelle de sortir vainqueurs de la lutte contre la pauvreté.

La discussion a aussi permis de souligner l'importance de soumettre au test des ODD tous les projets politiques présentés au Parlement par le Gouvernement. Il a été souligné que nombre des interventions efficaces pour lutter contre la pauvreté commençaient à l'échelle locale, celle à laquelle les emplois et les services essentiels devaient être à la disposition des citoyens. Il pourrait donc se révéler nécessaire de décentraliser le pouvoir en le confiant aux collectivités et aux communautés locales. Il est encore plus important que les parlements veillent à ce que les politiques et les budgets ciblent directement les groupes les plus vulnérables et respectent leurs droits fondamentaux.

Quarante-et-une délégations ont assisté à la réunion de la Commission. La vaste majorité d'entre elles représentaient des pays en développement et aucun pays développé n'est intervenu dans la discussion. Cette situation donne à penser que les pays développés ne sont pas mobilisés par les ODD, ce qui est en contradiction avec l'intention initiale de ces objectifs, conçus comme universels.

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Statuts

Amendements adoptés par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, 5 avril 2017)

Article 25.1

Modifier l'Article existant comme suit :

25.1 Le Comité exécutif se compose ~~du Président ou de la Présidente~~ **de la Présidente ou du Président*** de l'Union interparlementaire, de 15 membres appartenant à des Parlements différents, ~~et de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et de la Présidente ou du Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.~~

Article 25.2

Modifier l'Article existant comme suit :

2. ~~Le Président ou la Présidente~~ **La Présidente ou le Président** de l'Union interparlementaire préside de droit le Comité exécutif. Quinze membres sont élus par le Conseil directeur ; 12 au moins doivent être élus parmi les membres du Conseil directeur dont ils continuent de faire partie durant l'exercice de leur mandat. ~~Au moins trois des membres élus doivent être des femmes.~~ **Chaque sexe est représenté à raison d'au moins un tiers des membres élus.****

* * * * *

Règlement de l'Assemblée

Amendements adoptés par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, 5 avril 2017)

Article 4

Modifier l'article existant comme suit :

1. L'Assemblée siège deux fois par an et dure normalement quatre jours. ~~La seconde~~ **Une session au moins** se tient à Genève, sauf décision contraire des organes directeurs de l'UIP.

2. Le lieu et la date de chaque Assemblée sont fixés par le Conseil directeur, autant que possible une année à l'avance (cf. Statuts, Art. 21 b) ; Règl. Assemblée, art. 6). **L'Assemblée ne peut se tenir dans un pays hôte que si tous les Membres, Membres associés et Observateurs de l'UIP sont invités et à condition que les visas nécessaires à leur participation soient attribués à leurs représentants par le Gouvernement du pays hôte.** La convocation à l'Assemblée est adressée, au moins quatre mois avant la date fixée pour l'ouverture de celle-ci, à tous les Membres de l'UIP.

* Dans l'intérêt de la cohérence, cette formule sera répercutée dans les autres sections concernées des Statuts et Règlements de l'UIP.

** Modalités d'application de l'amendement à l'Article 25.2 des Statuts :
les groupes disposant de 4 sièges présenteront un nombre égal d'hommes et de femmes ;
les groupes disposant de 3 sièges présenteront au moins un homme et une femme ;
les groupes disposant de 2 sièges présenteront un nombre égal d'hommes et de femmes ;
les groupes disposant de 1 siège veilleront à ce qu'au moins un homme et une femme aient occupé ce siège par période de trois mandats.

Article 11.2 a)

Modifier l'article existant comme suit :

a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur ~~un événement majeur~~ **une situation majeure et récente**, de portée internationale, **qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et** sur lequel **laquelle** il paraît **opportun** nécessaire que l'UIP prenne position **et mobilise une réaction parlementaire**. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.

Article 15.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. L'Assemblée commence par un débat général sur un thème global. Durant ce débat général, les Membres peuvent aussi aborder la situation politique, économique et sociale dans le monde. Ce débat ~~ne donne pas~~ **peut donner** lieu à l'adoption ~~d'une motion ou d'un projet de résolution~~ **d'un document final, en fonction de la décision du Bureau restreint et de l'approbation du Comité exécutif de l'UIP.**

* * * * *

Règlement des Commissions permanentes

*Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 200^{ème} session
(Dhaka, 5 avril 2017)*

Article 7.5

Modifier l'article existant comme suit :

5. Les Commissions permanentes élisent un Président ou une Présidente et un Vice-Président ou une Vice-Présidente parmi les membres de leur bureau. Les postes de Président et Vice-Président sont **normalement** pourvus en une même élection. Les groupes géopolitiques se concertent de manière à assurer, dans la mesure du possible, une répartition équitable des postes de Président et Vice-Président des Commissions entre eux.

Article 18

Modifier l'article existant comme suit :

Tout Membre de l'UIP peut soumettre une proposition de thème d'étude à examiner par une Commission permanente à une Assemblée future. Ces propositions doivent être déposées auprès du Secrétariat de l'UIP ~~au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle à laquelle le thème d'étude doit être examiné~~ **jusqu'à un jour précédant la réunion du Bureau de la Commission permanente concernée.**

* * * * *

Règles et Pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires

*Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 200^{ème} session
(Dhaka, 5 avril 2017)*

- Perte du statut de membre en raison d'absences répétées

Ajouter une nouvelle phrase et une courte phrase complémentaire à l'Article 1(2) des Règles et pratiques du Comité. Le nouveau texte proposé se trouve ci-dessous en gras. L'Article 1(2) serait donc rédigé comme suit :

“Les membres du Comité sont élus pour un mandat unique de cinq ans. En cas de démission, de perte du mandat parlementaire ou de décès d'un membre, ou en cas de suspension de l'affiliation du Parlement dont l'intéressé est membre, son mandat prend automatiquement fin. **Les membres absents pendant deux sessions consécutives sans raison valable se voient retirer leur statut de membre sur décision du Conseil directeur, suite à la recommandation du Comité. Suite à la perte du statut de membre du Comité, une autre personne est élue dans le même groupe géopolitique pour un nouveau mandat complet de cinq ans.**”

- Membres accompagnés d'interprètes dans d'autres langues

Ajouter un nouvel alinéa 4 à l'Article 3 (“Sessions”), qui serait rédigé comme suit :

Durant une session, l'UIP assure l'interprétation de et vers l'anglais, le français et l'espagnol. Les dossiers de cas et autre documentation ne sont fournis qu'en anglais et en français. Lorsque ni l'anglais, ni le français, ni l'espagnol ne sont leur langue maternelle, les membres peuvent être accompagnés d'interprètes afin d'assurer l'interprétation de et vers une langue additionnelle. Les membres assument alors les frais afférents à cette interprétation et informent le Secrétariat de l'UIP suffisamment à l'avance afin de permettre que les mesures pratiques soient prises. Les membres s'assurent de la haute qualité des interprètes et du respect de la confidentialité des travaux du Comité.

* * * * *

Règlement financier

*Amendement adopté par le Conseil directeur de l'UIP à sa 200^{ème} session
(Dhaka, 5 avril 2017)*

Article 5.10

Modifier l'article existant comme suit :

10. Un Membre de l'UIP dont l'affiliation a été suspendue pour manquement à ses obligations financières vis-à-vis de l'UIP demeure débiteur envers celle-ci de ses arriérés de contribution. Si ce Parlement présente par la suite une demande de réaffiliation **dans les dix années suivant la date de sa suspension**, il doit verser, au moment de sa réaffiliation, un tiers au moins de ces arriérés et présenter un plan de règlement de l'intégralité du solde dans un délai raisonnable. Tant qu'il n'a pas été soldé, ce montant demeure une dette spéciale et n'est pas considéré comme étant un arriéré au sens des Articles 4.2 et 5.2 des Statuts.

Durcissement des politiques migratoires à travers le monde : risques de violations des droits de l'homme

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Mexique pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	256	Total des voix positives et négatives	603
Voix négatives	347	Majorité des deux tiers	402
Abstentions	515		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		<i>Absent</i>		Géorgie		<i>Absent</i>		Qatar		8	
Afrique du Sud			17	Ghana		<i>Absent</i>		République centrafricaine		<i>Absent</i>	
Albanie		<i>Absent</i>		Guinée	8	5		Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Algérie			15	Guyana		<i>Absent</i>		Rép. dém. du Congo			17
Allemagne		19		Hongrie	10		3	Rép. dém. pop. lao		<i>Absent</i>	
Andorre			10	Inde		<i>Absent</i>		Rép. dominicaine	10		
Angola			14	Indonésie		<i>Absent</i>		Rép. pop. dém. de Corée	12		
Arabie saoudite		14		Iran (Rép. islam. d')	10		8	République tchèque			13
Argentine		<i>Absent</i>		Iraq		<i>Absent</i>		République-Unie de Tanzanie			15
Autriche		6	6	Irlande	8		3	Roumanie			14
Bahreïn		11		Islande		<i>Absent</i>		Royaume-Uni		18	
Bangladesh	20			Italie			17	Rwanda		12	
Bélarus		<i>Absent</i>		Japon			20	Saint-Marin	5		5
Belgique		13		Jordanie		12		Samoa		<i>Absent</i>	
Bhoutan			10	Kenya		15		Sao Tomé-et-Principe			10
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Koweït		11		Sénégal		<i>Absent</i>	
Botswana			11	Lesotho			11	Seychelles		<i>Absent</i>	
Brésil	10			Lettonie		11		Singapour		<i>Absent</i>	
Burkina Faso			13	Liban		11		Soudan		<i>Absent</i>	
Burundi			12	Luxembourg		<i>Absent</i>		Soudan du Sud		10	
Cabo Verde			10	Madagascar			10	Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Cambodge		<i>Absent</i>		Malaisie		14		Suède		12	
Cameroun			13	Malawi		<i>Absent</i>		Suisse		12	
Canada		15		Maldives		<i>Absent</i>		Suriname	10		
Chili		<i>Absent</i>		Mali	13			Swaziland			11
Chine	10		13	Malte		<i>Absent</i>		Tchad		<i>Absent</i>	
Chypre		<i>Absent</i>		Maroc		15		Thaïlande			18
Comores			10	Maurice			11	Timor-Leste	11		
Cuba	13			Mexique	20			Turquie			18
Danemark		<i>Absent</i>		Monaco	10			Tuvalu			10
Djibouti		<i>Absent</i>		Mongolie	5	4	1	Ukraine			17
Egypte			10	Namibie			11	Uruguay		<i>Absent</i>	
El Salvador		<i>Absent</i>		Népal		<i>Absent</i>		Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
Emirats arabes unis			10	Niger			13	Viet Nam	11		8
Espagne	15			Nigéria			20	Zambie			13
Estonie		11		Norvège		<i>Absent</i>		Zimbabwe	13		
Ethiopie		<i>Absent</i>		Oman		11					
Fédération de Russie	5	10	5	Ouganda			15				
Fidji		<i>Absent</i>		Palestine		11					
Finlande		10		Panama		<i>Absent</i>					
France		18		Pays-Bas		13					
Gabon			11	Philippines		<i>Absent</i>					
				Pologne		15					
				Portugal			13				

. N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

La légalisation des colonies par la loi de régularisation israélienne : une violation du droit international

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Palestine, au nom du Groupe arabe pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	459	Total des voix positives et négatives	652
Voix négatives	193	Majorité des deux tiers.....	435
Abstentions	466		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	<i>Absent</i>			Géorgie	<i>Absent</i>			Qatar	8		
Afrique du Sud	17			Ghana	<i>Absent</i>			République centrafricaine	<i>Absent</i>		
Albanie	<i>Absent</i>			Guinée	8	5		Rép. de Corée	<i>Absent</i>		
Algérie	15			Guyana	<i>Absent</i>			Rép. dém. du Congo			17
Allemagne		19		Hongrie			13	Rép. dém. pop. lao	<i>Absent</i>		
Andorre			10	Inde	<i>Absent</i>			Rép. dominicaine	10		
Angola			14	Indonésie	<i>Absent</i>			Rép. pop. dém. de Corée	12		
Arabie saoudite	14			Iran (Rép. islam. d')	18			République tchèque			13
Argentine	<i>Absent</i>			Iraq	<i>Absent</i>			République-Unie de Tanzanie	15		
Autriche		6	6	Irlande	9		2	Roumanie			14
Bahreïn	11			Islande	<i>Absent</i>			Royaume-Uni		18	
Bangladesh	20			Italie	9		8	Rwanda		12	
Bélarus	<i>Absent</i>			Japon			20	Saint-Marin	7		3
Belgique		13		Jordanie	12			Samoa	<i>Absent</i>		
Bhoutan			10	Kenya			15	Sao Tomé-et-Principe			10
Bolivie (Etat plurinational de)	9		3	Koweït	11			Sénégal	<i>Absent</i>		
Botswana			11	Lesotho			11	Seychelles	<i>Absent</i>		
Brésil	10			Lettonie		11		Singapour	<i>Absent</i>		
Burkina Faso	10		3	Liban	11			Soudan	<i>Absent</i>		
Burundi			12	Luxembourg	<i>Absent</i>			Soudan du Sud	10		
Cabo Verde			10	Madagascar			10	Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Cambodge	<i>Absent</i>			Malaisie	14			Suède		12	
Cameroun			13	Malawi	<i>Absent</i>			Suisse		8	4
Canada		15		Maldives	<i>Absent</i>			Suriname	5		5
Chili	<i>Absent</i>			Mali	13			Swaziland		11	
Chine	23			Malte	<i>Absent</i>			Tchad	<i>Absent</i>		
Chypre	<i>Absent</i>			Maroc	15			Thaïlande			18
Comores	10			Maurice			11	Timor-Leste			11
Cuba	13			Mexique		12	8	Turquie	18		
Danemark	<i>Absent</i>			Monaco			10	Tuvalu			10
Djibouti	<i>Absent</i>			Mongolie			10	Ukraine	6		11
Egypte	10			Namibie	11			Uruguay	<i>Absent</i>		
El Salvador	<i>Absent</i>			Népal	<i>Absent</i>			Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
Emirats arabes unis	10			Niger			13	Viet Nam	11		8
Espagne			15	Nigéria			20	Zambie			13
Estonie		11		Norvège	<i>Absent</i>			Zimbabwe			13
Ethiopie	<i>Absent</i>			Oman	11						
Fédération de Russie	11	5	4	Ouganda			15				
Fidji	<i>Absent</i>			Palestine	11						
Finlande		10		Panama	<i>Absent</i>						
France	6	12		Pays-Bas		13					
Gabon			11	Philippines	<i>Absent</i>						
				Pologne			15				
				Portugal			13				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la Belgique, du Kenya et du Royaume-Uni pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	932	Total des voix positives et négatives	1 068
Voix négatives	136	Majorité des deux tiers.....	712
Abstentions	50		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	<i>Absent</i>			Géorgie	<i>Absent</i>			Qatar		8	
Afrique du Sud	17			Ghana	<i>Absent</i>			République centrafricaine	<i>Absent</i>		
Albanie	<i>Absent</i>			Guinée	13			Rép. de Corée	<i>Absent</i>		
Algérie	15			Guyana	<i>Absent</i>			Rép. dém. du Congo	17		
Allemagne	19			Hongrie	13			Rép. dém. pop. lao	<i>Absent</i>		
Andorre	10			Inde	<i>Absent</i>			Rép. dominicaine	10		
Angola	14			Indonésie	<i>Absent</i>			Rép. pop. dém. de Corée	12		
Arabie saoudite		14		Iran (Rép. islam. d')	18			République tchèque	13		
Argentine	<i>Absent</i>			Iraq	<i>Absent</i>			République-Unie de Tanzanie	15		
Autriche	12			Irlande	11			Roumanie	14		
Bahreïn		11		Islande	<i>Absent</i>			Royaume-Uni	18		
Bangladesh			20	Italie	17			Rwanda	12		
Bélarus	<i>Absent</i>			Japon	20			Saint-Marin	5		5
Belgique	13			Jordanie		12		Samoa	<i>Absent</i>		
Bhoutan	10			Kenya	15			Sao Tomé-et-Principe	10		
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Koweït		11		Sénégal	<i>Absent</i>		
Botswana	11			Lesotho	11			Seychelles	<i>Absent</i>		
Brésil	10			Lettonie	11			Singapour	<i>Absent</i>		
Burkina Faso	13			Liban		11		Soudan	<i>Absent</i>		
Burundi	12			Luxembourg	<i>Absent</i>			Soudan du Sud	10		
Cabo Verde	10			Madagascar	10			Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Cambodge	<i>Absent</i>			Malaisie	14			Suède	12		
Cameroun	13			Malawi	<i>Absent</i>			Suisse	12		
Canada	15			Maldives	<i>Absent</i>			Suriname	10		
Chili	<i>Absent</i>			Mali	13			Swaziland	11		
Chine	23			Malte	<i>Absent</i>			Tchad	<i>Absent</i>		
Chypre	<i>Absent</i>			Maroc		15		Thaïlande	18		
Comores			10	Maurice	11			Timor-Leste	9		2
Cuba	13			Mexique		12	8	Turquie	18		
Danemark	<i>Absent</i>			Monaco	10			Tuvalu	10		
Djibouti	<i>Absent</i>			Mongolie	10			Ukraine	17		
Egypte		10		Namibie	11			Uruguay	<i>Absent</i>		
El Salvador	<i>Absent</i>			Népal	<i>Absent</i>			Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
Emirats arabes unis		10		Niger	13			Viet Nam	19		
Espagne	15			Nigéria	20			Zambie	13		
Estonie	11			Norvège	<i>Absent</i>			Zimbabwe	13		
Ethiopie	<i>Absent</i>			Oman		11					
Fédération de Russie	15		5	Ouganda	15						
Fidji	<i>Absent</i>			Palestine		11					
Finlande	10			Panama	<i>Absent</i>						
France	18			Pays-Bas	13						
Gabon	11			Philippines	<i>Absent</i>						
				Pologne	15						
				Portugal	13						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen

Résolution adoptée par consensus par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, 4 avril 2017)*

La 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

gravement préoccupée par la situation humanitaire en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, au Nigéria et au Yémen où des millions de personnes sont sérieusement menacées de mourir de faim en raison de la famine et de la sécheresse, et d'une situation d'insécurité alimentaire extrême,

constatant que certains de ces pays font face à une troisième année consécutive de sécheresse qui entraîne la soif et la faim, décime le bétail, détruit les moyens de subsistance, propage les maladies et déclenche des déplacements de population à grande échelle,

constatant également que l'Éthiopie et le Kenya figurent parmi les 10 pays qui accueillent le plus de réfugiés et que ceux-ci sont particulièrement vulnérables dans la crise actuelle,

se félicitant de l'appel de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à engager une action internationale d'urgence pour résoudre une situation qui concerne plus de 20 millions de personnes ; et *reconnaissant* que d'autres régions d'Afrique sont confrontées à l'insécurité alimentaire et à la sécheresse,

consciente de l'appel à l'action mondiale concertée, formulé par Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU, dans son rapport au Conseil de sécurité, le 10 mars 2017, après une visite dans les pays touchés ou menacés par la famine, qui faisait suite à un premier appel à une action décisive lancé par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, le 22 février 2017,

profondément alarmée par le fait que le Secrétaire général adjoint de l'ONU ait observé que, depuis début 2017, la communauté internationale faisait face "à la plus grave crise humanitaire" depuis la création de l'ONU ; et *reconnaissant pleinement* que les effets désastreux des conflits violents qui conduisent à la famine doivent préoccuper le monde entier, et non uniquement les pays directement concernés,

gravement préoccupée par la lenteur de la réaction de la communauté internationale face à la situation humanitaire dans les pays touchés par la famine et la sécheresse, en ce qui concerne la mobilisation de ressources pour fournir une aide humanitaire et d'autres formes d'assistance aux populations et aux pays concernés,

consciente que le manque de pluie et l'évolution des phénomènes météorologiques, en grande partie causés par le réchauffement climatique, ont contribué à la sécheresse en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique,

tenant compte de l'importance du droit à l'alimentation, qui est implicitement compris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, et du fait que le droit à la vie et le droit à la santé ne peuvent être exercés que si le droit à l'alimentation, y compris l'accès à une eau propre, est garanti,

consciente des engagements pris par les dirigeants de tous les États membres de l'ONU en septembre 2015 en vue de réaliser les Objectifs de développement durable d'ici 2030, en particulier l'Objectif 2 de lutte contre la faim, et l'Objectif 6 d'accès à l'eau propre et à l'assainissement,

* La délégation de l'Inde a exprimé une réserve sur les alinéas 5 et 6 du préambule, et les paragraphes 6 et 11 du dispositif.

se félicitant des mesures prises et des efforts déployés par les gouvernements des pays touchés par la famine et la sécheresse, les institutions spécialisées de l'ONU, l'Union européenne et les organisations non gouvernementales pour atténuer et combattre la famine dans plusieurs régions d'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et du Nigéria,

tenue par les engagements que l'UIP a elle-même pris dans le cadre de la Déclaration de Hanoï (2015) en vue de faire avancer les Objectifs de développement durable d'ici 2030 en veillant à ce que les parlements tiennent les gouvernements responsables de traduire les paroles en actions par la mise en œuvre de mesures efficaces, visant à réaliser ces objectifs en ne laissant personne de côté,

reconnaissant que seule l'action internationale concertée peut prévenir une famine qui risque d'être sans précédent et une catastrophe humanitaire imminente qui menace de nombreuses parties d'Afrique et le Yémen,

1. *appelle* la communauté internationale à lancer une action immédiate pour aider les organisations humanitaires internationales à prendre des mesures d'urgence visant à remédier à la crise de la famine qui frappe actuellement des millions de personnes en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique, au Nigéria et au Yémen, notamment en veillant à ce que des ressources humaines et financières adaptées soient consacrées à cet effort ;
2. *demande* à l'ONU d'engager les ressources nécessaires pour apporter un soutien humanitaire et une aide alimentaire dans les zones sévèrement touchées de certaines parties d'Afrique et au Yémen, ainsi qu'une aide au développement à long terme ;
3. *demande également* aux Membres de l'UIP, qui ne l'ont pas déjà fait, d'inciter, le cas échéant, leur gouvernement à verser des contributions volontaires pour financer l'aide humanitaire visant à résoudre cette crise ;
4. *invite* les Parlements membres de l'UIP à inciter leur gouvernement à contribuer à la vaste campagne internationale de l'ONU de levée de fonds, afin de financer la lutte contre la famine ; une des possibilités de cette levée de fonds pouvant se faire de façon volontaire à l'exemple du modèle de financement d'UNITAID ;
5. *demande* à l'ONU et à la communauté internationale de concentrer leur attention sur les personnes les plus vulnérables à la sécheresse et à la famine actuelles, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées ;
6. *exhorte* la Direction femmes, genre et développement de l'Union africaine, l'Organisation panafricaine des femmes (OPF), ONU Femmes, le Bureau des femmes parlementaires de l'UIP et les autres organisations internationales compétentes à aider les populations concernées, en particulier les femmes et les enfants, à reconstruire leurs moyens d'existence, retrouver des perspectives d'emploi et à renforcer leurs capacités à s'occuper de leurs familles pour leur permettre de retrouver la santé ;
7. *exhorte également* la communauté internationale à aider les pays touchés à élaborer des mécanismes de résilience nationaux et exhaustifs, notamment en s'attaquant aux causes profondes de la famine et de la sécheresse ;
8. *exhorte en outre* la communauté internationale à intensifier les interventions d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci pour réduire le réchauffement climatique, et à investir dans des mesures qui aident les pays vulnérables à lutter contre ces changements ;
9. *appelle en particulier* les gouvernements à prendre des mesures appropriées et immédiates afin de mettre fin aux conflits et aux hostilités, et à lever toutes les entraves à l'accès humanitaire dans certaines parties d'Afrique et au Yémen ;
10. *exhorte* les autorités nationales à assurer la sécurité du personnel et des opérations des organisations humanitaires, et des personnels et des infrastructures de santé opérationnels dans les régions concernées par la famine et la sécheresse, en particulier s'ils sont touchés par des conflits ;

11. *exhorte également* les gouvernements, les organisations internationales et régionales compétentes, ainsi que le Secrétariat de l'UIP, à aider les pays concernés à renforcer leurs institutions démocratiques, en veillant tout particulièrement au respect de l'état de droit ;
12. *réaffirme* que, en dehors du cadre de cet appel à une action internationale immédiate visant à riposter à la crise actuelle de la famine et de la sécheresse, l'accès à la nourriture et à l'eau constitue un droit essentiel, que la famine ne doit jamais être utilisée comme une arme de guerre et que les responsables d'une telle utilisation doivent être traduits en justice ;
13. *appelle* les parlementaires des Parlements membres de l'UIP à donner la priorité aux lois qui promeuvent la sécurité alimentaire et des mesures appropriées pour atténuer les conséquences de la famine et de la sécheresse.

Déclaration du Comité exécutif sur la situation au Venezuela

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 200^{ème} session
(Dhaka, 5 avril 2017)*

L'UIP fait siennes les préoccupations du Comité des droits de l'homme des parlementaires au sujet des cas dont il est saisi concernant des parlementaires en exercice ainsi que d'anciens parlementaires de la République bolivarienne du Venezuela.

L'UIP exprime sa profonde préoccupation face à la situation politique, économique et sociale qui ne cesse de se détériorer au Venezuela. Elle souligne sa solidarité avec le peuple vénézuélien et réaffirme son engagement en faveur de la défense des institutions parlementaires chaque fois qu'elles font l'objet d'attaques et où qu'elles se trouvent. Elle appelle les autorités exécutives, judiciaires et législatives à ne pas outrepasser leurs compétences respectives et à respecter ainsi le principe fondamental de la séparation des pouvoirs. Tout effort visant à usurper ou à remplacer les pouvoirs d'une branche de l'Etat par ceux d'une autre porte atteinte à ce principe bien établi.

L'UIP exhorte toutes les parties à la crise au Venezuela à privilégier le dialogue comme unique moyen de résoudre la crise actuelle et d'assurer un retour rapide à la normale dans l'intérêt du peuple vénézuélien. L'UIP réitère son offre de bons offices pour promouvoir le dialogue entre les deux parties et servir de médiateur dans la crise au Venezuela.

L'UIP appelle à redoubler d'efforts pour assurer la mise en place d'institutions de l'Etat démocratiques, fortes et indépendantes, qui sont au cœur de toute démocratie dynamique et efficace. Elle lance un appel à toutes les parties afin qu'elles placent les intérêts du pays et du peuple vénézuélien avant les intérêts partisans.

Déclaration présidentielle suite à la récente attaque contre le Parlement du Paraguay

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 200^{ème} session
(Dhaka, 5 avril 2017)*

L'UIP condamne fermement la récente attaque contre le Congrès national du Paraguay. Elle a été informée que, suite à des manifestations dénonçant un projet controversé d'amendement constitutionnel pour permettre au Président de briguer un nouveau mandat, des manifestants ont incendié le Congrès national dans la capitale Asunción et ont saccagé les bureaux des parlementaires qui ont appuyé le projet de réforme.

Elle déplore les violences qui ont entraîné la mort d'au moins un manifestant de l'opposition, fait plusieurs blessés et causé d'importants dégâts au bâtiment du Parlement.

L'UIP réaffirme que l'institution parlementaire est un forum de débat pacifique et condamne toute attaque contre le parlement, qu'elle considère comme une attaque contre la démocratie. Le recours à la violence pour exprimer le mécontentement ne saurait être toléré ni justifié en aucune circonstance. L'expression de l'insatisfaction ne peut se faire que par des moyens pacifiques et légaux.

L'UIP appelle les manifestants au calme et les autorités à la retenue afin de préserver la paix et l'ordre au Paraguay. Les autorités paraguayennes sont fortement invitées à défendre l'état de droit et à faire tout leur possible pour préserver la démocratie chèrement acquise au Paraguay en 1992.

Déclaration du Comité exécutif en soutien à un règlement politique en Syrie

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 200^{ème} session
(Dhaka, 5 avril 2017)*

Nous, membres du Comité exécutif, réunis pour notre 275^{ème} session à Dhaka (Bangladesh), exprimons notre profonde préoccupation quant à la tragique situation qui perdure en Syrie en raison, d'une part, de la confrontation persistante entre les autorités du pays, une importante partie de la société civile et les opposants au Gouvernement et, d'autre part, de la menace terroriste permanente que subit le peuple syrien dans son ensemble.

Nous constatons avec satisfaction la mise en place progressive d'un processus politique de réconciliation de toutes les parties au conflit en Syrie en conformité avec la résolution 2254 du Conseil de sécurité de l'ONU du 18 décembre 2015, laquelle définit les domaines de priorité des efforts multilatéraux et appelle à un travail collectif visant à amorcer et à favoriser des négociations fructueuses entre le Gouvernement syrien et le plus large éventail possible de l'opposition syrienne.

Nous manifestons notre solide soutien aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, visant à faciliter un processus de négociation efficace à Genève. Nous soutenons également les autres initiatives de paix en faveur d'un cessez-le-feu immédiat en Syrie et de l'engagement de consultations entre les parties au conflit, notamment les initiatives de la Fédération de Russie, de la Turquie et de la République islamique d'Iran prises dans le cadre des négociations de paix à Astana.

Comme le montre la grande attention accordée au conflit en Syrie lors de toutes les récentes Assemblées de l'UIP, nous sommes convaincus que les parlementaires du monde ont toujours à cœur de contribuer à un règlement complet, inclusif et pacifique de la crise syrienne, en particulier pour mettre un terme aux souffrances du peuple syrien.

Convaincus de l'important rôle que l'Union interparlementaire se doit de jouer en la matière, nous avons décidé de créer un Groupe de travail du Comité exécutif de l'UIP sur la Syrie ; il sera chargé d'étudier les mesures pratiques appropriées que la communauté parlementaire mondiale pourra prendre pour favoriser un règlement politique global et inclusif en Syrie et appuyer les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme international dans la région.

Le Groupe de travail comprendra six membres du Comité exécutif et un représentant de chacun des six groupes géopolitiques. Nous invitons également le Parlement syrien et les représentants de l'opposition politique syrienne à coopérer aux activités du Groupe de travail.

Les conclusions des travaux du Groupe de travail feront l'objet d'un rapport qui sera soumis à l'examen du Comité exécutif lors de sa session de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP.

Nous demandons au Secrétariat de l'UIP de prendre les dispositions nécessaires et de définir les modalités adéquates pour assurer l'efficacité et le bon fonctionnement du Groupe de travail. Le Groupe de travail pourra organiser des missions d'information sur place sous réserve que toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des membres du groupe soient prises par les autorités compétentes.

LIST OF PARTICIPANTS **LISTE DES PARTICIPANTS**

Ms./Mme Shirin Sharmin Chaudhury

Speaker of the Parliament of Bangladesh
Présidente du Parlement du Bangladesh

President of the 136th Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Présidente de la 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Mr./M. Saber Chowdhury

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES**AFGHANISTAN**

ZWAK, Hamayon (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of the People <i>Vice-Président de la Chambre du peuple</i>
KOOFI, Fawzia (Mrs./Mme) President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the House of the People Chair of the Women Affairs Committee <i>Membre de la Chambre du peuple Présidente de la Commission des affaires féminines</i>
ATA, Mohammad Tayeb (Mr./M.)	Member of the House of Elders International Relations Committee <i>Membre du Conseil des anciens Commission des relations internationales</i>
KHAN, Latif (Mr./M.)	Member of the House of Elders Chairman of the International Relations Committee <i>Membre du Conseil des anciens Président de la Commission des relations internationales</i>
STANIKZAI, Mohammad Akbar (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
SIDIQI, Farhad (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
MOHSENI, Mohammad Azim (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
HASHIMI, S. Hafizullah (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Elders <i>Secrétaire général, Conseil des anciens</i>
RESHAD, Ahmad Shakib (Mr./M.)	Acting Chief of Staff to the Deputy Speaker, House of the People <i>Chef du Secrétariat du Vice-Président a.i., Chambre du peuple</i>
ADEL, Nezamudin (Mr./M.)	Director General, International Relations Department, House of the People <i>Directeur général, Relations internationales, Chambre du peuple</i>
TIMOR, Abdul Jalil (Mr./M.)	Head, IPU Focal Point, House of Elders <i>Chef, point focal de l'UIP, Chambre des anciens</i>

ALBANIA – ALBANIE

PALOKA, Edi (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
----------------------	--

ALGERIA - ALGERIE

CHIHEB, Seddik (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies, Chef de la délégation</i>	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
BENBADIS, Faouzia (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
MANI, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
MEFTALI, Yamina (Mrs./Mme) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>

DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
DADA, Mohamed Idris (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of the Nation <i>Secrétaire général, Conseil de la Nation</i>
MAAZOUZ, Amal (Mr./M.)	Deputy Director, Council of the Nation <i>Sous-Directeur, Conseil de la Nation</i>
SI BACHIR, Noureddine (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Executive Assistant, National People's Assembly <i>Chargé d'études et de synthèse, Assemblée populaire nationale</i>
SLIMANI, Bachir (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National People's Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée populaire nationale</i>

ANDORRA - ANDORRE

MATEU, Vicenç (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the General Council <i>Président du Conseil général (DA)</i>
CAMP, Joan Carles (Mr./M.)	Member of the General Council Committee on the Economy Committee on Town and Country Planning <i>Membre du Conseil général (PLA)</i> <i>Commission de l'économie</i> <i>Commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme</i>
GILI, Rosa (Mrs./Mme)	Member of the General Council Chair of the Committee on Town and Country Planning Committee on the Economy Deputy chair of the Committee on Health and Environment <i>Membre du Conseil général (PS)</i> <i>Présidente de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme</i> <i>Commission de l'économie</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la santé et de l'environnement</i>
ARASA, Eva (Mrs./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Protocol, General Council <i>Protocole, Conseil général</i>

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)

(PLA: Liberal Party / Parti Libéral)

(PS: Social Democratic Party / Parti Social-démocrate)

ANGOLA

GAMBÔA, Exalgina (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
DANDA, Raul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)</i>
YABA, ALberto (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
ELIAS, Carolina (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
TITO, Lindo (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (Casa-CE)</i>
SALUCOMBO, Nvunda (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>

VALENTE, Idalina (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
AMADO, Idalia (Ms./Mme)	Adviser, National Assembly <i>Conseillère, Assemblée nationale</i>
CUNUIJI, Estáquio (Mr./M.)	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
SITA, Silvia (Ms./Mme)	Adviser, National Assembly <i>Conseillère, Assemblée nationale</i>
SOARES, Miguel (Mr./M.)	
Interpreter / <i>Interprète</i>	

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)

(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

(Casa-CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)

ARGENTINA - ARGENTINE

PINEDO, Federico (Mr./M.)	Speaker <i>pro tempore</i> of the Senate <i>Président pro-tempore du Sénat (RP)</i>
Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation</i>	
CREXELL, Carmen Lucila (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (MPN)</i>
TUNESSI, Juan Pedro (Mr./M.)	Parliamentary Secretary of the Senate <i>Secrétaire parlementaire au Sénat</i>
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
PERRONE, Damian (Mr./M.)	
Aide to the Speaker <i>Aide du Président</i>	

(RP: Republican Proposal / Proposition républicaine)

(MPN: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)

AUSTRIA - AUTRICHE

LOPATKA, Reinhold (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (ÖVP)</i>
Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	
KARLSBOECK, Andreas (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (FPÖ)</i>
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (Grüne)</i>
BAYR, Petra (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SPÖ)</i>
VELBERG, Sophie (Mr./M.)	Division of Multilateral Relations and Development Cooperation, National Council <i>Division des relations multilatérales et de la coopération au développement, Conseil national</i>
Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)

(FPÖ: Freedom Party of Austria / Parti de la liberté)

(Grüne: Greens / Les Verts)

(SPÖ: Social Democratic Party of Austria / Parti social démocrate)

BAHRAIN - BAHREIN

FAKHRO, Jamal (Mr./M.)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
ALMANSOOR, Abdulwahab (Mr./M.)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>

SALMAN, Jameela (Mrs./Mme)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>
TAQAWI, Sawsan (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>
ALARADI, Ali (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
ALJAWDER, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
ALKOOHEJI, Isa (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
AL ABDAN, Huda (Ms./Mme)	Protocol Specialist, Council of Representatives <i>Spécialiste du protocole, Conseil des Représentants</i>
AL KHALIFA, Hamad (Mr./M.)	Parliamentary Relations Development Specialist, Council of Representatives <i>Spécialiste du développement des relations parlementaires, Conseil des Représentants</i>
ALROWAIE, Yousif (Mr./M.)	Director of Committee and Sitting Affairs Department, Council of Representatives <i>Directeur du Département des affaires des commissions et des séances, Conseil des Représentants</i>
MAJED, Sayed (Mr./M.)	Media Specialist, Shura Council <i>Spécialiste des médias, Conseil Consultatif</i>

BANGLADESH

RABBI, Fazle (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament Chairman of the Library Committee Business Advisory Committee Committee on Petitions <i>Vice-Président du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission de bibliothèque</i> <i>Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Commission des pétitions</i>
AZAD, Abul Kalam (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Planning Library Committee <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission permanente du Ministère de la planification</i> <i>Commission de bibliothèque</i>
KHASRU, Abdul Matin (Mr./M.)	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Law, Justice and Parliamentary Affairs Standing Committee on Rules of Procedure <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission permanente du droit, de la justice et des affaires parlementaires</i> <i>Membre de la Commission permanente des règles de procédure</i>
KHAN, Muhammad Faruk (Mr./M.)	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Civil Aviation and Tourism Standing Committee on Ministry of Foreign Affairs Standing Committee on Ministry of Defence <i>Membre du Parlement (AL)</i>

RAZZAQUE, Muhammad Abdur (Mr./M.)

Président de la Commission permanente du Ministère de l'aviation civile et du tourisme
Commission permanente du Ministère des affaires étrangères
Commission permanente du Ministère de la défense
 Member of Parliament
 Chairman of the Standing Committee on Ministry of Finance
 Standing Committee on Ministry of Industries
 Standing Committee on Ministry of Agriculture
Membre du Parlement (AL)
Président de la Commission permanente du Ministère des finances

CHOWDHURY, A B M Fazle Karim (Mr./M.)
 Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires

Commission permanente du Ministère de l'industrie
Commission permanente du ministère de l'agriculture
 Member of Parliament
 Chairman of the Standing Committee on Ministry of Railways
 Standing Committee on Ministry of Public Administration
Membre du Parlement (AL)
Président de la Commission permanente du Ministère des chemins de fer
Commission permanente du Ministère de l'administration publique

RASHID, Kazi Firoz (Mr./M.)

Member of Parliament
 Standing Committee on Ministry of Post and Telecommunications
Membre du Parlement (JP)
Commission permanente du Ministère des postes et des télécommunications

MAHMUD, Muhammad Hasan (Mr./M.)

Member of Parliament
 Chairman of the Standing Committee on Ministry of Environment and Forests
 Library Committee
 Standing Committee on Ministry of Education
Membre du Parlement (AL)
Président de la Commission permanente du Ministère de l'environnement et des forêts
Commission de bibliothèque
Commission permanente du Ministère de l'éducation

MONI NAWAZ, Dipu (Ms./Mme)

Member of Parliament
 Chair of the Standing Committee on Ministry of Foreign Affairs
 Standing Committee on Ministry of Defence
Membre du Parlement (AL)
Présidente de de la Commission permanente du Ministère des affaires étrangères
Commission permanente du Ministère de la défense

BADAL, Mayeen Uddin Khan (Mr./M.)

Member of Parliament
 Committee on Petitions
 Standing Committee on Public Accounts
Membre du Parlement (JSD)
Commission des pétitions

BADSHA, Fazle Hossain (Mr./M.)

Commission permanente des comptes publics
 Member of Parliament
 House Committee
 Standing Committee on Ministry of Local Government, Rural Development and Cooperatives

IMAM, Fakhru (Mr./M.)	<p><i>Membre du Parlement (WPB)</i> <i>Comité de la Chambre</i> <i>Commission permanente du Ministère de l'administration locale, du développement rural et des coopératives</i> Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Home Affairs <i>Membre du Parlement (JP)</i> <i>Commission permanente du Ministère des affaires intérieures</i></p>
MILLAT, Md. Habibe (Mr./M.)	<p>Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Social Affairs <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Commission permanente du Ministère des affaires sociales</i></p>
KHAN, Waseqa Ayesha (Ms./Mme)	<p>Member of Parliament Standing Committee on Public Accounts <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Commission permanente des comptes publics</i></p>
AKTER, Navana (Ms./Mme)	<p>Member of Parliament Committee on Public Undertakings <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Commission des entreprises publiques</i></p>
MANNAN, Rowshan Ara (Ms./Mme) Adviser <i>Conseillère</i>	<p>Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i></p>
SIDDIQUE, Tahjib Alam (Mr./M.) Adviser <i>Conseiller</i>	<p>Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i></p>
HOWLADER, Md. Abdur Rob (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	<p>Senior Secretary, Parliament <i>Secrétaire principal, Parlement</i></p>
HAQUE, Mohammed Shahidul (Mr./M.)	<p>Foreign Secretary <i>Ministre des affaires étrangères</i></p>
KIBRIA, A Y M Golam (Mr./M.)	<p>Additional Secretary, Parliament <i>Secrétaire adjoint, Parlement</i></p>
HELAL, Md. Abu Al (Mr./M.)	<p>Deputy Secretary, Parliament <i>Secrétaire adjoint, Parlement</i></p>
ASHRAF, Md. Ali (Mr./M.)	<p>Deputy Secretary, Parliament <i>Secrétaire adjoint, Parlement</i></p>
(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)	
(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)	
(JSD: Jatiya Samajtantrik Dal /)	
(WPB: Workers Party of Bangladesh / Parti des travailleurs du Bangladesh)	

BELARUS

RAKHMANOV, Sergei (Mr./M.)	<p>Member of the Council of the Republic Chairman of the Standing Committee for Foreign Affairs and National Security <i>Membre du Conseil de la République</i> <i>Président de la Commission permanente des affaires étrangères et de la sécurité nationale</i></p>
----------------------------	--

BELGIUM - BELGIQUE

VAN DEN DRIESSCHE, Pol (Mr./M.) President of the Group, Group of facilitators for Cyprus, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Groupe de facilitateurs concernant Chypre, Chef de la délégation</i>	<p>Member of the Senate Chairman of the Committee on Cross-cutting Issues - Community Competences Committee on European Affairs Parliamentary Committee on the Legislative Follow-up</p>
---	--

DESTEXHE, Alain (Mr./M.) Vice-President of the Group, Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH <i>Vice-Président du Groupe, Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant</i>	<i>Membre du Sénat (N-VA)</i> <i>Président de la Commission des matières transversales - Compétences communautaires</i> <i>Comité d'avis chargé des questions européennes</i> <i>Comité parlementaire chargé du suivi législatif</i> Member of the Senate Committee on Cross-cutting Issues - Regional Competences Advisory Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (MR)</i> <i>Commission des matières transversales - Compétences régionales</i> <i>Comité d'avis chargé des questions européennes</i> Member of the Senate Committee on Cross-cutting Issues - Regional Competences Advisory Committee on European Affairs
GRYFFROY, Andries (Mr./M.)	<i>Membre du Sénat (N-VA)</i> <i>Commission des matières transversales et compétences régionales</i> <i>Comité d'avis chargé des questions européennes</i> Member of the Senate Committee on Cross-cutting Issues - Regional Competences Advisory Committee on European Affairs
MAHOUX, Philippe (Mr./M.) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	<i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Coprésident du Comité d'avis chargé des questions européennes</i> <i>Commission des affaires institutionnelles</i> <i>Commission des matières transversales - Compétences communautaires</i> Member of the Senate Co-Chair of the Advisory Committee on European Affairs Committee on Institutional Affairs Committee on Cross-cutting Issues - Community Competences
BATTHEU, Sabien (Mrs./Mme)	<i>Membre de la Chambre des Représentants (Open VLD)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de l'infrastructure, des communications et des entreprises publiques</i> <i>Commission de l'intérieur, des affaires générales et de la fonction publique</i> <i>Commission spéciale du règlement et de la réforme du travail parlementaire</i> Member of the House of Representatives Deputy Chair of the Committee on Infrastructure, Communications and State Enterprises Committee on the Interior, General Affairs and Civil Service Select Committee on Rules and Reform of Parliamentary Proceedings
CRUSNIÈRE, Stéphane (Mr./M.)	<i>Membre de la Chambre des Représentants (PS)</i> <i>Commission des relations extérieures</i> <i>Commission des finances et du budget</i> <i>Commission spéciale chargée du suivi des missions à l'étranger</i> Member of the House of Representatives Committee on External Relations Committee on Finance and Budget Special Committee for Follow-up on Missions Abroad
DESEYN, Roel (Mr./M.)	<i>Membre de la Chambre des Représentants (PS)</i> <i>Commission des relations extérieures</i> <i>Commission des finances et du budget</i> <i>Commission spéciale chargée du suivi des missions à l'étranger</i> Member of the House of Representatives Deputy Chair of the Accounting Committee Deputy Chair of the Special Committee on International Tax Fraud/Panama Papers

DE ROUCK, Marc (Mr./M.)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation
PELEMAN, Martin (Mr./M.)
Deputy Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation
LUYKX, Jan (Mr./M.)
Ambassador
Ambassadeur

(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)
(MR: Movement for Reform / Mouvement Réformateur)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(Open VLD: Flemish Liberals / Libéraux flamands)
(CD&V: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands)

Committee on Finance and Budget
Membre de la Chambre des Représentants (CD&V)
Vice-Président de la Commission de la comptabilité
Vice-Président de la Commission spéciale "fraude fiscale
internationale/Panama Papers"
Commission des finances et du budget
Director, Senate
Directeur, Sénat

Deputy Director, House of Representatives
Premier Conseiller de direction, Chambre des
Représentants

BHUTAN - BHOUTAN

KINGA, Sonam (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
CHUKI DORJEE, Kesang (Mrs./Mme)

TENZIN, Pema (Mr./M.)

TSHERING, Karma (Mr./M.)

KUENGA, Kuenga (Mr./M.)

RANGDOL, Karma (Mr./M.)

TSHERING, Tshering (Mr./M.)

DUBA, Duba (Mr./M.)
Secretary, Member of the ASGP
Secrétaire, Membre de l'ASGP

PENJORE, Rinzin (Mr./M.)
Secretary, Member of the ASGP
Secrétaire, Membre de l'ASGP

DECHEN (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

DECHEN (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Chairperson of the National Council
Président du Conseil national

Member of the National Council
Membre du Conseil national

Member of the National Council
Membre du Conseil national

Member of the National Council
Membre du Conseil national

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

Director, Secretariat, National Assembly
Directeur du Secrétariat de l'Assemblée nationale

Director, Secretariat, National Council
Directeur du Secrétariat du Conseil national

Committee Secretary, National Council
Secrétaire de commission, Conseil national

BOLIVIA - BOLIVIE

MENDOZA FERNÁNDEZ, Edith (Mrs./Mme)
President of the Group, Bureau of Women
Parliamentarians, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Bureau des femmes
parlementaires, Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies
Standing Committee on Sustainable Development,
Funding and Trade
Membre de la Chambre des Députés (MAS-IPSP)
Commission permanente du développement durable, du
financement et du commerce

COIMBRA CORNEJO, Alvaro (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
GUZMAN GOMEZ, Beatriz Flora (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
ITAMARI CHOQUE, Ruth Betsaida (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
(MAS-IPSP: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)	
(UD: Democratic Unity / Unité démocratique)	

BOTSWANA

MOLATLHEGI, Kagiso P. (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly Portfolio Committee on Wildlife, Tourism, Natural Resources and Climate Change Portfolio Committee on Governance and Oversight Chair of the Standing Committee on National Assembly Staff <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (BDP)</i> <i>Comité du portefeuille de la faune, du tourisme, des ressources naturelles et du changement climatique</i> <i>Comité du portefeuille de la gouvernance et de la surveillance</i> <i>Président de la Commission permanente du Secrétariat de l'Assemblée nationale</i>
GAOLATHE, Ndaba N. (Mr./M.)	Member of the National Assembly Portfolio Committee on Finance, Trade and Economic Development Finance and Estimates Committee Public Accounts Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (UDC)</i> <i>Comité du portefeuille de la finance, du commerce et du développement économique</i> <i>Commission des finances et des prévisions budgétaires</i> <i>Commission des comptes publics</i>
KENEWENDO, Bogolo J. (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Portfolio Committee on Health and HIV/AIDS Chairperson of the Portfolio Committee on Foreign Affairs, Defence, Justice, Security and Government Assurances Parliamentary Caucus on Women Public Accounts Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (BDP)</i> <i>Comité du portefeuille de la santé et du VIH/sida</i> <i>Présidente du Comité du portefeuille des affaires étrangères, de la défense, de la justice, de la sécurité et des assurances gouvernementales</i> <i>Forum parlementaire des femmes</i> <i>Commission des comptes publics</i>
TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms./Mme) President of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly Chair of the Parliamentary Caucus on Women <i>Membre de l'Assemblée nationale (BDP)</i> <i>Présidente du Forum parlementaire des femmes</i>
DITHAPO, Barbara N. (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
SAUBI, Babui (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Clerk Assistant I, Research Unit, National Assembly <i>Assistante principale, Service de recherche, Assemblée</i>

nationale

MOTSUMI, Lesego E. (Ms./Mme)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadrice/Représentante permanente
MOGOTSI, Maipelo (Ms./Mme)
Diplomat
Diplomate
VATS, Pankui (Mr./M.)
Diplomat
Diplomate

(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)
(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

BRAZIL - BRESIL

LINS, Atila (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i>
CARNEIRO, Laura (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PMDB)</i>
CAJADO, Claudio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (DEM)</i>
ROCHA, Jose (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PR)</i>
RODRIGUES, Maria Helena (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
BACELAR, João Carlos (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
LOUREIRO, Marcos Alberto (Mr./M.)	Chief of Staff, Chamber of Deputies <i>Chef du Secrétariat, Chambre des Députés</i>
ARAUJO, Silvia (Mrs./Mme) Administrative Secretary <i>Secrétaire administrative</i>	Federal Senate <i>Sénat fédéral</i>
PERNA, Andrea (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
RAICOSKI, Guilherme (Mr./M.) Diplomat <i>Diplomate</i>	

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)
(DEM: Democrats / Démocrates)
(PSB: Brazilian Social Democratic Party / Parti socialiste brésilien)
(PR: Party of the Republic / Parti de la République)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)

BURKINA FASO

BAKYONO, Bienvenue (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
ABGA, Armand (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPC)</i>
NOMBRE, Alphonse (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CDP)</i>
OUATTARA, Lassina (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
OUEDRAOGO, Ousmane (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CDP)</i>

OUEDRAOGO SAWADOGO, Honorine W.
(Ms./Mme) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PAREN)
TAPSOBA, Tibo Jean Paul (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPP)

(MPP: Mouvement du peuple pour le progrès / People's Movement for Progress)
(UPC: Union pour le progrès et le changement / Union for Progress and Change)
(CDP: Congrès pour la démocratie et le progrès / Congress for Democracy and Progress)
(PAREN: Parti de la renaissance nationale / National Rebirth Party)

BURUNDI

NYABENDA, Pascal (Mr./M.) Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale
Leader of the delegation
Chef de la délégation
NIYONGABO, Anicet (Mr./M.) Second Deputy Speaker of the Senate
Deuxième Vice-Président du Sénat
BANYANKIYUBUSA, Joseph (Mr./M.) Member of the Senate
Membre du Sénat
NDIKUMAZAMBO, Ida (Ms./Mme) Member of the Senate
Membre du Sénat
MUHIMPUNDU, Xavière (Mrs./Mme) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
NDIKUMANA, Pierre Célestin (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
GWABAHUNGU, Marc (Mr./M.) Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP
NIYONZIMA, Renovat (Mr./M.) Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP
NICIMPAYE, Jean Nepos (Mr./M.) Head of Protocol, National Assembly
Chef du protocole, Assemblée nationale
HAVYARIMANA, Venuste (Mr./M.) Assistant, National Assembly
Assistant, Assemblée nationale
NDAYISENGA, Richard (Mr./M.) Advisor, National Assembly
Conseiller, Assemblée nationale
BIMENYIMANA, Prosper (Mr./M.) Advisor, National Assembly
Conseiller, Assemblée nationale

CABO VERDE

TAVARES CORREIA, Austelino (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MpD)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation
DA SILVA ÉVORA, Walter (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
ALFAMA PEREIRA, Celita Annie (Ms./Mme) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
GOMES, Joaquim Augusto (Mr./M.) Parliamentary Technical Adviser
Technicien parlementaire

(MpD: Movement for Democracy / Mouvement pour la démocratie)

CAMBODIA – CAMBODGE

YANG, Sem (Mr./M.) Member of the Senate
Leader of the delegation Vice-Chairman of the Commission on Human Rights,
Chef de la délégation Complaint Reception, Investigation.
Membre du Sénat
Vice-Président de la Commission des droits de l'homme,

KHIEU, Muth (Mr./M.)	<i>de l'instruction des plaintes et des enquêtes</i> Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
PUM, Sichan (Mrs./Mme)	Member of the Senate Vice-Chairperson of the Commission on Health, Social Affairs, Youth Rehabilitation and Labour <i>Membre du Sénat</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la santé, des affaires sociales, de la réinsertion des jeunes et du travail</i>
NHEM, Thavy (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
TIOULONG, Saumura (Mrs./Mme) President of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Présidente du Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly Vice-Chairperson of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
SRUN, Dara (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>
HEANG, Thul (Mr./M.)	Director of the International Relations Department, National Assembly <i>Directeur du Département des relations internationales, Assemblée nationale</i>
CHHIM, Sothkun (Mr./M.)	Director, Senate <i>Directeur, Sénat</i>
SOK, Pisey (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
HOK, Bunly (Mr./M.)	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
OUM, Sarith (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
KIM, Sochetra (Mr./M.)	Assistant, Senate <i>Assistant, Sénat</i>
KONG, Kunthea (Mrs./Mme)	Assistant, Senate <i>Assistante, Sénat</i>

CAMEROON - CAMEROUN

CAVAYE YEGUIE, Djibril (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
NDANGA NDINGA, Badel (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
KOULTCHOUMI AHIDJO, Oumoul (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)</i>
MBA MBA, Grégoire (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
TSOMELOU, Jean (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (SDF)</i>
YENE OSSOMBA, Victor (Mr./M.)	Secretary General, National Assembly

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
MOUGNOL MEKENG, Mireille Pauline (Mrs./Mme)
Administrative Secretary
Secrétaire administrative
INDJECK, Daniel (Mr./M.)

Secrétaire général, Assemblée nationale
Director, General Administration, National Assembly
Directrice de l'Administration générale, Assemblée nationale
Adviser, Presidency of the Republic
Conseiller, Présidence de la République

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)

(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union nationale pour la démocratie et le progrès)

(SDF: Front social démocratique / Social Democratic Front)

CANADA

ATAULLAHJAN, Salma (Mrs./Mme)
Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the delegation
Bureau des femmes parlementaires, Chef de la délégation

Member of the Senate (CPC)
Deputy Chair of the Human Rights Committee
Foreign Affairs and International Trade Committee
Library of Parliament Joint Committee
Membre du Sénat (PCC)
Vice-Présidente du Comité des droits de la personne
Comité des affaires étrangères et du commerce international

DAWSON, Dennis (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies

Comité mixte de la bibliothèque du Parlement
Member of the Senate(LPC)
Chair of the Transport and Communications Committee
Foreign Affairs and International Trade Committee
Membre du Sénat (PLC)
Président du Comité des transports et des communications
Comité des affaires étrangères et du commerce international

CALKINS, Blaine (Mr./M.)

Member of the House of Commons (CPC)
Chair of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics
Chair of the Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics
Liaison Committee
Membre de la Chambre des Communes (PCC)
Président du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique
Président, Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique
Comité de liaison

CHEN, Shaun (Mr./M.)

Member of the House of Commons (LPC)
Standing Committee on Public Accounts
Membre de la Chambre des Communes (PLC)
Commission permanente des comptes publics

ERSKINE-SMITH, Nathaniel (Mr./M.)

Member of the House of Commons (LPC)
Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics
Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics
Membre de la Chambre des Communes (PLC)
Sous-Comité du programme et de la procédure du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique
Comité permanent de l'accès à l'information, de la

HARDCASTLE, Cheryl (Mrs./Mme)	<i>protection des renseignements personnels et de l'éthique</i> Member of the House of Commons (NDP) Vice-Chair of the Subcommittee on International Human Rights of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development <i>Membre de la Chambre des Communes (NDP)</i> <i>Vice-Présidente du Sous-Comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international</i>
SHIPLEY, Bev (Mr./M.)	Member of the House of Commons (CPC) Vice-Chair of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food <i>Membre de la Chambre des Communes (PCC)</i> <i>Vice-Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire</i>
FORGE, Frédéric (Mr./M.)	Analyst, Library of Parliament, House of Commons <i>Analyste, bibliothèque du Parlement, Chambre des Communes</i>
GRAVEL, Line (Mrs./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	International and Inter-Parliamentary Affairs Directorate, Senate <i>Direction des affaires internationales et interparlementaires, Sénat</i>
LABRECQUE-RIEL, Colette (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Acting Clerk Assistant and Director General, International and Interparliamentary Affairs, House of Commons <i>Greffière adjointe a.i. et Directrice générale, Affaires internationales et interparlementaires, Chambre des Communes</i>

(CPC/PCC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)
(LPC/PLC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)
(NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique)

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BAÏKOUA, Thimoleon (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Second Deputy Speaker of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
---	---

CHAD - TCHAD

BECHIR, Achta (Mrs./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Committee on Economy and Planning <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i> <i>Commission de l'économie et du plan</i>
AYMADJI, Opportune (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Defence and Security <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i> <i>Commission de la défense et de la sécurité</i>
MAÏNA, Tchari Madi (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDP)</i>
HAMIDI, Bechir Issa (Mr./M.)	Committee Assistant, National Assembly <i>Assistant de commission, Assemblée nationale</i>

(MPS: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut)
(RDP: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

CHILE - CHILI

PASCAL, Denise (Mrs./Mme) President of the Committee on Middle East Questions, Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies Presidente of the Family and Elderly Committee Human Rights and Indigenous Peoples Committee
--	--

*Présidente du Comité sur les questions relatives
au Moyen-Orient, Chef de la délégation*

Agriculture, Forestry and Rural Development Committee
Membre de la Chambre des Députés (PS)
Président de la Commission de la famille et des aînés
*Commission des droits de l'homme et des peuples
indigènes*

*Commission de l'agriculture, des forêts et du
développement rural*

LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.)

Member of the Senate
Foreign Affairs Committee

Transport and Telecommunications Committee

Special Joint Committee on Budgets

Membre du Sénat (PS)

Commission des affaires étrangères

Commission des transports et des télécommunications

Comité mixte spécial du budget

MONSALVE, Manuel (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies

President of the Commission of Treasury

Membre de la Chambre des Députés (PS)

Président de la Commission du trésor

Director of International Affairs, Chamber of Deputies

*Directrice des affaires internationales, Chambre des
Députés*

PEILLARD, Jacqueline (Mrs./Mme)

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

CHINA - CHINE

CHEN, Changzhi (Mr./M.)

Leader of the delegation

Chef de la délégation

DUAN, Qiang (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National People's Congress

Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale

Member of the National People's Congress

Environmental Protection and Resources Conservation
Committee

Membre de l'Assemblée populaire nationale

*Commission de la protection de l'environnement et de la
conservation des ressources*

SU, Zelin (Mr./M.)

Member of the National People's Congress

Vice-Chairman of the Law Committee

Membre de l'Assemblée populaire nationale

Vice-Président de la Commission des lois

WANG, Xiaochu (Mr./M.)

Member of the National People's Congress

Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee

Membre de l'Assemblée populaire nationale

Vice-Président de la Commission des affaires étrangères

WU, Xiaoling (Ms./Mme)

Member of the National People's Congress

Vice-Chairperson of the Financial and Economic Affairs
Committee

Membre de l'Assemblée populaire nationale

Vice-Présidente de la Commission des affaires

financières et économiques

LI, Xiaobin (Mr./M.)

Director-General of the Foreign Affairs Bureau, National

People's Congress

Directeur général du Bureau des affaires étrangères,

Assemblée populaire nationale

LAN, Mei (Ms./Mme)

Director of the Foreign Affairs Bureau, National People's
Congress

*Directrice du Bureau des affaires étrangères, Assemblée
populaire nationale*

HUO, Wenjun (Mr./M.)

Deputy Director of the International Organizations and
Conferences Department of the MFA, National People's

	Congress <i>Directeur adjoint des organisations internationales et des conférences du MAE, Assemblée populaire nationale</i>
HUANG, Qianqian (Ms./Mme)	Staff, Department of Translations and Interpretation, MFA, National People's Congress <i>Secrétariat du Département des traductions et de l'interprétation, MAE, Assemblée populaire nationale</i>
LIU, Ke (Ms./Mme)	Attaché, Department of Translations and Interpretation, MFA, National People's Congress <i>Attachée, Département des traductions et de l'interprétation, MAE, Assemblée populaire nationale</i>
QIAN, Jinghua (Mr./M.)	Secretary to the Vice-Chairman, National People's Congress <i>Secrétaire du Vice-Président, Assemblée populaire nationale</i>
ZHANG, Chen (Mr./M.)	Secretary to the Vice-Chairman, National People's Congress <i>Secrétaire du Vice-Président, Assemblée populaire nationale</i>
XIE, Zhangwei (Ms./Mme)	First Secretary of the International Economy Department of the MFA, National People's Congress <i>Première Secrétaire du Département de l'économie internationale du MAE, Assemblée populaire nationale</i>
WU, Fan (Ms./Mme)	Senior Staff of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress <i>Fonctionnaire principale du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>
SHEN, Zheyi (Mr./M.)	Senior Staff of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress <i>Fonctionnaire principal du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>
ZHENG, Yi (Ms./Mme)	Staff of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress <i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères, Assemblée populaire nationale</i>
HUANG, Lijin (Mr./M.)	
WEI, Xing (Mr./M.)	

COMOROS - COMORES

ABDOU, Oussen (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Assembly of the Union <i>Président de l'Assemblée de l'Union</i>
CHARIF, Maoulana (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Assembly of the Union Finance Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée de l'Union Commission des finances</i>
OUMOURI, Hadjira (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Union Chair of the Production Committee <i>Membre de l'Assemblée de l'Union Présidente de la Commission de la production</i>
MOINA ANRAFA, Ali Tabibou (Ms./Mme) Assistant <i>Assistante</i>	
BACO, Alamed Bacar (Mr./M.) Aide-de-camp	

CUBA

FERRER GÓMEZ, María Yolanda (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly of the People's Power President of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire (CPC)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires étrangères</i>
BARREDO MEDINA, Lazaro (Mr./M.)	Member of the National Assembly of the People's Power Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire (CPC)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
ACOSTA BROOKS, Surina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly of the People's Power Women and Children Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire (CPC)</i> <i>Commission de la femme et de l'enfant</i>
MORA GONZÁLEZ, Jesús Rafael (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Officer, National Assembly of the People's Power <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i>

(CPC: Communist Party of Cuba / Parti communiste cubain)

CYPRUS - CHYPRE

KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons <i>Membre de la Chambre des Représentants (AKEL)</i> <i>Présidente de la Commission permanente des réfugiés, des personnes enclavées, disparues ou lésées</i>
CHRISTOU, Avgousta (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Relations Officer A', House of Representatives <i>Chargée des Relations internationales A', Chambre des Représentants</i>

(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

DOUBRAVA, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (S)</i> <i>Commission des affaires européennes</i>
OBERFALZER, Jiří (Mr./M.)	Member of the Senate Chair of the Committee on Mandate and Immunity Committee on Education, Science, Culture, Human Rights and Petitions <i>Membre du Sénat (ODS)</i> <i>Président de la Commission des mandats et des immunités</i> <i>Commission de l'éducation, de la science, de la culture, des droits de l'homme et des pétitions</i>
ADÁMEK, František (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chair of the Committee on Public Administration and Regional Development <i>Membre de la Chambre des Députés (CSSD)</i> <i>Vice-Président de la Commission de l'administration publique et du développement régional</i>
GROSPÍČ, Stanislav (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Constitutional and Legal Affairs

	Mandate and Immunity Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (KSCM)</i> <i>Commission des affaires constitutionnelles et juridiques</i> <i>Commission des mandats et immunités</i>
LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Agriculture <i>Membre de la Chambre des Députés (TOP 09)</i> <i>Commission de l'agriculture</i>
SARAPATKA, Milan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (Ind)</i>
VÁHALOVÁ, Dana (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Budget <i>Membre de la Chambre des Députés (CSSD)</i> <i>Commission du budget</i>
KYNSTETR, Petr (Mr./M.)	Secretary General, Chamber of Deputies <i>Secrétaire général, Chambre des Députés</i>
Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
UKLEIN, Jiří (Mr./M.)	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms./Mme)	
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
TUČKOVÁ, Alena (Mrs./Mme)	
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
HOVORKA, Milan (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
MONEM, Mohiuddin (Mr./M.)	
Diplomat <i>Diplomate</i>	
UTSAV, Parekh (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(S: Severočeši)	
(ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique)	
(CSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(KSCM: Communist Party of Bohemia and Moravia / Parti communiste de Bohême et de Moravie)	
(TOP 09: Tradition Responsibility Prosperity 09 / Tradition, responsabilité, prospérité 09)	
(Ind: Independent / Indépendant)	

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

RI, Jong Hyok (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême (WPK)</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
KIM, Chung Song (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
HYON, Jong Hung (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
PAK MYONG GUK (Mr./M.)	Official, Ministry of Foreign Affairs <i>Fonctionnaire, Ministère des affaires étrangères</i>
KIM, Nam Hyok (Mr./M.)	Official, Supreme People's Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée populaire suprême</i>

(WPK: Workers' Party of Korea / Parti du travail de Corée)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (Mr./M.) President, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate Committee on Defence and Security <i>Président du Sénat (Ind)</i> <i>Commission de la défense et de la sécurité</i>
TSHISOLA VULUKA, Gaby (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on Decentralized Territorial Entities <i>Membre du Sénat (Ind)</i> <i>Commission des entités territoriales décentralisées</i>
BOKONA WIIPA, Francois (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chairman of the Political, Administrative and Legal Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)</i> <i>Président de la Commission politique, administrative et juridique</i>
MBUKU LAKA, Boris (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Assembly Economy, Finance and Budget Control Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ARC)</i> <i>Commission économique et financière et du contrôle budgétaire</i>
MUSAFIRI SHUKURU, Esperence (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on External Relations <i>Membre de l'Assemblée nationale (AHUDE)</i> <i>Commission des relations extérieures</i>
BYAZA SANDA, David (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
NGUVULU KHOJI, Jean (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire Général, Assemblée nationale</i>
KATAKO MASUDI, Josué (Mr./M.)	Head of Cabinet of the First Deputy Speaker, Senate <i>Chef de Cabinet du Premier Vice-Président, Sénat</i>
MULAMBA PENE KAHOVA, Bernard (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Planning Director, National Assembly <i>Directeur de planification, Assemblée nationale</i>
MUTUMBE MBUYA, Crispin (Mr./M.)	Parliamentary Adviser, National Assembly <i>Conseiller parlementaire, Assemblée nationale</i>

(Ind: Independant - Majority / Indépendant - Majorité)

(PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy / Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie)

(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

(AHUDE: Alliance for Humanism and Democracy / Alliance pour l'humanisme et la démocratie)

DENMARK - DANEMARK

ELLEMANN-JENSEN, Jakob (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Danish Parliament Foreign Policy Committee Foreign Affairs Committee European Affairs Committee <i>Membre du Parlement danois (PL)</i> <i>Commission de la politique extérieure</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission des affaires européennes</i>
DUE, Karina (Ms./Mme)	Member of the Danish Parliament European Affairs Committee Environment and Food Committee Greenland Committee <i>Membre du Parlement danois (DPP)</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission de l'environnement et de l'alimentation</i> <i>Commission du Groenland</i>

BRAMSEN, Trine (Ms./Mme)	Member of the Danish Parliament Legal Affairs Committee Defence Committee <i>Membre du Parlement danois (SDP)</i> <i>Commission des affaires juridiques</i> <i>Commission de la défense</i>
GAARDSTED, Karin (Ms./Mme)	Member of the Danish Parliament European Affairs Committee Climate, Energy and Building Committee Business, Growth and Export Committee <i>Membre du Parlement danois (SDP)</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission du climat, de l'énergie et de la construction</i> <i>Commission des affaires, de la croissance et des exportations</i>
SCHNOOR, Pernille (Ms./Mme)	Member of the Danish Parliament Children's and Education Committee Gender Equality Committee Health Committee <i>Membre du Parlement danois (A)</i> <i>Commission de l'enfant et de l'éducation</i> <i>Commission de l'égalité entre les sexes</i> <i>Commission de la santé</i>
SOENDERGAARD, Soeren (Mr./M.)	Member of the Danish Parliament European Affairs Committee Defence Committee Legal Affairs Committee <i>Membre du Parlement danois (RGA)</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission de la défense</i> <i>Commission des affaires juridiques</i>
DETHLEFSEN, Claus (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Director, Danish Parliament <i>Directeur adjoint, Parlement danois</i>
VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Consultant, Danish Parliament <i>Consultante, Parlement danois</i>
LARSON, Claudius (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Higher Executive Officer, Danish Parliament <i>Haut fonctionnaire, Parlement danois</i>
(PL: Liberal Party / Parti libéral) (DPP: Danish People's Party / Parti populaire danois) (SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate) (A: Alternative) (RGA: The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte)	

DJIBOUTI

MOHAMED DAOUD, Ali (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (FRUD)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
OMAR MOHAMED, Hassan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPP)</i>
SAID GOUMANEH, Hassan (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Legislation and Administration <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSD)</i> <i>Commission de la législation et de l'administration</i>

(FRUD: Front for Restoration of Unity and Democracy / Front pour la restauration de l'unité et la démocratie)

(RPP: People's Rally for Progress / Rassemblement populaire pour le progrès)

(PSD: Djibouti Social-Democratic Party / Parti social-démocrate de Djibouti)

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMÍN, Graciela (Mrs./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Human Rights Committee Justice Committee Tourism Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PRD)</i> <i>Comité des droits de la personne</i> <i>Commission de la justice</i> <i>Commission du tourisme</i>
---	---

(PRD: Dominican Revolutionary Party / Parti révolutionnaire dominicain)

EGYPT – EGYPTE

ABD EL AAL, Ali (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
ABDEL MALAK IBRAHIM, Margret (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
HAMID RADWAN, Tarek Mohamed A. (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
FAWZY ISSAK, Hany Naguib (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ELWANY, Rania Amr (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ELDEEN MOHAMMED, Ahmad Saad (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ELSHIEKH, Yousry (Mr./M.),	Director, Speaker's Office <i>Directeur, Bureau du Président</i>
MAHMOUD KAMEL, Mahmoud Ali (Mr./M.)	Adviser <i>Conseiller</i>
OMAR, Mohamed (Mr./M.)	Adviser <i>Conseiller</i>
MORGAN, Mohamed (Mr./M.) Security Officer <i>Agent de sécurité</i>	
WAHEED, Aymen (Mr./M.) Security Officer <i>Agent de sécurité</i>	

EL SALVADOR

FLORES, Santiago (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Legislative Assembly Committee on Work Political Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée législative (FMLN)</i> <i>Commission du travail</i> <i>Commission politique</i>
MENDOZA, Juan Carlos (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Chair of the Defence Committee Environment Committee <i>Membre de l'Assemblée législative (PCN)</i> <i>Président de la Commission de la défense</i> <i>Commission de l'environnement</i>

ROSALES, Ivan (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Chief of the International Relations Unit, Legislative
Assembly
*Chef de l'Unité des relations internationales, Assemblée
législative*

(FMLN: Farabundo Martí National Liberation Front / Front de libération nationale Farabundo Martí)

(PCN: National Conciliation Party / Parti de conciliation nationale)

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE

MOHABA MESSU, Gaudencio (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Speaker of the Chamber of Deputies
Président de la Chambre des Députés (PDGE)

OBOÑO EDJANG, Silvia Paloma (Mrs./Mme)

Member of the Senate
Committee on Social Affairs
*Membre du Sénat (PDGE)
Commission des affaires sociales*

ONDO NZE MADJA, Juan (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (PDGE)

EKUA ABE, Bienvenido Esono (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Chamber of Deputies
Secrétaire général, Chambre des Députés

NSUE MBA, Basilio (Mr./M.)
Security Officer to the Speaker
Agent de sécurité du Président

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti démocratique de Guinée équatoriale)

ESTONIA - ESTONIE

KÜTT, Helmen (Mrs./Mme)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the Estonian Parliament
Membre du Parlement estonien (SDP)

KIVIMÄGI, Toomas (Mr./M.)

Member of the Estonian Parliament
Membre du Parlement estonien (ERP)

KOKK, Aivar (Mr./M.)

Member of the Estonian Parliament
Membre du Parlement estonien (IRL)

TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)

Member of the Estonian Parliament
Membre du Parlement estonien (ECeP)

ALAJÕE, Maria (Mrs./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Estonian Parliament
Secrétaire générale, Parlement estonien

LUTTER, Kadri (Ms./Mme)
Adviser to the Group
Conseillère du Groupe

Adviser, Foreign Relations Department, Estonian
Parliament
*Conseillère, Département des relations étrangères,
Parlement estonien*

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(ERP: Reform Party / Parti de la réforme)

(IRL: Pro Patria and Res Publica Union / Union Pro Patria et Res publica)

(ECeP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ETHIOPIA - ETHIOPIE

RETA, Yalew (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the House of the Federation
Président de la Chambre de la Fédération (EPRDF)

AYENEW, Worku (Mr./M.)

Member of the House of the Federation
Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)

GONDA, Hailu (Mr./M.)

Member of the House of the Federation
Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)

DEJEN, Meles (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
DESTA, Emeya (Mrs./Mme)	Member of the House of Peoples' Representatives Chairperson of the Standing Committee on Women, Youth and Children's Affairs <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple Présidente de la Commission permanente des questions relatives aux femmes, aux jeunes et aux enfants</i>
FARA, Petros (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
HUSSEN, Shukri (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
ZEGEYE, Asmelash (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
GEBRE, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Peoples' Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants du Peuple</i>
CHEWAKA, Estifanos (Mr./M.)	Chief of Protocol, House of Peoples' Representatives <i>Chef du protocole, Chambre des Représentants du Peuple</i>
TAFESSE, Aschalew (Mr./M.)	Protocol Officer, House of Peoples' Representatives <i>Chargée du protocole, Chambre des Représentants du Peuple</i>
MAREGN, Yassin (Mr./M.)	Secretary, House of the Federation <i>Secrétaire, Chambre de la Fédération</i>
MELES, Freweini (Mrs./Mme)	Adviser, House of the Federation <i>Conseillère, Chambre de la Fédération</i>
(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)	

FIJI - FIDJI

LUVENI, Jiko (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Présidente du Parlement</i>
TUITUBOU, Laisenia (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
VUNIWAQA, Mereseini (Mrs./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (FF)</i>
NAMOSIMALUA, Adi Veniana (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire générale</i>
EMBERSON, Jeanette (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Parliament <i>Secrétaire générale adjointe, Parlement</i>
WAINIU, Senitieli (Mr./M.)	Manager of the Inter-Parliamentary Relations and Protocol <i>Directeur des relations interparlementaires et du protocole</i>

(FF: Fiji First / Les Fidji d'abord)

FINLAND – FINLANDE

ELO, Simon (Mr./M.)	Member of Parliament
Vice-President of the Group, Leader of the delegation <i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	<i>Membre du Parlement (PS)</i>
FILATOV, Tarja (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (SDP)</i>
PARVIAINEN, Ulla (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (CP)</i>
RÄSÄNEN, Päivi (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PDC)</i>
UOTILA, Kari (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (Vas)</i>
VIROLAINEN, Anne-Mari (Ms./Mme)	Member of Parliament Chair of the Grand Committee (EU) <i>Membre du Parlement (KOK)</i> <i>Présidente, Grand Comité (EU)</i>
VUOSIO, Teemu (Mr./M.)	Secretary, International Affairs, Parliament <i>Secrétaire, Département des affaires internationales,</i> <i>Parlement</i>
HUTTUNEN, Marja (Ms./Mme)	Assistant, International Affairs, Parliament <i>Assistante, Département des affaires internationales,</i> <i>Parlement</i>

(PS: The Finns Party / Parti des Finlandais)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(CP: Centre Party / Parti du Centre)
(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)
(Vas: Left Alliance / Alliance de gauche)
(KOK: National Coalition Party / Coalition nationale)

FRANCE

MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (R)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
DEL PICCHIA, Robert (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Membre du Sénat (R)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et des</i> <i>forces armées</i>
DURRIEU, Josette (Mrs./Mme)	Member of the Senate Deputy Chair of the Committee on Foreign Affairs <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères</i>
Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission de la paix et de la sécurité</i> <i>internationale</i>	
GUITTET, Chantal (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au</i> <i>Moyen-Orient</i>	
JOURDA, Gisèle (Mrs./Mme)	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et des</i> <i>forces armées</i>
POZZO DI BORGO, Yves (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Membre du Sénat (UDI)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et des</i> <i>forces armées</i>

ROBILIARD, Denys (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Social Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Commission des affaires sociales</i>
PALLEZ, Christophe (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Questure, National Assembly <i>Secrétaire général de la Questure, Assemblée nationale</i>
EIFERMANN, Didier (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
VANCE, Loïc (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
VELASCO, Karine (Mrs./Mme) Administrative Secretary of the ASGP <i>Secrétaire administrative de l'ASGP</i>	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire, Assemblée nationale</i>
PREUVOT, Perrine (Mrs./Mme) Administrative Secretary of the ASGP <i>Secrétaire administrative de l'ASGP</i>	Services Administrator, National Assembly <i>Administratrice des services, Assemblée nationale</i>
AUBERT, Sophie (Mrs./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
(R: The Republicans / Les Républicains)	
(PS: Socialist Party / Parti Socialiste)	
(UDI: Union of Democrats and Independents / Union des démocrates et indépendants)	

GABON

MASSIMA, Jean (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly Committee on Finance, Law and Social Affairs <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (PDG)</i> <i>Commission des finances, des lois et des affaires sociales</i>
NZE MOUENIDIAMBOU, Joséphine (Mrs./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the National Assembly Committee on Finance, Law, Social Affairs and Sustainable Development <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDG)</i> <i>Commission des finances, des lois, des affaires sociales et du développement durable</i>
OSSELE NDONG, Remy (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the National Assembly Committee on Finance, Law, Social Affairs and Sustainable Development <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDG)</i> <i>Commission des finances, des lois, des affaires sociales et du développement durable</i>
SOUOUNA, Edmond (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Deputy Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>
ROSSANTANGA, Lygie (Mrs./Mme)	Director, Inter-Parliamentary Relations, Senate <i>Directrice des relations interparlementaires, Sénat</i>
(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti démocratique gabonais)	

GEORGIA - GEORGIE

KOBAKHIDZE, Irakli (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement (GD-DG)</i>
BAKRADZE, David (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (MF-EG)</i>
KATSARAVA, Sophie (Ms./Mme)	Member of Parliament

MATIKASHVILI, David (Mr./M.)

Chairperson of the Foreign Relations Committee
Committee on European Integration
Membre du Parlement (GD-DG)
Présidente de la Commission des relations étrangères
Commission pour l'intégration européenne
Member of Parliament
Deputy Chairman of the Legal Issues Committee
Sector Economy and Economic Policy Committee
Membre du Parlement (GD-DG)
Vice-Président de la Commission des questions juridiques
Commission du secteur économique et de la politique
économique

NATENADZE, Nikoloz (Mr./M.)

Secretary General of the Parliament
Secrétaire général du Parlement

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

BROKISHVILI, Irakli (Mr./M.)

Chief Specialist, Department for International Relations
Spécialiste principal, Département des relations
internationales

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

GOCHASHVILI, Ana (Ms./Mme)

Head of the Public Relations and Information Department
Chef du Département des relations publiques et de
l'information

KOLBAIA, Tamar (Ms./Mme)

Head of the Department for International Relations
Chef du Département des relations internationales

SAMKHARADZE, Nikoloz (Mr./M.)

Chief of Staff of the Speaker
Chef du Secrétariat du Président

DZULIASHVILI, Archil (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

SARDLISHVILI, Sergo (Mr./M.)

Press / Presse

(GD-DG: Georgian Dream - Democratic Georgia / Rêve géorgien - Géorgie démocratique)

(MF-EG: Movement for Freedom - European Georgia / Mouvement pour la liberté - Georgie européenne)

GERMANY - ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.)

Speaker of the German Bundestag
Président, Bundestag allemand (CDU/CSU)

Leader of the delegation

Chef de la délégation

ROTH, Claudia (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the German Bundestag
Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad
Committee on Economic Cooperation and Development
Vice-Présidente, Bundestag allemand (Bündnis90/Die
Grüne)
Sous-Commission de la culture et de l'éducation à
l'étranger
Commission de la coopération économique et du
développement

FABRITIUS, Bernd (Mr./M.)

Vice-President of the Committee on the Human Rights
of Parliamentarians*Vice-Président du Comité des droits de l'homme*
des parlementaires

Member of the German Bundestag
Chairman of the Subcommittee on Cultural and
Education Policy Abroad
Committee on Foreign Affairs
Committee on Human Rights and Humanitarian Aid
Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Président, Sous-Commission de la culture et de
l'éducation à l'étranger
Commission des affaires étrangères
Commission des droits de l'homme et de l'aide
humanitaire

SÜTTERLIN-WAACK, Sabine (Ms./Mme)	Member of the German Bundestag Committee on Legal Affairs and Consumer Protection Committee of Inquiry on Cum/ex Trade <i>Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)</i> <i>Commission des affaires juridiques et de la protection des consommateurs</i> <i>Commission d'enquête sur les opérations cum/ex</i>
UHL, Hans-Peter (Mr./M.)	Member of the German Bundestag Committee on Foreign Affairs Subcommittee on Civilian Crisis Prevention and Integrated Conflict Management Spokesman of the Subcommittee on Disarmament, Arms Control and Non-Proliferation <i>Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Sous-Commission de la prévention civile des crises, et du règlement des conflits</i> <i>Porte-parole, Sous-Commission du désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération</i>
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, German Bundestag <i>Secrétaire général adjoint, Bundestag allemand</i>
LEUENBERGER, Saskia (Ms./Mme)	Head of the Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
TEPASSE, Nicole (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
BRAMMER, Claudia (Ms./Mme) Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
BEATRICE, Gelsomina (Ms./Mme) Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
RIMMEL, Michael (Mr./M.)	Office of the Speaker, German Bundestag <i>Bureau du Président, Bundestag allemand</i>
MAHDJOUBI, Ali (Mr./M.)	Office of the Deputy Speaker, German Bundestag <i>Bureau de la Vice-Présidente du Bundestag allemand</i>
PRINZ, Thomas (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
LORITZ, Marco (Mr./M.) Diplomat <i>Diplomate</i>	
SCHULTHEISS, Michael (Mr./M.) Diplomat <i>Diplomate</i>	
DIETRICH, Johannes (Mr./M.) Diplomat <i>Diplomate</i>	

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)
(Bündnis90/Die Grünen: Green Party / Les Verts)

GHANA

TETTEH, Joycelyn (Ms./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
GOMBILLA, Alhaji Ibrahim Abdulai (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk of Parliament <i>Secrétaire général adjoint du Parlement</i>
BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms./Mme) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Principal Assistant Clerk <i>Greffière principale adjointe</i>

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

GUATEMALA

ESPAÑA, Boris (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Congress of the Republic <i>Membre, Congrès de la République (MF)</i>
PORRAS, Juan (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic <i>Membre, Congrès de la République (VIVA)</i>

(MF: Movimiento Reformador)

(VIVA: Vision with Values / Vision et valeurs)

GUINEA - GUINEE

FOFANA, Luceny (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Second Deputy Speaker of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale (RPG)</i>
CAMARA, Fatoumata Boh (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPG)</i>
SAGNO, Jean Edouard (Mr./M.)	Cabinet Director <i>Directeur de cabinet</i>

(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)

GUYANA

HARMON, Joseph (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana, Minister of State Committee of Privileges Parliamentary Management Committee <i>Membre du Parlement de la République coopérative du Guyana (APNU-AFC), Ministre d'Etat</i> <i>Commission des privilèges</i> <i>Commission de gestion parlementaire</i>
BHARRAT, Vickram (Mr./M.)	Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana Statutory Instruments Committee <i>Membre du Parlement de la République coopérative du Guyana (PPP)</i> <i>Commission des actes réglementaires</i>

(APNU-AFC: A Partnership for National Unity-Alliance for Change / Association pour l'unité nationale - Alliance pour le changement)

(PPP: People's Progressive Party / Parti progressiste du peuple)

HUNGARY - HONGRIE

BARTOS, Mónika (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Committee on Sustainable Development Committee for Foreign Affairs
--	--

JÓZSA, István (Mr./M.)

Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
Commission du développement durable
Commission des affaires étrangères
 Member of the National Assembly
 Committee on European Affairs
 Vice-Chair of the Committee on Immunity
Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)
Commission des affaires européennes
Vice-Président de la Commission des immunités
 Member of the National Assembly
 Vice-Chair of the Committee on Budget
Membre de l'Assemblée nationale (LMP)
Vice-Présidente de la Commission du budget
 Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations,
 National Assembly
Chef du Bureau de l'UIP, Direction des relations
étrangères, Assemblée nationale

SCHMUCK, Erzsébet (Ms./Mme)

SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin (Ms./Mme)
 Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Member of the National Assembly
 Vice-Chair of the Committee on Budget
Membre de l'Assemblée nationale (LMP)
Vice-Présidente de la Commission du budget
 Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations,
 National Assembly
Chef du Bureau de l'UIP, Direction des relations
étrangères, Assemblée nationale

(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)
 (Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)
 (MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)
 (LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement)

ICELAND - ISLANDE

JÓNSDÓTTIR, Birgitta (Mrs./Mme)
 Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of Parliament
 Constitutional and Supervisory Committee
Membre du Parlement (P)
Commission constitutionnelle et de surveillance

SIGURBJORNSDÓTTIR, Áslaug Arna (Mrs./Mme)

Member of Parliament
 Economic Affairs and Trade Committee
Membre du Parlement (IP)
Commission des affaires économiques et du commerce

MORGENSEN, Halldora (Ms./Mme)

Member of Parliament
Membre du Parlement (P)

BERNÓDUSSON, Helgi (Mr./M.)

Secretary General, Parliament
Secrétaire général, Parlement

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

BANG, Arna (Mrs./Mme)

Advisor, Parliament

Secretary of the Group

*Conseillère, Parlement**Secrétaire du Groupe*

(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)

(P: Pirate Party / Parti pirate)

INDIA - INDE

MAHAJAN, Sumitra (Mrs./Mme)
 President of the Group, Leader of the Delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the House of the People
Présidente de la Chambre du peuple

PREMACHANDRAN, N.k. (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (RSP)

SOLANKI, Kirit Premjibhai (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

THAKUR, Viplove (Ms./Mme)

Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (INC)

DESAI, Anil Yeshwant (Mr./M.)

Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (SS)

SINGH, Nagendra (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

SINGH, Raj Kumar (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

DEV, Shumita (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (INC)</i>
ADHIKARI, Deepak (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple (AITC)</i>
SEN, Dola (Ms./Mme)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (BJD)</i>
MISHRA, Anoop (Mr./M.) Secretary General of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of the People <i>Secrétaire général, Chambre du peuple</i>
KOUL, P.C. (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Joint Secretary, House of the People <i>Co-Secrétaire, Chambre du peuple</i>
CHATURVEDI, Pradeep (Mr./M.)	OSD to the Speaker, House of the People <i>Secrétaire de la Présidente de la Chambre du peuple</i>
JASON, S. (Mr./M.)	Director, Council of States <i>Directeur, Conseil des Etats</i>
RAMANA, L.V. (Mr./M.)	Additional Director, House of the People <i>Directeur supplémentaire, Chambre du peuple</i>
CHATTERJEE, Somnath (Mr./M.)	Director <i>Directeur</i>
KSHIRSAGAR, Pankaj Vishnu (Mr./M.)	OSD (Media) to the Speaker, House of the People <i>Secrétaire (médias) de la Présidente de la Chambre du peuple</i>
KUMAR, Praveen (Mr./M.)	Assistant Director, Secretariat of the Council of States <i>Directeur adjoint, Secrétariat du Conseil des Etats</i>
ROY, Rashmi (Mrs./Mme)	Protocol Officer, House of the People <i>Chargé du protocole, Chambre du peuple</i>
BIST, Umesh (Mr./M.)	Liaison Officer, House of the People <i>Attaché de liaison, Chambre du peuple</i>
SINGH, Bhupendra (Mr./M.)	Liaison Officer, Council of States <i>Attaché de liaison, Conseil des Etats</i>
SALEEM, Mohd (Mr./M.)	Liaison Officer, House of the People <i>Attaché de liaison, Chambre du peuple</i>
(RSP: Revolutionary Socialist Party / Parti socialiste révolutionnaire)	
(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)	
(INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)	
(SS: Shivsena)	
(AITC: All India Trinamool Congress / Congrès des "racines" de tous les Indiens)	

INDONESIA - INDONESIE

ZON, Fadli (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des Représentants (Gerindra)</i>
ARAS, Andi Iwan Darmawan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (Gerindra)</i> <i>Commission de la coopération interparlementaire</i>
KASE, Ferry (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (Hanura)</i> <i>Commission de la coopération interparlementaire</i>
ASSEGAF, Nurhayati (Mrs./Mme) President of the Committee to Promote Respect for IHL <i>Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the House of Representatives Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (Golkar)</i> <i>Présidente de la Commission de la coopération interparlementaire</i>

NURSANTY, Evita (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Committee I <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P) Commission de la coopération interparlementaire/ Commission I</i>
SIHOMBING, Anton (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (Golkar) Commission de la coopération interparlementaire</i>
PUTRI, Irene Yusiana Roba (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P) Commission de la coopération interparlementaire</i>
ANGGORO, Heriyono Adi (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Secretary to the ASGP <i>Secrétaire de l'ASGP</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
MIRZA, Muhammad Asrian (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
WIDARSA, Avina Nadhila (Ms./Mme)	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
NUGROHO, Tarli (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
HARDJONO, Sartomo (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
PRASETIYO, Herry (Mr./M.)	Staff, House of Representatives <i>Secrétariat, Chambre des Représentants</i>
GAFUR, Abdul (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs <i>Ministère des affaires étrangères</i>
TANSIL, Yuliana (Mrs./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>
ADAM, Helmi (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)	
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)	
(Hanura: People's Conscience Party / Parti de la conscience du peuple)	
(Golkar: Party of Functional Groups / Parti des groupes fonctionnels)	
(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)	
(PPP: United Development Party / Parti du développement uni)	

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

LARIJANI, Ali (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Islamic Parliament of Iran <i>Président du Parlement islamique d'Iran</i>
JAFARZADEH IMENABADI, Gholam (Mr./M.) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
HOSSEINI, Fatemeh (Ms./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
ZOLGHADR, Seyed Mostafa (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>

REZAEI, Masoud (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
MOKHTAR, Jalil (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
ZARABADI, Hamideh (Ms./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
AFRASHTEH, Ali (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Islamic Parliament of Iran <i>Secrétaire général, Parlement islamique d'Iran</i>
AMIRABDOLLAHIAN, Hossein (Mr./M.)	Special Aid to the Speaker, Islamic Parliament of Iran <i>Aide particulier du Président, Parlement islamique d'Iran</i>
GASHGAVI, Mehdi (Mr./M.)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
KORDLOU, Mohammad Hossein (Mr./M.)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
YASREBI, Seyed Mohammad (Mr./M.)	Protocol Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller au protocole, Parlement islamique d'Iran</i>
TORKASHVAND, Zahra (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	Senior Expert, Islamic Parliament of Iran <i>Experte principale, Parlement islamique d'Iran</i>
TAYEFI, Mohammad Javad (Mr./M.)	International Department Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller du Département international, Parlement islamique d'Iran</i>
DASTGHEIB, Seyed Ahmad Reza (Mr./M.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
JAFARI, Mohammad (Mr./M.)	Advisor to the Speaker, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller du Président, Parlement islamique d'Iran</i>
LAVASANI, Mojtaba (Mr./M.)	Advisor to the Speaker, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller du Président, Parlement islamique d'Iran</i>
NOURI SARI, Hassan (Mr./M.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
SAHRAEI, Mohammad Reza (Mr./M.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
YOUSEFI, Alireza (Mr./M.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
EIZAD DOST, Masoud (Mr./M.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>

IRAQ

HAMOUDI, Humam Baqer (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Council of Representatives <i>Vice-Président du Conseil des Représentants</i>
HAMMOOD, Mohammed Noori (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
IBRAHIM, Sadiq Humadi (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>
AL-MUSAWI, Sameerah Jaafer (Mrs./Mme)	Member of the Council of Representatives International Relations Committee <i>Membre du Conseil des Représentants Commission des relations internationales</i>
MOHAMMAD, Renas Jano (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives International Relations Committee <i>Membre du Conseil des Représentants Commission des relations internationales</i>
IBRAHIM, Fikrat Fayyadh (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des Représentants</i>

MOHAMMED, Ali Kareem (Mr./M.)	Advisor / Conseiller
ALI, Hatim Farhan (Mr./M.)	Advisor / Conseiller
WAHEED, Sarag (Mr./M.)	Advisor / Conseiller
NABIL, Ali (Mr./M.)	Advisor / Conseiller
MOHAMMED, Hayder Shareef (Mr./M.)	Advisor / Conseiller
JUMAAH, Sabah (Mr./M.)	Advisor / Conseiller
ANBORI, Abbas (Mr./M.)	Advisor / Conseiller

IRELAND - IRLANDE

O'DONOVAN, Denis (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat (FF)</i>
HIGGINS, Alice-Mary (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (CEG)</i>
NOONE, Catherine (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (FG)</i>
AYLWARD, Bobby (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FF)</i>
HART, Aisling (Ms./Mme)	Private Secretary, Senate <i>Secrétaire particulière, Sénat</i>
MATHEWS, Bernadette (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>
MC ELDUFF, Brian (Mr./M.) Diplomat <i>Diplomate</i>	
(FF: Fianna Fail)	
(FG: Fine Gael)	
(CEG: Civic Engagement Group / Groupe de l'engagement civique)	

ITALY - ITALIE

LOCATELLI, Pia Eida (Ms./Mme) Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH, Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé, Bureau des femmes parlementaires de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Foreign Affairs Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (ISP)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.)	Member of the Senate Foreign Affairs Committee <i>Membre du Sénat (ALA)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
SORIAL, Giorgio Girgis (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Budget Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (M5s)</i> <i>Commission du Budget</i>
RADONI, Susanna (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser to the Group, Protocol Officer, Chamber of Deputies <i>Conseillère du Groupe, Chargée du protocole, Chambre des Députés</i>
LASORSA, Antonella (Ms./Mme) Interpreter <i>Interprète</i>	Chamber of Deputies <i>Chambre des Députés</i>
OLMEDA, Claudio (Mr./M.) Interpreter <i>Interprète</i>	Senate <i>Sénat</i>

PALMA, Mario (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

(PSI: Italian Socialist Party / Parti socialiste italien)

(ALA: Alleanza Liberalpopolare Autonomie)

(M5s: Five Stars Movement / Mouvement 5 étoiles)

JAPAN - JAPON

SUZUKI, Shunichi (Mr./M.)
Member of Executive Committee, Leader of the
delegation
Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation
SATO, Masahisa (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (LDP)

FUKUI, Teru (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (LDP-PJK)
Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (LDP)

MIZUTANI, Kazuhiro (Mr./M.)

Director, House of Representatives
Directeur, Chambre des Représentants

MATSUSHITA, Kazufumi (Mr./M.)

Director, House of Councillors
Directeur, Chambre des Conseillers

NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)

Adviser, House of Representatives
Conseiller, Chambre des Représentants

HIGUCHI, Mariko (Ms./Mme)

House of Representatives
Chambre des Représentants

Interpreter / *Interprète*

ENSO, Takako (Ms./Mme)

House of Representatives

Interpreter / *Interprète*

Chambre des Représentants

CHIDA, Masako (Ms./Mme)

House of Representatives

Interpreter / *Interprète*

Chambre des Représentants

IWAMOTO, Noriko (Ms./Mme)

House of Councillors

Interpreter / *Interprète*

Chambre des Conseillers

KAWAMURA, Shiho (Ms./Mme)

House of Councillors

Interpreter / *Interprète*

Chambre des Conseillers

SHIRAE, Kuniko (Ms./Mme)

House of Councillors

Interpreter / *Interprète*

Chambre des Conseillers

WATANABE, Masato (Mr./M.) Ambassador

Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)

(PJK: Party for Japanese Kokoro / Parti du Kokoro japonais)

JORDAN - JORDANIE

ALTARAWNEH, Atif (Mr./M.)

Speaker of the House of Representatives

Leader of the delegation

Président de la Chambre des Représentants

Chef de la délégation

TUBISHAT, Abdel Razzaq (Mr./M.)

Member of the Senate

OTHMAN, Khalil (Mr./M.)

Membre du Sénat

Member of the Senate

Membre du Sénat

AL-AJARMEH, Hasan (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants

BAKKAR, Khaled (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants

BANI MUSTAFA, Wafa (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants

ELGHISHAN, Nabeel (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants

AL-HEISAH, Marram (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALBARAISEH, Moh'd (Mr./M.) Adviser <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ADWAN, Firas (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i>
ALWAKED, Abdelrahim (Mr./M.)	Director of the Speaker's Office, House of Representatives <i>Directeur du Bureau du Président, Chambre des Représentants</i>
NAIMAT, Hussam (Mr./M.)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
RAWASHDEH, Mohammad (Mr./M.)	Advisor, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
OBIEDAT, Shadi (Mr./M.)	Secretary, Senate <i>Secrétaire, Sénat</i>
SA'AIDEH, Bakir (Mr./M.)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>

KENYA

ETHURO, David Ekwee (Mr./M.) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat</i>
MUSYOKA, Susan (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CORD)</i>
NJOMO, Jude (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (J)</i>
ONYURA, Michael (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CORD)</i>
PKOSING LOSIAKU, David (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (J)</i>
SANG, Leonard (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (J)</i>
EDUNG, Edward (Mr./M.)	Director, Office of the Speaker, Senate <i>Directeur du Bureau du Président, Sénat</i>
AMOLO, Lawrence (Mr./M.) Assistant Secretary to the Group <i>Secrétaire adjoint du Groupe</i>	Principal Clerk Assistant, Senate <i>Greffier principal adjoint, Sénat</i>
ALI MOHAMED, Mohamed (Mr./M.) Assistant Secretary to the Delegation <i>Secrétaire assistant de la délégation</i>	Senior Deputy Clerk, Senate <i>Greffier principal adjoint, Sénat</i>
MATHOOKO, Bonnie (Mr./M.)	Chief Research Officer, National Assembly <i>Chargé principal de la recherche, Assemblée nationale</i>
LEMUNA, Moses (Mr./M.) Assisting Secretary <i>Secrétaire assistant</i>	Clerk Assistant, National Assembly <i>Greffier adjoint, Assemblée nationale</i>
MBAYA, Innocent (Mr./M.) Assisting Secretary of the Group <i>Secrétaire assistant du Groupe</i>	Clerk Assistant, Senate <i>Greffier adjoint, Sénat</i>
RADOLI, Lucy (Ms./Mme)	Legal Counsel, Senate <i>Conseillère juridique, Sénat</i>
SANDE, Marale (Ms./Mme)	Senior Research Officer, Senate <i>Chargée de recherche principale</i>

MUTULU, Francis (Mr./M.)

Media Relations Officer, Senate
Chargé des relations avec les médias, Sénat

(J: Jubilee)

(CORD: Coalition for Reforms and Democracy / Coalition pour les réformes et la démocratie)

KUWAIT - KOWEIT

ALNUSF, Rakan (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Leader of the Delegation

*Membre de l'Assemblée nationale**Chef de la délégation*

ALFADHALAH, Yousuf (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

ABDULLAH, Khalil (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

ALTABTABAE, Waleed (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

ALROWAIE, Oudah (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

ALTABTABAE, Omar (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

ALSUBAIE, Alhumaidi (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale

ALKANDARI, Allam (Mr./M.)

Secretary General, National Assembly

Member of the ASGP

*Secrétaire général, Assemblée nationale**Membre de l'ASGP*

ALHARBAN, Talal (Mr./M.)

Head of the Foreign Affairs Department, National
Assembly*Chef du Département des affaires étrangères,
Assemblée nationale*

ALDOWAIHI, Nasser (Mr./M.)

Director, National Assembly

Directeur, Assemblée nationale

ALANEZI, Mishal (Mr./M.)

Director, National Assembly

Directeur, Assemblée nationale

ALAJMI, Mobarak (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALAWADHI, Abdullah (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALBEHBEHANI, Ahmad (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

MOHAMMED, Hussain (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALSAEID, Mohammad (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALSAMHAN, Sulaiman (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALMUTAIRI, Nasser (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ANWAR, Sabri (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALMUTAWA, Muhammed (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALKANDARI, Othman (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALMUOUSHARJI, Saad (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALSHARAH, Waleed (Mr./M.)

Secretary, National Assembly

Secrétaire, Assemblée nationale

ALFARIS, Sulaiman (Mr./M.)

Secretary, National Assembly
Secrétaire, Assemblée nationale

ALMUTAIRI, Hussain (Mr./M.)

Interpreter

Interprète

ALSUBAIE, Sara (Mrs./Mme)

Political Researcher, Inter-Organizational Relations
Department, National Assembly
*Chercheur politique, Département des relations
interorganisationnelles, Assemblée nationale***LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

SAYALAT, Sengnouane (Mr./M.)

Leader of the Delegation

*Chef de la délégation*Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale

NUANTHASING, Khenthong (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee
*Membre de l'Assemblée nationale
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères*

CHITMANONH, Amphay (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Vice-Chairman of Constituency Affairs Committee
*Membre de l'Assemblée nationale
Vice-Président de la Commission des affaires de la
circonscription*

PHASATHANH, Thavisay (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Vice Chair of the Women Parliamentarians Caucus
*Membre de l'Assemblée nationale
Vice-Présidente du Forum des femmes parlementaires*

ANOTHAY, Khemphone (Mr./M.)

Director General of the Multilateral Parliamentary
Relations Department, National Assembly
*Directeur général du Département des relations
parlementaires multilatérales, Assemblée nationale*

SOUTHAMMAVONG, Siriphone (Ms./Mme)

Officer of the Multilateral Parliamentary Relations
Department, National Assembly
*Fonctionnaire du Département des relations
parlementaires multilatérales, Assemblée nationale***LATVIA - LETTONIE**

DAUDZE, Gundars (Mr./M.)

Leader of the Delegation

*Chef de la délégation*Deputy Speaker of Parliament
Legal Affairs Committee
Parliamentary Inquiry Committee
*Vice-Président du Parlement (ZZS)
Commission des affaires juridiques
Commission d'enquête*

ABOLTINA, Solvita (Mrs./Mme)

Member of Parliament
Chairperson of the National Security Committee
Legal Affairs Committee
*Membre du Parlement (VIENOTIBA)
Présidente de la Commission de la sécurité nationale
Commission des affaires juridiques*
Head of the Inter-Parliamentary Relations Bureau,
Parliament
*Chef du Bureau des relations interparlementaires,
Parlement*

PAURA, Sandra (Mrs./Mme)

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

(ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans)

(VIENOTIBA: Unity / Unité)

LEBANON - LIBAN

JABER, Yassine (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Budget and Finance Committee Foreign Affairs and Emigrants Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (DLB)</i> <i>Commission du budget et des finances</i> <i>Commission des affaires étrangères et des expatriés</i>
SHABB, Bassem (Mr./M.)	Member of the National Assembly National Defence, Internal Affairs and Municipalities Committee National Economy, Trade, Industry and Planning Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (FM)</i> <i>Commission de la défense nationale, des affaires intérieures et des municipalités</i> <i>Commission de l'économie nationale, du commerce, des industries et du plan</i>

(DLB: Development and Liberation bloc / Bloc de développement et libération)

(FM: Future Movement / Courant du futur)

LESOTHO

HOOHLO, Futho (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Vice-President of the Senate Chairman of the Sustainable Development Goals Committee Business Committee Committee on Standing Orders and Staff <i>Vice-Président du Sénat (ABC)</i> <i>Président de la Commission des objectifs de développement durable</i> <i>Comité directeur</i> <i>Commission du règlement et du personnel</i>
LETHOBA, Montsuoé (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
MAEMA, Fine (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
TSOAMOTSE, Mokhantsi Peter (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Private Secretary to the Senate Vice-President, Senate <i>Secrétaire particulier du Vice-Président du Sénat, Sénat</i>

LUXEMBOURG

BERGER, Eugène (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Bureau of the Chamber of Deputies Speakers' Conference Chairman of the Committee on Finance and Budget <i>Membre de la Chambre des Députés (PD)</i> <i>Bureau de la Chambre des Députés</i> <i>Conférence des Présidents</i> <i>Président de la Commission des Finances et du Budget</i>
---	---

(PD: Democratic Party / Parti Démocratique)

MADAGASCAR

RIVOTIANA, Richard Jean Bosco (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BEFOUROUACK, William (Mr./M.) Member of the ASGP	Secretary General of the National Assembly

*Membre de l'ASGP**Secrétaire général de l'Assemblée nationale*RANDRIAMAHAFANJARY, Andriamitarijato Calvin
(Mr./M.)Inspector General, National Assembly
*Inspecteur général de l'Assemblée nationale***MALAWI**

MSOWOYA, Richard (Mr./M.)

Speaker of the National Assembly

Leader of the delegation

*Président de l'Assemblée nationale (MCP)**Chef de la délégation*

KACHIKHO, Anna Namathanga (Ms./Mme)

Member of the National Assembly

Social and Community Affairs Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (DPP)**Commission des affaires sociales et communautaires*

MHONE, Ralph (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Government Assurance Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (PP)**Commission sur l'assurance du gouvernement*

MLOMBWA, Clement (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Legal Affairs Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (MCP)**Commission des affaires juridiques*

MPAWENI, Yaumi (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Government Assurance Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (UDF)**Commission de l'assurance du gouvernement*

KALEMBA, Fiona (Mrs./Mme)

Clerk of Parliament, National Assembly

Member of the ASGP

*Secrétaire générale, Assemblée nationale**Membre de l'ASGP*

MWENYEHELI, Jeffrey (Mr./M.)

Chief Clerk Assistant, National Assembly

Secretary to the delegation

*Greffier principal adjoint, Assemblée nationale**Secrétaire de la délégation*

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)

(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

(PP: People's Party / Parti populaire)

(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

MALAYSIA - MALAISIE

WEE, Ka Siong (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Leader of the Delegation

*Membre de la Chambre des Représentants (MCA)**Chef de la délégation*

KURUS, Yunus (Mr./M.)

Member of the Senate

Membre du Sénat (UMNO)

MONUTTY, Mohd Nor (Mr./M.)

Member of the Senate

Membre du Sénat (PKR)

ANWAR, Nurul Izzah (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants (PKR)

ABDUL, Johari (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants (PKR)

MOHD AKIN, Shamsul Iskandar Yusre (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants (PKR)

MOJIGOH, Dr. Makin Marcus (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants (UMNO)

SAMSURI, Zamrizam (Mr./M.)

Senior Assistant Secretary, House of Representatives

Secretary of the Group

*Secrétaire principal adjoint, Chambre des Représentants**Secrétaire du Groupe*

SELAMAT, Suzana Akmam (Ms./Mme)

Secretary, House of Representatives

Secrétaire, Chambre des Représentants

TING HAN, Lee (Mr./M.)

Secretary, House of Representatives
Secrétaire, Chambre des Représentants

LEE, Ying Chung (Mr./M.)

Secretary, House of Representatives
Secrétaire, Chambre des Représentants

(MCA: Malaysian Chinese Association / Association sino-malaisienne)

(UMNO: United Malays National Organisation / Organisation malaisienne nationale unie)

(PKR: People's Justice Party / Parti de la justice nationale)

MALDIVES

MANIKU, Moosa (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

RASHEED, Asma (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the People's Majlis

Vice-Président, Majlis du Peuple

Member of the People's Majlis

Social Affairs Committee

Petitions Committee

*Membre, Majlis du Peuple (PPM)**Commission des affaires sociales**Commission des pétitions*

RIFAU, Abdulla (Mr./M.)

Member of the People's Majlis

Petitions Committee

*Membre, Majlis du Peuple (PPM)**Commission des pétitions*

ABDULLA, Abdul Baari (Mr./M.)

Member of the People's Majlis

Membre, Majlis du Peuple

NIZAR, Moosa (Mr./M.)

Member of the People's Majlis

Membre, Majlis du Peuple

ZAKARIYYA, Abdul Hameed (Mr./M.)

Secretary of the Asia-Pacific Group

Secrétaire du Groupe Asie-Pacifique

Assistant Secretary General, People's Majlis

Secrétaire général assistant, Majlis du Peuple

(PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives)

MALI

TIMBINE, Moussa (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the delegation

Président du Groupe, Chef de la délégation

First Vice-President of the National Assembly

Law Committee

*Vice-Président de l'Assemblée nationale (RPM)**Commission des lois*

CISSÉ, Amadou (Mr./M.)

Vice-President of the Standing Committee on

Sustainable Development, Finance and Trade

*Vice-Président de la Commission permanente du**développement durable, du financement et du**commerce*

Deputy Speaker of the National Assembly

Committee on Public Works and Housing

*Vice-Président de l'Assemblée nationale (URD)**Commission des travaux publics et de l'habitat*

NIANGADOU, Hadi (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly

Law Committee

*Vice-Président de l'Assemblée nationale (CODEM)**Commission des lois*

TRAORÉ, Seydou (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Committee on Public Works and Housing

*Membre de l'Assemblée nationale (RPM)**Commission des travaux publics et de l'habitat*

DRAME, Maimouna (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly

Committee on Work, Employment, Women's

Advancement, Youth and Sport

*Membre de l'Assemblée nationale (RPM)**Commission du travail, de l'emploi, de la promotion de la**femme, de la jeunesse et des sports*

SIDIBÉ, Modibo (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP
TOURÉ, Ibrahim. M (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée Nationale
Head of the International Relations Service, National
Assembly
*Chef du Service des relations internationales,
Assemblée Nationale*

(RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali)

(CODEM: Convergence for Mali's Development / Convergence pour le développement du Mali)

(URD: Republic and Democracy Union / Union pour la République et la démocratie)

MALTA - MALTE

GALEA, Mario (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation
VELLA, Andre (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PN)
Research Analyst, House of Representatives
Analyste de la recherche, Chambre des Représentants

(MLP: Malta Labour Party / Parti maltais du travail)

(PN: Nationalist Party / Parti nationaliste)

MAURITANIA – MAURITANIE

BABA SY, Marieme (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

TALEBNA, Mohamed (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

MAURITIUS - MAURICE

HANOOMANJEE, Santi Bai (Mrs./Mme)
President of the Group, Leader of the Delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation
OSMAN CASSAM, Mahomed (Mr./M.)

Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale

OREE, Gowkaran (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

RAMCHURN, Urmeelah Devi (Ms./Mme)

Acting Clerk of the National Assembly
Secrétaire générale ad interim de l'Assemblée nationale

MEXICO - MEXIQUE

CUEVAS BARRON, Gabriela (Mrs./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the Senate
Chairperson of the International Affairs Committee
Membre du Sénat (PAN)
*Présidente de la Commission des affaires
internationales*

GUERRA, Marcela (Ms./Mme)

Member of the Senate
Chairperson of the Foreign Affairs, North America
Committee
Membre du Sénat (PRI)
*Présidente de la Commission des affaires extérieures,
Amérique du Nord*

ORTIZ, Graciela (Mrs./Mme)
Bureau of the Standing Committee on
UN Affairs
*Bureau de la Commission permanente des
Affaires des Nations Unies*

Member of the Senate
Chairperson of the Legislative Studies Committee
Membre du Sénat (PRI)
Présidente de la Commission des études législatives

ROJAS, Laura (Ms./Mme) President of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, International Organizations Committee <i>Membre du Sénat (PAN)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires extérieures, Organisations internationales</i>
POZOS, Raúl (Mr./M.)	Member of the Senate Chairman of the Administration Committee <i>Membre du Sénat (PRI)</i> <i>Président de la Commission de l'administration</i>
MONREAL ÁVILA, David (Mr./M.)	Member of the Senate President of the Jurisdictional Committee <i>Membre du Sénat (L)</i> <i>Président de la Commission juridictionnelle</i>
BAÑALES ARAMBULA, Ramón (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
VARGAS BÁRCENA, Marisol (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Foreign Relations Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PAN)</i> <i>Commission des relations étrangères</i>
GARCÍA BRAVO, María Cristina (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
GUIRAO AGUILAR, Rafael (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
DAGER GRANJA, Ánuar (Mr./M.)	Adviser <i>Conseiller</i>
PÉREZ RÍOS GÓMEZ, Ana Loredana (Ms./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>
PRÍA, Melba (Ms./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
HUERTA, Andrea (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
RASHID, Adam (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)	
(PRD: Democratic Revolution Party / Parti de la révolution démocratique)	
(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)	
(L: Labour Party / Parti du travail)	

MONACO

FICINI, Alain (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council Committee on Finance and National Economy Committee on Social Interests and General Affairs Committee on External Relations <i>Membre du Conseil national (HM)</i> <i>Commission des finances et de l'économie nationale</i> <i>Commission des intérêts sociaux et des affaires diverses</i> <i>Commission des relations extérieures</i>
BOÉRI, Daniel (Mr./M.)	Member of the National Council Chairman of the Committee on Culture and Heritage Committee on Finance and National Economy Committee on External Relations <i>Membre du Conseil national</i> <i>Président de la Commission de la culture et du patrimoine</i> <i>Commission des finances et de l'économie nationale</i> <i>Commission des relations extérieures</i>

PELLEGRIN, Victoria (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

International Relations
Relations internationales

(HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco)

MONGOLIA - MONGOLIE

MIYEGOMBO, Enkhbold (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Speaker of the State Great Hural
Président, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

DAMDIN, Khayankhyarvaa (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

BORKHUU, Delgersaikhan (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

DANZAN, Lundeejantsan (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

DOLGORSUREN, Sumiyabazar (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

NAMSRAI, Amarzaya (Mrs./Mme)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

OKTYABRI, Baasankhuu (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

NYAMTAISHIR, Nomtoibayar (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)

DAMDINSUREN, Davaasuren (Mr./M.)

State Secretary of the Ministry of Foreign Affairs, State Great Hural
Secrétaire d'Etat du Ministère des affaires étrangères, Grand Khoural de l'Etat

DORJGOTOV, Temuulen (Mr./M.)

Protocol Officer, State Great Hural
Chargé du protocole, Grand Khoural de l'Etat

OCHIR, Enkhtsetseg (Ms./Mme)

Director-General of the Department of Multilateral Cooperation of the Ministry of Foreign Affairs, State Great Hural
Directrice générale du Département de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères, Grand Khoural de l'Etat

SHAR, Narantuya (Mrs./Mme)

Head of the Foreign Relations Department, State Great Hural
Chef du Département des relations étrangères, Grand Khoural de l'Etat

SODNOMDARJAA, Batbaatar (Mr./M.)

Head of the Press and Public Relations Department, State Great Hural
Chef du Département de la presse et des relations publiques, Grand Khoural de l'Etat

JUDAG, Bayarmaa (Mrs./Mme)

Advisor of the Foreign Relations Department, State Great Hural
Conseillère au Département des relations étrangères, Grand Khoural de l'Etat

BAASANBAT, Erdenebayar (Mr./M.)

Assistant to the Speaker, State Great Hural
Assistant du Président, Grand Khoural de l'Etat

SHAGDARSUREN, Gan-Erdene (Mr./M.)
Interpreter / *Interprète*

GONCHIG, Ganbold (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

(MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongole)

(MPRP: Mongolian People's Revolutionary Party / Parti révolutionnaire du Peuple mongol)

MOROCCO - MAROC

EL ABDI, Rachid (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des Représentants (PAM)</i>
TOUIZI, Ahmed (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Councillors <i>Vice-Président de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>
EL HILAA, Rahhou (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PAM)</i>
LAMARI, Souad (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PJD)</i>
TOUMI, Ahmed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PI)</i>
EL KHADI, Najib (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des représentants</i>
DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	General Councillor, Parliamentary Diplomacy, House of Councillors <i>Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers</i>
SATRAOUY, Said (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Head, Division of International Relations and Cooperation, House of Representatives <i>Chef de la Division des relations internationales et de la coopération, Chambre des représentants</i>

(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)
(PI: Istiqlal Party / Parti de l'Istiqlal)
(USFP: Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste de forces populaires)
(RNI: National Rally of Independents / Rassemblement national des indépendants)
(RC: Independents Rally / Rassemblement des indépendants)

NAMIBIA - NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter H (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Standing Rules, Orders and Internal Arrangements Committee <i>Président de l'Assemblée nationale (SWAPO)</i> <i>Président de la Commission du règlement, de la procédure et des modalités internes</i>
MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Mrs./Mme) President of the Group, President of the Bureau of Women Parliamentarians <i>Présidente du Groupe, Présidente du Bureau des femmes parlementaires</i>	Chairperson of the National Council Chairperson of the Standing Rules and Orders Committee <i>Présidente du Conseil national (SWAPO)</i> <i>Présidente de la Commission du règlement et de la procédure</i>
SHIKONGO, Phillip Haitange (Mr./M.)	Member of the National Council Public Accounts Committee <i>Membre du Conseil national</i> <i>Commission des comptes publics</i>
SHIKONGO, Michael Mukoya Shipandeni (Mr./M.)	Member of the National Council Member of the Security, Constitutional and Legal Affairs <i>Membre du Conseil national</i>
GOWASES, Clara (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Member of the Constitutional and Legal Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (RP)</i> <i>Membre de la Commission des affaires constitutionnelles et juridiques</i>
JAGGER, Maria Bernadette (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Chairperson of the Human Resources and Community Development

NEKUNDI, Veikko (Mr./M.)

Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
Présidente des ressources humaines et du
développement communautaire
 Member of the National Assembly
 Chairperson of the Economics and Public Administration
 Committee

KANDETU, Lydia (Ms./Mme)

Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
Président de la Commission de l'économie et de
l'administration publique
 Secretary General of the National Assembly
Secrétaire générale de l'Assemblée nationale,

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

MUPURUA, Juliet Undjee (Mrs./Mme)

Deputy Secretary, National Council
Secrétaire adjointe, Conseil national

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

DE WEE, Elizabeth (Mrs./Mme)

Chief Parliamentary Clerk, National Assembly
Greffière parlementaire principale, Assemblée nationale

Co-Secretary of the Group

Co-Secrétaire du Groupe

TJITENDERO, Ripuree (Ms./Mme)

Personal Assistant to the Speaker, National Assembly
Assistante particulière du Président, Assemblée
nationale

UUYUNI, Norbert (Mr./M.)

Parliamentary Clerk, National Council
Greffier parlementaire, Conseil national

Co-Secrétaire du Groupe

NAKUTWIMA, Mirjam Nadula (Ms./Mme)

Personal Assistant to the Chairperson of the National
 Council
Assistante particulière de la Présidente du Conseil
national

KANDUME, Ekonia (Mr./M.)

Security Officer, National Council
Agent de sécurité, Conseil national

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

(RP: Republican Party / Parti républicain)

NEPAL

GHARTI, Onasari (Mrs./Mme)

Speaker of the Legislature - Parliament
Présidente de la Législature - Parlement (CPN)

KUMARI, Laxmi Rai (Mrs./Mme)

Member of the Legislature - Parliament
Membre de la Législature - Parlement

TIKARAM, Chemjong (Mr./M.)

Member of the Legislature - Parliament
Membre de la Législature - Parlement

SURENDRA, Prasads Jayswal (Mr./M.)

Member of the Legislature - Parliament
Membre de la Législature - Parlement

JANGILAL, Ray (Mr./M.)

Member of the Legislature - Parliament
Membre de la Législature - Parlement

BHATTARAI, Manohar Prasad (Mr./M.)

Secretary General, Constituent Assembly
Secrétaire général, Assemblée constituante

Secretary of the Group, Member of the ASGP

Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

BIRENDRA, Bahadur Karki (Mr./M.)

Secretary / *Secrétaire*

SABITRI, Adhikari (Ms./Mme)

Assistant to the Speaker
Assistante de la Présidente

(CPN: Unified Communist Party Nepal (Maoist) / Parti communiste népalais (maoïste))

NETHERLANDS - PAYS-BAS

AT SMA, Joop (Mr./M.)

Member of the Senate

Leader of the delegation

*Membre du Sénat (CDA)**Chef de la délégation*

SCHRIJVER, Nico (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Development Cooperation Member European Affairs Committee Security and Justice Committee <i>Membre du Sénat (L)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et de la coopération pour le développement</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission de la sécurité et de la justice</i>
GERKENS, Arda (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PS)</i>
DE ROON, Raymond (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PVV)</i>
MULDER, Agnes (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (CDA)</i>
HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of the Inter-Parliamentary Relations Department, House of Representatives <i>Chef du Département des relations interparlementaires, Chambre des Représentants</i>
(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate) (L: Labour Party / Parti du travail) (PS: Socialist Party / Parti socialiste) (PVV: Party for Freedom / Parti de la liberté)	

NIGER

TINNI, Ousseini (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (PNDS)</i>
ABDOUL MALIK ALKASSOUM, Mahamadou (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Social and Cultural Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPR Jamhouria)</i> <i>Commission des affaires sociales et culturelles</i>
HABIBOU, Aminatou (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians <i>Membre du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the National Assembly Committee on Rural Development and Environment <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)</i> <i>Commission du développement rural et de l'environnement</i>
MAMADOU, Boulou (Mr./M.) Standing Committee on United Nations Affairs <i>Commission des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs and Cooperation <i>Membre de l'Assemblée nationale (R)</i> <i>Commission des affaires étrangères et de la Coopération</i>
AMADOU MAIZOUMBOU, Laoual (Mr./M.) Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Member of the National Assembly Committee on Economic Affairs and Planning <i>Membre de l'Assemblée nationale (MNSD)</i> <i>Commission des affaires économiques et du plan</i>
NOUHOU, Daouda (Mr./M.) Deputy Treasurer of the Group <i>Trésorier adjoint du Groupe</i>	Member of the National Assembly Committee on Finance and Budget <i>Membre de l'Assemblée nationale ("P")</i> <i>Commission des finances et du budget</i>
MAHAMANE, Saley (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Defence and Security <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)</i> <i>Commission de la défense et de la sécurité</i>

TIEMOGO, Boubakar (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP
MOUSSA, Mossi (Mr./M.)

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

MOUSSA, Moutari (Mr./M.)
Adviser to the Group
Conseiller du Groupe
ABDOU, Boubacar (Mr./M.)

Director, Speaker's Office, National Assembly
Directeur de cabinet du Président, Assemblée nationale
Technical Adviser, Law Committee, National Assembly
Conseiller technique de la Commission des lois, Assemblée nationale
Protocol Officer
Chargé du protocole

SOULEYMANE, Ibrahim (Mr./M.)
Aide-de-camp to the Speaker
Aide-de-camp du Président
WAHAB, Issa Abdoul (Mr./M.)
Physician to the Speaker
Médecin du Président

(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme)
(MPR Jamhouria: Patriotic Movement for the Republic / Mouvement patriotique pour la République)
(R: The Republicans / Les Républicains)
(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement national pour la société de développement)
("P": Parliamentary Group "Les Patriotes" / Groupe parlementaire "Les Patriotes")

NIGERIA

IKON, Samuel Okon (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PDP)

BAYERO, Usman Nafada (Mr./M.)

Member of the Senate
Chairman of the Inter-Parliamentary Affairs Committee
Membre du Sénat
Président de la Commission des affaires interparlementaires

GAYA, Kabiru Ibrahim (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Senate
Chairman of the Works Committee
Vice-Président du Sénat (APC)
Président de la Commission des travaux

IBRAHIM, Rafiu Adebayo (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat

ODUAH, Stella Adaeze (Ms./Mme)

Member of the Senate
Chairman of the Women Affairs Committee
Membre du Sénat (APC)
Présidente de la Commission des affaires féminines

IGBOKWE, Raphael Nnanna (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PDP)
Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (APC)

ADEDOYIN, Olufunke Adunni (Ms./Mme)
Bureau of Women Parliamentarians
Bureau des femmes parlementaires
FASEYI, Samuel Duro (Mr./M.)

Member of the Senate
Chairman of the Committee on Air Force
Membre du Sénat
Président de la Commission de l'armée de l'air
Secretary Corporate Affairs, Senate
Secrétaire des affaires institutionnelles, Sénat

SHEHU JABO, Bala (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

AUDU, Rabi Ada (Ms./Mme)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Senate
Sénat

UMAR, Shehu (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Director, Senate <i>Directeur adjoint, Sénat</i>
BELLO, Olatunji Babatunde (Mr./M.)	Committee Clerk, House of Representatives <i>Greffier de commission, Chambre des Représentants</i>
ASAN, Caroline Nguvaan (Mrs./Mme)	Committee Clerk, House of Representatives <i>Greffière de commission, Chambre des Représentants</i>
OKOH, Bernard Uzeme (Mr./M.)	Clerk, Senate Committee on Inter-Parliamentary Affairs <i>Secrétaire de la Commission du Sénat des affaires interparlementaires</i>

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

(APC: All Progressives Congress / Congrès progressiste)

NORWAY - NORVEGE

SVENDSEN, Kenneth (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament Sub-Committee on Finance <i>Vice-Président du Parlement (PP)</i> <i>Sous-Commission des finances</i>
ELDEGARD, Gunvor (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, Bureau of Women Parliamentarians <i>Membre du Comité exécutif, Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of Parliament Sub-Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs <i>Membre du Parlement (L)</i> <i>Sous-Commission du contrôle et des affaires constitutionnelles</i>
LIADAL, Hege Haukeland (Ms./Mme)	Member of Parliament Sub-Committee on Family and Cultural Affairs <i>Membre du Parlement (L)</i> <i>Sous-Commission de la famille et des affaires culturelles</i>
LOEDEMEL, Bjoern (Mr./M.)	Member of Parliament Sub-Committee on Local Government and Public Administration <i>Membre du Parlement (C)</i> <i>Sous-Commission de l'administration locale et de l'administration publique</i>
FRASER, Thomas (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Adviser, Parliament <i>Conseiller principal, Parlement</i>
STOCK, Lisbeth Merete (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, Parliament <i>Conseillère, Parlement</i>

(PP: Progress Party / Parti progressiste)

(L: Labour Party / Parti du travail)

(C: Conservative Party / Parti Conservateur)

OMAN

AL-MAAWALI, Khalid (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Consultative Council <i>Président du Conseil consultatif</i>
AL KHAROOSI, Naashiah (Ms./Mme) Second Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians <i>Deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the State Council <i>Membre du Conseil de l'Etat</i>
AL MANTHARI, Rayya (Ms./Mme)	Member of the State Council <i>Membre du Conseil de l'Etat</i>
AL BALUSHI, Abdullah (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL JABRI, Ali (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>

AL RUSHEIDI, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
JADDAD, Al Nabi (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL MAHROUQI, Ali (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Consultative Council <i>Secrétaire général, Conseil consultatif</i>
AL HOSNI, Ahmed (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>
AL UWAIISI, Aiman (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>

PALESTINE

AL-AHMAD, Azzam (Mr./M.) Committee on Middle East Questions, Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the delegation <i>Comité Moyen-Orient, Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Chef de la délégation</i>	Member of the Palestinian National Council Political Committee <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission politique</i>
ALWAZIR, Intisar (Mrs./Mme)	Member of the Palestinian National Council Committee on Social Affairs <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires sociales</i>
BARHAM, Abdelrahim (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Economic Affairs <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires économiques</i>
HAMAYEL, Omar (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Economic Affairs <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires économiques</i>
QASIM, Bilal (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Social Affairs Committee <i>Membre du Conseil national palestinien (PLF) Commission des affaires sociales</i>
KHADER, Qais (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Political committee <i>Membre du Conseil national palestinien (DFLP) Commission politique</i>
SANDUKA, Zuheir (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Budget and Finance <i>Membre du Conseil national palestinien (Ind) Commission du budget et des finances</i>
KHRISHI, Ibrahim (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Palestinian National Council <i>Secrétaire général, Conseil national palestinien</i>
SULAIMAN, Bashar (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director General of Inter-Parliamentary Relations, Palestinian National Council <i>Directeur général des relations interparlementaires, Conseil national palestinien</i>
RAMADAN, Yousef (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

(F: Fatah)

(PLF: Palestine Liberation Front / Front de libération de la Palestine)

(DFLP: Democratic Front for the Liberation of Palestine / Front démocratique de libération de la Palestine)

(Ind: Independent / Indépendant)

PANAMA

PRADO, Crescencia (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PRD)</i>
CASTILLO, Noriel (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CD)</i>
WEVER, Franz (Mr./M.)	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>

(CD: Democratic Change / Changement démocratique)

(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique)

PHILIPPINES

PIMENTEL III, Aquilino "Koko" (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Président du Sénat (PDP-Laban)</i>
DRILON, Franklin (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
SALOMON, Daniel T. (Mr./M.)	Chief of Staff of the President of the Senate <i>Chef du Secrétariat du Président du Sénat</i>
BELLEN, Edwin (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary for Legislation, Senate <i>Secrétaire adjoint à la législation, Sénat</i>
AYSON, Esperanza (Mrs./Mme) Deputy Secretary of the Group <i>Secrétaire adjointe du Groupe</i>	Deputy Director General, Senate <i>Directrice générale adjointe, Sénat</i>
BUENDIA JR., Efren (Mr./M.)	Supervising Legislative Staff Officer I, Senate <i>Superviseur législative I, Sénat</i>
OCTAVO, Riza (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Legislative Staff Officer V, Senate <i>Fonctionnaire législatif V, Sénat</i>
BARIOU-BONDOC, Valerie (Ms./Mme)	Executive Assistant to the President of the Senate <i>Assistante exécutive du Président du Sénat</i>
BANDILLO, Vicente Vivencio (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
IGNACIO DE GUZMAN, L.V. (Ms./Mme) Vice-Consul	
ARCE, Lauren (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
DIMARANAN-GAMO, Cathrinne Joy (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
FRANCIA, Albert (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(PDP-Laban: Partido Demokratiko Pilipino-Laban)

POLAND – POLOGNE

KRUK, Elzbieta (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PiS)</i>
DOWHAN, Robert (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PO)</i>
BUBULA, Barbara (Ms./Mme)	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PiS)</i>
SAWCKI, Marek (Mr./M.)	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PSL)</i>

KACZMARSKA, Agnieszka (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Sejm <i>Secrétaire générale du Sejm</i>
KOWALSKI, Jakub (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme)	Director, Research and Analysis Bureau, Senate <i>Directrice du Bureau de recherches et analyses, Sénat</i>
JASKIEWICZ, Natalia (Ms./Mme)	Deputy Director, International Relations Bureau of the Sejm <i>Directrice adjointe des relations internationales du Bureau du Sejm</i>
WOJCIK, Agata (Ms./Mme)	Adviser, Senate <i>Conseillère, Sénat</i>
GRUBA, Wojciech (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser <i>Conseiller</i>
LUKASZUK, Tomasz (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
SKOCZYLAS, Pawel (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
DYSZLEWSKI, Adam (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)	
(PiS: Law and Justice / Droit et justice)	
(PSL: Polish Peasant Party / Parti paysan polonais)	

PORTUGAL

PACHECO, Duarte (Mr./M.) President of the Twelve Plus Group, Vice-President of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the delegation <i>Président du Groupe des Douze Plus, Vice-Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Chef de la délégation</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i>
LACÃO, Jorge (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i>
MACEDO, Virgílio (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i>
MARTINS, Hortense (Mrs./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i>
MATOS ROSA, José (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République</i>
ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée de la République</i>
COUTO, Ana Maria (Ms./Mme)	Protocol, Assembly of the Republic <i>Protocole, Assemblée de la République</i>
ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme) Adviser to the delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Adviser, International Relations, Assembly of the Republic <i>Conseillère, Relations internationales, Assemblée de la République</i>
PINTO FERREIRA, Rita (Ms./Mme) Adviser to the delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Directorate International Relations and Protocol, Assembly of the Republic <i>Direction des relations internationales et du protocole, Assemblée de la République</i>

HOSSAIN, Shakhawat (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

QATAR

AL-KUWARI, Issa Rabia (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Vice-Chairman of the Advisory Council
Vice-Président du Conseil consultatif

AL-KHAYARIN, Hadi Saeed (Mr./M.)

Member of the Advisory Council
Membre du Conseil consultatif

AL-MEREKHI, Saqr Fahad (Mr./M.)

Member of the Advisory Council
Membre du Conseil consultatif

AL-JEHANI, Nasser Ahmad (Mr./M.)

Member of the Advisory Council
Membre du Conseil consultatif

AL-MAJID, Abdulreda (Mr./M.)

Head of the Editing and Translation Section, Advisory Council
Chef de la Section de la publication et de la traduction, Conseil consultatif

AL-SHAHWANI, Mesfer Hemaïd (Mr./M.)

Deputy Head, Public Relations Section
Chef adjoint de la Section des relations publiques

AL-QAHTANI, Hemoud Abdulqadir (Mr./M.)

First Legal Researcher
Premier chercheur juridique

REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE

CHUNG, Sye Kyun (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

CHIN, Young (Mr./M.)

Member of the National Assembly
National Defence Committee
Membre de l'Assemblée nationale (MPK)
Commission de la défense nationale

KIM, Jung Hoon (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Trade, Industry and Energy Committee
Membre de l'Assemblée nationale
Commission du commerce, de l'industrie et de l'énergie

PARK, Soon Ja (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Security and Public Administration Committee
Membre de l'Assemblée nationale (B)
Commission de la sécurité et de l'administration publique

KIM, Se Yeon (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Education, Culture, Sports and Tourism Committee
Membre de l'Assemblée nationale (B)
Commission de l'éducation, de la culture, des sports et du tourisme

HAN, Jeoung Ae (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Vice-Chair Environment and Labour Committee
Membre de l'Assemblée nationale (MPK)
Vice-Présidente de la Commission de l'environnement et du travail

OH, Se Jung (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Future Planning, Science, Broadcasting and Communications Committee
Membre de l'Assemblée nationale (PP)
Commission de la planification future, de la science, de la radiodiffusion et des communications

LEE, Yong Ho (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Security and Public Administration Committee
Membre de l'Assemblée nationale (PP)
Commission de la sécurité et de l'administration publique

SUNG, Il Jong (Mr./M.) Adviser <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly Health and Welfare Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (LKP)</i> <i>Commission de la santé et de la protection sociale</i>
KANG, Byung Won (Mr./M.) Adviser <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly Environment and Labour Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPK)</i> <i>Commission de l'environnement et du travail</i>
WOO, Yoon Keun (Mr./M.) Head of the ASGP delegation <i>Chef de la délégation de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
KIM, Young Soo (Mr./M.)	Spokesman of the National Assembly <i>Porte-parole de l'Assemblée nationale</i>
KIM, Il Kwon (Mr./M.)	Director General, International Affairs and Protocol Bureau <i>Directeur général du Bureau des affaires internationales et du protocole</i>
LEE, Baek Soon (Mr./M.)	Diplomatic Advisor to the President of the Foreign Affairs Committee <i>Conseiller diplomatique du Président de la Commission des affaires étrangères</i>
MOON, Sung Hwan (Mr./M.)	Director, Protocol Division <i>Directeur de la Division du protocole</i>
KIM, Hyun Sook (Ms./Mme)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Division <i>Directrice adjointe de la Division des conférences interparlementaires</i>
GU, Byeong Seong (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Director of Protocol Division <i>Directeur adjoint de la Division du protocole</i>
KIM, Jin Soo (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
HWANG, Jun Yeon (Mr./M.)	Deputy Director of the Protocol Division <i>Directeur adjoint de la Division du protocole</i>
KIM, You Jeong (Ms./Mme)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
IM, So-Young (Ms./Mme)	Protocol Officer, National Assembly <i>Chargée du protocole, Assemblée nationale</i>
KIM, Su Yeon (Ms./Mme)	Protocol Officer, National Assembly <i>Chargée du protocole, Assemblée nationale</i>
WI, Jin Su (Mr./M.)	Program Officer <i>Chargé de programme</i>
CHUNG, Yeon Hwa (Ms./Mme)	Program Officer <i>Chargée de programme</i>
YANG, Yong Beom (Mr./M.)	Program Officer <i>Chargé de programme</i>
KIM, Gyeong Hun (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Program Officer <i>Chargé de programme</i>
LIM, Kyu Eun (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Program Officer <i>Chargée de programme</i>
KIM, Sen Bom (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary to the Secretary General <i>Secrétaire du Secrétaire général</i>
HWANG, Gap Yong (Mr./M.)	Secretary to the Speaker <i>Secrétaire du Président</i>
MOON, Jung Ah (Ms./Mme)	Secretary to the Speaker <i>Secrétaire du Président</i>

(MPK: Minjoo Party of Korea / Parti Minjoo de Corée)

(B: Bareun Party / Parti Bareun)

(LKP: Liberty Korea Party / Parti coréen de la liberté)

(PP: People's Party / Parti populaire)

ROMANIA - ROUMANIE

OPREA, Dumitru (Mr./M.) Vice-President of the Group, Leader of the delegation <i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairman of the Committee on Labour and Social Protection ITC Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (NLP)</i> <i>Vice-Président de la Commission du travail et de la protection sociale</i> <i>Commission des systèmes d'information (ITC)</i>
DINICĂ, Silvia-Monica (Ms./Mme)	Member of the Senate Committee on Economy, Industries and Services Committee on Transport and Energy <i>Membre du Sénat (USR)</i> <i>Commission de l'économie, des industries et des services</i> <i>Commission des transports et de l'énergie</i>
PAȚURCĂ, Roxana-Natalia (Ms./Mme)	Member of the Senate Committee on Budget, Finance, Banking and Capital Market <i>Membre du Sénat (SDP)</i> <i>Commission du budget, des finances, des banques et du marché des capitaux</i>
BOGDAN, Gheorghe-Dănuț (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Environment and Ecological Balance <i>Membre de la Chambre des Députés (SDP)</i> <i>Commission de l'environnement et de l'équilibre écologique</i>
CUCȘA, Marian-Gheorghe (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairman of the Joint Committee on Parliamentary Control over the Activity of the Romanian Intelligence Service <i>Membre de la Chambre des Députés (ALDE)</i> <i>Vice-Président de la Commission mixte du contrôle parlementaire sur les activités du Service roumain des renseignements</i>
BÂGNEANU, Ioana (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, General Directorate for Foreign Affairs, Chamber of Deputies <i>Conseillère, Direction générale des affaires étrangères, Chambre des Députés</i>
DUMITRESCU, Cristina (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, External Multilateral Relations Directorate, Senate <i>Directrice, Direction des relations extérieures multilatérales, Sénat</i>

(NLP: National Liberal Party / Parti libéral national)

(USR: Save Romania Union / Union Sauvez la Roumanie)

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(ALDE: Alliance of Liberals and Democrats / Alliance des libéraux et démocrates)

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

UMAKHANOV, Iliyas (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Council of the Federation Science, Education and Culture Committee <i>Vice-Président du Conseil de la Fédération</i> <i>Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
--	--

TOLSTOI, Petr (Mr./M.)	Deputy Speaker of the State Duma <i>Vice-Président, Douma d'Etat (UR)</i>
GUMEROVA, Lilia (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of the Federation Vice-Chairperson of the Science, Education and Culture Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
KLIMOV, Andrey (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the Council of the Federation Vice-Chairperson of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Council of the Federation Chairperson of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération</i> <i>Président de la Commission des affaires étrangères</i>
AFANASAIEVA, Elena (Ms./Mme)	Member of the Council of the Federation <i>Membre du Conseil de la Fédération</i>
BOTASHEV, Rasul (Mr./M.)	Member of the State Duma <i>Membre de la Douma d'Etat</i>
CHEPA, Alexey (Mr./M.)	Member of the State Duma Vice-Chairperson of the Committee on International Affairs <i>Membre, Douma d'Etat (JR)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires internationales</i>
SKLYAR, Gennady (Mr./M.)	Member of the State Duma <i>Membre de la Douma d'Etat</i>
SLUTSKY, Leonid (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the State Duma Chairperson of the International Affairs Committee <i>Membre, Douma d'Etat (LDPR)</i> <i>Président de la Commission des affaires internationales</i>
MARTYNOV, Sergey (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of the Federation <i>Secrétaire général, Conseil de la Fédération</i>
STAVITSKY, Valery (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Leading Consultant of the International Cooperation Department, State Duma <i>Consultant dirigeant du Département de la coopération internationale, Douma d'Etat</i>
YAKOVLEVA, Marina (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Principle Counsellor, International Cooperation Department, State Duma <i>Conseillère principale du Département de la coopération internationale, Douma d'Etat</i>
SHCHERBAKOV, Lev (Mr./M.)	Deputy Head of the Secretariat, Council of the Federation <i>Chef adjoint du Secrétariat, Conseil de la Fédération</i>
ILINA, Natalia (Ms./Mme)	Deputy Head of Department, Council of the Federation <i>Chef adjoint de département, Conseil de la Fédération</i>
ABRAMOV, Mikhail (Mr./M.)	Deputy Head of Division, Council of the Federation <i>Chef adjoint de division, Conseil de la Fédération</i>
TKACHENKO, Mikhail (Mr./M.) Secretary to the delegation, Secretary of the Eurasia Group <i>Secrétaire de la délégation, Secrétaire du Groupe Eurasie</i>	Deputy Division Head, International Relations Department, Council of the Federation <i>Chef adjoint de la Division des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>

KOZHEVNIKOV, Kirill (Mr./M.) Personal Assistant / <i>Assistant particulier</i> MARTYNOV, Alexandr (Mr./M.)	Advisor, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i> Counselor, International Relations Department, Council of the Federation <i>Conseiller, Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
FOLOMEEVA, Olga (Mrs./Mme) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Counselor, International Relations Department, Council of the Federation <i>Conseillère, Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
ERMOSHIN, Pavel (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Counselor, International Relations Department, Council of the Federation <i>Conseiller, Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
PARFENOVA, Maria (Ms./Mme)	Protocol, Council of the Federation <i>Protocole, Conseil de la Fédération</i>
BYKOV, Aleksey (Mr./M.)	Advisor, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
MERSIYANTSEVA, Miloslava (Ms./Mme)	Counselor, International Relations Department, Council of the Federation <i>Conseillère, Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
GAMBASHIDZE, Ilia (Mr./M.)	Assistant to Mr. Tolstoi <i>Assistant de M. Tolstoi</i>
ESIPENKO, Tatiana (Ms./Mme)	Roscongress Foundation, Council of the Federation <i>Fondation Roscongress, Conseil de la Fédération</i>
SHEREMETEVA, Tatiana (Ms./Mme)	Roscongress Foundation, Council of the Federation <i>Fondation Roscongress, Conseil de la Fédération</i>
RASKLADKA, Artem (Mr./M.)	Roscongress Foundation, Council of the Federation <i>Fondation Roscongress, Conseil de la Fédération</i>
SHESTERIKOV, Yury (Mr./M.)	Governor of Saint Petersburg's Envoy, Council of the Federation <i>Envoyé du gouverneur de Saint-Petersbourg, Conseil de la Fédération</i>
BELOUSOVA, Veronica (Ms./Mme) Interpreter, Member of the ASGP <i>Interprète, Membre de l'ASGP</i>	Assistant, Council of the Federation <i>Assistante, Conseil de la Fédération</i>
OSOKIN, Boris (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Council of the Federation <i>Conseil de la Fédération</i>
KUKARKIN, Pavel (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Council of the Federation <i>Conseil de la Fédération</i>
BELOVA, Yulia (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	State Duma <i>Douma d'Etat</i>
GOLOGRUDOV, Konstantin (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	State Duma <i>Douma d'Etat</i>
(UR: United Russia / Russie unifiée) (JR: A Just Russia / Russie juste) (CP: Communist Party / Parti communiste) (LDPR: Liberal Democratic Party of Russia / Parti libéral démocrate de la Russie)	

RWANDA

GAKUBA, Jeanne D'arc (Mrs./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat (FPR Inkotanyi)</i>
SEBUHORO, Celestin (Mr./M.)	Member of the Senate Vice-Chairperson of the Committee on Economic Development and Finance <i>Membre du Sénat (FPR Inkotanyi)</i>

KAMBANDA, Jeannine (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

*Vice-Président de la Commission du développement
économique et des finances*
Clerk to the Chamber of Deputies
Greffière de la Chambre des Députés

(FPR Inkotanyi: Rwandan Patriotic Front Inkotanyi / Front patriotique rwandais)

SAMOA

ILI, Setefano Taateo Tafili (Mr./M.)

Member of the Legislative Assembly
Membre de l'Assemblée législative

SAN MARINO - SAINT-MARIN

TOMASSONI, Mirco (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
BRONZETTI, Denise (Mrs./Mme)

Member of the Great and General Council
Membre, Grand Conseil général (SSD)

MARFORI, Lucia (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Member of the Great and General Council
Membre, Grand Conseil général (PS)
International Relations Official, Great and General
Council
*Fonctionnaire, Relations internationales, Grand Conseil
général*

(SSD: Socialist Democratic Left / Gauche socialiste démocratique)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE

DA GRAÇA DIOGO, Jose (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
AZEVEDO, Beatriz (Mrs./Mme)

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (ADI)

CASSANDRA CORREIA, Carlos Manuel (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP)
Member of the National Assembly, Executive Board
President
*Membre de l'Assemblée nationale, Président du Conseil
d'administration*

SANTIAGO DAS NEVES, Delfim (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

BOA MORTE, Domingos (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, National Assembly
Sécretaire général, Assemblée nationale

BARROS, Diemebà (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser to the Speaker
Conseillère du Président

XAVIER, Ludmila (Ms./Mme)
Adviser / *Conseillère*

DO ROSÁRIO, Manuel (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*

(ADI: Action démocratique indépendante / Independent Democratic Alliance)

(MLSTP: Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe / Sao Tome and Principe Liberation Movement)

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALSAMAAN, Yahya (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation
ALHELAISSI, Hoda (Ms./Mme)
Bureau of Women Parliamentarians
Bureau des femmes parlementaires

Speaker of the Consultative Council
Président du Conseil consultatif

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALBADI, Fahad (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALHAIZAAN, Mohammed (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALKHATHLAN, Saleh (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
BINSHALHOUB, Turki (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>
ALSHEDDI, Faisal (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>
ALSOHAIM, Yazeed (Mr./M.)	Protocol Officer, Consultative Council <i>Chargé du protocole, Conseil consultatif</i>
ALANGARI, Saad (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
ALSAEED, Anas (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>
Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

SENEGAL

SQUARE, Djimo (Mr./M.) Président délégué du Groupe, Leader of the delegation <i>Acting President of the Group, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Committee on Economy, Finance, Planning and Economic Cooperation <i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY) Commission de l'économie, des finances, du plan et de la coopération économique</i>
GUEYE, Alioune Abatalib (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Assembly Law and Human Rights Committee Defence and Security Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale Commission des lois et des droits humains Commission de la défense et de la sécurité</i>
SECK DIENG, Penda (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Vice-Chairperson of the Committee on Economy, Finance, Planning and Economic Cooperation <i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY) Vice-Présidente de la Commission de l'économie, des finances, du plan et de la coopération économique</i>
THIAM, Fatou (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDS)</i>
CISSÉ, Baye Niass (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Deputy Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>
(BBY: Benno Bok Yakaar) (PDS: Senegalese Democratic Party / Parti démocratique sénégalais)	

SEYCHELLES

PREA, Nicholas (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (LDS)</i>
LETOURDIE, Jany (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (LDS)</i>
WILLIAM, Waven (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (Parti Lepep)</i>
SOPHOLA, Noline (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (Parti Lepep)</i>
ALEXIS, Jutta (Ms./Mme)	Clerk, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>

(LDS: Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise)

(Parti Lepep: Seychelles People's Progressive Front / Front progressiste du peuple seychellois)

SIERRA LEONEBUNDU, Ibrahim Rassim (Mr./M.)
Leader of the delegation
*Chef de la délégation*Member of Parliament
Chairperson of the Government Business Committee
Membre du Parlement (APC)
Président de la Commission des affaires
gouvernementales

SMITH, Rosaline J. (Ms./Mme)

Member of Parliament
Chairperson of the Lands and Environment Committee
Membre du Parlement (APC)
Présidente de la Commission des terres et de
*l'environnement*NGEVAO, Mohamed Momoh (Mr./M.)
Secretary of the Group
*Secrétaire du Groupe*Clerk of Committees, Parliament
Greffier de commissions, Parlement

(APC: All People's Congress Party / Congrès du peuple réuni)

SINGAPORE - SINGAPOUR

LIM, Sylvia (Ms./Mme)

Member of Parliament
Special Select Committee on Nominations for
Appointment as Nominated Members of Parliament
Membre du Parlement (WPS)
Comité spécial des nominations des membres du
parlement

BIN SAPARI, Zainal (Mr./M.)

Member of Parliament
Public Accounts Committee
Membre du Parlement (PAP)
Commission des comptes publics

ARUMUGUM, Palaniappan (Mr./M.)

Secretary to the delegation
*Secrétaire de la délégation*Languages Head Specialist
Spécialiste principal des langues

SEOW, Angeline (Ms./Mme)

Secretary to the delegation
*Secrétaire de la délégation*Executive Clerk
Greffière exécutif

(WPS: Workers' Party / Parti des travailleurs)

(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

MBETE, Baleka (Ms./Mme)

Leader of the Delegation
*Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale (ANC)

TAU, Raseriti (Mr./M.)

Deputy Chairperson of the National Council of
Provinces
Vice-Président du Conseil national des provinces
(ANC)

BOROTO, Mmatlala (Ms./Mme)

Member of the National Council of Provinces
Membre du Conseil national des provinces (ANC)

DLAKUDE, Dorries (Ms./Mme)

Member of the National Council of Provinces
Membre du Conseil national des provinces (ANC)

LOTRIET, Annelie (Ms./Mme)

Member of the National Council of Provinces
Membre du Conseil national des provinces (DA)

MADLOPHA, Celiwe Qhamkile (Ms./Mme)

Member of the National Council of Provinces
Membre du Conseil national des provinces (ANC)

MBATHA, Moses Sipho (Mr./M.)	Member of the National Council of Provinces <i>Membre du Conseil national des provinces (EFF)</i>
MATEME, Hunadi Euphemia (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ANC)</i>
MONNAKGOTLA, Mpho Roseline (Ms./Mme)	Researcher, National Assembly <i>Chargée de recherche, Assemblée nationale</i>
SITHOLE, Dumisani Job (Mr./M.)	Division Manager <i>Directeur de division</i>
PAULSE, Cheryl-Anne (Mrs./Mme)	Acting Team leader, National Assembly <i>Responsable d'équipe a.i., Assemblée nationale</i>
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
HLONGWANE, Sibongile (Mr./M.)	Personal Assistant to the Speaker <i>Assistante particulière de la Présidente</i>
MALEKANE, Eunice (Ms./Mme)	Personal Assistant to the Speaker <i>Assistante particulière de la Présidente</i>
MBADLANYANA, Thembani (Mr./M.)	Personal Assistant to the Secretary General, National Council of Provinces <i>Assistant particulier du Secrétaire général, Conseil national des provinces</i>
MOLLOY-TITUS, Rosalind Maureen (Ms./Mme)	Personal Assistant, National Assembly <i>Assistante particulière, Assemblée nationale</i>
DLABAZANA, M. (Mr./M.)	Advisor to the Speaker <i>Conseiller de la Présidente</i>
KUBHEKA, M. (Mr./M.)	Advisor to the Speaker <i>Conseiller de la Présidente</i>
MAZIBUKO, Zanele Emily (Ms./Mme)	Secretary, National Council of Provinces <i>Secrétaire, Conseil national des provinces</i>
MADLALA, David (Mr./M.)	Researcher, National Assembly <i>Chargé de recherche, Assemblée nationale</i>
SETH, Solaiman Alam (Mr./M.)	
Honorary Consul <i>Consul honoraire</i>	
(ANC: African National Congress / Congrès national africain)	
(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)	
(EFF: Economic Freedom Fighters / Combattants pour la liberté économique)	

SOUTH SUDAN - SOUDAN DU SUD

MAKANA, Anthony Lino (Mr./M.)	Speaker of the National Legislative Assembly <i>Président de l'Assemblée législative nationale (SPLM)</i>
Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	
AKEC, Paul Mayom (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly Legislation and Justice Committee <i>Membre de l'Assemblée législative nationale (SPLM)</i> <i>Commission de la législation et de la justice</i>
ALEX, Janet Aya (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly Foreign Affairs and International Cooperation Committee <i>Membre de l'Assemblée législative nationale (SPLM)</i> <i>Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale</i>
KUANY, Bor Gatwech (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative nationale (SPLM)</i>
LARJOK WOUL, Mary Nyarieka (Mrs./Mme)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative nationale (SPLM)</i>
DENG, Abraham Biar (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative nationale (SPLM)</i>
SAID, Alalla Younis (Mr./M.)	Clerk, National Legislative Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée législative nationale</i>

DENG, Ayaga Garang (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Secretary, National Legislative Assembly
Secrétaire, Assemblée législative nationale

(SPLM: Sudan People Liberation Movement / Mouvement populaire de libération du Soudan)

SPAIN - ESPAGNE

ECHÁNIZ, José Ignacio (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
ARAGÓN, Carmen (Mrs./Mme)

Member of the Congress of Deputies
Membre, Congrès des Députés (PP)

Member of the Senate
Membre du Sénat (PP)

BURGOS, Tomás (Mr./M.)

Member of the Senate
Spokesman of the Popular Parliamentary Group
Foreign Affairs Committee
Membre du Sénat (PP)

Porte-parole du Groupe parlementaire populaire
Commission des affaires étrangères

LÓPEZ, Óscar (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat (PP)

VALENTÍN, Matilde (Ms./Mme)

Member of the Senate
Membre du Sénat (PSOE)

ÁLVAREZ, Ana (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary General, Senate
Secrétaire générale adjointe, Sénat

BOYRA, Helena (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser, Congress of Deputies
Conseillère, Congrès des Députés

GÓMEZ-BERNARDO, Teresa (Mrs./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Congress of Deputies
Congrès des Députés

(PP: People's Party / Parti populaire)

(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)

SRI LANKA

JAYASURIYA, Karunaratne (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of Parliament
Chairman of the Committee of Selection
Chairman of the Committee on Standing Orders
Chairman of the Committee on High Posts
Président du Parlement (UNP)
Président du Comité de sélection
Président de la Commission du règlement
Président de la Commission des postes de haut niveau

MAHAROOOF, Abdullah (Mr./M.)

Member of Parliament
Sectoral Oversight Committee on Reconciliation and
North and East Reconstruction
Committee on Public Enterprises
Select Committee of Parliament on the United Nations
2030 Agenda for Sustainable Development
Membre du Parlement (UNP)
Commission sectorielle de surveillance de réconciliation
et reconstruction dans le nord et l'est
Commission des entreprises publiques
Commission spéciale du Parlement pour le Programme
des Nations Unies de développement durable à
l'horizon 2030

MASTHAN, Kader (Mr./M.)

Member of Parliament
Sectoral Oversight Committee on Agriculture and Lands

	Sectoral Oversight Committee on Internal Administration and Public Management Sectoral Oversight Committee on Reconciliation and North and East Reconstruction <i>Membre du Parlement (UPFA)</i> <i>Commission sectorielle de surveillance de l'agriculture et des terres</i> <i>Commission sectorielle de surveillance de l'administration interne et de la gestion publique</i> <i>Commission sectorielle de surveillance de réconciliation et reconstruction dans le nord et l'est</i>
VIYALANDERAN, Sathasivam (Mr./M.)	Member of Parliament Sectoral Oversight Committee on Legal Affairs (anti-corruption) and Media Sectoral Oversight Committee on Youth, Sports, Arts and Heritage Select Committee of Parliament on the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development <i>Membre du Parlement (ITAK)</i> <i>Commission sectorielle de surveillance des affaires juridiques (anti-corruption) et des médias</i> <i>Commission sectorielle de surveillance de la jeunesse, des sports, des arts et du patrimoine</i> <i>Commission spéciale du Parlement pour le Programme des Nations Unies de développement durable à l'horizon 2030</i>
WIJERATNE, Rohini Kumari (Mrs./Mme)	Member of Parliament Sectoral Oversight Committee on Women and Gender Sectoral Oversight Committee on Education and Human Resources Development Select Committee of Parliament on the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development <i>Membre du Parlement (UNP)</i> <i>Commission sectorielle de surveillance de la femme et du genre</i> <i>Commission sectorielle de surveillance de l'éducation et du développement des ressources humaines</i> <i>Commission spéciale du Parlement pour le Programme des Nations Unies de développement durable à l'horizon 2030</i>
DASANAYAKE, Dhammika (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of Parliament <i>Secrétaire général du Parlement</i>
(UNP: United National Party / Parti national unifié) (UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté) (ITAK: Illankai Tamil Arasu Kadchi)	

SUDAN – SOUDAN

AL-MANSOUR, Al-Fatih Izzeldin (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NCP)</i>
HUSSAIN ADAM AHMED, Al Amin (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du Commerce</i>	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Economic Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (NUP)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires économiques</i>

HASSAN OSMAN, Mathapa (Mrs./Mme) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the National Assembly Justice Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (Dem UP)</i> <i>Commission de la justice</i>
AWAD ALSEED, Mahassn (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
BURA AYASH, Salih Yahya (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
ABAKUR, Ibrahim Salih (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
ABDALLA KHALAFALLA, Abdelgadir (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
YAGHOUB, Mohamed (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of States <i>Secrétaire général, Conseil des Etats</i>
HAMZA MOHAMED, Ahmed Abdelrahman (Mr./M.)	Deputy Protocol Director <i>Directeur adjoint du protocole</i>

(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national)

(NUP: UMMA Party for Reform and Development / Parti OUMMA pour les réformes et le développement)

(Dem UP: Democratic Unionist Party / Parti démocratique unioniste)

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Deputy Speaker of the National Assembly Chairman of the Ministry of Natural Resources Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (NDP)</i> <i>Président de la Commission du Ministère des ressources naturelles</i>
JAGGERNATH, Djoties (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (VHP)</i>
NADING, Aida (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NDP)</i>
OEDIT, Dino (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)

(VHP: Progressive Reform Party / Parti progressiste et réformiste)

SWAZILAND

MSIBI, Themba (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Assembly <i>Président de l'Assemblée</i>
KHUMALO, Marwick T. (Mr./M.)	Member of the House of Assembly <i>Membre de l'Assemblée</i>
MAGAGULA, Sifiso S. (Mr./M.)	Member of the House of Assembly <i>Membre de l'Assemblée</i>
GAMA, Lungile (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
MAHLALELA, Lungile (Ms./Mme)	Member of the House of Assembly <i>Membre de l'Assemblée</i>
SHABANGU, Nonhlanhla (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

SWEDEN - SUEDE

AHLIN, Urban (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement (SDP)</i>
GREEN, Monica (Ms./Mme) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of Parliament Committee on Finance <i>Membre du Parlement (SDP)</i> <i>Commission des finances</i>
AVSAN, Anti (Mr./M.) President of the Standing Committee on UN Affairs <i>Président du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of Parliament Committee on Justice <i>Membre du Parlement (M)</i> <i>Commission de la justice</i>
JÖNSSON, Johanna (Ms./Mme)	Member of Parliament Committee on Labour <i>Membre du Parlement (CP)</i> <i>Commission du travail</i>
OLSSON, Kalle (Mr./M.)	Member of Parliament Committee on Defence <i>Membre du Parlement (SDP)</i> <i>Commission de la défense</i>
LINDBERG, Teres (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of Parliament Committee on Transport and Communications <i>Membre du Parlement (SDP)</i> <i>Commission des transports et des communications</i>
ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.)	Member of Parliament Foreign Affairs Committee <i>Membre du Parlement (SDP)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
HERMANSSON, Ralph (Mr./M.)	International Adviser, Parliament <i>Conseiller international, Parlement</i>
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Adviser, Parliament <i>Conseillère internationale, Parlement</i>
MÅNSSON, Ann-Louise (Ms./Mme)	Head of the International Department, Parliament <i>Chef du Département international, Parlement</i>
SONDÉN, Björn (Mr./M.) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjoint de la délégation</i>	International Adviser, Parliament <i>Conseiller international, Parlement</i>
FRISELL, Johan (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
SÖDERLUND, Hedvig (Ms./Mme) Diplomat <i>Diplomate</i>	
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(M: Moderate Party / Parti modéré)	
(CP: Centre Party / Parti du Centre)	

SWITZERLAND - SUISSE

KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme) Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires,</i> <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council Chair of the Finance Committee <i>Membre, Conseil national (PS)</i> <i>Présidente de la Commission des finances</i>
CARONI, Andrea (Mr./M.)	Member of the Council of States

Deputy Leader of the delegation
Chef adjoint de la délégation
CASSIS, Ignazio (Mr./M.)

Membre, Conseil des Etats (FDP/PLR)

Member of the National Council
Chairperson, Committee on Social Security and Public Health
Membre, Conseil national (FDP/PLR)
Président de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

LOHR, Christian (Mr./M.)

Member of the National Council
Membre, Conseil national (CVP/PDC)

LOMBARDI, Filippo (Mr./M.)

Member of the Council of States
Deputy Chair of the Foreign Affairs Committee
Membre, Conseil des Etats (CVP/PDC)
Vice-Président de la Commission de la politique extérieure

SCHWAB, Philippe (Mr./M.)

Secretary General of the Federal Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée fédérale

Vice-President of the ASGP

Vice-Président de l'ASGP

ZEHNDER, Daniel (Mr./M.)

Deputy Head, International Relations
Chef adjoint, relations internationales

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

EQUEY, Jérémie (Mr./M.)

Secretariat, International Relations
Secrétariat, relations internationales

Deputy Secretary to the delegation

Secrétaire adjoint de la délégation

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)

(CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)

THAILAND - THAILANDE

LIENGBONLERTCHAI, Surachai (Mr./M.)

First Vice-President of the National Legislative Assembly
Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale législative

Leader of the delegation

Chef de la délégation

SAMPATISIRI, Bilaibhan (Mrs./Mme)

Member of the National Legislative Assembly

Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

Chairperson of the Committee on Foreign Affairs

Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies

Membre de l'Assemblée nationale législative

Présidente de la Commission des affaires étrangères

CHANDRUANG, Charlie (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly
Chairperson of the Committee on Science, Technology, Information and Mass Communication

Membre de l'Assemblée nationale législative

Président de la Commission de la science, de la technologie, de l'information et de la communication de masse

WASINONDH, Kitti (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly
First Vice-Chairperson of the Committee on Foreign Affairs

Membre de l'Assemblée nationale législative

Premier Vice-Président de la Commission des affaires étrangères

SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Mrs./Mme)

Member of the National Legislative Assembly
Second Vice-Chairperson of the Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Underprivileged Affairs

Membre de l'Assemblée nationale législative

Deuxième Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales, de l'enfant, de la jeunesse, de la femme, des aînés, des invalides et des défavorisés

SUWANNACHEEP, Saowanee (Mrs./Mme)

Member of the National Legislative Assembly
Third Vice-Chairperson of the Committee on Science,
Technology, Information and Mass Communication
Membre de l'Assemblée nationale législative
Troisième Vice-Présidente de la Commission des
sciences, de la technologie, de l'information et de la
communication de masse

SUWANMONGKOL, Anusart (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security
Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité internationale
BOONYALEEPUN, Chalermchai (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly
Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Commission des affaires étrangères

Member of the National Legislative Assembly
First Deputy Secretary, Coordinating Committee on the
National Legislative Assembly Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Premier Sous-Secrétaire de la Commission permanente
des affaires de l'Assemblée nationale législative

KRAIRIKSH, Sakthip (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Member of the National Legislative Assembly
Standing Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Commission permanente des affaires étrangères

PUTORNJAI, La Or (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
TESTHOMSAP, Sirawasa (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Deputy Secretary General, Senate
Secrétaire générale adjointe, Sénat
Director of the Bureau of Inter-Parliamentary
Organizations, House of Representatives
Directrice du Bureau des Organisations
interparlementaires, Chambre des Représentants
Director of the Inter-Parliamentary Union Division, House
of Representatives

Directeur de la Division de l'Union interparlementaire,
Chambre des Représentants

NANDAKWANG, Arpone (Mr./M.)
Assistant Secretary to the delegation
Secrétaire assistant de la délégation

Senior Foreign Affairs Officer, House of Representatives
Chargée principale des affaires étrangères, Chambre des
Représentants

SUNGTO, Neeranan (Ms./Mme)
Assistant Secretary to the delegation
Secrétaire assistante de la délégation

Senior Foreign Affairs Officer, House of Representatives
Chargé principal des affaires étrangères, Chambre des
Représentants

MONJAMLANG, Prajak (Mr./M.)
Assistant Secretary to the delegation
Secrétaire assistant de la délégation

Senior Foreign Affairs Officer, Senate
Chargée principale des affaires étrangères, Sénat

SIRIWONG, Kanjanat (Ms./Mme)
Assistant Secretary to the delegation
Secrétaire assistante de la délégation

KUNKLOY, Chollada (Mrs./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Advisor on Legislative Procedure, House of
Representatives
Conseillère sur la procédure législative, Chambre des
Représentants

TALEERAT, Yossawadee (Ms./Mme)
Interpreter
Interprète

Foreign Affairs Officer, House of Representatives
Chargée des affaires étrangères, Chambre des
Représentants

SUKPORNCHAI, Kanon (Mr./M.)
Assistant Secretary to the delegation
Secrétaire assistante de la délégation

Foreign Affairs Officer, House of Representatives
Chargé des affaires étrangères, Chambre des
Représentants

KOTTHEN, Panya (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Foreign Affairs Officer, Bureau of Inter-Parliamentary
Organizations, House of Representatives
Chargé des affaires étrangères, Bureau des organisations
interparlementaires, Chambre des Représentants

SUWANNAPONG, Panpimol (Ms./Mme)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadrice/Représentante permanente

TIMOR-LESTE

DA COSTA, Aderito Hugo (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Parliament <i>Président du Parlement national (CNRT)</i>
NUNES, Duarte (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Parliament Politics, Security and Foreign Affairs Committee <i>Vice-Président du Parlement national (CNRT)</i> <i>Commission de la politique, de la sécurité et des affaires étrangères</i>
CORREIA, Brigida (Mrs./Mme)	Member of the National Parliament Committee on Foreign Affairs, Defence and National Security <i>Membre du Parlement national (CNRT)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale</i>
GUTERRES, Aniceto (Mr./M.)	Member of the National Parliament Committee for Constitutional Affairs, Justice, Public Administration, Local Government and Anti-Corruption <i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i> <i>Commission des affaires constitutionnelles, de la justice, de l'administration publique, du gouvernement local et de la lutte anti-corruption</i>
MARCAL, Leonel (Mr./M.)	Member of the National Parliament Committee on Health, Education, Culture, Veterans and Gender <i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i> <i>Commission de la santé, de l'éducation, de la culture, des anciens combattants et du genre</i>
SOARES, Izilda (Mrs./Mme)	Member of the National Parliament Vice-President of the Public Finance Committee <i>Membre du Parlement national (CNRT)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des finances publiques</i>
DOS REIS, Maria Angelica (Mrs./Mme)	Member of the National Parliament Public Finance Committee <i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i> <i>Commission des finances publiques</i>
BELO, Mateus (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Parliament <i>Secrétaire général, Parlement national</i>
LENCASTRE, Bruno (Mr./M.)	Principal Adviser, National Parliament <i>Conseiller principal, Parlement national</i>
DO REGO, Lilia (Ms./Mme)	Secretary to the Secretary General, National Parliament <i>Secrétaire du Secrétaire général, Parlement national</i>
PINTO, Julio (Mr./M.) Adviser to the Group <i>Conseiller du Groupe</i>	Political Adviser to the Speaker, National Parliament <i>Conseiller politique du Président, Parlement national</i>
MAGALHAES, Deddinho (Mr./M.)	Secretary, National Parliament <i>Secrétaire, Parlement national</i>
DE DEUS EXPOSTO, Ligia (Ms./Mme)	Protocol Officer <i>Chargée du protocole</i>
CORTE REAL, Marta (Ms./Mme)	Technical Assistant, National Parliament <i>Assistante technique, Parlement national</i>
RAMOS, Jemmy (Mr./M.)	Technical Assistant, National Parliament <i>Assistante technique, Parlement national</i>
ABRÃO DA SILVA (Ms./Mme) Security Officer to the Speaker	

Agent de sécurité du Président

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)
(FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)

TURKEY - TURQUIE

ÇAKIR, Coşkun (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
CERİTOĞLU KURT, Lütifiye Ilksen (Mrs./Mme)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
AYATA, S. Sencer (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (CHP)</i>
ATICI, Aytuğ (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (CHP)</i>
GİZLİGİDER, Ebubekir (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
KAVCIOĞLU, Sahap (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Committee on Budget and Planning <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i> <i>Commission du budget et du plan</i>
YILDIRIM, Ahmet (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
SERT, Hasan (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
KUMBUZOĞLU, Mehmet Ali (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétaire général, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ÖZTÜRK, Necati (Mr./M.) Adviser to the delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Grand National Assembly of Turkey <i>Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
AKSELİ, Saren (Mrs./Mme)	Secretary, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétaire, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
GÜNER, Mumtaz (Mr./M.)	Secretary, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétaire, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ÖNAL, Elif Esra (Mrs./Mme)	Staff, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétariat, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

(CHP: Republican's People Party / Parti populaire républicain)

TUVALU

TAUTELEIMALAE TAUSI, Otinielu (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement</i>
PUGA SEMELI, Andrew (Mr./M.)	Acting Clerk of Parliament <i>Greffier a.i. du Parlement</i>

UGANDA - OUGANDA

ALITWALA KADAGA, Rebecca (Mrs./Mme) President of the IPU African Group, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe africain de l'UIP, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament Chairperson of the Business Committee <i>Présidente du Parlement (NRM)</i> <i>Présidente du Comité directeur</i>
MAGYEZI, Raphael (Mr./M.)	Member of Parliament Chairperson of the Public Service and Local Government Committee

MUKODA ZABWE, Julie (Mrs./Mme)	<i>Membre du Parlement (NRM)</i> <i>Président de la Commission du service publique et de l'administration locale</i> Member of Parliament Public Service and Local Government Committee <i>Membre du Parlement (Ind)</i> <i>Commission du service publique et de l'administration locale</i>
MWIJUKYE, Francis (Mr./M.)	Member of Parliament Physical Infrastructure Committee <i>Membre du Parlement (FDC)</i> <i>Commission des infrastructures matérielles</i>
OSORU, Mourine (Mrs./Mme)	Member of Parliament Human Rights Committee Gender, Labour and Social Development Committee <i>Membre du Parlement (NRM)</i> <i>Comité des droits de la personne</i> <i>Commission des questions de genre, du travail et du développement social</i>
SSEBAGALA SENGENDO, Abdu Latif (Mr./M.)	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Government Assurances Committee <i>Membre du Parlement (Ind)</i> <i>Vice-Président de la Commission des assurances du gouvernement</i>
LUBOWA KIBIRIGE, Jane (Mrs./Mme) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Clerk to Parliament, Parliament <i>Secrétaire générale, Parlement</i>
GAMUSI WABWIRE, Paul (Mr./M.) Assistant Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire adjoint du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk, Parliament <i>Secrétaire général adjoint, Parlement</i>
TUMUKWASIBWE Robert (Mr./M.) Adviser to the delegation <i>Conseiller de la délégation</i>	Principal Clerk Assistant, Parliament <i>Greffier principal adjoint, Parlement</i>
OKEMA, Leonard (Mr./M.)	Senior Clerk Assistant, Parliament <i>Greffier principal adjoint, Parlement</i>
KANGO, Jonathan (Mr./M.)	Personal Assistant to the Speaker <i>Assistant particulier de la Présidente</i>
BWALATUM, Moses (Mr./M.)	Public and Media Relations <i>Relations publiques et médias</i>
KABOGOZA, Phillip (Mr./M.)	Protocol to the Speaker <i>Protocole de la Présidente</i>
SENFUMA, Ibrahim (Mr./M.)	Media Assistant <i>Assistant médias</i>
OKWALINGA, Deogratiuous (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp de la Présidente</i>	

(NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)

(Ind: Independent / Indépendant)

(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)

UKRAINE

TARASYUK, Borys (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Committee on Foreign Affairs <i>Membre du Parlement (BP)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
POROSHENKO, Oleksii (Mr./M.)	Member of Parliament Sub-Committee Chairperson of the Committee on Taxation and Customs Policies <i>Membre du Parlement (PPB)</i> <i>Président de la Sous-commission de la Commission de la taxation et des politiques douanières</i>
PTASHNYK, Viktoriia (Ms./Mme)	Member of Parliament Committee on Economic Policy <i>Membre du Parlement (PPSU)</i> <i>Commission de la politique économique</i>
SHKRUM, Al'ona (Ms./Mme)	Member of Parliament Sub-Committee Chairperson of the Committee on State Building, Regional Policies and Local Self-Government <i>Membre du Parlement (BP)</i> <i>Présidente de la Sous-Commission de la Commission de la création de l'Etat, des politiques régionales et de l'autonomie locale</i>
USOV, Kostiantyn (Mr./M.)	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Committee on Informatization and Communications <i>Membre du Parlement (PPB)</i> <i>Vice-Président de la Commission de l'informatisation et de la communication</i>
LOKSHYN, Viacheslav (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Director, Inter-Parliamentary Relations Directorate <i>Directeur adjoint, Direction des relations interparlementaires</i>
MYKHALIUK, Oksana (Ms./Mme) Acting Deputy Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe a.i.</i>	Chief Consultant, Inter-Parliamentary Relations Directorate <i>Consultante principale, Direction des relations interparlementaires</i>
YUDIN, Yaroslav (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group <i>Secrétaire adjoint du Groupe</i>	Chief Consultant, Committee on Foreign Affairs Secretariat, <i>Consultant principal, Secrétariat de la Commission des affaires étrangères</i>

(BP: Batkivschyna Party / Parti Batkivshyna)
(PPB: Petro Poroshenko Bloc / Bloc Petro Poroshenko)
(PPSU: "Samopomich" Union / Union "Samopomich")

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

AL-QUBAISI, Amal (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Federal National Council <i>Présidente du Conseil national de la Fédération</i>
ALBASTI, Afraa (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALMEHRZI, Mohammed (Mr./M.) Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>

ALEGHFLI, Hamad (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
JASEM AHMAD, Ali (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALREMEITHI, Saeed (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL-AQILI, Ahmad (Mr./M.)	Chief Parliamentary Communication Coordinator, Federal National Council <i>Coordinateur principal des communications, Conseil national de la Fédération</i>
AL-BLOOSHI, Hamda (Ms./Mme)	Head of Parliamentary Research Section, Federal National Council <i>Chef de la Section de la recherche parlementaire, Conseil national de la Fédération</i>
ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Head of Communication, Federal National Council <i>Chef de la communication, Conseil national de la Fédération</i>
AL-SHEHHI, Salama (Ms./Mme)	Protocol, Federal National Council <i>Protocole, Conseil national de la Fédération</i>
AL MARRI, Bader (Mr./M.)	Protocol, Federal National Council <i>Protocole, Conseil national de la Fédération</i>
AL-ZAABI, Mariam (Ms./Mme)	Researcher, Federal National Council <i>Chercheuse, Conseil national de la Fédération</i>
ALKINDI, Aliya (Mrs./Mme)	Advisor, Federal National Council <i>Conseillère, Conseil national de la Fédération</i>
GHAOUI, Patricia (Mrs./Mme)	Advisor, Federal National Council <i>Conseillère, Conseil national de la Fédération</i>
ALHADDABI, Amal (Mr./M.)	Advisor, Federal National Council <i>Conseiller, Conseil national de la Fédération</i>
AL-DHANHANI, Wadha (Ms./Mme)	Media, Federal National Council <i>Médias, Conseil national de la Fédération</i>
EL-NAEIMY, Yasser (Mr./M.)	Media Speaker's Office, Federal National Council <i>Médias au Bureau de la Présidente, Conseil national de la Fédération</i>
HMOUD, Mamduh (Mr./M.)	Media, Federal National Council <i>Médias, Conseil national de la Fédération</i>

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

EVANS, Nigel (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
DHOLAKIA, Navnit (Mr./M.)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
D'SOUZA, Frances (Ms./Mme)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (CB)</i>
MCINNES, Liz (Ms./Mme)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
RANA, Diljit Singh (Mr./M.)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (C)</i>
NIMMO, Rick (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, British IPU Group <i>Directeur, Groupe britannique de l'UIP</i>

REES, Dominique (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation
EDWARDS, Rhiannon (Ms./Mme)

Deputy Director, British IPU Group
Directrice adjointe, Groupe britannique de l'UIP

HELME, Philippa (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Executive Assistant, British IPU Group
Assistante exécutive, Groupe britannique de l'UIP
Principal Clerk, Table Office, House of Commons
Chargée principale du dépôt de rapports, Chambre des Communes

MOELLER, Daniel (Mr./M.)
Assistant to the ASGP Secretariat
Assistant du Secrétariat de l'ASGP

Senior Committee Assistant, House of Commons
Assistant principal de commission, Chambre des Communes

ATKINS, Martyn (Mr./M.)
Temporary Joint Secretary to the ASGP
Co-Secrétaire temporaire de l'ASGP

Clerk (Procedure), House of Commons
Greffier (procédure), Chambre des Communes

(C: Conservative / Parti conservateur)
(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)
(CB: Crossbench)
(L: Labour / Parti travailliste)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

CHENGE, Andrew John (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

First Deputy Speaker of the National Assembly
Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale

KIKWEMBE, Pudenciana (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CCM)

HIJA, Juma (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CCM)

GALLOS, Tawhida (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

LYIMO, Suzan (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CHADEMA)

MCHENGERWA, Mohamed (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CCM)

MILLYA, James (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CHADEMA)

SERUKAMBA, Peter (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CCM)

NDUGULILE, Faustine (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CCM)

CHOHOLO, Lukindo (Mr./M.)
Assistant to Leader of the delegation
Assistant du Chef de la délégation

Assistant to the Deputy Speaker, National Assembly
Assistant du Vice-Président, Assemblée nationale

UKHOTYA, Eliufoo (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

IPU Desk Coordinator, National Assembly
Coordinateur du Desk UIP, Assemblée nationale

(CCM: Revolutionary Party of Tanzania / Parti révolutionnaire de Tanzanie)
(CHADEMA: Party of Democracy and Development / Parti de la démocratie et du développement)

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Mrs./Mme)
President of the GRULAC, Leader of the delegation
Présidente du GRULAC, Chef de la délégation

Member of the Senate
Chair of the Public Health Committee
Labour Issues Committee
Education and Culture Committee
Membre du Sénat (FA)
Présidente de la Commission de la santé publique
Commission du travail
Commission de l'éducation et de la culture

HEBER, Luis Alberto (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade
*Bureau de la Commission permanente du
développement durable, du financement et du
commerce*

Member of the Senate
Chair of the Administrative Affairs Committee
Constitution and Legislation Committee
Public Funds Committee
Membre du Sénat (NP)
Président de la Commission des affaires administratives
Commission de la Constitution et de la législation
Commission des fonds publics
Head of International Relations
Chef des relations internationales

PIQUINELA, Oscar (Mr./M.)
Secretary of the Group and Secretary of the GRULAC
Secrétaire du Groupe et du GRULAC

(FA: Frente Amplio / Front élargi)
(NP: National Party / Parti national)

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DE)

SOLÓRZANO, Delsa (Mrs./Mme)
Committee on the Human Rights of
Parliamentarians, Leader of the Delegation
*Comité des droits de l'homme des
parlementaires, Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
President of the Standing Committee on Domestic Policy
Membre de l'Assemblée nationale (MUD)
*Présidente de la Commission permanente de la politique
intérieure*

GONZÁLEZ, Eudoro (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MUD)

PICHARDO, Adriana (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MUD)

PROSPERI, Carlos (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MUD)

CORREA, José Gregorio (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MUD)

TEIXEIRA, Manuel (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MUD)

JABOUR, Yul (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security
*Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité*

Member of the National Assembly
Standing Committee on Foreign Policy Sovereignty and
Integration, Parliamentary Delegation to Parlasur
Membre de l'Assemblée nationale (PCV)
*Commission permanente de la politique étrangère, de la
souveraineté et de l'intégration, Délégation
parlementaire de Parlasur*

DELGADO, Nora (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)

MARTÍNEZ UBIEDA, Alejandro (Mr./M.)
Assistant to the delegation
Assistant de la délégation

(MUD: Democratic Unity Roundtable alliance / La Table de l'unité démocratique)
(PCV: Communist Party of Venezuela / Parti communiste vénézuélien)
(PSUV: United Socialist Party of Venezuela / Parti socialiste uni du Venezuela)

VIET NAM

TONG, Thi Phong (Mrs./Mme)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

First Vice-President of the National Assembly
Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale

NGUYEN, Van Giau (Mr./M.)
Member of the Executive Committee
Membre du Comité exécutif

Member of the National Assembly
Chairman of the Foreign Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale
Président de la Commission des affaires étrangères

HA, Ngoc Chien (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Chairman of the Ethnic Council
Membre de l'Assemblée nationale
Président du Conseil ethnique

VU, Hai Ha, (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
MAI, Thi Phuong Hoa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Judiciary Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission des affaires juridiques</i>
DO, Manh Hung (Mr./M.)	Vice-Chairman of the Office of the National Assembly <i>Vice-Président du Bureau de l'Assemblée nationale</i>
DANG, Ngoc Huy (Mr./M.)	Adviser to the First Vice-President, National Assembly <i>Conseiller de la Première Vice-Présidente, Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Tuong Van (Mrs./Mme)	Deputy Director General of the Foreign Affairs Department, National Assembly <i>Directrice générale adjointe du Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
TRAN, Kim Chi (Mrs./Mme)	Head of Division, Foreign Affairs Department, National Assembly <i>Chef de division, Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Thi Hoai Thu (Ms./Mme)	Head of Division, Protocol Department <i>Chef de division, Département du protocole</i>
NGUYEN, Thi Hai Yen (Mrs./Mme)	Foreign Affairs Department, National Assembly <i>Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
HOANG, Tung (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs <i>Ministère des affaires étrangères</i>
Interpreter / <i>Interprète</i>	
DINH, Ngoc Canh (Mr./M.)	
Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
DO, Huy Binh (Mr./M.)	
Press / <i>Press</i>	

ZAMBIA - ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
JERE, Mathews (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND)</i>
KALOBO, Pavyuma (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Youth and Sport <i>Membre de l'Assemblée nationale (Ind)</i> <i>Commission de la jeunesse et du sport</i>
LUO, Nkandu (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i>
MWEWA, Rogers (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chairperson of the Committee on Information and Broadcasting Services <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i> <i>Président de la Commission de l'information et des services de radiodiffusion</i>
KATUTA, Given (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (FDD)</i>
MWINGA, Doris K (Mrs./Mme) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Clerk of the National Assembly <i>Secrétaire générale de l'Assemblée nationale</i>

CHELU, John (Mr./M.)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
BANDA, Naomi (Ms./Mme)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
MAAMBO, Loveness (Ms./Mme)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
MONGA, Pauline (Ms./Mme)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
MUSONDA, Chongo (Mr./M.)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
NGULUBE, Roy (Mr./M.)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>

(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)

(Ind: Independent / Indépendant)

(PF: Patriotic Front / Front patriotique)

(FDD: Forum for Democracy and Development / Forum pour la démocratie et le développement)

ZIMBABWE

MADZONGWE, Edna (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate Joint Business of the House Committee Standing Rules and Orders Committee Liaison and Coordination Committee <i>Présidente du Sénat</i> <i>Commission mixte des travaux de la Chambre</i> <i>Commission du règlement et de la procédure</i> <i>Commission de liaison et coordination</i>
CHIBAYA, Amos (Mr./M.)	Member of the National Assembly Public Service, Labour and Social Welfare Committee Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T)</i> <i>Commission du service publique, du travail et de la protection sociale</i> <i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i>
CHAKONA, Paradzai (Mr./M.)	Member of the National Assembly Portfolio Committee on Higher and Tertiary Education Committee on Information and Communications Technology, Postal and Courier Services <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Comité du portefeuille de l'enseignement supérieur et tertiaire</i> <i>Commission des technologies de l'information et de la communication, des services postaux et de messagerie</i>
MACHINGURA, Raymore (Mr./M.)	Member of the National Assembly Portfolio Committee on Higher and Tertiary Education Standing Committee on Information and Communications Technology, Postal and Courier Services Portfolio Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Comité du portefeuille de l'enseignement supérieur et tertiaire</i> <i>Commission des technologies de l'information et de la communication, des services postaux et de messagerie</i> <i>Comité du portefeuille des affaires étrangères</i>
NHAMBU, Betty (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Youth Indigenisation and Economic Empowerment <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i>

MUTOMBA, William (Mr./M.)	<i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i> Member of the National Assembly Industry and Commerce Committee SMEs and Cooperative Development Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Commission de l'industrie et du commerce</i> <i>Commission du développement des PME et des coopératives</i>
WADYAJENA, Mayor Justice (Mr./M.)	Member of the National Assembly Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee Justice, Legal and Parliamentary Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i> <i>Commission de la justice et des affaires juridiques et parlementaires</i>
CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of Parliament, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
CHISANGO, Rumbidzai (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Principal External Relations Officer, National Assembly <i>Chargée principale des relations extérieures, Assemblée nationale</i>
MAKONI, Roselyn (Mrs./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director in the President's Office, Senate <i>Directrice au Bureau de la Présidente, Sénat</i>
MARIMO, Ndamuka (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director in the Clerk's Office, National Assembly <i>Directeur du Bureau du Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
CHINYEMBA, Gift (Mr./M.) Aide to the Speaker <i>Aide de la Présidente</i>	Senate <i>Sénat</i>

(MDC-T: Movement for Democratic Change (T) / Mouvement pour un changement démocratique)

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

FAHAM ALSULAMI, Meshal (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker / <i>Président</i>
AL SULAIMI, Khamis (Mr./M.)	Member / <i>Membre</i>
BINSAMNOH, Aisha (Ms./Mme)	Member / <i>Membre</i>
FAWZY, Maye (Ms./Mme)	Officer, General Secretariat <i>Fonctionnaire, Secrétariat général</i>

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

KIDEGA, Daniel Fred (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker Chairperson of the EALA Commission <i>Président (NRM)</i> <i>Président de la Commission EALA</i>
BYAMUKAMA, Dora (Mrs./Mme)	Member EALA Commission <i>Membre (NRM)</i> <i>Commission EALA</i>
MADETE, Kenneth (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk to Parliament <i>Secrétaire général</i>
KALIBA, Winifred (Mrs./Mme)	Senior Private Secretary to the Speaker <i>Secrétaire particulière principale du Président</i>
MUGUME, Stephen (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Clerk Assistant <i>Greffier principal adjoint</i>
ODIKO, Bobi (Mr./M.)	Senior Public Relations Officer <i>Chargé principal des relations publiques</i>

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN**

ALCALÁ RUIZ, Blanca (Mrs./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Présidente</i>
CARMONA, Mariana (Mrs./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	

**PARLIAMENT OF THE CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

KOSSO, Mahamat Ali (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Président</i>
HAMAN, Tchiouto (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
BEYEME EVINA, Pierre Francois Guy (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Director, Cooperation and Inter-Parliamentary Affairs <i>Directeur de la coopération et des affaires interparlementaires</i>
ETOUNG ABENA, Parfait (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
WAYOR, Ahmed Moussa (Mr./M.)	Adviser / <i>Conseiller</i>

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

TOUNGARA, Aminata (Mrs./Mme)

Leader of the delegation

Chef de la délégation

IBRAHIM, Sadiq (Mr./M.)

MAGBAGBEOLA, Nelson (Mr./M.)

Secretary, Member of the ASGP

Secrétaire, Membre de l'ASGP

SOME, Bertin (Mr./M.)

Second Deputy Speaker

Deuxième Vice-Présidente

Member

Membre

Secretary General

Secrétaire général

Director of Parliamentary Affairs and Research

Directeur des affaires parlementaires et de la recherche

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**UNITED NATIONS OFFICE (UN)****ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)**WATKINS, Robert (Mr./M.), Resident Coordinator / *Coordinateur résident*WANGDI, Pem (Ms./Mme), Director, Office of the UN Resident Coordinator / *Directrice, Bureau du coordinateur résident*UMEZU, Shin (Mr./M.), Team Leader of the South Asia and South East Asia, Department of Political Affairs / *Chef d'équipe pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, Département des affaires politiques*MOHSIN, Nazzina Binte (Ms./Mme), Communications and Partnerships Officer / *Chargée de la communication et des partenariats*REES, Edward (Mr./M.), Peace and Development Advisor, Office of the Resident Coordinator / *Conseiller paix et développement, Bureau du coordinateur résident*JANG, Sejin (Mr./M.), Asia and Pacific Division / *Division Asie et Pacifique***FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)****ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**LAUTZE, Susan Lorraine (Ms./Mme), Representative in Bangladesh / *Représentante au Bangladesh***PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)****PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**FOGSTAD, Helga (Ms./Mme), Executive Director / *Directrice exécutive*McDOUGALL, Lori (Ms./Mme), Representative / *Représentante***UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)****FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**BEIGBEDER, Edouard (Mr./M.), Representative, Bangladesh Office / *Représentant, Bureau du Bangladesh*FAIZULLA, Sakil (Mr./M.), Communication Manager / *Chef de la communication*RAHMAN, Azizur (Mr./M.), Social Policy Specialist / *Spécialiste de la politique sociale***UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)****PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Team Leader, Inclusive Political Processes, UNDP New York / *Chef d'équipe, Processus de participation politique, Bureau de New York*MUKEERJEE, Sudipto (Mr./M.), Country Director / *Directeur régional*

GEBREZGHI, Beniamin (Mr./M.)

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**KALDUN, Beatrice (Ms./Mme), Head and Representative, Dhaka Office / *Chef et représentante, Bureau de Dhaka*SNEGDHA, Sherin Sultana (Mrs./Mme), Secretary to the Head of Office, Dhaka Office / *Secrétaire du Chef du Bureau de Dhaka***OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)****HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**FANSA, Khaled (Mr./M.), Senior Protection Officer and Acting Representative, Bangladesh / *Chargé de protection et représentant p.i., Bangladesh*OAKESHOTT, Nicholas (Mr./M.), Regional Protection Officer, Bangladesh / *Chargé de protection régional, Bangladesh*KARIM, Fahmida (Ms./Mme), Assistant, External Relations Officer, Bangladesh / *Assistante, chargée des relations extérieures, Bangladesh***UNITED NATIONS OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS (OCHA)****BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES DES NATIONS UNIES**SMITH, Robert (Mr./M.), Partnerships Coordination Section / *Section de la coordination des partenariats*

**UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)
ENTITE DES NATIONS UNIES POUR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES (ONU
FEMMES)**

HUNTER, Christine (Ms./Mme), Representative / *Représentante*

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

ASKEW, Ian David (Mr./M.), Director, Department of Reproductive Health and Research / *Directeur du
Département santé et recherché génésiques*

SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*

SALVADOR, Edwin (Mr./M.), Deputy Head, Country Office, Dhaka / *Chef adjoint, Bureau régional, Dhaka*

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

KAENDERA, Stella (Ms./Mme), Resident Representative in Bangladesh / *Représentante résidente au
Bangladesh*

**LEAGUE OF ARAB STATES
LEAGUE DES ETATS ARABES**

KHADHUM, Fadel (Mr./M.), Assistant Secretary General for Legal Affairs / *Secrétaire général assistant aux
affaires juridiques*

NASRADDIN, Manal (Ms./Mme), Director of International Organizations Department / *Directrice du Département
des organisations internationales*

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur*

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**ARAB INTERPARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

AL SHAWABKEH, Fayeze (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

NIHAWI, Samir (Mr./M.), Director, Parliamentary Relations / *Directeur des relations parlementaires*

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

MAJIDI, Mohammad Reza (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

AZARIKHAH, Asghar (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

**COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)
ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH**

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms./Mme), Chairperson / *Présidente*

**FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION
(FP- ICGLR)**

**FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS
LACS (FP-CIRGL)**

HIGIRO, Prosper (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MBODI, Jenny (Ms./Mme), Administrative Assistant / *Assistante administrative*

GLOBAL ORGANISATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)**ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION**

ZON, Fadli (Mr./M.), Chair, Deputy Speaker of the Indonesian Parliament / *Président, Vice-Président du Parlement indonésien*

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL**CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

EMELIANOV, Mikhail (Mr./M.), Head of the PABSEC Russian Delegation, Chairman of the PABSEC Legal and Political Affairs Committee

HAIJIYEV, Asaf (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE**

AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.), Honorary President / *Président honoraire*

PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)**PARLEMENTAIRES POUR LA NON PROLIFERATION NUCLEAIRE ET LE DESARMEMENT (PNDN)**

WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator / *Coordinateur global*

ROBSON, Matt (Mr./M.), Coordinator for South-East Asia and the Pacific / *Coordinateur pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique*

DAY, Rachel (Ms./Mme), Research Officer / *Chargée de recherche*

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

RAKHMANOV, Sergei (Mr./M.), Leader of the delegation, Chairman of the Standing Committee / *Chef de la délégation, Président de la Commission permanente*

SHUMYANTSEV, Alexander (Mr./M.), Head of the Inter-Parliamentary Relations Department / *Chef du Département des relations interparlementaires*

PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)**UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)**

KILIC, Mahmut Erol (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)**COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

KELECEVIC, Boris (Mr./M.), Deputy Head, Bangladesh Office / *Chef adjoint du Bureau du Bangladesh*

INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES (IFRC)**FEDERATION INTERNATIONALE DE SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (FICR)**

ULLA, Azmat (Mr./M.), Head of the Regional Office, Bangladesh / *Chef du Bureau regional, Bangladesh*

INTERNATIONAL IDEA

TOMMASOLI, Massimo (Mr./M.), Representative / *Représentant*

LIBERAL INTERNATIONAL / INTERNATIONALE LIBERALE

BENNION, Phillip (Mr./M.), Member of the Human Rights Committee / *Membre du Comité des droits de l'homme*

SOCIALIST INTERNATIONAL / INTERNATIONALE SOCIALISTE

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW
TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION
PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE
AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE**

BRUNEI DARUSSALAM

ABDUL RAHMAN, Siti Rozaimeriyanty (Ms./Mme)	Member of the Legislative Council <i>Membre du Conseil législatif</i>
PEHIN ABDUL RAHIM, Pehin Ghani (Mr./M.)	Member of the Legislative Council <i>Membre du Conseil législatif</i>
ASAR, Pehin Judin (Mr./M.)	Clerk to the Legislative Council <i>Secrétaire général du Conseil législatif</i>
ISMAIL, Rose Aminah (Ms./Mme)	Deputy Clerk of the Legislative Council <i>Secrétaire général adjoint du Conseil législatif</i>

SOLOMON ISLANDS - ILES SALOMON

NASIU, Ajilon Jasper (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of National Parliament <i>Président du Parlement national</i>
PALUSI, Brian Ross (Mr./M.),	Sergeant-at-Arms <i>Sergent d'armes</i>

VANUATU

AMBLUS, Edwin (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	First Deputy Speaker of Parliament <i>Premier Vice-Président du Parlement</i>
TETER, Raulu Leon (Mr./M.)	Acting Clerk of Parliament <i>Greffier a.i. du Parlement</i>

**ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 136th ASSEMBLY
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 136^{ème} ASSEMBLEE**

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF
THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (CIS)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE
LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS**

JAFAROV, Aidyn (Mr./M.)

Deputy Secretary General
Secrétaire general adjoint

AKULICH, Andrey (Mr./M.)

Adviser
Conseiller

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF
THE 136th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE
LA 136^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

SATYARTHI, Kailash (Mr./M.), Global Chairperson of the Kailash Satyarthi Children's Foundation / *Directeur général de la Fondation pour les enfants Kailash Satyarthi*

JENČA, Miroslav (Mr./M.), Assistant Secretary-General for Political Affairs / *Sous-Secrétaire général aux affaires politiques*

VERBUNG, Gerda (Ms./Mme), SUN Movement Coordinator / *Coordinatrice de SUN Movement*

LOPEZ CLAROS, Augusto (Mr./M.), Director, Global Indicators Group, World Bank Group / *Directeur du Groupe des indicateurs mondiaux, Banque mondiale*

Standing Committee on Peace and International Security

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

ABDUR, Mohammed (Mr./M.), Executive Director, Institute of Conflict, Law and Development Studies (ICLDS) / *Directeur exécutif de ICLDS*

Standing Committee on Democracy and Human Rights

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

FAIROOZ, Maliha (Ms./Mme), Investment and Partnership Coordinator, Restless Development Nepal / *Coordinatrice investissement et partenariat, Restless Development Nepal*

Standing Committee on United Nations Affairs

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

KUMAR, Nagesh (Mr./M.), Social Development Division, ESCAP / *Division du développement social, ESCAP*